



JON FOSSE  
MÉDITATION SUR LA MORT

BOUALEM SANSAL  
L'ANNÉE NOIRE

Supplément  
LE MONDE  
DES LIVRES

## Entre Israël et le Liban, un accord en trompe-l'œil

► Les délégations israélienne et libanaise ont achevé un nouveau cycle de négociations directes, à Washington, les 2 et 3 juin, sans avancée substantielle

► Le texte prévoit un retrait graduel d'Israël du sud du Liban avec la mise en place de « zones pilotes » contrôlées par les forces armées libanaises

► L'Etat hébreu veut garder un maximum de liberté opérationnelle au Liban sud, et conditionne tout cessez-le-feu au désarmement du Hezbollah

► Le mouvement chiite refuse de son côté un accord partiel qui entérinerait une présence israélienne sur le territoire libanais

► En Iran et dans les pays du Golfe, une guerre de faible intensité s'installe entre Téhéran et Washington, en dépit de la trêve

PAGES 2-3

### PÉTER MAGYAR « J'AI ÉTÉ ÉLU POUR CHANGER LE RÉGIME EN HONGRIE »

► Le nouveau premier ministre hongrois a donné un entretien au « Monde » lors de sa visite à Paris, mercredi

► Adhésion de l'Ukraine à l'UE, déblocage des fonds européens, liens avec la Russie... le successeur de Viktor Orban explique sa méthode

PAGE 5

Péter Magyar, à l'ambassade de Hongrie, à Paris, le 3 juin.

KAMIL ZHINILOGLU POUR « LE MONDE »



### Justice

#### La fermeté de la France vis-à-vis des « revenantes » de l'Etat islamique

Sur les 23 procès de terroristes prévus aux assises cette année, 18 concernent des femmes parties en Syrie, désormais jugées à l'égal des hommes

PAGES 10-11

### Fait divers

#### Disparition de Lyhanna : le lourd passé du suspect

L'homme mis en examen pour enlèvement et séquestration dans le cadre de la disparition d'une collégienne dans le Gers est au centre de plusieurs procédures pour violences sexuelles sur mineurs

PAGE 12

### Inégalités Les pistes ambitieuses du laboratoire de Thomas Piketty

PROPOSER un avenir désirable, dresser un plan pour réduire les inégalités dans les limites planétaires : telle est l'ambition du rapport sur la justice mondiale (« Global Justice Report ») publié jeudi 4 juin par le Laboratoire sur les inégalités mondiales (World Inequality Lab), codirigé par Thomas Piketty et Lucas Chancel. Rédigé grâce à la contribution de 45 chercheurs, il s'appuie sur

l'importante base de données sur les inégalités du laboratoire. « C'est un plan pour changer de système en partant de celui existant, pour éviter de foncer vers l'abîme », estime Lucas Chancel. Comme une réponse - en forme d'utopie assumée - à la vague national-populiste et climatosceptique montant en puissance des deux côtés de l'Atlantique.

PAGE 14

### Algérie

#### La lutte des opposants pour préserver l'esprit du Hirak

PAGES 18-19

### Présidentielle

#### Au PS, la primaire « en deux temps » d'Olivier Faure sème la discorde

PAGE 8

### Pollution

#### Les députés adoptent un texte plus ambitieux sur le cadmium

PAGE 9

### Culture

#### Feu vert pour le transport de la tapisserie de Bayeux

Avant son transport vers le Royaume-Uni, où la fragile broderie doit être exposée au British Museum, une étude évaluant les risques de ce déplacement se montre rassurante

PAGE 20

VU PAR KAZANEVSKY (UKRAINE)

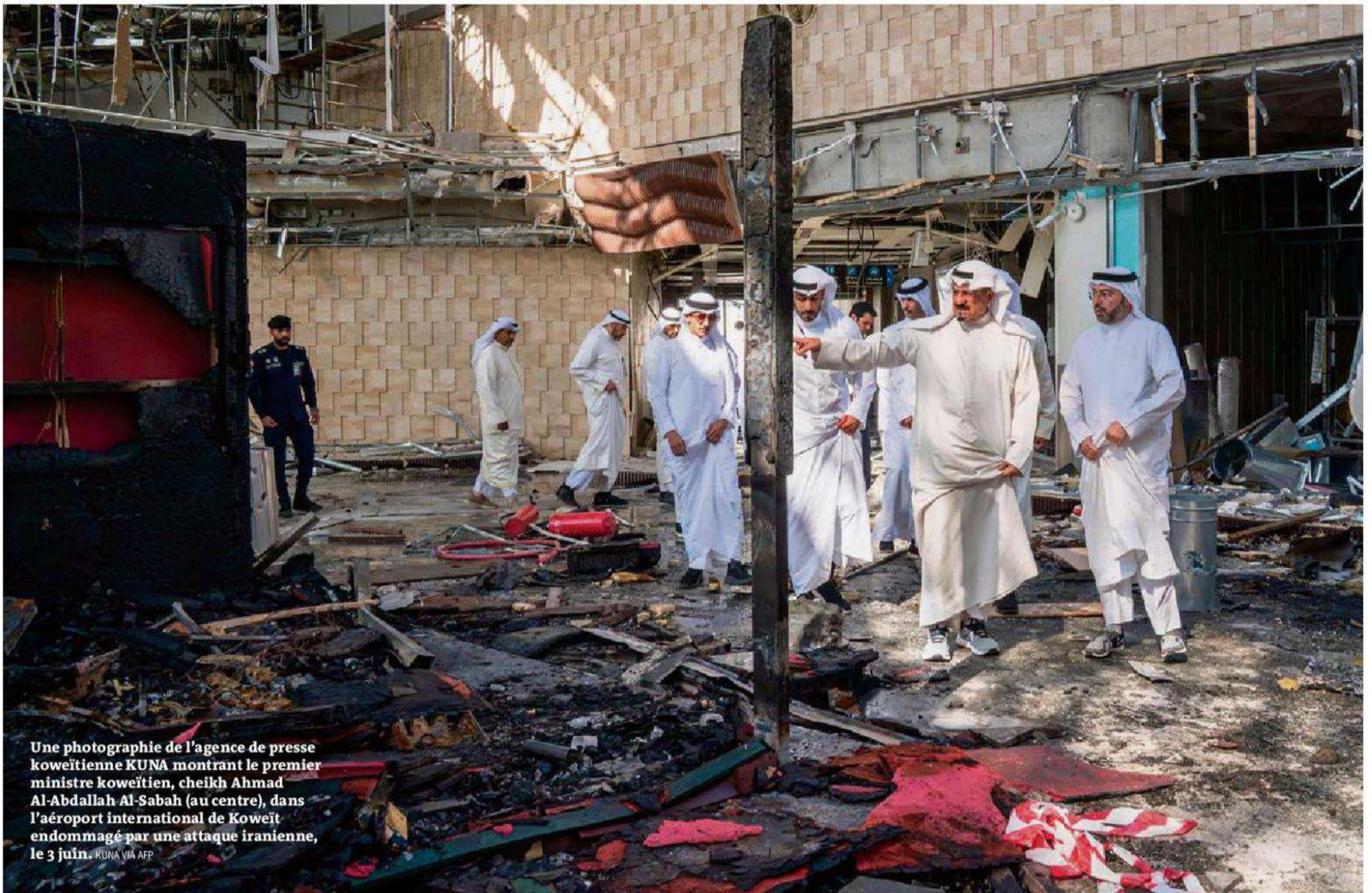
CARTOONING FOR PEACE



ÉDITORIAL  
L'INACCEPTABLE POLITIQUE DE L'UE SUR LES EXPULSIONS DE SANS-PAPIERS  
PAGE 26



M 00147 - 005 - F - 3,80 €



Une photographie de l'agence de presse koweïtienne KUNA montrant le premier ministre koweïtien, cheikh Ahmad Al-Abdallah Al-Sabah (au centre), dans l'aéroport international de Koweït endommagé par une attaque iranienne, le 3 juin. KUNA VIA AFP

# Avec l'Iran, une autre guerre s'installe

En dépit de la trêve, Téhéran et Washington continuent de s'affronter à coups de frappes sporadiques

Nul ne peut affirmer que le Guide suprême iranien, Mojtaba Khamenei, soit mort ou vivant. Blessé, indemne ou défiguré. « Si on en croit les rumeurs, il lui manque pas mal de morceaux », a ironisé Donald Trump, dans un entretien au *New York Post*, mercredi 3 juin. Le président américain « aimerait » pourtant avoir le « privilège » de rencontrer le fils d'Ali Khamenei – Guide suprême de la République islamique de 1989 à 2026, tué par une frappe israélienne au premier jour de la guerre, le 28 février –, assurant que le dignitaire donne son aval à toute décision prise à Téhéran.

Nourrissant l'idée et le fantasme d'un pouvoir iranien réductible à la volonté d'un homme, quand le régime fonctionne sur des mécanismes de collégialité, le locataire de la Maison Blanche fait de Mojtaba Khamenei l'interlocuteur-clé de négociations, pour l'heure, au point mort. « Nous nous rencontrerons probablement à un moment donné », affirme Donald Trump, sans avancer la moindre indication de calendrier.

À l'aube, ce même 3 juin, le feu et la poussière ont envahi l'aéroport international du Koweït, cible d'une attaque de drones qui a fait au moins un mort et huit blessés, sans que les Etats-Unis ne semblent s'effrayer de cette escalade guerrière de la part de Téhéran. De telles entorses au cessez-le-feu décrété le 7 avril, qui ne cessent de se répéter, font craindre aux experts régionaux que la guerre ne s'installe dans la durée, éloignant la perspective d'une résolution diplomatique au conflit.

Selon l'armée koweïtienne, 13 missiles balistiques et 17 drones ont été lancés au total, certains parvenant à toucher des infrastructures critiques, dont cet aéroport. « Nos forces armées mènent des frappes d'autodéfense contre

des sites que les Etats-Unis sont autorisés à utiliser pour attaquer des navires civils et violer le cessez-le-feu. Tout acte hostile recevra une réponse immédiate et décisive. Ce que les sanctions et [quarante jours de] guerre n'ont pas réussi à obtenir ne sera pas remporté par davantage de guerre », assume, dans un communiqué publié quelques heures plus tard, le ministre des affaires étrangères iranien, Abbas Araghchi, même si, dans la soirée, les gardiens de la révolution ont démenti, selon l'agence iranienne Tasnim, toute attaque délibérée, attribuant la frappe sur l'aéroport à un missile Patriot américain.

Au cours de la nuit, trois missiles visant Bahreïn ont été interceptés par les systèmes de défense antiaérienne américains et bahreïnais, rapporte le commandement central américain. « Cette agression ne vise pas un Etat en particulier, mais nous tous », s'est ému Anwar Gargash, haut conseiller diplomatique des Emirats arabes unis, sur X, appelant les pays du Golfe à adopter une position « ferme, unie et solidaire ».

« Nous sommes dans les limbes. L'Iran ne mettra pas fin à la guerre sans avoir démontré qu'il a rétabli sa capacité de dissuasion perdue après la "guerre de douze jours" de 2025, tandis que les Etats-Unis agissent comme si davantage de pression suffirait à mettre Téhéran à genoux ! », analyse Ross Harrison, du Middle East Institute.

**Donald Trump dérouté ses interlocuteurs iraniens, rompus aux tractations tatillonnes et épuisantes**

Voilà neuf semaines que Donald Trump louvoie dans cet après-guerre où chaque parole et chaque acte militaire relèvent de la négociation. En entretenant une urgence permanente, le magnat américain dérouté ses interlocuteurs iraniens, rompus aux tractations tatillonnes et épuisantes. Il multiplie les signaux contradictoires à travers plusieurs canaux de discussion ouverts au Pakistan, en Egypte et en Turquie, mais également au Qatar, qui détient une part des avoirs gelés que Téhéran souhaite se voir restitués, et par le biais d'Oman, qui partage avec l'Iran les eaux territoriales du détroit d'Ormuz. La Maison Blanche n'accorde toutefois qu'une confiance limitée à ces intermédiaires, comme l'a illustré Donald Trump en menaçant, le 27 mai, de « faire exploser » Oman, sommant son allié arabe de clarifier sa position.

## Grandes déclarations

L'administration Trump montre peu d'appétence pour ces négociations ardues et techniques. Elle se contenterait de grandes déclarations de principes et d'un trophée : une preuve manifeste de victoire, comme l'expédition aux Etats-Unis du stock d'uranium hautement enrichi de Téhéran, proche du seuil militaire. Ce dossier apparaît désormais repoussé à une hypothétique seconde round de négociations, tandis que Téhéran durcit ses exigences afin de conclure un premier accord intérimaire.

Le régime iranien a perdu toute confiance dans la parole trumpienne : il a demandé, dès les premiers échanges, un dégel de ses avoirs, la liberté de commerce pour ses pétroliers et une reconnaissance de son contrôle durable sur le détroit d'Ormuz, prétendant filtrer les navires de passage et réguler la circulation dans le passage stratégique et, pourquoi pas, leur imposer une redevance, tout en

fermant l'accès aux bateaux militaires ennemis.

Téhéran a par ailleurs menacé, le 3 juin, par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. Araghchi, de reprendre la guerre si Israël relançait l'assaut à Beyrouth contre son allié, le Hezbollah libanais. Il est encore trop tôt pour savoir si les quelques avancées sur lesquelles se sont accordés l'Etat hébreu et le pays du Cèdre dans la nuit de mercredi à jeudi peut changer la donne.

Car la diplomatie iranienne se trouve « plongée dans le désarroi : ils jugent que les Américains changent tout le temps d'avis », relève l'historien Pierre Razoux, de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques. Les caciques du régime finissent par se convaincre que cette cacophonie est volontaire. « Téhéran ne veut pas que cette nouvelle situation s'éternise, et l'idée s'impose que Washington cherche à gagner du temps, analyse Hamidreza Azizi, du cercle de réflexion Stiftung Wissenschaft und Politik, à Berlin. Les Iraniens comprennent qu'une phase "postguerre/prépaix" est en train de se former. Et que les Etats-Unis cherchent à modifier la situation sur le terrain, afin d'empêcher l'Iran de conserver ses avantages, notamment dans le détroit d'Ormuz, tout en tentant de redéfinir les conditions d'un éventuel accord ».

Donald Trump a répété le 1<sup>er</sup> juin au *New York Post* qu'il n'était guère pressé de résoudre la crise à Ormuz. Le blocus imposé par les Etats-Unis sur les ports iraniens, qui, selon les plans de l'administration américaine, finira par asphyxier l'économie de la République islamique en obligeant le régime à desserrer son emprise sur le détroit, pourrait durer encore plusieurs semaines. Voire jusqu'au 7 septembre, suggère M. Trump, même s'il espère faire plier Téhéran bien avant. La Chambre de re-

**Sur le fond, Téhéran signale qu'il serait prêt à négocier un gel durable d'une partie de son programme nucléaire**

présentants a d'ailleurs fait monter la pression sur le président américain, mercredi, en votant un texte, certes symbolique, ordonnant le retrait des troupes engagées contre l'Iran.

Selon un article du *Wall Street Journal* du 11 mai, les Etats-Unis auraient discrètement réactivé le « Project Freedom » (« projet liberté »), du nom de cette opération avortée vingt-quatre heures après son lancement, le 3 mai, pour ouvrir le détroit par la force. Environ 70 navires auraient traversé l'étrémité couloir maritime, en éteignant leurs transpondeurs et en longeant la côte omanaise, tandis que les frappes américaines contre les côtes iraniennes à Qechm et Bandar-e Abbas ont soudainement repris. Mardi soir, le commandement central américain a fourni une nouvelle indication de ce manège, en affirmant que ses forces avaient abattu un drone iranien qui visait des « marins civils qui transitaient légalement dans les eaux de la région ».

Cette pression militaire inquiète Téhéran. « Un débat émerge sur une possible normalisation de ces attaques sur le territoire iranien, à l'image du sud du Liban. Si cela devenait une règle, cela représenterait un changement dangereux qui finirait par mettre l'Iran en position de faiblesse », observe M. Azizi.

Sur le fond, Téhéran signale qu'il serait prêt à négocier un gel dura-

ble d'une part de son programme nucléaire, qui a provoqué l'entrée en guerre des Etats-Unis. « Les Iraniens ne savent plus quoi faire de leur uranium enrichi ni de leur programme nucléaire militaire. Tous les responsables impliqués dans ces décisions ont été tués et aucun de leurs successeurs n'a leur expérience », estime l'ambassadeur d'Israël en France, Joshua Zarka, bon connaisseur du dossier nucléaire iranien, qui en a été chargé au sein de son ministère.

## Nécessité de répliquer

Israël presse la Maison Blanche en faveur d'un accord intransigeant, notamment sur le nucléaire, mais il estime aussi que ce levier de pression n'est plus la priorité de Téhéran. « Les techniciens nucléaires sont encore là, c'est la base qui pousse pour obtenir une bombe. Mais le régime comprend qu'il doit mettre ce programme de côté pour quelques bonnes années. Il s'agit comme d'un levier pour obtenir ce qu'il veut dans le détroit d'Ormuz [qu'il cherche à contrôler], tout en se réservant la possibilité de maintenir un programme d'enrichissement de l'uranium sous surveillance », explique Joshua Zarka.

Au sein de la République islamique s'impose donc peu à peu la nécessité de répliquer, au risque de replonger le conflit dans une spirale dangereuse. « Les Etats-Unis demandent aux Iraniens de rester sagement immobiles pendant qu'on les étrangle. Le coût de l'inaction est désormais plus élevé pour eux que celui de l'escalade. Ils sont convaincus que cette guerre a éclaté parce que les Etats-Unis les croyaient faibles, incapables et peu disposés à réagir. Ils doivent convaincre que ce n'est pas le cas », appuie Vali Nasr, de la Johns Hopkins University (Maryland). ■

CLAIRE GATINOIS,  
GHAZAL GOLSHIRI  
ET LOUIS IMBERT

# Israël-Liban : des discussions sans réelles avancées

L'accord trouvé après des négociations à Washington repousse la perspective d'un cessez-le-feu durable

BEYROUTH ET JÉRUSALEM -  
correspondants

Le cessez-le-feu au Liban demeure un horizon lointain. Alors que l'intensification des combats entre les deux belligérants et les avancées terrestres de l'armée israélienne dans le sud du pays du Cèdre ont confirmé l'échec de la trêve instaurée le 17 avril, les délégations israélienne et libanaise ont achevé un nouveau round de pourparlers directs, à Washington, mardi 2 et mercredi 3 juin, sans avancée substantielle à ce stade. De nouvelles discussions politiques et sécuritaires sont prévues dans la semaine du 22 juin.

Dans la déclaration conjointe publiée par les Etats-Unis, Israël et le Liban, la cessation des hostilités est conditionnée à « un arrêt complet des tirs du Hezbollah et au retrait de tous ses membres du secteur sud du fleuve Litani ». Le texte ne fait pas mention d'une exigence faite à Israël de cesser ses bombardements et ses opérations terrestres au-delà de la zone tampon qu'il occupe sur 5 à 10 kilomètres de profondeur. Il prévoit néanmoins un retrait graduel de son armée du sud du Liban avec la mise en place de « zones pilotes » dont les forces armées du Liban (FAL) prendraient le contrôle exclusif, et dont serait exclu le Hezbollah. Les Etats-Unis se sont engagés à renforcer les capacités des FAL pour les aider dans la mission.

L'accord annoncé entre le Liban et Israël ne règle toutefois pas, pour l'Etat hébreu, la question des drones utilisés par le Hezbollah. Ces dernières semaines, l'armée israélienne a subi des pertes inhabituellement élevées – 14 morts dans ses rangs depuis le « cessez-le-feu » du 17 avril – dues à l'impossibilité de prévenir les explosions causées par ces appareils alors même que la « zone de sécurité », mise en place sur plusieurs kilomètres à l'intérieur du Liban, le long de la frontière, devait limiter la force de frappe du Hezbollah.

## « Sans moi, tu serais en prison »

L'Etat hébreu cherche à conserver un maximum de liberté opérationnelle au Liban sud. « Israël a réaffirmé que sa sécurité et le respect de son intégrité territoriale ne pourront être assurés que par le désarmement du Hezbollah et le démantèlement de son infrastructure dans l'ensemble du Liban », souli-

gne la déclaration conjointe publiée par le département d'Etat américain dans la nuit de mercredi à jeudi.

« Les discussions d'aujourd'hui ont marqué une nouvelle étape importante dans le processus visant à faciliter la paix entre Israël et le Liban. Mais ne vous y trompez pas : si le Hezbollah pense que ce résultat lui confère l'immunité, il se trompe », a averti l'ambassadeur israélien aux Etats-Unis, Yechiel Leiter, après la fin des discussions. « Il n'y a pas de cessez-le-feu du côté de nos troupes. Nous nous efforçons de maximiser la liberté d'action opérationnelle qui nous est accordée et nous saisissons chaque occasion d'éliminer les menaces qui pèsent sur les civils israéliens et nos soldats », a expliqué mercredi le chef d'état-major de l'armée israélienne, Eyal Zamir, inhabituellement transparent. L'armée entend notamment continuer de détruire des villages et des « infrastructures » utilisées par le Hezbollah. Les bombardements israéliens ont tué 3 516 personnes depuis le 2 mars et en ont déplacé plus de 1 million, selon les autorités liba-

## L'accord annoncé ne règle pas, pour l'Etat hébreu, la question des drones utilisés par le Hezbollah

naïses. La limite imposée par Donald Trump au gouvernement de l'Etat hébreu est celle des bombardements sur Beyrouth. Le président américain a confirmé s'être emporté au téléphone avec le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou.

« Tu es un putain de malade », lui a-t-il asséné, lundi 1<sup>er</sup> juin, alors que le premier ministre israélien venait d'annoncer sa décision de bombarder la capitale libanaise pour riposter aux tirs du Hezbollah, mettant en péril les difficiles négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Iran. « Sans moi, tu serais en prison. Je suis en train de sauver ton cul. Tout le monde te dé-

teste maintenant. Tout le monde déteste Israël à cause de ça », aurait-il déclaré, selon le média américain Axios. Avant d'imposer à Benjamin Nétanyahou d'annuler ces frappes aériennes « J'ai été un peu perturbé par le fait qu'il soit constamment en guerre avec le Liban », a ensuite expliqué Donald Trump au New York Post. « Désaccord tactique », a tenté de minorer Benjamin Nétanyahou.

## Succès tactiques

Trump a ainsi imposé un accord prévoyant, dans un premier temps, qu'Israël s'abstienne de frapper la banlieue de Beyrouth en échange de l'engagement du Hezbollah à arrêter ses attaques sur Israël. Le cessez-le-feu devait ensuite être « élargi pour couvrir l'ensemble du territoire libanais ». Le président américain a affirmé avoir reçu l'assurance du Hezbollah qu'il respecterait la proposition américaine, lors du premier contact établi entre son administration et des « représentants haut placés » du parti chiite. Mais les cadres du Hezbollah ont rejeté publiquement cette formule. Lundi, le

député Hassan Fadlallah a assuré que son mouvement était prêt à accepter un cessez-le-feu en préalable au retrait des troupes israéliennes, mais à la condition que ce retrait soit total, et qu'il concerne l'ensemble du territoire libanais.

« Nous n'accepterons aucun accord partiel de cessez-le-feu », a martelé, mardi, Mahmoud Qomati, un haut responsable du parti chiite. Ce refus s'est manifesté sur le terrain par la poursuite des attaques du Parti de Dieu sur le nord d'Israël en réponse aux bombardements de l'Etat hébreu.

Les succès tactiques que le Hezbollah engrange sur le terrain n'incitent pas le mouvement chiite à retirer ses combattants du sud du fleuve Litani et à accepter son désarmement. La lutte contre l'occupation israélienne le relégitime auprès de sa base chiite, durement éprouvée par les déplacements forcés, les bombardements et la destruction de dizaines de localités dans la zone tampon. Le Hezbollah espère enfin être inclus dans l'accord régional négocié entre les Etats-Unis et l'Iran pour sortir renforcé sur la scène libanaise.

Dans les milieux proches du parti chiite, la déclaration conjointe publiée jeudi est vue comme une « capitulation » de la partie libanaise. « Avec une audace inouïe, l'autorité de tutelle au Liban [appellation utilisée par le Hezbollah pour désigner le gouvernement] a accepté la poursuite de l'occupation sans limite de temps et sans cessez-le-feu défini. Elle a accédé à la demande d'Israël et des Etats-Unis de dissocier le dossier libanais du dossier iranien, a tenu la résistance responsable de la poursuite de la guerre et a accepté de la qualifier d'ennemie du Liban », commente le quotidien Al-Akhbar, proche du Hezbollah.

Le Parti de Dieu refuse, tout comme son parrain iranien, que soient dissociées les négociations entre Téhéran et Washington du dossier libanais – chose sur laquelle insistent les Etats-Unis, Israël et le Liban. « Soit la guerre en Iran et au Liban cessera, soit elle se poursuivra dans les deux pays », a martelé, mercredi, le ministre des affaires étrangères iranien, Abbas Araghtchi, affirmant avoir obtenu l'assurance du médiateur pakistanais que le Liban est inclus dans l'accord de cessez-le-feu négocié avec Washington.

De son côté, le gouvernement israélien observe, avec beaucoup de réserves, les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Iran, dont il est exclu depuis le début. L'Etat hébreu craint que Trump cherche à obtenir un accord de cessez-le-feu durable avec Téhéran sans avoir de garanties sur le dossier nucléaire, les missiles balistiques et le soutien apporté par la République islamique à ses alliés dans la région.

La mention du Hezbollah comme « ennemi du Liban » dans la déclaration conjointe, tirée d'une déclaration du secrétaire d'Etat américain, Marco Rubio, fait polémique chez les commentateurs proches du Hezbollah. Ils dénoncent la « trahison » du gouvernement libanais, qui, sous les pressions israéliennes, a interdit les activités militaires de la milice – une mesure encore symbolique –, et ils menacent contre toute velléité de dissoudre le parti. Mercredi, le président américain a semblé disposé à tolérer un cessez-le-feu partiel. « Dans cette partie du monde, un cessez-le-feu, c'est quand vous tirez de façon plus modérée », a-t-il commenté devant la presse. ■

LUC BRONNER  
ET HÉLÈNE SALLON

# Conseil de sécurité de l'ONU : l'Allemagne échoue à obtenir un siège

Ce revers inédit fragilise les ambitions diplomatiques de Berlin et interroge son influence au sein de l'Organisation des Nations unies

BERLIN - correspondante

Pour la première fois, l'Allemagne a échoué, mercredi 3 juin, à obtenir le siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), qu'elle convoitait avec une régularité de métronome. Elle n'a obtenu que 104 voix sur les 190 exprimées, à l'issue d'un vote de l'Assemblée générale. Elle espérait occuper ce siège à compter de 2027.

Instance la plus puissante de l'ONU, le Conseil de sécurité, compte dix membres non permanents, élus pour deux ans, qui siègent aux côtés des cinq membres permanents, dont la France fait partie. Le renouvellement de ces dix sièges se fait par moitié chaque année et nécessite une majorité des deux tiers. Deux sièges sont attribués à l'Europe occidentale, chaque zone géographique bénéficiant d'un nombre fixe de voix. L'élection de l'Allemagne, l'un des

principaux financeurs de l'ONU, était jusqu'ici considérée comme acquise. Lors du précédent scrutin, couvrant les années 2019-2020, elle avait obtenu 184 des 190 voix exprimées. Mais cette année, outre l'Allemagne, deux autres Etats étaient en lice pour occuper les deux sièges alloués à l'Europe occidentale : le Portugal et l'Autriche. Mercredi, tous deux ont obtenu les 127 voix nécessaires pour siéger au Conseil de sécurité. Leurs représentants ont laissé éclater leur joie à l'annonce des résultats dans la salle de l'Assemblée générale, sous le regard impassible de la présidente, l'Allemande Annalena Baerbock, ministre des affaires étrangères dans le gouvernement d'Olaf Scholz (2021-2025).

Parmi les arguments avancés ces derniers jours en anticipation d'un échec qui semblait de plus en plus probable : le fait que le Portugal et l'Autriche faisaient campagne avec insistance depuis plusieurs années pour obtenir un

siège, tandis que l'Allemagne n'aurait officialisé sa candidature que fin 2024. L'absence du chancelier Friedrich Merz à l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 2025, a, à cet égard, été soulignée.

## Mutisme et contradictions

La position traditionnellement pro-israélienne de l'Allemagne pourrait également l'avoir desservi – 127 des 193 pays membres de l'ONU ayant reconnu l'existence de la Palestine. Et Berlin est régulièrement renvoyé à ses contradictions sur le sujet. Si l'Allemagne affiche son attachement au droit international, elle a, à plusieurs reprises, préféré s'abstenir de voter certaines résolutions sur le conflit à Gaza. Son mutisme lors de l'attaque américaine au Venezuela, en janvier, puis au début de l'offensive en Iran, deux mois plus tard, a aussi été souligné.

La candidature allemande a enfin fait l'objet d'attaques virulentes de la part de la Russie, membre

permanent du Conseil de sécurité. Le 26 mai, l'ambassadeur de Moscou, Vassily Nebenzia, a ainsi mis en garde contre la supposée volonté hégémonique d'une Allemagne consacrant des moyens financiers quasiment illimités à son réarmement depuis l'invasion de l'Ukraine, la renvoyant sans cesse à ses responsabilités durant la seconde guerre mondiale. « L'Allemagne n'hésite pas à attiser le conflit à Gaza en fournissant des armes, y compris de pointe », a-t-il ajouté.

L'obtention d'un siège ne se joue toutefois que marginalement sur un programme ou une prise de position, mais sert plutôt d'argument de négociation dans les multiples transactions entre Etats pour l'attribution de positions au sein des différentes instances de l'Organisation. Ces derniers temps, le ministre des affaires étrangères allemand, Johann Wadepuhl, s'est ainsi démené pour convaincre le plus grand nombre de pays possibles. Il a tenté de faire valoir l'atta-

chement de Berlin au multilatéralisme, et sa volonté de donner plus de place à la société civile et aux questions humanitaires.

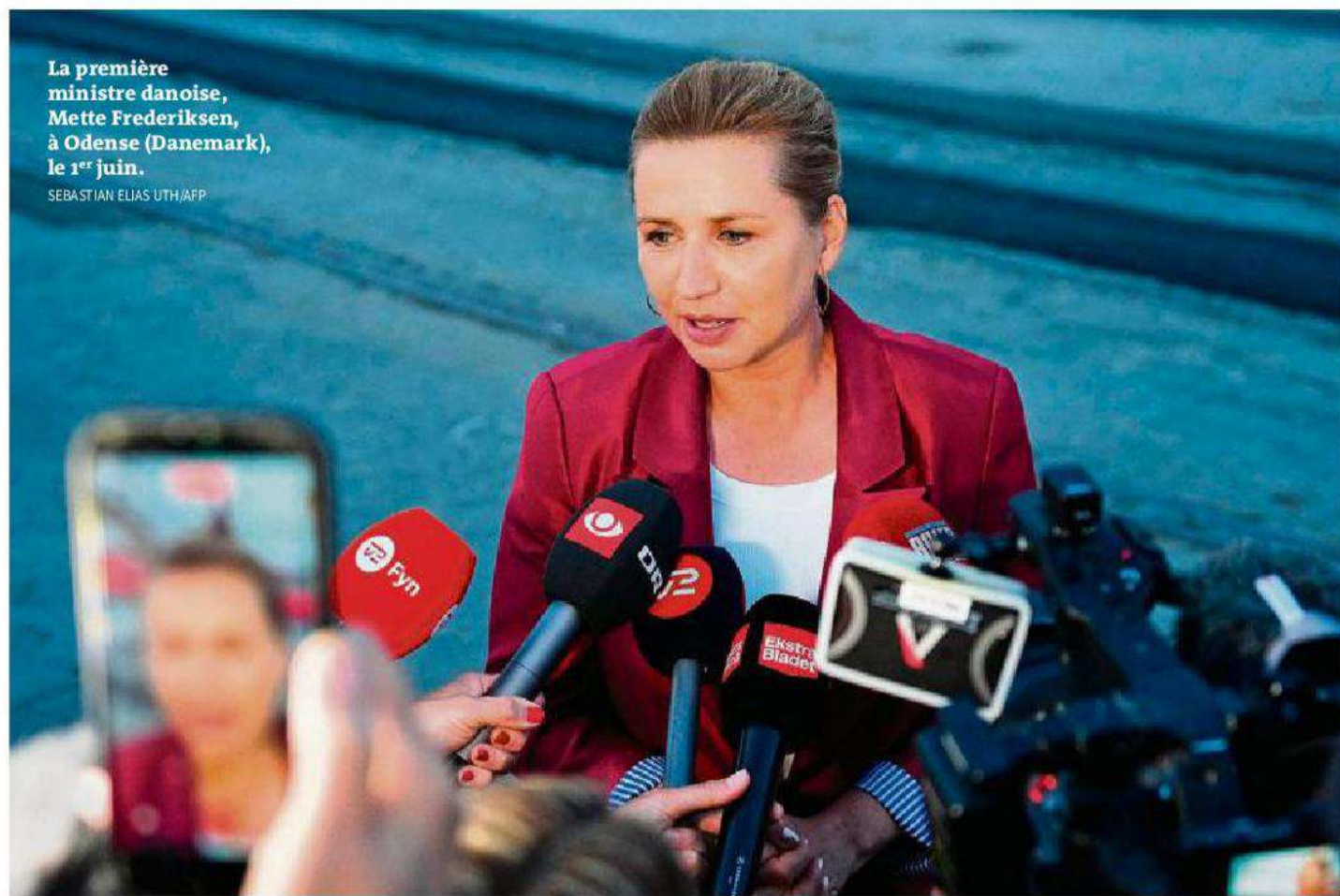
« L'une des leçons à tirer de ces élections est la nécessité d'une coordination rapide au sein du groupe européen à l'avenir », a estimé, mercredi soir, le député Jürgen Hardt, porte-parole de l'Union chrétienne-démocrate pour les questions de politique étrangère au Bundestag. « Nous pourrions ainsi éviter des candidatures concurrentes. » « [Ce résultat] nous déçoit beaucoup », a pour sa part reconnu Adis Ahmetovic, son homologue au sein du groupe social-démocrate.

Le rôle et l'influence de l'ONU dans la résolution des conflits n'ont toutefois cessé de diminuer, et le recul de la contribution financière américaine aux différents programmes est encore venu l'affaiblir. « Nous nous sommes un peu trop fiés au fait que les autres Etats avaient ce que nous étions représentés tous les huit ans, a résumé

Christoph Heusgen, ancien conseiller diplomatique de la chancelière Angela Merkel et ancien ambassadeur d'Allemagne auprès des Nations unies de 2017 à 2021, sur la radio Deutschlandfunk, jeudi 4 juin. « C'était une erreur de calcul. »

Berlin a rejoint les Nations unies en 1973. A l'époque, la République fédérale allemande et la République démocratique allemande avaient adhéré toutes les deux à l'organisation. Depuis, l'Allemagne demande à siéger tous les huit ans au Conseil de sécurité comme membre non permanent. Le pays souhaite par ailleurs depuis plus de vingt ans en devenir membre permanent, jugeant que la composition actuelle du Conseil ne reflète plus les équilibres géopolitiques du monde, ni le rôle que lui-même entend y jouer. La régularité avec laquelle il siégeait jusqu'ici au Conseil de sécurité faisait toutefois de lui un membre semi-permanent de fait. ■

ELSA CONESA



La première ministre danoise, Mette Frederiksen, à Odense (Danemark), le 1<sup>er</sup> juin.  
SEBASTIAN ELIAS UTH/AFP

## Mette Frederiksen entame un troisième mandat au Danemark

Après de longues tractations, la première ministre sortante, patronne des sociaux-démocrates, a réussi à former une coalition de centre gauche

MALMÖ (SUÈDE) -  
correspondante régionale

Douze partis représentés au Parlement, un paysage politique plus morcelé que jamais et deux grandes formations créditées de scores historiquement bas (les sociaux-démocrates et les libéraux). Sans surprise, les négociations engagées après les législatives du 24 mars ont pris du temps au Danemark, battant un nouveau record : soixante-neuf jours, contre quarante-trois en 2022. Après plusieurs allers-retours, elles ont abouti, mardi 2 juin, avec la signature d'un accord entre les quatre partis de centre gauche qui vont constituer le prochain gouvernement.

Première ministre depuis 2019, la cheffe de file des sociaux-démocrates, Mette Frederiksen, 48 ans, obtient un troisième mandat. Sa position n'avait jamais vraiment été menacée : si son parti n'a obtenu que 21,09 % des voix aux législatives, le centre gauche est arrivé en tête devant la droite libérale conservatrice et l'extrême droite. Il

ne restait plus qu'à convaincre Lars Lokke Rasmussen, dirigeant des Modérés (Moderaterne, centre droit), en position d'arbitre et dans le rôle de faiseur de rois. L'ex-premier ministre, chef de la diplomatie depuis 2022, a d'abord fait monter les enchères, avant de s'aligner derrière M<sup>me</sup> Frederiksen.

### Enjeu du Groenland

Le gouvernement sera composé des sociaux-démocrates, du Parti social-libéral (Radikale Venstre, centre gauche), du Parti populaire socialiste (SF) et des Modérés. La coalition, qui dispose de 82 sièges sur 175 au Folketing, s'appuiera sur deux partis de gauche, l'Alliance rouge-verte et L'Alternative (écologistes) pour gouverner. « Fondamentalement, nous voulons agir, nous attaquer aux problèmes et mettre en place des changements structurels », a affirmé Mette Frederiksen lors de la présentation du programme de sa « coalition à quatre feuilles » mardi.

Parmi les grandes réformes annoncées, les quatre partis s'engagent à mettre en œuvre un nouvel accord sur la protection sociale,

### Son rapprochement avec la droite a suscité le rejet d'une partie des électeurs de gauche

qui inclura une flexibilisation du temps de travail en fonction des âges. Les conditions de la prétraite vont être améliorées, tandis que les pensions les plus basses seront revalorisées. Le retour de l'impôt sur la fortune, réclamé par la gauche, ne figure pas dans le programme, qui prévoit, en revanche, une baisse de l'impôt sur les revenus plus élevés – une concession aux Modérés de Lars Lokke Rasmussen.

La gauche se félicite pour sa part d'avoir obtenu la prise en charge par l'Etat des soins dentaires, la suppression de la TVA sur les fruits et légumes, la gratuité des transports en commun jusqu'à l'âge de 22 ans et des incitations à la construction de logements sociaux. Le « grand jour de la prière » (le quatrième vendredi après Pâques), un jour férié supprimé en 2022, va également être rétabli d'ici à 2030, à condition de compenser la perte d'activité qu'il entraînera.

Pendant la campagne électorale, l'élevage intensif de porcs et son impact sur l'environnement avaient été au cœur des débats. La coalition promet une réforme de fond du secteur, y compris pour améliorer le bien-être animal. Par ailleurs, un projet de loi va être présenté dès la fin de l'année 2026 en faveur d'une interdiction nationale de pulvérisation et épannage dans les zones vulnérables contribuant à la recharge des nappes phréatiques. Des mesures qui font dire à la dirigeante du Parti populaire socialiste, Pia Olsen Dyhr, que le futur gouvernement sera « le plus vert » qu'a connu le Danemark.

Sans le nommer, l'accord envoie aussi un message à Donald Trump sur la question du Groenland, le territoire autonome danois que le président des Etats-Unis cherche à

acheter ou annexer, en stipulant que le « gouvernement défendra fermement la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination du royaume ».

Il affirme que « l'avenir de la communauté du royaume est l'affaire de nos trois pays [le Danemark, le Groenland et les îles Féroé] et de personne d'autre ». Lars Lokke Rasmussen, qui a entamé les discussions sur l'avenir des relations entre les Etats-Unis, le Groenland et le Danemark, avec le secrétaire d'Etat américain, Marco Rubio, mi-janvier, a assuré que le futur gouvernement serait « une main ferme à la barre en ces temps troublés ».

### Alliance inédite

En parvenant à se maintenir au pouvoir à l'issue de trois élections successives, Mette Frederiksen rejoint un petit club composé de seulement quatre anciens premiers ministres. Entre 2019 et 2022, son parti avait gouverné seul, en s'appuyant sur différentes coalitions au Parlement en fonction des sujets. Depuis 2022, elle dirigeait une coalition avec le parti libéral et les Modérés. Elle avait présenté cette alliance inédite comme une réponse au contexte géopolitique créé par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Son rapprochement avec la droite a suscité le rejet d'une partie des électeurs de gauche, qui ont reporté leur voix vers le Parti populaire socialiste, arrivé pour la première fois en deuxième place avec 11,6 %. Dirigée par Pia Olsen Dyhr, la formation écologiste de centre gauche fait son retour au gouvernement, douze ans après en avoir claqué la porte le 30 janvier 2014.

Ce souvenir pousse les observateurs de la vie politique danoise à prédire un mandat tumultueux. S'il a salué des avancées dans de nombreux domaines, le responsable de l'Alliance rouge-verte, Pelle Dragsted, a aussi estimé que le programme de la coalition présentait des « lacunes » et « des choses que nous n'apprécions vraiment pas ». Le parti a déjà fait savoir qu'il constituerait « un groupe parlementaire libre et indépendant, capable de voter contre les mesures avec lesquelles [il n'est] pas d'accord ».

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

## L'extrême droite britannique instrumentalise les errances de la police

Nigel Farage, le chef de file de Reform UK a dénoncé un racisme « anti-Blancs » après le meurtre d'un étudiant par un jeune sikh

LONDRES - correspondante

Le gouvernement britannique a dénoncé l'exploitation des divisions communautaires par l'extrême droite, mardi 2 juin, après la publication, lundi, d'une vidéo sur les derniers instants du jeune Henry Nowak. Cet étudiant de 18 ans a été assassiné à Southampton (sud de l'Angleterre) dans la nuit du 3 décembre 2025 par un sikh britannique avec son couteau de cérémonie.

La vidéo est d'autant plus choquante qu'elle montre Henry Nowak traité comme un criminel, alors qu'il est à terre et mourant : les policiers le menotent sans tenir compte de ses plaintes – il répite qu'il a été poignardé et n'arrive pas à respirer. En revanche, ils semblent accorder du crédit aux mensonges de son meurtrier, Vickrum Digwa, 23 ans, qui prétend avoir été victime d'une attaque « raciste » – alors que ce n'est pas le cas.

Vickrum Digwa a été condamné, lundi 1<sup>er</sup> juin, à la prison à vie, pour l'assassinat de Henry Nowak avec un couteau de 21 centimètres qu'il portait, assurait-il, pour des raisons religieuses. Pour les sikhs, le port du kirpan, la dague cérémonielle, fait partie de leurs principales observances religieuses : il symbolise leur engagement pour la justice et la défense des opprimés. Le port d'arme blanche est très réglementé au Royaume-Uni, où les crimes au couteau, notamment entre jeunes, sont une calamité nationale, mais une exception est faite pour les kirpans. Jusqu'au meurtre de Henry Nowak, cette exemption ne posait pas problème, aucun crime impliquant la dague n'ayant été documenté.

Dona Jones, l'élue chargée des forces de police du comté de Hampshire et de l'île de Wight, a réclamé, mardi, une « révision urgente » des exemptions au port du couteau pour des raisons religieuses, après que la famille de la victime a dénoncé le traitement « inhumain et dégradant » de Henry Nowak. Le premier ministre, Keir Starmer, a jugé, sur le réseau social X, l'assassinat du jeune homme « affreux et choquant ». C'est la réaction de Nigel Farage, le chef de file du parti de droite radicale Reform UK, qui a suscité la polémique, celui-ci étant accusé d'instrumentaliser le drame pour accentuer les divisions entre communautés.

### Thèmes classiques

Dans une vidéo publiée mardi sur les réseaux sociaux, Nigel Farage a dénoncé une « police à deux vitesses » et déploré que « les droits des personnes blanches comptent moins que ceux des minorités ethniques », encourageant les Britanniques à réagir avec une « rage froide » à l'assassinat de Henry Nowak. Et sans manifestement tenir compte des propos du père de la victime, Mark Nowak, qui, juste après la condamnation du meurtrier de son fils, lundi, avait prévenu que sa famille refusait que sa mort « soit exploitée pour susciter davantage de divisions ».

Le racisme « anti-Blancs » et la police ou la justice « à deux vitesses » sont des thématiques classiques de l'extrême droite britannique, qui dénonce de soi-disant biais « anti-Blancs » des autorités, dans une société très tolérante, où les minorités sont protégées par un solide corpus de

### Le premier ministre Keir Starmer dit avoir « eu la nausée » devant la vidéo de l'intervention des policiers

lois (pour l'égalité ou contre les propos haineux).

Des activistes antimusulmans comme Tommy Robinson ont amplement exploité le scandale des grooming gangs – des gangs de prostitution de jeunes filles, souvent opérés par des hommes de la communauté pakistanaise – ou la tuerie de Southport – quand un jeune Britannique d'origine rwandaise a assassiné trois petites filles à l'été 2024 – pour stigmatiser des minorités religieuses. Des émeutes antimigrants avaient éclaté dans tout le pays, après le drame de Southport.

Mardi, le député Rupert Lowe, ancien allié de Nigel Farage et désormais à la tête de la formation d'extrême droite Restore Britain, promettait, sur X, un retour de la peine de mort pour le meurtrier de Henry Nowak s'il parvenait au gouvernement – une perspective très improbable, mais son message a été partagé par Elon Musk.

### Enquête indépendante

Dans la soirée, Tommy Robinson et des centaines d'autres activistes autoproclamés « patriotes » se sont rassemblés devant le commissariat de police de Southampton, chantant « I can't breathe » (« je ne peux pas respirer »). Ils sont vite devenus violents, lançant projectiles et poubelles aux forces de l'ordre.

Ces scènes « sont complètement inacceptables », a déclaré la ministre de l'intérieur, Shabana Mahmood, mardi soir. « Quiconque instrumentalise cette tragédie, cet acte de meurtre horrible et odieux, pour semer davantage la division dans notre pays doit être rejeté par tous les membres de cette assemblée », avait-elle déjà dénoncé, plus tôt dans la journée, à la Chambre des communes.

Le premier ministre, Keir Starmer, a dit avoir « eu la nausée » en visionnant la vidéo montrant la manière dont les policiers ont traité Henry Nowak, et espéré que l'enquête indépendante sur les conditions de son arrestation erronée ait lieu au plus vite. Il a néanmoins l'existence d'une police « à deux vitesses ».

Pour une fois, Kemi Badenoch, la cheffe de file de l'opposition conservatrice, a également dénoncé la récupération du drame par l'extrême droite. « Toutes les vies comptent », a affirmé cette Britannique d'origine nigérienne sur ITV, renvoyant dos à dos les deux slogans – « Black lives matter », apparu après l'assassinat de George Floyd en 2020, ou celui utilisé par Nigel Farage le matin même, « White lives matter ».

Les 11 députés sikhs de la Chambre des communes – appartenant tous au parti travailliste – ont signé un courrier commun, mardi, exprimant leur soutien à la famille de Henry Nowak, et enjoignant leurs concitoyens de ne pas laisser son assassinat « diviser les communautés ou alimenter l'hostilité envers des innocents ».

CÉCILE DUCOURTIEUX

## CULTURES MONDE.



du lundi  
au vendredi  
11H - 12H

Mélanie  
Chalandon

Julie Gacon



En partenariat avec  
Le Monde

# Péter Magyar : « J'ai été élu pour changer le régime »

Le dirigeant hongrois explique comment il compte récupérer les fonds gelés par la Commission européenne

## ENTRETIEN

Trois semaines après son investiture à la tête du gouvernement hongrois, Péter Magyar, 45 ans, était à Paris, le 3 juin, où il s'est notamment entretenu avec Emmanuel Macron à l'Élysée. Avant de reprendre l'avion pour Budapest, le successeur de Viktor Orban a accordé un entretien au Monde à l'ambassade de Hongrie.

**En venant à Paris, quel message souhaitez-vous adresser à la France ?**

Après m'être rendu en Pologne, en Autriche et à Bruxelles, je souhaitais venir rapidement en Allemagne et en France pour renforcer la position de la Hongrie auprès de ses grands partenaires en Europe occidentale. Avec Emmanuel Macron, nous pensons qu'il existe de nombreuses possibilités de développer les relations entre la Hongrie et la France, que ce soit dans les domaines de l'économie, de la défense ou de la politique européenne.

**Irez-vous bientôt en Ukraine pour rencontrer Volodymyr Zelensky ?**

Il y a en Ukraine une minorité hongroise d'environ 100 000 personnes. Or, depuis environ dix ans, elle est privée de droits fondamentaux, comme la possibilité, pour les enfants, d'apprendre le hongrois à l'école. Dès que les autorités ukrainiennes prendront l'engagement de mettre fin à ces discriminations, je serai prêt à rencontrer le président Zelensky.

**Avez-vous reçu des signaux positifs en ce sens de Volodymyr Zelensky ?**

Oui, je sens que les choses peuvent avancer dans le bon sens. C'est dans l'intérêt de nos deux pays d'aller de l'avant. La Hongrie souhaite avoir de bonnes relations avec tous ses voisins. En Hongrie, nous estimons que les actes passent avant les paroles.

Je vais vous donner un exemple. En juillet 2024, lorsque les Russes ont bombardé l'hôpital pédiatrique de Kiev, nous avons immédiatement décidé d'apporter notre aide. Nous avons collecté des médicaments, du matériel hospitalier et des denrées non périssables et, le lendemain, nous étions en route pour Kiev. Je venais d'être élu député européen, et quand je suis arrivé sur place, je n'ai vu aucun autre responsable politique euro-

**Le premier ministre hongrois, Péter Magyar, à l'ambassade de Hongrie, à Paris, le 3 juin.**

KAMIL ZHINOGLU  
POUR « LE MONDE »



**« Il y a une grande attente dans la population pour une nouvelle Constitution »**

péen. Quand on me demande comment nous nous comportons envers ceux qui sont attaqués, je peux répondre que ce qui compte, ce sont les actes, pas les paroles. L'Ukraine peut attendre de nous de la sincérité, pas de l'hypocrisie.

**Soutenir l'Ukraine, ce serait aussi vouloir qu'elle adhère à l'Union européenne (UE)...**

Sur ce point, ma position est très claire. Les règles doivent être les mêmes pour tous les pays qui souhaitent rejoindre les Vingt-Sept. L'Ukraine, pour l'instant, est en guerre. Nous espérons que ce conflit se terminera au plus vite et que, dans cinq, dix ou quinze ans, elle parviendra à satisfaire aux 33 chapitres d'adhésion. Alors nous organiserons un référendum en Hongrie sur la question.

**Dans ce cadre, seriez-vous d'accord pour que l'UE ouvre dès maintenant un premier chapitre de négociations avec l'Ukraine ?**

Pour cela, une condition doit être remplie : que la minorité hongroise d'Ukraine recouvre ses droits fondamentaux. Dès que

l'Ukraine s'engagera à le faire, la Hongrie ne mettra aucun obstacle à l'ouverture de pourparlers. Nous en sommes proches, car nous sommes parvenus à un accord avec Kiev au niveau des experts concernant les droits linguistiques, culturels, éducatifs et politiques de la minorité hongroise. Si ces points sont intégrés dans leur plan d'action à l'intention de l'UE, nous donnerons notre accord à l'ouverture du premier volet des négociations.

**La Commission européenne conditionne le dégel des 16 milliards d'euros de fonds en faveur de la Hongrie à la mise en place de réformes dans votre pays d'ici au 31 août. Vous devez pour cela présenter un plan d'action, est-il prêt ?**

Ce plan sera déposé d'ici à une quinzaine de jours, mais ça ne posera pas de difficultés, puisque nous nous sommes mis d'accord sur la formulation des modifications législatives nécessaires. Nous avons fait savoir que la Hongrie souhaitait rejoindre le parquet européen ; nous avons également pris des engagements

très fermes en matière de lutte contre la corruption. L'agenda est serré, mais nous sommes déterminés à tout faire d'ici là pour que les fonds européens parviennent en Hongrie dès cette année.

**Vous avez demandé le départ de plusieurs personnalités de l'ex-majorité occupant d'importantes fonctions. Si elles ne partent pas, que ferez-vous ?**

En effet, je leur avais même demandé de partir avant le 31 mai, ce qui leur laissait la possibilité de le faire dignement. Cette date est passée. Ces gens sont des marionnettes d'Orban. Ils n'ont pas protégé la démocratie, ils n'ont pas défendu l'Etat de droit mais ont au contraire œuvré chaque jour à son démantèlement. Le prési-

dent [de la République, Tamas Sulyok n'a rien dit quand Orban a menacé des journalistes, des artistes, des juges et des citoyens, quand il a utilisé les services secrets pour essayer de démolir le principal parti d'opposition, ou quand il est devenu évident qu'il y avait des ingérences russes dans la campagne électorale. Il s'est contenté de se taire. Aujourd'hui, alors qu'il craint pour son poste et son salaire, il s'exprime et se précipite à l'étranger pour demander de l'aide.

Ces gens ont trahi le peuple hongrois et la souveraineté hongroise. C'est pour cela que nous avons reçu un mandat d'une force sans précédent de la part des électeurs. Je n'ai pas été élu pour simplement changer de gouvernement mais pour changer de régime, rétablir les contre-pouvoirs, restaurer l'Etat de droit et établir toutes les limites possibles au pouvoir exécutif pour que les dérives et les excès de ces dernières années ne puissent plus arriver. C'est notamment pour ça que je me suis engagé à ce qu'un premier ministre ne puisse plus, désor-

mais, rester au pouvoir pendant plus de huit ans.

**Comment pouvez-vous faire partir un chef d'Etat censé être à son poste jusqu'en 2029, tout en respectant l'Etat de droit ?**

Nous n'utiliserons pas la procédure de destitution, car nous respectons la fonction. Pour ce qui concerne la Constitution, il y aura une table rase parce qu'au cours des seize dernières années, l'Etat de droit n'a pas fonctionné ici. Ils [les dirigeants précédents] se sont moqués de la Constitution. Celle-ci a été approuvée en 2011, sans consultation des Hongrois. Il y a une grande attente dans la population pour une nouvelle Constitution. La procédure de rédaction peut durer un an, et à la fin nous organiserons un référendum.

**La Hongrie est très dépendante de la Russie sur le plan énergétique. A terme, pensez-vous que ce serait une bonne chose de vous priver de ce gaz et de ce pétrole ?**

Il est très difficile de changer la géographie. Nous allons essayer de nous diversifier, mais on ne peut pas complètement se détacher de l'énergie russe. Et quand la paix arrivera, personne n'aura intérêt à une nouvelle guerre froide, notamment sur le plan énergétique. Ce n'est l'intérêt ni de l'Europe ni de Moscou. La Russie, actuellement, est une menace sécuritaire pour l'Europe. Mais, à terme, il est important d'essayer de retrouver une situation que l'on connaissait il y a vingt ans quand, économiquement, on pouvait très bien coopérer avec elle.

**Comment vous définissez-vous politiquement ?**

Je n'aime pas les étiquettes. J'évite les questions idéologiques, car les gens méritent plus que cela. Je viens d'une famille de droite mais, s'il faut choisir quand même une étiquette, je dirais que je dirige un gouvernement centriste, parce qu'il compte des gens de tous les bords, dont beaucoup ne faisaient pas de politique avant.

Je veux défendre les droits de tous. Je veux notamment défendre ceux des oppositions actuelles au Parlement. Je m'engage à défendre le droit de chacun à se réunir, le droit fondamental de rassemblement, de manifestation, ainsi que de voter pour qui on veut. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
CÉCILE CHAMBRAUD  
ET THOMAS WIEDER

# Burkina Faso : une arrestation révèle des tensions au sein de la junte

Deux jours après avoir critiqué un projet de loi, l'imam rigoriste Mohammad Ishaq Kindo a été interpellé à Ouagadougou, le 26 mai

Son arrestation, la veille de la Tabaski (le nom donné à la fête musulmane de l'Aïd-el-Kébir en Afrique de l'Ouest), a provoqué la colère de ses fidèles. Le 26 mai, l'influent imam Mohammad Ishaq Kindo, un des chefs de file du Mouvement sunnite du Burkina Faso – la mouvance la plus rigoriste de l'islam sunnite local, dans un pays où 60 % de la population est musulmane –, a été arrêté à Ouagadougou par des membres des services de défense et de sécurité. Il n'est depuis plus réapparu.

Deux jours avant cette interpellation musclée, un enregistrement de l'imam Kindo avait largement circulé sur les réseaux sociaux burkinabés. On l'y entendait prendre position contre un projet de loi encadrant l'exercice des libertés religieuses, proposé en mars par le gouvernement et interdisant, entre autres, les lieux de culte dans les services publics, ex-

cepté les établissements de santé, les prisons et les casernes. « *Que chacun se méfie et s'abstienne de vouloir interdire les prières dans les lieux publics. Que tu sois chef ou homme fort, tu n'as ni la force ni la puissance de Dieu* », avait notamment déclaré le prédicateur.

Dans les jours qui ont suivi, plusieurs centaines de fidèles de l'imam ont manifesté bruyamment contre son interpellation. Certains en défilant sur l'avenue Kwame-Nkrumah, une des artères principales du centre-ville de Ouagadougou, d'autres en se rassemblant devant la grande mosquée sunnite de la capitale, à un jet de pierre de là. Des scènes inédites : depuis qu'il a pris le pouvoir par un putsch, en septembre 2022, et mis son pays sous cloche, réprimant sévèrement toute opposition, jamais le capitaine Ibrahim Traoré n'avait été confronté à de telles protestations publiques.

Face à cette fronde sans précédent, la junte au pouvoir a, une fois de plus, usé de la méthode forte. Elle a décrété la fermeture de la grande mosquée sunnite pour « risques de troubles à l'ordre public » et arrêté près d'une centaine de manifestants.

Malgré les appels au calme de la Fédération des associations islamiques du Burkina et du Mouvement sunnite du Burkina Faso, qui espèrent obtenir la libération de l'imam Kindo par la négociation, la situation demeure tendue à Ouagadougou. Car cette crise ouverte avec la communauté musulmane est aussi perçue comme un signe de la rivalité croissante entre une partie du premier cercle du capitaine Traoré, en particulier son frère, Inoussa Traoré, et celui qui fait office de numéro deux de la junte, le capitaine Oumarou Yabré, patron de l'Agence nationale de renseignement.

Cet officier madré, considéré comme une des chevilles ouvrières du putsch qui a mené « IB » (le surnom donné à Ibrahim Traoré) au pouvoir, est réputé proche des milieux sunnites et wahhabites burkinabés. C'est sur leurs membres qu'il s'est appuyé pour mobiliser la rue ouagalaise. C'est également avec eux qu'il a formé le gros des « Wayiyan », ces grappes de partisans à ses ordres qui tenaient les ronds-points de Ouagadougou et se mobilisaient à chaque menace, prétendue ou avérée, contre le pouvoir d'Ibrahim Traoré.

**Unité de façade**

Homme de réseaux au carnet d'adresses bien fourni, le capitaine Yabré connaît personnellement Moussa Kouanda, le président de la Fédération des associations islamiques du Burkina, et Oumarou Zoungrana, à la tête du

Mouvement sunnite du Burkina Faso – il était d'ailleurs présent au congrès qui l'a réélu à ce poste, le 29 mars. Il fréquentait aussi l'imam Kindo ainsi que sa mosquée, à laquelle il se rendait pour participer à certaines grandes prières.

Oumarou Yabré était également proche de Mahamadi Baguian, un des principaux meneurs des « Wayiyan ». Le 31 mars, ce soutien de la première heure de la junte a été violemment interpellé à Ouagadougou. Il est mort le jour même après avoir été, d'après le parquet, « victime d'un malaise » lors de sa « conduite vers les locaux de la police judiciaire ».

Fin mai, la disparition du commandant Farouk Azaria Sorgho, puis de son père, Adama Luc Sorgho, ex-ministre des infrastructures, remercié en janvier, a relancé les spéculations sur des tensions internes. « Ils ont été ar-

rêtés », assure une source militaire, sans plus de précisions, tandis qu'une autre évoque des « histoires d'argent ». Le commandant Sorgho, qui avait annoncé, en 2022, la prise du pouvoir par Ibrahim Traoré à la télévision nationale, était un des visages de la junte et commandait le bataillon d'intervention rapide numéro 4, basé à Ouagadougou.

Malgré ces différents signes de friction, les capitaines Ibrahim Traoré et Oumarou Yabré, ensemble depuis leur putsch commun de 2022, veillent à maintenir des rapports cordiaux et une unité de façade. « Il y a une paranoïa ambiante alimentée par leurs entourages respectifs, poursuit l'officier précité. Le pouvoir est divisé mais, pour l'instant, cela tient car chacun y trouve son compte : l'influence pour Yabré, le pouvoir pour Traoré. » ■

BENJAMIN ROGER

# Cadmium, le texte ambitieux des députés

La proposition de loi, adoptée contre l'avis du gouvernement, vise à réduire l'exposition à ce métal toxique

Enfin. Quinze ans après les premières alertes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur la « surexposition » des Français au cadmium, l'Assemblée nationale a adopté un premier texte visant à « réduire les risques sanitaires liés aux contaminations » à ce métal hautement toxique omniprésent dans nos assiettes (céréales du petit déjeuner, pain, pâtes, pommes de terre...).

La proposition de loi portée par Benoît Biteau (Les Écologistes, Charente-Maritime) et Clémentine Autain (L'Après, Seine-Saint-Denis) a été votée à une large majorité (144 voix pour, 22 contre), mercredi 3 juin. Elle doit maintenant être examinée au Sénat. Contre l'avis du gouvernement et malgré l'opposition de l'extrême droite et d'une députée Les Républicains, elle fixe une trajectoire de réduction de la teneur maximale en cadmium autorisée dans les engrais phosphatés à 40 milligrammes par kilo (mg/kg) à partir de 2027 et à 20 mg/kg à l'horizon 2030.

« La mobilisation de la société civile et des scientifiques a payé pour protéger la santé des Français et, en particulier, de nos enfants, contre ce poison », a réagi Benoît Biteau, dont le texte était soutenu par plusieurs pétitions citoyennes et par des associations de médecins.

Dans un nouveau rapport publié en mars, l'Anses exhortait le gouvernement à abaisser « dès que possible » la teneur en cadmium des engrais phosphatés à 20 mg/kg, une recommandation formulée depuis 2019. Aujourd'hui, la teneur autorisée en France est de 90 mg/kg, quand la réglementation de l'Union européenne (UE) l'a réduite à 60 mg/kg depuis 2022 et que certains pays, comme la Finlande ou la Hongrie appliquent déjà le seuil de 20 mg/kg.

## Texte adouci

Le grand public a découvert le cadmium il y a un an avec l'alerte des médecins libéraux sur la « bombe sanitaire » que représente ce métal lourd qui contamine les terres agricoles principalement par les épandages d'engrais phosphatés. Dans son rapport de mars, l'Anses rappelle que près de la moitié de la population française (47 %) et 100 % des enfants âgés de 2 ans à 3 ans sont déjà exposés à des niveaux de cadmium qui dépassent le seuil critique : c'est trois à quatre fois plus que nos voisins euro-

péens. Une particularité française qui s'explique par l'usage, depuis des décennies, d'engrais phosphatés à forte teneur en cadmium importés du Maroc. Le cadmium est classé cancérigène depuis 1993. Santé publique France alerte depuis 2021 sur le lien avec l'explosion des cancers du pancréas en France, dont le nombre de cas a plus que quadruplé en trente ans. Ce métal lourd, qui s'accumule dans les reins et le foie, est également associé à un risque accru de cancers du rein, du poumon, de la prostate ou encore du sein. Il a des effets rénaux, cardio-vasculaires, neurodéveloppementaux. Et, en se fixant sur les os, il favorise également l'ostéoporose.

Pour convaincre un maximum de groupes de rallier leur proposition de loi, Benoît Biteau et Clémentine Autain ont adouci leur texte. La première mouture, déposée fin 2025, visait l'interdiction pure et simple des engrais phosphatés contenant du cadmium.

**Certains pays, comme la Hongrie, appliquent déjà le seuil de 20 mg/kg**

Cet « amendement de compromis » a permis de rallier les voies du bloc central (Ensemble pour la République, MoDem et Horizons).

Représenté par la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, et le ministre de la transition écologique, Mathieu Lefèvre, lors des débats à l'Assemblée nationale, le gouvernement défend une trajectoire de réduction jugée beaucoup trop lente par les médecins. Le 26 mai, le ministère de l'agriculture a mis en consultation publique un projet d'arrêté promis depuis des années. Il prévoit de passer seulement à 60 mg/kg

en 2027, puis à 40 mg/kg en 2030 et enfin à 20 mg/kg « au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2038 » et sous réserve d'un « rapport relatif à la possibilité » d'atteindre cet objectif. Illustration des errements du gouvernement, un précédent projet d'arrêté prévoyait de passer à 40 mg/kg dès juillet 2026, puis à 20 mg/kg trois ans plus tard. Mis en consultation fin 2023, il n'avait jamais été publié.

## « A bras-le-corps »

« Le gouvernement a pris les choses à bras-le-corps », s'est pourtant défendu Annie Genevard dans l'Hémicycle alors que Mathieu Lefèvre dénonçait dans la proposition de loi une « trajectoire prématurée », qui allait « affaiblir notre souveraineté alimentaire » et « renforcer notre dépendance à la Russie ». Pour justifier son calendrier très progressif, le gouvernement s'appuie sur un rapport commandé à l'inspection générale de l'environnement et du développement du-

nable, et au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Publié le 7 mai, le rapport évoque bien, « dans un contexte géopolitique très fluctuant » et « alors que la France importe tout son phosphore minéral » (du Maroc, mais aussi de Russie, d'Israël et d'Égypte), le risque d'un « impact significatif sur l'approvisionnement national et probablement sur les prix des engrais ». Mais pas au profit de la Russie.

La réduction des fournisseurs potentiels « va créer de facto une situation d'oligopole » qui devrait renforcer « la dépendance à quelques fournisseurs, en particulier le Maroc », où le groupe public OCP a investi dans des procédés de décadmiation qui, assure-t-il, lui permettent désormais de proposer des engrais certifiés « bas cadmium » (inférieures à 20 mg/kg). Le rapport ne mentionne pas que d'autres gisements de phosphates pauvres en cadmium sont déjà disponibles en Finlande ou en

Norvège. D'un point de vue sanitaire, le rapport reconnaît que la réduction des teneurs en cadmium des engrais phosphatés va contribuer à « réduire l'exposition de la population », mais précise que « son impact à court terme risque d'être limité », les effets sur les teneurs des sols pouvant prendre « plusieurs décennies ».

Aussi, les administrations recommandent de ne « pas négliger les autres possibilités de réduction de l'exposition de la population au cadmium », à commencer par « accélérer la transition écologique ». Agroécologie, agriculture biologique... « Un changement de paradigme relatif à la production agricole pourrait conduire à réduire fortement les apports en engrais phosphatés », explique le rapport. Pas tout à fait la direction prise avec la loi d'urgence agricole adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, mardi 2 juin. ■

STÉPHANE MANDART



Rassemblement des écologistes sur l'esplanade des Invalides, à Paris, avant le débat à l'Assemblée nationale, le 2 juin. SIMON WOHLEFARTH/AFIP

# Faute de moyens, la loi restreignant les PFAS reste lettre morte

La répression des fraudes est incapable de contrôler à grande échelle le respect par les industriels de l'interdiction des « polluants éternels »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, ou « polluants éternels ») sont interdites dans les cosmétiques, les textiles utilisés pour l'habillement, les chaussures ou encore le fart (revêtement) de ski. Six mois après son entrée en vigueur, cette disposition phare de la loi sur les PFAS du 27 février 2025 n'est cependant pas appliquée et pourrait ne pas l'être avant de nombreux mois. Selon nos informations, la direction générale de la concurrence, du commerce et de la répression des fraudes (DGCCRF) ne dispose toujours pas des moyens de contrôle ad hoc pour en garantir la pleine application.

A ce défaut d'application du texte s'ajoute le report d'une autre de ses dispositions majeures : le paiement, par les indus-

triels émetteurs de polluants éternels, d'une redevance (100 euros par 100 grammes de PFAS rejetés dans les milieux) destinée à contribuer aux coûts de dépollution des ressources d'eau potable contaminées. En avril, la cellule investigation de Radio France a révélé que Matignon avait bloqué la publication du décret d'application de cette disposition de la loi, la reportant à septembre et faisant, de facto, économiser plusieurs millions d'euros aux industriels concernés – au détriment des collectivités et des agences de l'eau à qui elle est destinée.

Interrogée par *Le Monde* sur les moyens de contrôle mis en œuvre pour faire appliquer la loi, la DGCCRF répond que « ses contrôles sont principalement réalisés en boutique et en ligne, directement auprès des différents acteurs

de la chaîne de valeur ». « En ce qui concerne la recherche de PFAS, cela fait bien partie du périmètre d'action de la DGCCRF, qui réalise des contrôles principalement ciblés sur les produits textiles dont les caractéristiques laissent supposer la présence de PFAS, comme les textiles imperméables », ajoute la répression des fraudes.

## « La santé au second plan »

A la mission d'information de l'Assemblée sur l'évaluation des politiques de santé environnementale, pilotée par la députée Catherine Hervieu (Écologiste et social, Côte-d'Or), la DGCCRF avait apporté, en février, une réponse sensiblement différente. Seuls « quelques échantillons de textiles pourraient potentiellement être analysés sur certaines des restrictions et interdictions de PFAS déjà réglemen-

tés » par les textes européens, expliquait alors la DGCCRF. Qui ajoutait qu'elle « ne sera[it] pas en mesure de mettre en œuvre des contrôles de routine pour vérifier la mise en œuvre du décret relatif aux PFAS sur les textiles, les cosmétiques et le fart au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ». Deux ans après son adoption, loi PFAS risque donc d'être toujours lettre morte, faute de moyens.

« Il existe deux façons de céder aux lobbys industriels », commente le député Nicolas Thierry (Écologiste et social, Gironde), à l'origine du texte. La première consiste à empêcher l'adoption des règles qui les contraignent et la seconde, plus discrète mais tout aussi efficace, consiste à laisser ces règles entrer en vigueur tout en privant les autorités de contrôle des moyens nécessaires pour les faire respecter. Dans les deux cas, le résultat est le

même : les intérêts industriels sont préservés et la santé publique passe au second plan.

L'exposition chronique aux PFAS, par le biais de la chaîne alimentaire, de l'eau ou des objets et produits du quotidien, est associée à une élévation du risque de certains cancers, de troubles de la fertilité, de l'immunité, de désordres métaboliques (obésité, diabète) ou encore de troubles du neurocomportement.

La DGCCRF signalait également à la même mission parlementaire un « point d'attention » sur l'application du règlement européen de 2024 sur les emballages, qui doit s'appliquer en août, et qui définit des seuils limites de PFAS dans les matériaux au contact des aliments. Selon la DGCCRF, la méthode technique recommandée par les autorités européennes est

fragile, et susceptible de sous-estimer la présence réelle de ces substances dans les contenants alimentaires : sa mise en œuvre par les industriels à des fins d'autocontrôle « pourrait leur faire croire à la conformité de leurs produits alors qu'un contrôle officiel pourrait démontrer le non-respect des limites en PFAS imposées par le règlement », selon la DGCCRF.

De son côté, le ministère de la transition écologique rappelle que « le gouvernement est pleinement attaché à la loi votée par le Parlement et poursuit son action résolue pour réduire l'exposition à ces « polluants éternels » ». « Depuis 2023, nous avons déployé un plan d'action interministériel d'envergure visant à mieux connaître et surveiller ces substances dans l'environnement », ajoute-t-on au ministère. ■

STÉPHANE FOUCAERT

# « Au Rwanda, la terre donne et reprend »

Chaque année, dans ce petit pays d'Afrique centrale, les glissements de terrain emportent terres arables et vies humaines

## REPORTAGE

KIGARAMA, NGORORERO, VUNGA (RWANDA) - envoyé spécial

Beau de travail délavé et mâchoire carrée, Alphonse Mpozambizi, 38 ans, raconte la scène les dents serrées. Cet agriculteur compose au quotidien avec les montagnes capricieuses de l'ouest du Rwanda. Dans la nuit du 23 mars, une pluie diluvienne s'abat sur son village de Kigarama. Un pan de sol argileux saturé en eau s'effondre sur la maison de ses parents, creusée dans le flanc de la colline. Le mur en terre cuite de la chambre à coucher craque sous le poids du glissement de terrain. « J'ai retrouvé mes parents allongés dans leur lit, ensevelis sous la montagne, raconte-t-il. Au Rwanda, la terre donne et reprend. »

Pluviométrie élevée (jusqu'à 2 000 millimètres par an), pentes fortes et quasi-absence de couvert végétal naturel, tous les facteurs sont réunis pour faire du Rwanda l'un des pays d'Afrique centrale les plus touchés par les glissements de terrain.

Le phénomène s'observe particulièrement dans tout l'Ouest, traversé par la crête Congo-Nil, une chaîne de montagnes qui sépare les bassins versants de ces deux grands fleuves africains. « Ici, le sol est constitué d'une fine couche de terre ocre. Elle recouvre une roche dure composée majoritairement de quartzites peu perméables, explique Aimable Turahirwa, géologue au sein du ministère rwandais chargé de la gestion des risques et des urgences. Lorsque l'eau de pluie atteint ce substrat rocheux, elle s'écoule en ruisseau souterrain. Si cela se produit sur des pentes raides avec d'importantes forces gravitationnelles, le sol peut glisser. »

Le district [équivalent administratif d'un département français]

de Karongi est situé au cœur de cette dorsale géologique. A sa tête, Gérard Muzungu enregistre près de 162 hectares de terres perdues et près de 292 personnes relogées à cause des glissements de terrain depuis le début de l'année. Il affirme recevoir près de 700 millions de francs rwandais (400 000 euros) chaque année de la part du gouvernement. Il les alloue en partie à la construction de maisons pavillonnaires pour les familles déplacées ainsi qu'à la création de terrasses radicales, ces banquettes creusées en escalier dans la pente des collines pour lutter contre l'érosion.

**La sécurité alimentaire menacée** « Aujourd'hui, 80 % des terres arables du district sont terrassées », affirme le chef du district. « Une bonne idée, analyse Marc Jolivet, géomorphologue et directeur de recherche au CNRS, mais on ne peut pas en faire partout. Il faut des sols assez épais et des pentes douces. A certains endroits, ça ne tiendrait pas. » Le scientifique Olivier Dauteuil, en mission d'étude au Rwanda depuis 2022, observe une augmentation des glissements de terrain depuis 2018 dans le pays. Entre 2020 et 2025, 948 personnes ont perdu la vie dans ce que les autorités qualifient de « catastrophes hydro-météorologiques ».

Et pour cause, le « pays des mille collines » affiche la plus forte densité de population d'Afrique et doit faire face à un appauvrissement de ses sols lié à l'agriculture. Seulement 5 % de la couverture forestière primaire demeure. Si le pays encourage la replantation d'arbres, partout la terre est cultivée, retournée, favorisant la pénétration de l'eau de pluie. En résultent près de 27 millions de tonnes de sol perdues chaque année, menaçant directement la sécurité alimentaire de la population.



M. Mpozambizi, devant sa maison en partie détruite par un glissement de terrain, à Kigarama, le 30 avril. PALOMA LAUDET/ITEM POUR LE MONDE

Au détour d'un virage le long de la route NR15 reliant Kigali à l'ouest du pays, un immense cratère ocre rompt avec le vert continu des terrasses. Une saignée, un trou démesuré dans la montagne. Une quarantaine de familles habitaient cette colline avant qu'elle ne s'effondre. Ne restent aujourd'hui que leurs maisons, au bord du précipice.

A quelques pas, sur la même route, une dizaine de travailleurs du district s'emploient à évacuer une coulée de boue tombée dans la nuit sur la voie rapide. Il faut faire vite pour libérer cet axe vital qui relie tout le district à la capitale et par lequel transitent chaque jour des centaines de camions de marchandises.

Quand la grande saison des pluies s'installe au Rwanda, entre mars et mai (la petite a lieu entre septembre et novembre), les glissements de terrain se multiplient. Non loin de là, une autre artère remonte vers le nord du pays. Après quelques dizaines de kilomètres, près du village de Ngororero, un glissement de terrain grignote la route depuis 2017. Ici, le gouvernement a fait construire des terrasses gigantesques à même le glissement pour tenter d'enrayer sa progression, en vain. Une vingtaine de kilomètres plus au nord, dans le district de Nyabihu, le ministère

**Dans le district de Karongi, près de 162 hectares de terres ont été perdus et 292 personnes relogées**

rwandais chargé de la gestion des risques et des urgences a évacué quelque 2 000 élèves de l'école élémentaire de Vunga. En mars, 20 000 mètres cubes de boue liquide se sont décrochés de la montagne. Le réfectoire et les cuisines de l'établissement scolaire, en contrebas, ont été envahis.

Quelques semaines plus tard, une moiteur chaude et humide enveloppe encore la pièce abandonnée. Sur les murs, les traces permettent d'estimer la montée des eaux à environ 1,20 mètre. A Vunga, la montagne s'étiole à chaque pluie. Alors, des agents locaux la surveillent quotidiennement. « Aucun outil ne permet de prévoir où et quand le glissement va se déclencher, explique Marc Jolivet. La seule chose à faire, c'est de garder un œil sur la montagne, d'observer si des zones de fissures apparaissent, et de faire de la prévention. »

Les glissements mortels ont beau se succéder – neuf morts en 2020, quatre en 2023 – la majorité de la population reste vivre sur place. Mi-mars, au début de la saison des pluies, plus de 200 foyers ont cependant été délogés en urgence par les autorités, dont celui de Marie-Claire Uwimana, 45 ans, et de ses quatre enfants.

### « Vivre avec le danger »

Leur maison au bord de la rivière menace de s'effondrer. Installée dans le village voisin où elle doit louer une maison, elle revient chaque jour travailler dans la bananeraie qui jouxte son ancien domicile. Le gouvernement lui a promis trois mois de loyer, soit l'équivalent de 50 euros. Mais l'argent n'est pas encore arrivé. « La situation devient chaotique, car mon propriétaire menace de m'expulser si je ne le paye pas. Je ne saurai alors pas où aller », s'inquiète la mère de famille.

Le 28 avril 2022, en pleine saison des pluies, l'un des plus grands glissements de terrain jamais enregistrés s'est déclenché dans le nord-ouest du Rwanda, dans le secteur de Nyundo. Près de 160 000 mètres cubes de terre ont alors dévalé 3 kilomètres de pente en moins de deux minutes.

Annesia Twizerimana, 49 ans, était présente ce matin-là, lorsque « la terre s'est mise à

trembler ». L'agricultrice au regard profond, le front ceint d'un foulard rouge vif, habite une maison sur la crête de la colline depuis vingt-trois ans. Le glissement s'est arrêté à quelques mètres en contrebas de sa porte. « J'ai entendu comme une explosion. La montagne s'est détachée et a commencé à descendre, emportant mes champs de canne à sucre, de patates douces et de haricots. Nous sommes restés sans rien », raconte cette mère de trois enfants.

Aujourd'hui, une profonde faille traverse la parcelle, coiffée d'une herbe fine et éparse, de l'agricultrice de Nyundo. La couche supérieure et fertile du sol est partie avec la coulée de boue. En mai 2025, un glissement de plus emporte les cultures d'Annesia Twizerimana. « La terre qui reste est trop pauvre. Nous n'avons rien récolté cette année », déplore la villageoise.

Comme chaque matin, elle descend dans la crieur au sol retourné, chaussée de ballerines sans semelles. La paysanne continue de labourer ses parcelles, au fond du cratère, malgré le risque de les voir à nouveau emportées : « Dès qu'il pleut, je remonte en vitesse. Je suis habituée à vivre avec le danger. On a peur, mais quel autre choix avons-nous ? »

THÉODORE DE KERROS

# Le gouvernement réduit le budget du fonds vert pour le climat

Le dispositif, qui soutient les collectivités dans leurs dépenses en vue de la transition écologique, pourrait subir une baisse de près de 20 %

Tout un symbole. Au lendemain de la vague de chaleur d'une précocité inédite qui a frappé une bonne partie de la France, les coupes budgétaires décidées par le gouvernement pour faire face aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient se répercutent fortement sur la transition écologique. Elle n'est pas la seule – ni même la plus touchée, avec 275 millions d'euros de crédits annulés ou gelés –, mais alors que l'exécutif a été critiqué pour ne pas avoir suffisamment préparé le pays à la chaleur, la portion est amère pour les défenseurs de l'environnement.

« Après avoir fait la preuve de sa totale impréparation pendant les huit jours d'une canicule historique, voici les mesures d'adaptation au réchauffement climatique du gouvernement, s'est indignée Marine Tondelier, la numéro un des Ecologistes, sur le réseau social X (ex-Twitter). A ce niveau d'incompétence et d'obstination dans la mauvaise direction, c'est du climatologisme. »

Ces choix interviennent quelques jours après une réunion interministérielle sur les canicules, jeudi 28 mai, lors de laquelle le premier ministre, Sébastien Lecornu, « a demandé aux ministres de faire des propositions pour renforcer les politiques d'adaptation au changement climatique », relate une source proche du dossier, qui y voit une « légère contradiction ».

Parmi les dispositifs les plus touchés, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert ». Créé en 2023 et très apprécié des

élus locaux, il permet de soutenir les collectivités territoriales dans leurs investissements au service de la transition écologique. Selon le site du ministère de la transition écologique, depuis trois ans, il a déjà apporté un soutien financier à plus de 25 000 projets.

Il fait aussi partie des programmes phares mis en avant par le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), présenté en mars 2025, qui vise à préparer une France à +4 °C en 2100. En avril, le gouvernement avait encore annoncé que la priorité, en 2026, pour le fonds vert, était de « renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique », l'un de ses trois piliers historiques.

Malgré ce succès, ce fonds n'a cessé de voir son enveloppe diminuer ces dernières années : elle est passée de 2,4 milliards d'euros en 2024, à 837 millions pour 2026. Rebelote avec ces nouvelles coupes budgétaires : le mécanisme voit les autorisations d'engagement – c'est-à-dire le montant

maximal des dépenses que l'Etat est autorisé à engager juridiquement – être rabotées de 162,5 millions, soit une baisse de près de 20 %. Ces sommes, mises en réserve par ce biais, peuvent être débouclées en cours d'année en cas de besoin, ou bien annulées par la suite. Au ministère de la transition écologique, on tient à assurer de la pleine mobilisation de la ministre Monique Barbut pour que ce ne soit pas le cas. « La ministre va se battre pour préserver le plus possible le fonds vert, toujours avec l'idée, comme elle l'a promis, de fléchir la moitié du fonds pour les politiques d'adaptation », affirme son entourage.

### « Un très mauvais signal »

Reste que, pour Emeline Notari, du Réseau Action Climat, « c'est un très mauvais signal ». « D'autant que ce gel budgétaire est induit par une crise géopolitique qui nous impacte dans le cadre de notre dépendance aux énergies fossiles », ajoute-t-elle. Même son de cloche chez François Thomazeau, expert à

l'Institut de l'économie pour le climat, pour qui « il n'y a clairement pas de cap autre que celui de la gestion budgétaire ». « On ajoute des objectifs au fonds vert tout en lui retranchant des moyens », déplore-t-il. Si ce dernier rappelle que les collectivités peuvent puiser dans leurs fonds propres pour financer les actions en faveur de la transition écologique, il souligne le risque que les nouveaux maires, qui viennent de commencer leur mandat après les municipales de mars, reçoivent ce message « comme un désengagement ».

Jean-François Vigier, vice-président de l'Association des maires de France, lui, se dit « scandalisé ». « On est déjà compressé, fait remarquer M. Vigier, également maire UDI de Bures-sur-Yvette (Essonne). Sur l'écologie, on n'y arrive pas. Au meilleur de sa forme, le fonds vert était à 2,5 milliards d'euros, ce n'était déjà pas à l'échelle. Si en plus, en cours d'année, on rabote les budgets, on met en difficulté les collectivités qui avaient inclus la subvention du

fonds vert dans leur budget. » Et de citer une étude de l'Institut de l'économie pour le climat, justement, qui, en 2024, chiffrait les besoins d'investissements des collectivités en faveur du climat à 19 milliards d'euros par an de 2024 à 2030, soit près de 11 milliards d'euros supplémentaires par an, pour respecter les objectifs bas carbone de la France. Un montant qui n'intègre pas le sujet de l'adaptation, plus difficile à chiffrer.

D'autres programmes qui participent au financement de la transition écologique, comme France 2030, sont également touchés. C'est aussi le cas de la mission qui supporte l'Agence nationale de l'habitat, chargée de MaPrimeRénov', qui voit près de 300 millions d'euros de ses autorisations d'engagement gelées. Ce qui fait craindre une nouvelle réduction de la principale aide publique à la rénovation énergétique des logements, qui a déjà connu bien des vicissitudes ces derniers mois. ■

RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES



Le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, lors du meeting des partisans du Front populaire 2027, à Paris, le 5 mai. AGNÈS DHERBEYS/MYOP POUR « LE MONDE »

# Primaires : Olivier Faure accentue la crise au PS

Le premier secrétaire propose un vote des militants en deux temps, que rejettent ses opposants internes

**J**e trouve que ce n'est pas assez deux primaires. Je propose un autre système : poules, huitièmes, quarts, demi-finale », a finalement plaisanté le député (Parti socialiste, PS) de l'Eure Philippe Brun, mardi 2 juin sur X. Toute la journée, les socialistes ont oscillé entre incompréhension et moquerie, après la proposition en forme de coup de poker du premier secrétaire du parti, Olivier Faure, d'organiser une « primaire en deux temps » pour désigner un candidat à la présidentielle de 2027.

L'idée avait été communiquée à la presse par la direction du PS, lundi soir, à l'issue d'une réunion du courant du premier secrétaire. Première étape de cette nouvelle version de la primaire : un processus de désignation d'un candidat « social-démocrate », ouvert aux socialistes, mais aussi à Raphaël Glucksmann (Place publique), et même « théoriquement » à l'ancien premier ministre socialiste Bernard Cazeneuve.

Le corps électoral serait composé des « adhérents du PS », « de Place publique » et « de sympathisants sociaux-démocrates », moyennant une inscription de quelques euros, « comme [pour] Ségolène Royal

en 2006 », détaille le président du conseil national du PS, Luc Broussy, un proche de M. Faure. Dans un second temps, le candidat ainsi désigné « se confronterait au reste de la gauche », poursuit le socialiste. Il participerait donc à la primaire dont le principe a été posé à Bagneux (Hauts-de-Seine) en juillet 2025, au côté des écologistes, des députés ex-« insoumis » François Ruffin et Clémentine Autain ou du parti Génération.s.

**« Ni discutée ni approuvée »**  
Spécificité du dispositif, les deux étapes seraient intrinsèquement liées. « Celui qui est désigné par la primaire interne s'engage à aller dans la seconde, sinon, cela ne tient pas. Si Raphaël Glucksmann ne veut pas venir dans la seconde primaire, il ne vient pas dans la première », développe le député (PS) d'Indre-et-Loire Laurent Baumel. Objectif d'Olivier Faure : faire valider cette stratégie par un vote des militants, le 9 juillet, pour une mise en œuvre de la première phase « fin septembre, début octobre ». Initialement programmée le 11 octobre, la primaire de la gauche doit de toute façon être retardée en raison de la grossesse de la secrétaire nationale des Écologistes,

**Le patron du PS doit faire valider le processus par les instances du parti, dont le conseil national, dans lequel il est minoritaire**

Marine Tondelier. Pour soumettre cette offre au vote des militants, encore faut-il que le premier secrétaire la fasse valider par les instances du PS, notamment le conseil national, où il est minoritaire, avec environ 40 % des voix. Or, les deux courants minoritaires, qui ne veulent pas de primaire de la gauche, lui ont opposé une fin de non-recevoir. L'ancien sénateur de Paris David Assouline, du courant du maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, a dénoncé « une tentative de passage en force médiatique ». « Cette agitation ne change rien à la situation », a-t-il ajouté. Même réaction chez le député des Landes Boris Vallaud. « Cette idée de "double primaire" ou de "primaire à 2 euros" n'a été ni discutée ni approuvée nulle part », a expliqué Fanny Pidoux, sa représentante, dans un message adressé aux militants.

Pour les obliger à se soumettre à la proposition d'Olivier Faure, les partisans de ce dernier avaient dans l'idée d'obtenir en amont la validation des partenaires. « Si nous avons un accord de Raphaël Glucksmann et de Marine Tondelier, cela suivra », indique Luc Broussy. De fait, les écologistes, qui se désespèrent que la primaire avance, ont favorablement ac-

cueilli cette démarche inattendue. « Cela montre qu'il y a encore une possibilité de rassemblement. C'est le seul chemin pour créer une dynamique d'espoir pour 2027, car aucun scénario n'existe où des écologistes se rallient derrière les socialistes sans une procédure démocratique », se félicite l'eurodéputé écologiste David Cormand.

L'ambiance est tout autre du côté de M. Glucksmann. Interrogé jeudi par Franceinfo, le cofondateur de Place Publique a d'emblée écarté toute participation à un processus qu'il dit n'avoir « toujours pas compris ». « J'étais opposé à la primaire de Bagneux parce que je pense que c'est une machine à perdre. Je ne pense pas que, quand on a une primaire qui est une machine à perdre, deux primaires seraient une machine à gagner », a-t-il répété la nécessité de tomber d'accord sur une candidature commune « par consensus » qui serait « évidemment » soumise aux votes des militants par la suite.

Autre écueil : contrairement à ce que laissait entendre l'entourage du premier secrétaire du PS mardi, l'ancien président de la République François Hollande (2012-2017), qui milite pour une désignation du candidat socialiste en fin d'année, n'est pas prêt à embrasser cette nouvelle proposition. D'abord, parce que le calendrier ne lui convient pas. Et ensuite, parce qu'il n'a pas envie de concourir avec des profils aux lignes politiques opposées à la sienne.

Pour la première fois cependant, Olivier Faure, qui taisait jus-

qu'il participerait à la désignation interne. Le premier secrétaire est « légitime », a, par exemple, expliqué le numéro deux du PS, Pierre Juvet, à Sud Radio, mercredi 3 juin. Sauf qu'à ce stade, le processus paraît mort-né.

C'est aussi la méthode qui interroge. Olivier Faure n'a jamais évoqué cette idée de primaire en deux temps lors des trois réunions au cours desquelles les différents courants du PS ont cherché à s'accorder sur une stratégie commune pour la présidentielle. Avant de partir à Taïwan, le 23 mai, le leader socialiste avait fait une autre proposition qui avait reçu l'aval des deux courants d'opposition : désigner un candidat par consensus, en s'entendant sur le programme et sur un accord législatif. Une base qui devait permettre au parti de « se relever et parler d'une seule voix », relate un témoin. Une ultime réunion, dimanche soir, devait simplement servir à « valider un calendrier ».

Coup de théâtre, c'est à ce moment-là que les « fauristes » ont commencé à tourner casaque. Ils ont expliqué qu'ils n'avaient pas l'accord des Verts, alors que la position de ces derniers était connue. Pierre Juvet a même évoqué une primaire interne, précise un

témoin. A ce stade, il ne la liait pas à celle de la gauche, et Olivier Faure se gardait bien de l'endosser. Jusqu'à ce que, lundi soir, un message adressé aux journalistes évoque le processus en deux temps.

**« Stratégies toxiques »**  
Au PS, on soupçonne surtout M. Faure de vouloir gagner du temps, afin de mettre des bâtons dans les roues de Raphaël Glucksmann, le seul candidat de cet espace politique à émerger, alors que lui-même, pourtant premier secrétaire depuis 2018, ne parvient pas à percer dans l'opinion publique. Certains font même le lien entre le dernier rebondissement et les bons sondages parus la veille pour l'eurodéputé Place publique. « Les socialistes ne comprennent rien à ce que fait Olivier Faure. Ils ne voient que des stratégies toxiques d'empêchement, rien qui ne fasse avancer les choses », s'emporte la sénatrice (PS) du Val-de-Marne Laurence Rossignol.

L'état se resserre autour du chef de file du parti à la rose. Avenir socialiste, un autre courant minoritaire, qui était jusque-là allié au premier secrétaire et favorable à la primaire de la gauche, lui a écrit la semaine du 25 mai, l'appelant à « un sursaut », et déplorant « l'absence de visibilité » qui « fragilise notre crédibilité collective ». « Suicide collectif », « exaspération », « humiliation »... les cadres n'avaient pas de mots trop forts, mardi, pour qualifier cette énième péripétie.

Mise à jour du jeudi 4 juin à 9 h 09 : ajout des déclarations de Raphaël Glucksmann sur Franceinfo jeudi matin. ■

SANDRINE CASSINI  
ET ROBIN RICHARDOT

L'Heure du Monde,  
les enjeux de l'actualité  
en podcast



<https://podcasts.lemonde.fr/lheure-du-monde>

# Défenseur des droits : une succession très scrutée

La possible nomination du LR François-Noël Buffet, aux positions conservatrices, ulcère les associations

Un « vent de panique », une « grande inquiétude », un « profond malaise »... Le milieu des associations engagées dans la défense des droits humains est, depuis quelques jours, dans tous ses états. Le motif de cet affolement : le remplacement de Claire Hédon, la Défenseuse des droits, dont le mandat prend fin le 20 juillet. La rumeur insistante annonce la probable nomination du sénateur Les Républicains (LR) du Rhône François-Noël Buffet, connu pour ses positions très conservatrices, notamment en matière d'immigration et de défense des droits LGBT.

Créé en 2011, le Défenseur des droits est une autorité indépendante, inscrite dans la Constitution, qui a pour mission de défendre toute personne qui considère que ses droits élémentaires sont bafoués, de lutter contre toute forme de discrimination, de promouvoir les droits de l'enfant, enquêter sur la déontologie des forces de l'ordre ou protéger les lanceurs d'alerte.

Il « est censé être un lieu de contre-pouvoir, alors si les personnes nommées à ce poste ne sont pas à même de jouer ce rôle, on affaiblit considérablement notre Etat de droit », avertit Nathalie Tehio, la présidente de la Ligue des droits de l'homme. « Dans un contexte d'atteintes de plus en plus nombreuses aux libertés et aux droits fondamentaux, notamment des étrangers, l'institution doit être renforcée par son incamération et par ses moyens, mais surtout pas fragilisée... », renchérit Nathalie Godard, directrice du pôle action chez Amnesty international.

## « Stupeur et colère »

La situation est jugée suffisamment problématique pour qu'un début de prise de conscience collective ait lieu. Depuis quelques jours, plusieurs projets de communiqué et de tribunes circulent, pour alerter l'opinion et faire pression sur Emmanuel Macron afin de le convaincre de renoncer à cette nomination. Le 18 mai, c'est la CGT, soutenue notamment par Solidaires et les associations féministes Osez le féminisme ! et le Collectif national pour les droits des femmes, qui a ouvert le bal en publiant un communiqué intitulé : « C'est avec stupeur et colère que nous avons appris la possible nomination de François-Noël Buffet à la fonction de Défenseur des droits. »

Mercredi 3 juin, une pétition lancée par des acteurs de la société civile et signée par plusieurs dizaines d'associations et de syn-



M. Buffet, alors ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur Bruno Retailleau, à Paris, le 25 août 2025. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

dicats (dont Unicef France, Médecins du monde, La Cimade, Emmaüs France, Amnesty International, le Syndicat de la magistrature, France Terre d'asile, le Syndicat des avocats de France...) a été rendue publique. Sans jamais citer nommément le sénateur du Rhône, elle demande au « président de la République une nomination à la hauteur des responsabilités immenses confiées à cette autorité administrative, garantissant son indépendance, sa crédibilité et sa capacité d'action » et aux parlementaires « de s'opposer à la nomination de toute personne qui ne présenterait pas ces garanties ».

La personnalité de François-Noël Buffet n'est nullement mise en cause. Compétent, sérieux et d'excellente composition, le sénateur de droite a plutôt très bonne réputation, y compris auprès de ses opposants au Sénat. Reste l'essentiel : ses prises de position politiques. « Certes ce n'est pas le pire de la droite Retailleau [le président de LR, connu pour ses positions très conservatrices], mais il a toujours défendu des positions très conservatrices », estime un sénateur écologiste. En 2013, il participe aux manifestations contre le mariage pour tous, et signe l'année suivante la charte de

## En 2013, il participe aux manifestations contre le mariage pour tous

la Manif pour tous. En 2021, il vote contre l'extension de la procréation médicalement assistée aux femmes célibataires et couples de femmes et, en 2024, il s'oppose à la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

Cet ancien président de la commission des lois du Sénat (2020-2024) a longtemps été chargé du dossier de l'immigration au sein de l'UMP, l'ancien nom de LR. « Buffet n'a pas du tout un profil de Défenseur des droits, ni dans ses prises de position ni dans ses engagements, qui semblent contraires à la lettre de mission de l'institution », insiste une présidente d'association.

Seule, parmi la dizaine d'associations et d'autorités indépendantes interrogées par *Le Monde*, Dominique Simonnot, la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, se montre tempé-

rée : « J'ai toujours eu des rapports très cordiaux avec lui. C'est un avocat, il a une vraie culture juridique, et j'ai toujours eu la conviction qu'il comprenait très bien de quoi je lui parlais. Mais ceci dit, il n'a jamais rien fait, ni pour ni contre mes sujets... »

## Le précédent Jacques Toubon

Au sein de l'institution, on se refuse au moindre commentaire officiel. Un dirigeant qui souhaite rester anonyme laisse échapper : « C'est clairement une candidature contre-intuitive. » « Sans compter qu'il a été ministre délégué à l'intérieur [entre décembre 2024 et octobre 2025] sous Bruno Retailleau [alors ministre de l'intérieur], ce qui pose quand même de vrais problèmes d'indépendance vis-à-vis de l'exécutif pour une institution qui a vocation à enquêter sur les violences policières », renchérit un magistrat.

L'entourage du sénateur en est réduit à un silence diplomatique : « Si sa candidature est proposée par le président de la République, il s'expliquera évidemment sur ses différentes prises de position devant les parlementaires. Mais il ne peut pas aujourd'hui commenter une candidature qui n'existe pas », confie un de ses collaborateurs.

A l'Elysée, on jure que le choix

du chef de l'Etat « n'est pas arrêté ». « On est encore dans une phase où les candidats sont auditionnés », confie l'entourage d'Emmanuel Macron. Et d'ajouter : « Les profils ont pu être alternativement soit politiques [comme Dominique Baudis entre 2011 et 2014, auparavant député de droite et maire de Toulouse], soit "société civile" [comme Claire Hédon, ex-présidente de ATD Quart Monde], sous-entendant que ce serait maintenant au tour d'un politique de reprendre la main. »

Proposée par le chef de l'Etat, la candidature, pour un mandat de six ans irrévocable, mais non renouvelable, peut-être retoquée par un vote des commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale, à la condition de réunir une majorité des trois cinquièmes.

Pour tenter de faire baisser la pression ambiante, l'Elysée aurait pu évoquer le précédent Jacques Toubon. La nomination de cette figure de droite à la tête du Défenseur des droits, en 2014, par François Hollande, avait en son temps soulevé le même mouvement d'opposition des associations. Mais il a suffi que Jacques Toubon enfle son nouveau costume pour que l'ancien garde des sceaux de Jacques Chirac devienne la mas-

cotte des militants des droits humains. « La grande différence, c'est que Toubon n'avait jamais exprimé les mêmes positions que Buffet, tempère un magistrat engagé dans la défense des libertés publiques. Et surtout, il avait amorcé son changement quand il a pris la tête [de la Cité nationale de l'histoire] de l'immigration dès 2005. »

Sans attendre, François-Noël Buffet est bien entré en campagne. Un sénateur qui a voyagé avec lui a pu en être le témoin privilégié. « Il m'a fait clairement comprendre qu'une offre de service lui a été faite par l'Elysée. Depuis, il s'est mis à travailler les sujets qu'il voulait porter... comme le temps d'attente de régularisation pour les sans-papiers. »

Pour Sacha Houlié, député Place publique de la Vienne et ancien macroniste, « le match est plié ». Tout simplement parce que la nomination du sénateur LR serait la contrepartie arrachée à Bruno Retailleau, le patron du parti, pour faire passer la nomination de l'ex-secrétaire général de l'Elysée Emmanuel Moulin à la tête de la Banque de France. La droite du Sénat, qui a voté comme un seul homme pour lui, attend maintenant la monnaie de sa pièce. « Le président n'a pas beaucoup d'autres choix que d'honorer sa promesse. C'est le prix de sa solitude. Il n'en finit pas de payer les conséquences de la dissolution [de l'Assemblée nationale, en juin 2024] », décrypte Sacha Houlié.

Que la nomination du Défenseur des droits puisse être le résultat de ces tractations politiques ulcère nombre d'associations, qui considèrent que les conditions de nomination des présidents d'autorités indépendantes ne sont pas à la hauteur d'un Etat de droit impartial et indépendant. Dans une tribune publiée par *Le Monde*, la Ligue des droits de l'homme, associée notamment à la CGT, à la FSU et au Syndicat de la magistrature, dénonce un « pouvoir de nomination de l'exécutif pour des institutions chargées précisément d'exercer un rôle de contrôle et de garantie des libertés. »

Après la nomination d'Amélie de Montchalin à la Cour des comptes, de Marc Guillaume à la vice-présidence du Conseil d'Etat, et d'Emmanuel Moulin à la tête de la Banque de France, le remplacement de Claire Hédon sera la quatrième nomination d'Emmanuel Macron depuis le début de l'année. En attendant le remplacement, en octobre, de Dominique Simonnot. ■

GRÉGOIRE BISEAU

# Cérémonie en hommage aux 929 morts de la rue décomptés en 2025

Le Collectif les morts de la rue, créé en 2023, a célébré mardi 2 juin à Paris la mémoire des personnes décédées « sans chez-soi »

Une rose a été offerte aux visiteurs, afin qu'ils la déposent en mémoire des personnes « sans chez-soi » décédées en 2025. Des cartouches évoquant chacune d'elles ont été apposés sur des cartons faisant office de stèles, rassemblés par région.

Leur souvenir a aussi été rappelé au micro, en commençant par Auvergne-Rhône-Alpes : « Bilale, 38 ans, le 1 janvier à Ville-la-Grand ; Roxane, 43 ans, le 5 janvier, à Roche-la-Molière ; Anthony, 28 ans, le 5 janvier, à Bourg-lès-Valence ; Marcin, dit "Martin", 43 ans, le 6 janvier, à Villeurbanne ; un homme, 70 ans, le 10 janvier, à Epagny Metz-Tessy ; Pascal, 60 ans, le 11 janvier, à Montélimar ; un bébé, 11 jours, le 14 janvier, à Bron... »

« Ce faire-part est une héca-

tombe », a souligné Bérandère Grisoni, présidente du Collectif les morts de la rue, qui organisait cet hommage, mardi 2 juin, à Paris. Jamais la liste n'avait été aussi longue, avec 929 décès décomptés. Ce collectif né en 2003, qui regroupe désormais une cinquantaine d'associations, continue de recevoir et de collecter des signalements. « Et il y a malheureusement beaucoup plus de morts que ceux que nous parvenons à recenser », déplore sa présidente.

Les profils ont évolué avec les années, à l'image des personnes à la rue. Les hommes restent très largement majoritaires – ils représentent 82 % des décès du faire-part –, mais les femmes ont progressé, à 13 %, tandis que le genre des 5 % restants n'est pas connu.

Les très jeunes et les très vieux sont devenus plus nombreux : 23 enfants mineurs, dont 12 bébés, et 16 personnes âgées de 80 ans ou plus. L'âge moyen au décès demeure très bas – 50 ans en 2025, soit plus de vingt ans de moins que la population générale. « Vivre à la rue tue », rappelle le badge arboré par les membres du collectif.

Les histoires sont très diverses, comme le montrent quelques parcours retracés par les orateurs durant l'après-midi, ou relatés à la main sur les stèles de carton. Celui d'Anis (les prénoms ont été modifiés), 16 ans, mineur non accompagné venu d'Algérie, logé dans un hôtel par l'aide sociale à l'enfance, sans suivi, et décédé lors de l'incendie d'un squat où il avait fini par s'installer. Celui de

Maryam, une Afghane de 84 ans, qui avait vécu en campement avec son fils et sa belle-fille avant qu'ils obtiennent un hébergement d'urgence non adapté à sa grave maladie.

## Manque d'accès aux soins

Celui de Jean-Christophe, décédé d'un cancer à l'hôpital, à l'âge de 53 ans : enfant maltraité, il avait quitté le domicile parental à 14 ans, connu des problèmes d'alcool comme son père et de nombreuses années de rue. Celui d'Imane, morte en réanimation à 11 jours, alors que sa mère, qui avait accouché prématurément, avait déjà été remise à la rue.

Samuel Perier, 53 ans, vice-président de l'association La Bagagerie cœur du cinq, a connu la rue « pen-

dant un moment ». Il participe chaque année à l'hommage. « On parle de l'alcool, des addictions, mais les gens de la rue meurent souvent de ne pas se soigner à temps », a-t-il tenu à rappeler. Chloé Letty, étudiante dans le domaine culturel, âgée de 21 ans, venait pour la première fois, après avoir vu sur YouTube une vidéo annonçant l'événement : « En lisant les témoignages, on se dit que ce pourrait être n'importe qui. »

Dans une brève allocution, Bérandère Grisoni a appelé à « faire du logement et de la lutte contre la pauvreté des priorités absolues de l'action publique française ». Un homme, dans l'assistance, a interpellé les quelques élus présents : « Y a pas d'accueils de nuit. Y a rien ! », en écho au manque criant

de places d'hébergement d'urgence. Elina Dumont, restée plus de quinze ans à la rue, a dénoncé l'inaccessibilité de celles-ci aux personnes en fauteuil roulant. « Je demande à tous les politiques de se bouger le cul, ça peut plus durer comme ça », a lancé Sophie Papiéau, membre du conseil d'administration du collectif, elle aussi « survivante de la rue ».

A la fin de l'hommage, la chorale de l'association La Cloche a entonné l'une de ses compositions, qui se termine par ces mots : « On demande rien qu'un sourire, un bonjour/La bande de SDF le vaut bien/On demande rien qu'à vivre dans l'amour/Et si tu tombes, si tu tombes à ton tour/Je te tendrai la main ». ■

CLAIRE ANÉ

## ANTITERRORISME

# La fermeté judiciaire de la France contre les « revenantes » de l'Etat islamique

Sur les 23 procès terroristes prévus en 2026 aux assises, 18 concernent des femmes djihadistes parties en Syrie. Après avoir un temps invisibilisé leur rôle, la justice française a opéré une révolution pour les juger à l'égal des hommes

Pour la justice antiterroriste, 2026 sera l'année des femmes. Après cinq années passées à juger les principaux attentats djihadistes perpétrés par des hommes sur le sol français – du massacre de *Charlie Hebdo*, le 7 janvier 2015, à l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, en passant par les attentats du 13 novembre 2015 –, la cour d'assises spéciale de Paris consacre, cette année, l'essentiel de ses audiences aux « revenantes » de l'organisation Etat islamique (EI), ces femmes qui ont rejoint la Syrie avant de rentrer en France.

Sur les 23 procès d'assises audiencés en 2026, 18 concernent 22 femmes de retour de la zone irako-syrienne, quatre des hommes, et un seul un projet d'attentat. Depuis le mois de mars, quatre « revenantes » ont été condamnées par la cour d'assises spéciale de Paris à des peines comprises entre cinq ans de prison et dix ans de réclusion criminelle. Une cinquième, Vanessa B., devait être jugée à partir du jeudi 4 juin pour avoir rejoint la Syrie et tenté d'y tuer son mari à l'aide d'un fusil à pompe. Parmi les figures féminines les plus médiatiques de la thématique djihadiste, Emilie König, surnommée « l'égérie du djihad », sera jugée en novembre.

## BIAS DE GENRE

Le défi pour l'institution judiciaire est historique : jamais la France n'a eu à juger autant de femmes pour leur implication dans une organisation terroriste. Si elles constituent près du tiers du contingent des djihadistes français à avoir rejoint la Syrie (417 sur 1490 départs), les femmes sont en outre proportionnellement plus nombreuses à être rentrées : parmi les 395 adultes revenus de Syrie, 176 sont des femmes, selon les données du Parquet national antiterroriste (PNAT). 56 d'entre elles ont déjà été condamnées, 43 sont toujours mises en examen et 33 ont été renvoyées devant les assises pour y être jugées en 2026 et en 2027.

Ces chiffres donnent la mesure de la révolution copernicienne opérée par la justice antiterroriste pour appréhender cette irruption, inédite par son ampleur, de la violence politique féminine. Jusqu'en 2016, les « revenantes » n'étaient tout simplement pas jugées. Elles bénéficiaient d'un biais de genre selon lequel la violence politique serait l'apanage des hommes. La justice les percevait comme essentiellement mues par leurs affects, victimes d'un endoctrinement sectaire, sous l'emprise d'un homme ou portées par un idéal humanitaire. Ainsi, 34 femmes ayant quitté le « califat » avant 2016 n'ont pas été poursuivies.

Il a fallu que surviennent plusieurs projets d'attentats fomentés par des femmes pour que l'institution judiciaire commence à prendre en compte la dangerosité des « revenantes » et à visibiliser la figure de la femme djihadiste. Depuis ce changement de politique pénale, intervenu en 2016, les Françaises parties en Syrie sont systématiquement poursuivies. Mais, à la différence des hommes, elles ont, dans un premier temps, été renvoyées sous une qualification délictuelle. Trente « revenantes » ont ainsi été condamnées en correctionnelle à des peines comprises entre du sursis simple et neuf ans de prison.

Ce n'est qu'à partir de l'automne 2017 que les femmes ont été jugées à l'égal des hommes et renvoyées, comme eux, devant les assises. Ce changement de politique pénale répondait à l'appel de l'EI encourageant, pour la première fois, en septembre 2017, les « lionnes du califat » à combattre. Depuis cette date, 28 femmes ont été condamnées à des peines allant de cinq ans de prison, dont une partie avec sursis, à quatorze ans de réclusion criminelle pour « association de malfaiteurs terroriste » (une « revenante », également jugée pour un projet d'attentat, a été condamnée à dix-sept ans de réclusion).

« La France est aujourd'hui le pays d'Europe où les peines sont les plus sévères », constate la chercheuse en science politique Constance Wilhelm-Olympiou, qui vient de soutenir une thèse consacrée

aux réponses institutionnelles, judiciaires et sécuritaires concernant les « revenantes » en Europe. « Après avoir ignoré le risque porté par les femmes, la justice française a adopté une approche de prévention du risque terroriste », poursuit-elle. Sur les 142 Françaises poursuivies, seulement 8 ont ainsi bénéficié d'un non-lieu ou d'un classement sans suite, selon le PNAT.

La chercheuse, qui a comparé les différentes approches européennes, distingue trois types de réponses. Trois pays nordiques (Suède, Finlande et Norvège) privilégient la réinsertion à la sanction pénale. A de très rares exceptions près – deux femmes en Norvège et une en Suède –, les « revenantes » n'y sont pas jugées. « Dans ces pays, les peines sont très faibles ou le plus souvent inexistantes. Il y persiste un biais de genre très fort selon lequel les femmes ne peuvent être que victimes », explique-t-elle.

## « CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ »

Le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas ont adopté une approche diamétralement opposée : ils appliquent une politique quasi systématique de déchéance de la nationalité, que le Danemark va même jusqu'à appliquer aux mineurs. Au Royaume-Uni, cette mesure, prise sans aucune condamnation judiciaire préalable, peut viser des Britanniques de naissance. Selon les données officielles, 223 Britanniques ont été déchus de leur nationalité entre 2010 et 2024 pour « atteinte à la sécurité nationale », dont un grand nombre de femmes.

Si les déchéances de nationalité se sont également multipliées en France ces dernières années, elles ne peuvent s'appliquer qu'à des Français naturalisés et ne concernent qu'exceptionnellement des femmes. Depuis 2019, 94 Français, dont six femmes, ont ainsi été déchus de leur nationalité. Mais contrairement à la politique qui prévaut au Royaume-Uni, cette mesure administrative ne peut être prise en France qu'après une condamnation judiciaire : les 94 Français déchus depuis 2019 avaient tous été condamnés pour des faits de terrorisme.

La France, et dans une moindre mesure l'Allemagne, figure ainsi parmi les seuls pays européens à avoir assumé une réponse judiciaire forte face au phénomène des « revenantes ». Les peines prononcées en Allemagne, où la « participation à une organisation terroriste » est passible de seulement dix ans de prison,

contre trente années en France, sont cependant bien moins lourdes. « Cela s'explique par des traditions différentes en matière d'antiterrorisme, mais aussi par le fait que le regard sécuritaire est plus présent en France depuis le traumatisme des attentats de 2015 », explique la chercheuse Sofia Koller, qui a publié, en février 2024, une étude sur l'approche judiciaire allemande.

L'exigence de preuves pour établir la participation à un groupe terroriste est, par ailleurs, plus élevée en Allemagne qu'en France, où le seul fait d'avoir rejoint la Syrie peut suffire à être condamné. La justice allemande s'est donc tournée, quand c'était possible, vers les crimes internationaux (crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide). Sur la quarantaine de « revenantes » condamnées en Allemagne, la moitié l'ont aussi été pour des « crimes de guerre contre la propriété » visant la spoliation des logements de la population syrienne, ou des « crimes contre l'humanité » envers la minorité yézidie, précise la chercheuse.

La France s'est intéressée plus tardivement à cette dimension du rôle des femmes djihadistes : les deux premiers procès de « revenantes » ayant possédé une esclave yézidie sont prévus en 2027. Cette différence d'approche s'explique par le fait que la France disposait déjà, avec l'« association de malfaiteurs terroriste », d'un outil d'une redoutable efficacité.

A titre de comparaison, la peine la plus lourde prononcée en Allemagne concerne une djihadiste condamnée en ap-

Les femmes représentent près d'un tiers des djihadistes français partis en zone irako-syrienne, et près de la moitié de ceux qui en sont revenus

## DÉPARTS

# 1 490

Français partis majeurs, ou mineurs âgés de plus de 13 ans, pour se rendre en Syrie ou en Irak, depuis 2012



## RETOURS

# 395

Français revenus majeurs\* en France depuis la zone irako-syrienne



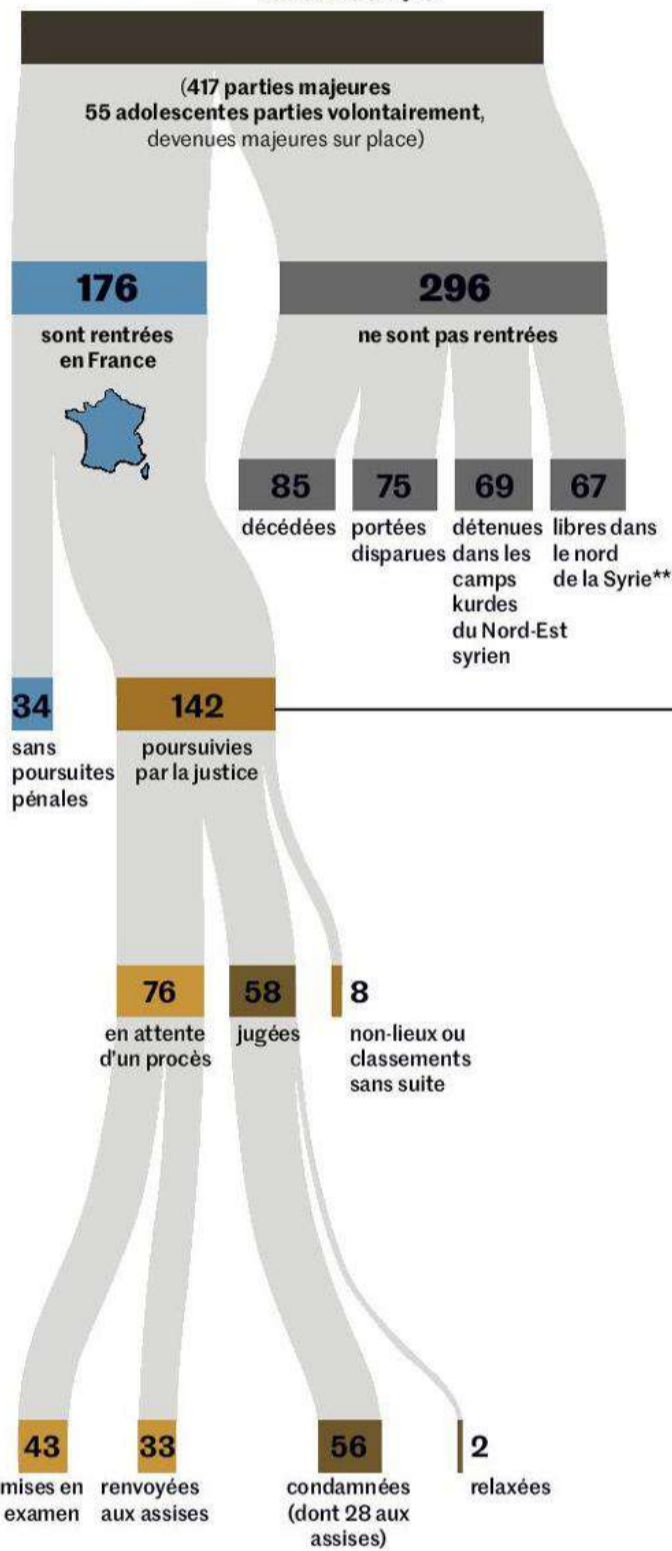
Note : chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2026

\* Passibles donc de poursuites judiciaires ;

\*\* La majorité d'entre elles vivant au sein du groupe du djihadiste français Omar Diaby

# 472

femmes françaises sont parties faire le djihad en Irak et en Syrie



**OSP COMMUNIQUÉ**  
01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr

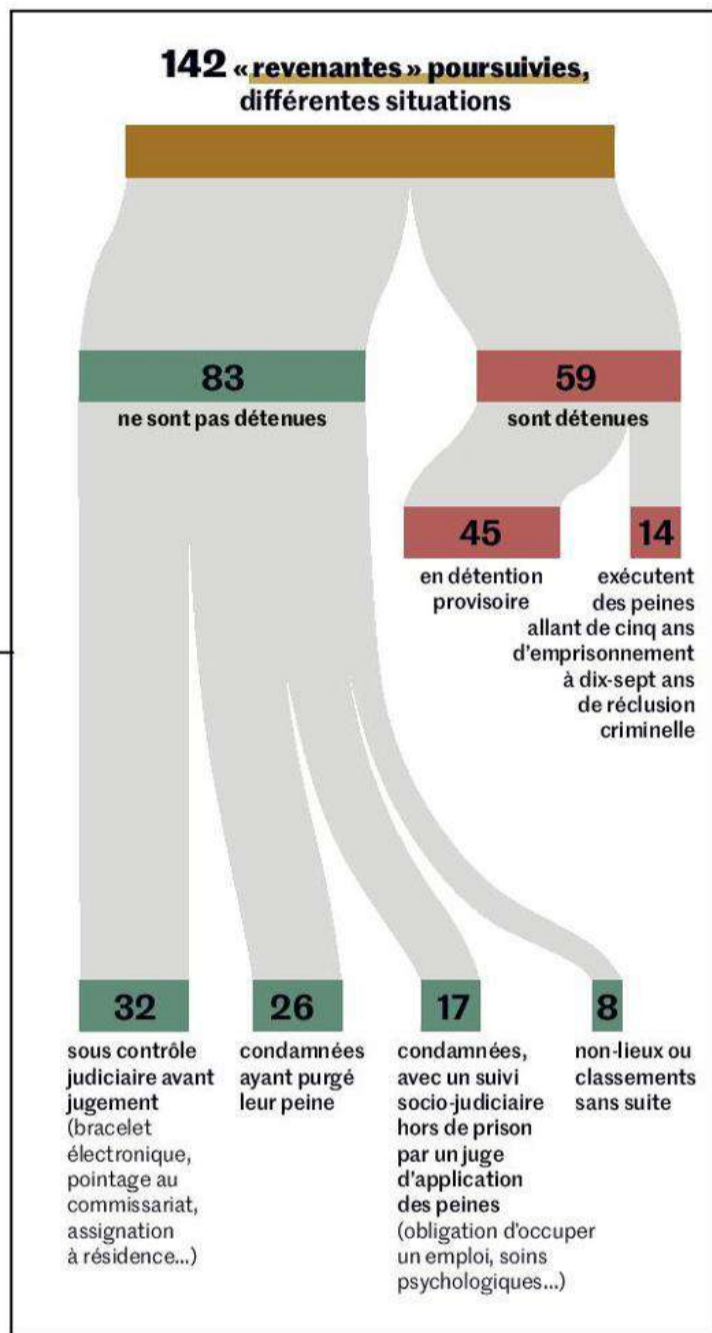
**SON ALTESSE LE PRINCE KARIM AGA KHAN IV (décédé)**  
Adresse : Lisbonne, Portugal - Date du décès : 4 février 2025  
Certificat successoral européen délivré le : 26 mars 2025  
Adresse pour faire valoir une créance ou un intérêt : Macfarlanes LLP (ref. 814695), 20 Cursitor Street, Londres, EC4A 1LT, Royaume-Uni  
Date limite : 06/08/2026

Avis est donné par la présente, conformément à l'article 27 du Trustee Act 1925 du Royaume-Uni, que toute personne détenant une créance ou un intérêt à faire valoir sur l'« estate » de la personne décédée dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-dessus, est tenue de notifier par écrit les détails de sa créance ou de son intérêt au cabinet dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-dessus, et ce avant la date limite indiquée ci-dessus. Après cette date, les exécuteurs testamentaires seront libres de répartir l'« estate » entre les ayants droit en ne tenant compte que des créances et intérêts dont ils auront été informés et ne seront pas, du fait d'une telle répartition, responsables envers quiconque n'aurait pas fait valoir de créance ou un intérêt comme indiqué ci-dessus au plus tard à ladite date.

**POUR CERTAINES « REVENANTES » AU PROFIL JUGÉ MOINS INQUIÉTANT, LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ APPARAÎT MIEUX GARANTIE PAR UNE RÉINSERTION BIEN ACCOMPAGNÉE**

## Vanessa B., jugée pour avoir tenté de tuer son mari djihadiste en Syrie

Le procès de cette « revenante », qui doit s'ouvrir jeudi, à Paris, devrait s'étaler sur deux jours



Infographie : Le Monde • Source : Parquet national antiterroriste (PNAT)

pel à quatorze ans de réclusion en 2023 pour « crime contre l'humanité » pour avoir laissé mourir une esclave yézidie de 5 ans. En France, une « revenante » a été condamnée, en septembre 2025, à treize ans de réclusion pour « association de malfaiteurs terroriste », sans qu'il ait été besoin de démontrer sa participation à une exaction en Syrie.

### PARCOURS DE RÉINSERTION

Pour certaines « revenantes » au profil jugé moins inquiétant, la protection de la société apparaît toutefois mieux garantie par une réinsertion bien accompagnée que par une longue incarcération. Le 7 mai, Emilie K., une jeune savoyarde, a ainsi été condamnée à cinq ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, et n'est pas retournée en détention à l'issue du verdict. Elle était partie en Syrie par « amour » et avait fui le « califat » sitôt que son époux était mort au combat, en 2016. Libérée sous bracelet électronique après quatorze mois de détention provisoire, elle s'était parfaitement réinsérée dans la société quand elle s'est présentée à son procès.

Dans son réquisitoire, le PNAT avait tenu à rappeler que la naïveté de la justice antiterroriste appartenait désormais au passé : « La place de la femme au sein de l'EI n'est absolument pas secondaire, comme nous le pensions initialement. De par leurs fonctions conjugales et maternelles, les femmes étaient au cœur du projet djihadiste colonial de l'EI, garantes de la transmission du dogme à leurs enfants. Leur rôle était inhérent à

### LES PEINES PRONONCÉES À L'ENCONTRE DES HOMMES ET DES FEMMES TENDENT DÉSORMAIS À SE RAPPROCHER

l'objectif d'expansion de cette organisation. Quand les hommes combattent, ce sont les femmes qui organisent le quotidien du « califat » à la maison. L'EI a inventé le djihad familial, ce qui explique en partie son succès. »

Peu réputé pour la légèreté de ses réquisitions, le PNAT avait pourtant demandé qu'Emilie K. ne retourne pas en détention, estimant que sa réintégration dans la société et la protection de l'ordre public seraient mieux garanties si elle poursuivait son parcours de réinsertion : « Sa réinsertion est en cours d'acquisition, avait souligné l'avocate générale. Une réincarcération serait contre-productive pour elle, mais aussi pour la société que je représente. »

Les peines des « revenantes » vont cependant être amenées à s'alourdir dans les mois à venir en raison de profils jugés de plus en plus durs. Plus une femme est restée longtemps en Syrie, plus la justice

va être encline à considérer que son imprégnation idéologique est profonde : les « revenantes » ayant fui l'EI avant le début de son affaiblissement territorial, en 2017, sont en général moins lourdement condamnées que celles qui sont restées jusqu'à l'effondrement du « califat », symbolisé par la chute de Baghouz, dernier bastion de l'EI en Syrie, le 23 mars 2019.

Or, sur les 22 femmes jugées en 2026, 15 ont été capturées après la chute de Baghouz et détenues dans des camps kurd du Nord-Est syrien avant d'être rapatriées en France. « On va avoir tendance à considérer que ces femmes ont un niveau d'engagement plus important, ce qui a des conséquences en termes de dangerosité perçue et donc de peines », constate Constance Wilhelm-Olympiou. Selon ses travaux, si la peine moyenne des femmes revenues en France avant fin 2016 tournait autour de cinq ans de prison, elle s'établit à dix ans pour celles qui sont rentrées ultérieurement.

Après des années de différenciation genrée, les peines prononcées à l'encontre des hommes et des femmes ont donc désormais tendance à se rapprocher. Une convergence qui ne va pas de soi. En dehors d'une minorité de femmes ayant intégré la police islamique, recruté ou relayé de la propagande, rares sont celles à avoir eu une activité publique en Syrie. Leur participation au djihad s'est limitée pour l'essentiel à la sphère domestique, et les « preuves de guerre » manquent souvent pour déterminer quels ont été leurs agissements sur place.

### « PSYCHOLOGISATION » DES FEMMES

Paradoxalement, c'est le très patriarcal projet politique de l'EI, marqué par une forte assignation des genres, qui a conduit la justice à intégrer des éléments issus de la pensée féministe pour poursuivre les *desperate housewives* du « califat ». « On a réinterprété le rôle des femmes en politisant la vie privée, analyse Constance Wilhelm-Olympiou. La différence entre combattant et non-combattant a perdu de sa pertinence, car l'EI était un système totalitaire particulier, dans lequel la construction d'une société était tout aussi importante que le combat. »

Pour autant, certaines lectures genrées persistent à l'audience. « Dans les procès de « revenantes », on va avoir tendance à se focaliser sur leur vie romantique et les agressions sexuelles qu'elles ont pu subir, parce qu'on a encore du mal à penser la violence politique féminine, à comprendre comment une femme a pu faire quelque chose d'aussi peu féminin que de rejoindre un groupe terroriste aussi peu féministe, poursuit la chercheuse. On psychologise davantage leur engagement, on va chercher à l'expliquer comme résultant d'un traumatisme. »

De fait, le thème des abus sexuels surgit fréquemment lors des procès de « revenantes », dont une proportion non négligeable d'entre elles ont été victimes d'agressions ou de viols avant leur départ. « C'est une réalité importante et un facteur de risque, mais ça ne suffit pas à expliquer pourquoi elles ont rejoint l'un des groupes terroristes les plus violents qui ait jamais existé, insiste Constance Wilhelm-Olympiou. Là où on va chercher à comprendre l'engagement idéologique des hommes, l'intime domine encore pour les femmes. Certains biais de genre perdurent. »

Cette « psychologisation » des femmes « exprime aussi une réalité sociologique », nuance un magistrat : le vécu des hommes est en effet souvent marqué par la délinquance et un engagement idéologique assumé, tandis que les femmes, généralement moins violentes, vont être davantage portées sur l'introspection après leur retour de Syrie, ce qui déteint inévitablement sur le contenu des débats. « La justice reflète ces biais, ces normes sociales acceptées. Il serait vain de prétendre s'en détacher, assume ce magistrat. C'est aussi ça juger. » ■

SOREN SEELow

Que s'est-il passé dans cet appartement de Rakka, capitale syrienne de l'organisation Etat islamique (EI), en ce printemps 2014, lorsque Vanessa B., mère de deux jeunes enfants, a tiré à bout portant sur son djihadiste de mari avec le fusil à pompe qu'il lui avait offert en cadeau de mariage ? Hospitalisée en urgence, Mohamed S. avait failli succomber à ses blessures. Quant à la jeune femme, elle a échappé de justesse à son exécution d'une balle dans la tête, comme le prévoyait la loi en vigueur dans le pseudo-califat de l'EI.

Cet épisode de violence conjugale en terre de djihad devait être l'un des nombreux faits examinés, jeudi 4 et vendredi 5 juin, par la cour d'assises spéciale de Paris, à l'occasion du procès de cette « revenante » de Syrie âgée de 38 ans, renvoyée pour pas moins de trois infractions : « association de malfaiteurs terroriste », « soustraction par un parent à ses obligations légales compromettant la sécurité et l'éducation de ses enfants » et « tentative de meurtre sur concubin ». Vanessa B. est, à ce jour, la seule « revenante » jugée pour une tentative de meurtre commise en Syrie.

Mais, avant de se transporter dans l'appartement familial de Rakka, la cour tentera d'appréhender la personnalité de cette femme abîmée, son enfance volée, sa conversion à l'islam et la radicalisation qui s'est ensuivie. La quête identitaire de Vanessa B. est en effet complexe et tourmentée. Ses parents biologiques, Charlie et Anne-Bernadette – dont les origines maghrébines ne transparaissent pas dans leur état civil – étaient défaits : sa mère était alcoolique, et son père, dont elle dit qu'il avait les « mains baladeuses », a été condamné pour des agressions sexuelles commises sur sa belle-fille.

### « J'ai toujours été exclue »

Vanessa B. a donc été placée dès l'âge de 6 mois, puis élevée par une famille d'accueil catholique. A l'adolescence, elle commence à s'interroger sur ses origines algériennes et s'intéresse à l'islam. A propos de ses parents biologiques, elle déclarera aux enquêteurs : « J'ai toujours été exclue, on me considérait comme n'étant pas de la famille, je n'étais pas comme eux ; ma mère me disait parfois qu'elle m'avait trouvée dans une poubelle. Moi, j'étais blonde aux yeux bleus et eux étaient plus basanés. »

A 24 ans, la jeune femme commence à se radicaliser. Elle porte le niqab et professe à qui veut l'entendre sa haine des mécréants. En décembre 2013, à l'âge de 26 ans, elle part en Syrie avec ses deux enfants, un garçon de 5 ans et une fille de 2 ans, nés de pères différents. Sur place, elle épouse aussitôt un djihadiste français, Mohamed S., et s'installe avec lui dans un appartement de Rakka. Mais leur union fait long feu : quelques mois plus tard, en août 2014, Mohamed S. déserte l'EI pour rentrer seul en France, huit ans avant son épouse. Il est alors interpellé.

Et lorsqu'il a dû s'expliquer en garde à vue à propos d'une grande cicatrice qui lui barrait le flanc, il a conté cette étonnante histoire aux enquêteurs : son épouse lui aurait tiré dessus avec un fusil à pompe après qu'il lui eut fait part de son désir de rentrer en France. Découvrant Vanessa B. comme une femme « paumée », il en avait dressé un portrait accablant : « C'est une femme soit qui est folle, soit qui aime le sang. C'est elle qui me disait : « Viens, on va voir les exécutions » » publiques mises en scène par l'EI dans les rues de Rakka.

Mohamed S. a-t-il arrangé son récit pour soigner son image de djihadiste repentant ? Toujours est-il que Vanessa B. n'a pas tout à fait la même version que son mari. Devant les enquêteurs, la jeune femme a assuré avoir agi en

état de légitime défense lors d'une scène de violence domestique inouïe, qui aurait été déclenchée par le fait qu'elle avait reproché à son époux de « ne pas se comporter comme un homme » envers sa famille.

Selon son récit, Mohamed S. l'avait alors tirée par les cheveux et aurait tenté de la jeter par-dessus le balcon de l'appartement, avant de la rouer de coups de pied au sol. La fille de Vanessa B., alors âgée de 3 ans, aurait tenté de porter secours à sa mère en mordant Mohamed S. à la cuisse. Ce dernier l'aurait projetée violemment contre un mur, avant de s'en prendre à son frère, 7 ans, qu'il aurait catapulté jusqu'au plafond parce qu'il l'avait mordu au cou.

### Fuir les bombardements

Profitant du fait que Mohamed S. avait quitté l'appartement, Vanessa B. aurait alors formé le projet d'aller demander le divorce en ville, armée de son fusil à pompe, comme il était d'usage dans les rues de Rakka. En sortant de la chambre, elle serait tombée sur son mari, qui aurait commencé à l'étrangler. « J'allais mourir, il allait me tuer, et j'ai tiré. Je me souviens du « boom » du coup de feu (...). Je l'ai vu faire quelques pas, j'ai vu du sang et il est tombé. » Arrêtée par l'EI pour tentative de meurtre « sur combattant », Vanessa B. a été conduite au tribunal, tandis que son mari, inconscient, était soigné à l'hôpital. Le verdict dépendait du diagnostic du médecin, a-t-elle expliqué aux enquêteurs : « Si [Mohamed S.] mourait, ils m'auraient exécutée d'une balle dans la tête. S'il se réveillait, il y avait trois solutions : soit [Mohamed S.] me tirait dessus de la même manière, soit je payais une somme d'argent, le « prix du sang », soit il me pardonnait. C'est ce qu'il a fait, il m'a pardonné. » Mohamed S. a publié une vidéo sur YouTube intitulée « Je t'aime, je te pardonne tout », et Vanessa B. a été graciée.

Les deux époux ont ensuite repris leur vie commune comme si de rien n'était. Trois mois plus tard, en juin 2014, Vanessa B. est rentrée seule, enceinte, en France, selon elle pour se faire soigner d'une infection. Dix jours plus tard, elle était déjà de retour à Rakka. C'est à ce moment que Mohamed S. a décidé d'abandonner sa famille pour s'enfuir discrètement en Turquie, en se déguisant en femme pour passer la frontière. Il a été arrêté à Istanbul par la police turque et expulsé vers la France, où il a été condamné en 2017 à huit ans de prison.

Après son départ, Vanessa B. a épousé un djihadiste tunisien, Hamza B., le jour de la naissance de sa seconde fille. A en croire ses déclarations, ce nouveau mari était tout aussi violent que le précédent : « Il lui arrivait de m'étrangler avec des câbles, il m'a jeté la théière dessus, je crois qu'il était malade. » En février 2016, elle accouche de son quatrième enfant, un garçon. En septembre 2017, ses deux filles, âgées de 6 et 2 ans, sont tuées dans un bombardement russe. Quelques mois plus tard, Hamza est exécuté par l'EI, qui l'accuse d'être un déserteur.

Après avoir déménagé à plusieurs reprises pour fuir les bombardements, Vanessa B. et ses deux fils échouent finalement à Baghouz, dernier bastion syrien de l'EI. Son fils aîné y est blessé par un éclat d'obus. Vanessa B. se résout finalement à se rendre aux forces kurdes en février 2019. Après deux ans et demi passés dans les camps du Nord-Est syrien, ce qui reste de la famille est rapatrié en octobre 2022. A leur arrivée en France, ses deux fils, désormais âgés de 6 et 13 ans et fortement traumatisés, ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Vanessa B. encourt trente ans de réclusion criminelle. ■

SO. S.

# Les recherches se poursuivent pour retrouver Lyhanna

Les révélations sur le lourd passé judiciaire du principal suspect dans la disparition de la petite fille, dans le Gers, suscitent la colère

FLEURANCE (GERS) - envoyé spécial

M ercredi 3 juin, les habitants de la ville de Fleurance (Gers) se sont de nouveau réveillés dans une ambiance d'incompréhension, d'inquiétude et même de colère. Voilà six jours que Lyhanna, une collégienne de 11 ans, n'a plus donné signe de vie. Les recherches se poursuivent dans cette commune de 6 200 habitants, à 80 kilomètres à l'ouest de Toulouse. L'enfant a été vue pour la dernière fois, vendredi vers 15 heures, dans la voiture d'un homme de 41 ans, identifié depuis comme Jérôme B., habitant de Montestruc-sur-Gers, un village voisin.

Pourquoi Lyhanna se trouvait-elle dans cette voiture, alors qu'elle prend habituellement le bus pour rentrer chez elle à Goutz, à quelques kilomètres à peine ? Connais-

sait-elle cet homme ? Que s'est-il passé ensuite ? Interpellé et placé en garde à vue samedi, Jérôme B. a été mis en examen, lundi, pour enlèvement et séquestration, puis placé en détention provisoire.

Dans le gros bourg, on craint évidemment le pire. « On n'en sait pas plus, on cherche, on cherche », assure Robert Loda, conseiller municipal. Cassandra Klawczynski, 24 ans, avoue « ne plus dormir depuis trois jours. On entend les rumeurs les plus folles ». Après six journées de recherches, coordonnées par le groupement de gendarmerie du Gers, pour l'opérationnel, et la section de recherche de Toulouse, pour le volet judiciaire, les Fleuratins ne baissent pas les bras.

Depuis samedi, gendarmes, habitants et bénévoles ratissent bois et champs des environs. Au centre culturel et sportif, près du stade Marius-Lacoste, mer-

credi matin, près de 180 gendarmes ont reçu le soutien d'environ 50 chasseurs. « Ils connaissent bien le terrain, les talus, les recoins », souligne le colonel Philippe de Laforcade, qui dirige les opérations. Les plongeurs venus de l'Hérault ont notamment sondé un lac au sud de Fleurance. Sans succès. « On voyait pas à un mètre », avoue l'un des militaires.

Les parents de la petite Lyhanna ne se sont plus exprimés depuis dimanche. L'avocat de la famille, François Roujou de Boubée, a

communiqué dans la journée qu'ils « demeurent dans la plus grande inquiétude, appellent à respecter leur intimité et ont foi en l'institution judiciaire ». Jérôme B., le principal suspect, père de deux filles de 11 ans et 7 ans, se mure dans le silence. Ses avocates, Sandra Vazquez et Eléonore Paré, estiment que « les éléments à charge comme à décharge doivent être discutés dans le cadre juridictionnel prévu à cet effet, et non livrés au commentaire médiatique ».

## Nombreux dysfonctionnements

La procureure d'Auch, Clémence Meyer, a pourtant dû se résoudre à une prise de parole en fin de journée. Car quelle que soit l'issue de ce dossier, la justice va, selon toute probabilité, devoir répondre de nombreux dysfonctionnements : Jérôme B. était tout sauf inconnu des fichiers de la justice. Depuis 2017, au moins quatre autres procédures, dont trois plaintes, le concernant ont été répertoriées.

Selon les éléments apportés par la procureure, la justice retrouve une première trace de Jérôme B. en décembre 2017. Il ne s'agit pas d'une plainte, mais d'un signalement auprès de la gendarmerie effectué par une mère de famille, dont la fille de 17 ans entretenait une relation consentie avec le suspect. L'affaire est classée sans suite. En février 2022, le parquet de Béthune (Pas-de-Calais) transmet à celui d'Auch une plainte pour

**Depuis 2017, au moins quatre procédures, dont trois plaintes, concernant Jérôme B. ont été répertoriées**

viol sur mineure de 15 ans, commis courant 2020 à Montestruc-sur-Gers, au domicile de Jérôme B. Elle est classée sans suite, en mai 2024, faute de pouvoir suffisamment caractériser l'infraction.

Le 22 août 2025, une plainte pour viol sur une enfant de 10 ans est déposée à la brigade de gendarmerie de Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne). La fillette est entendue par les gendarmes, et les premiers examens sont réalisés en septembre et en octobre. Mais les faits ayant eu lieu dans le Gers, le parquet de Toulouse transmet le dossier à celui d'Auch, territorialement compétent. Selon Clémence Meyer, le contact avec la gendarmerie de Fleurance n'a été réalisé que début janvier 2026, et les premiers actes d'enquête ont été diligentés fin janvier. Que s'est-il passé depuis ? Les enquêteurs ont-ils fait le lien avec la précédente plainte pour viol ? Pourquoi Jérôme B. n'a pas été immédiatement convoqué et entendu ? La procureure a affirmé qu'à l'issue

des actes d'enquête, il était prévu un placement en garde à vue du suspect pour une audition. Et d'ajouter, comme pour anticiper un procès en inaction de ses services, que l'audition du mis en cause vient clôturer la phase d'enquête.

Le dossier Jérôme B. ne semble pas s'arrêter là. Clémence Meyer a révélé que, dimanche, elle a été informée que le suspect avait été, il y a cinq ans, congédié du lycée de Lectoure, dans le Gers, où il occupait un emploi d'agent d'entretien, pour avoir eu une relation inappropriée avec une lycéenne. Sur tout, elle a dit avoir pris connaissance d'une nouvelle plainte pour viol sur mineurs le concernant, déposée mercredi au matin. La procureure a annoncé que toutes ces procédures allaient « vraisemblablement être réunies ».

Interpellé à l'Assemblée nationale par le député (Parti socialiste) du Gers David Taupiac, le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a répondu avoir décidé, avec le ministre de la justice, « de diligenter une enquête administrative, qui sera confiée à l'inspection générale de la justice et à l'inspection générale de la gendarmerie nationale pour identifier éventuellement d'éventuels dysfonctionnements ». A Fleurance, en fin d'après-midi, le maire (divers droite), Grégory Bobbato, faisait part de sa colère devant « un système lent et administratif » et « une justice inefficace ».

GRÉGOIRE BISEAU (À PARIS)  
ET PHILIPPE GAGNEBET



Lors des opérations de recherche de Lyhanna, à Fleurance, dans le Gers, le 2 juin. LIONEL BONAVENTURE/AFP

Cet été,  
vos livres vous  
suivent partout



Nous remercions la Ville de Paris et la piscine Yvonne Godard

La collection pensée  
pour lire ici et ailleurs

Le Monde  
des Livres

A découvrir  
boutique.lemonde.fr

## Impots.gouv.fr inadapté aux aveugles

Une action de groupe a été intentée, mardi, contre Bercy

Les contribuables avaient jusqu'au jeudi 4 juin pour déclarer leurs impôts sur le revenu. Mais, pour les 2 millions de citoyens aveugles ou malvoyants, c'est mission impossible, car le portail Impots.gouv.fr ne répond pas aux obligations

d'accessibilité numérique, remontant pourtant à 2005. Le Collectif français du handicap visuel (CFHV) a intenté, mardi, une action de groupe devant le tribunal administratif de Paris contre la direction générale des finances publiques.

Soutenu par l'association de juristes Intérêts à agir, le CFHV, qui réunit une vingtaine d'associations liées à la déficience visuelle, demande au juge d'enjoindre au ministre de l'économie de faire cesser cette discrimination, en assurant une mise en conformité dans un délai fixé et sous astreinte.

« Ma compagne et moi sommes non voyants ; j'ai un chien guide,

mais il n'a pas encore appris à taper à l'ordinateur, et j'ai été obligé de payer quelqu'un pour m'aider à déclarer mes revenus », explique Pierre-Marie Micheli, vice-président du CFHV.

### Ni mise en demeure ni sanction

Le représentant du collectif déplore le manque d'amélioration du site des impôts, malgré « l'article 47 de loi de 2005, un décret en 2019 et un régulateur nommé en 2023 ». L'Arcom, Autorité de régulation des communications, est chargée de faire respecter les critères du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité des services publics. Elle a déjà prononcé une mise en garde contre la direction générale des finances publiques, mais pas de mise en demeure ni de sanction.

Lors de la Conférence nationale du handicap, en 2023, le président de la République, Emmanuel Macron, s'était engagé à

rendre accessibles 244 démarches numériques essentielles sous trois ans. Selon l'Observatoire de l'accessibilité du numérique, seuls 16 sites sur 244, soit 6,5 % du total, étaient entièrement conformes au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité à la fin de l'année 2025, et 31 atteignaient 90 % de conformité. « Un bilan sévère et sans surprise », selon la Fédération des aveugles de France.

En juin 2024, l'Etat avait été condamné pour l'inaccessibilité du logiciel Pronote, utilisé dans les collèges et les lycées. En revanche, une requête des associations Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels et Droit pluriel, sur la conformité du site d'e-commerce d'Auchan a été rejetée en mars par le tribunal judiciaire de Lille. Une décision concernant le groupe Carrefour était attendue jeudi.

ANNE-AËL DURAND

# L'Europe en quête de souveraineté numérique

La Commission entend accroître l'autonomie technologique du continent, quitte à irriter Washington et Pékin

BRUXELLES - bureau européen

Après avoir proposé aux Vingt-Sept une dose de « made in Europe » pour protéger leur industrie, avec le projet de loi sur l'accélération industrielle, présenté le 4 mars, la Commission européenne souhaite désormais donner à l'Union européenne (UE) les moyens de sa souveraineté technologique. C'est l'objet du paquet législatif, qu'elle a mis sur la table, mercredi 3 juin, et qui doit être examiné par les Etats membres et le Parlement européen.

« Nous ne devrions pas accepter un avenir dans lequel nos infrastructures critiques, nos données sensibles ou notre capacité industrielle dépendent de fournisseurs uniques et dominants en dehors de l'Europe, qui ne proviennent pas de pays partageant les mêmes idées », plaide la vice-présidente exécutive de la Commission, la Finlandaise Henna Virkkunen. Aujourd'hui, le Vieux Continent dépend à plus de 80 % de pays tiers – au premier rang desquels les Etats-Unis et la Chine – pour ses produits, ses services, ses infrastructures et ses propriétés intellectuelles numériques.

En clair, dans tous ces domaines, l'Europe régule mais ne produit quasiment plus. « Consommer plutôt que créer, résume Henna Virkkunen, c'est le résultat de décennies de décisions. » C'est à cet état de fait que Bruxelles veut s'attaquer, alors que la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) rend cette révolution plus urgente que jamais, et que la Chine comme les Etats-Unis n'hésitent plus à instrumentaliser les dépendances de l'Europe.

Ce faisant, l'UE prend le risque d'irriter Pékin et Washington, toujours prompts à dégainer des mesures de rétorsion. La décision, à l'automne 2025, de la Chine d'interdire l'exportation de puces Nexperia produites sur son sol, mettant ainsi en péril les chaînes de production des constructeurs automobiles européens, en atteste. Quant au président américain, Donald Trump, il menace régulièrement de nouvelles hausses de droits de douane, dès lors que les Vingt-Sept s'en prennent aux géants de la tech.

Mercredi, la Commission a donc présenté un ensemble de mesures, qui doivent permettre à l'UE d'être plus souveraine dans plusieurs domaines : les semi-conducteurs, le stockage et le traitement des données de l'IA, ou encore les logiciels en source ouverte. Un Chips

Act 2 doit compléter une première loi sur les semi-conducteurs, qui devait voir le Vieux Continent attirer des investissements sans précédent, notamment en autorisant de généreuses aides d'Etat, et qui s'est avérée largement insuffisante. L'objectif qui y était inscrit d'une part de marché globale de 20 % d'ici à 2030 (contre 10,5 % actuellement) reste hors de portée.

## Se protéger du chantage

Une nouvelle loi sur le développement du cloud et de l'IA (CADA) vise, pour sa part, à tripler la capacité européenne en centres de données d'ici à 2030 et à couvrir l'intégralité des besoins d'ici à 2035, pour un coût de 200 milliards d'euros, pour l'essentiel à la charge du secteur privé. « L'Europe a aujourd'hui le tiers des capacités installées outre-Atlantique », déplore la Commission.

Qu'il s'agisse des semi-conducteurs, du cloud ou de l'IA, Bruxelles

## La loi sur le développement du cloud et de l'IA vise à tripler la capacité en centres de données d'ici à 2030

veut créer les conditions d'une hausse de la production européenne et surtout d'un approvisionnement plus diversifié, qui mettrait les entreprises comme les Etats à l'abri du chantage éventuel de leurs fournisseurs. « Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où quelqu'un disposerait d'un "kill switch" pour débrancher nos services », fait valoir Henna Virkkunen. C'est là la hantise des Européens. Dans ce con-

texte, explique un haut fonctionnaire européen, les deux textes introduisent un avantage « aux entreprises qui prévoient d'investir en recherche et développement en Europe et peuvent d'une manière ou d'une autre montrer qu'elles apportent une valeur ajoutée à l'Europe ».

Dans le cas des semi-conducteurs, les subventions européennes et aides d'Etat dont pourront bénéficier certains projets stratégiques seront conditionnées à cet apport de « valeur ajoutée à l'Europe ». Contrairement à l'industrie, « on ne peut pas parler de préférence européenne, puisque, si l'on prend par exemple les puces les plus avancées pour IA, on n'en produit pas en Europe », décrypte-t-on à la Commission, où l'on prévoit aussi une prime à l'innovation.

Par ailleurs, l'exécutif communautaire se réserve la possibilité, si les entreprises ne jouent pas le jeu de la diversification, de leur imposer. « Les constructeurs auto-

mobiles ou de télécommunications préfèrent acheter des puces chinoises, moins chères », explique un haut fonctionnaire européen. L'expérience Nexperia, qui devrait les inciter à acheter ailleurs qu'en Chine, ne leur a manifestement pas suffi : en guise de diversification, certaines se sont tournées vers un autre fournisseur chinois, que la Commission accuse d'aider la Russie à contourner les sanctions.

Dans le cas du cloud et de l'IA, la Commission se montre particulièrement offensive. Non seulement, elle veut exclure des marchés publics européens les entreprises issues de pays, comme la Chine, « qui ne partagent pas les mêmes valeurs que l'UE ». Mais, pour les sujets les plus sensibles, comme la défense, elle veut les réserver aux Européens. Amazon, Google ou Microsoft n'y auraient plus accès. Du moins, « tant que le Cloud Act américain reste en vigueur », pré-

cise Henna Virkkunen. Adopté durant le premier mandat du président Donald Trump, celui-ci oblige les entreprises américaines du cloud à transmettre des données aux autorités, même lorsqu'elles sont stockées hors des Etats-Unis.

Il ne s'agit « pas d'un code pour le protectionnisme », ni d'une réglementation anti-américaine, prévient la vice-présidente exécutive de la Commission, d'autant que les Etats membres garderont une certaine latitude pour la transposition du texte. Mais, « dans des secteurs très critiques, il est très important que ce soient des prestataires européens qui fournissent les services », poursuit-elle. A n'en pas douter, Pékin et Washington feront entendre leur réaction dans les prochains jours. Reste à savoir comment les Etats membres réagiront et s'ils auront la volonté de résister aux pressions qui ne manqueront pas de s'exercer. ■

VIRGINIE MALINGRE



Henna Virkkunen (au centre), vice-présidente exécutive de la Commission européenne, en conférence de presse, à Bruxelles, le 3 juin. DURSUN AYDEMIR/ANADOLU VIA AFP

# Microsoft développe ses propres modèles d'intelligence artificielle

La firme de Redmond veut moins dépendre de son partenariat avec OpenAI, la maison-mère de ChatGPT

Sept d'un coup. Microsoft a dévoilé, mardi 2 juin, une « famille » de modèles d'intelligence artificielle (IA), consacrés à différents usages : les tâches de « raisonnement », l'écriture de code informatique, la génération d'image, la transcription, le traitement de la voix... En alignant ainsi des outils dans tous les domaines de pointe de l'IA lors de sa conférence annuelle des développeurs, Build, la firme de Redmond (Etat de Washington), cherche à montrer qu'elle existe désormais aussi comme fabricant de modèles.

« Nous les avons entraînés à partir de zéro », a précisé dans un billet de blog Mustafa Suleyman, le directeur de Microsoft AI, l'unité sur laquelle compte la maison mère de Windows pour tenter de se faire une place, aux côtés d'OpenAI,

Anthropic, xAI et désormais Meta, dans l'univers extrêmement concurrentiel des laboratoires d'IA.

Microsoft a aussi présenté Scout, une famille d'« agents » capables d'agir en « autopilote », c'est-à-dire des IA capables de réaliser des actions au nom de l'utilisateur, sur son ordinateur ou en ligne, et tout le temps actives. Le groupe américain s'est pour cela appuyé sur la technologie gratuite de la plateforme OpenClaw, qui a connu un grand succès ces derniers mois.

Pour l'entreprise de Satya Nadella, l'offensive dans la fabrication de modèles d'IA est aussi plus largement une stratégie pour tenter de s'émanciper d'OpenAI, qui possède ChatGPT. « C'est une question d'autonomie à long terme pour Microsoft et nos partenaires », explique M. Suleyman dans

le communiqué annonçant ses sept nouveaux logiciels. Depuis 2019, Microsoft s'était en effet appuyé sur OpenAI pour ce qui était en lien avec l'IA. Il y a investi 13 milliards de dollars (11,2 milliards d'euros) entre 2019 et début 2023, lui a fourni, par le biais de sa filiale cloud, de la puissance de calcul pour entraîner ses IA. En contrepartie, Microsoft est devenu le distributeur exclusif des modèles d'OpenAI avec sa plateforme cloud de services aux entreprises et a obtenu le droit de les intégrer dans ses outils d'IA, comme l'assistant Copilot.

Mais, dès fin 2023, un an après le lancement de ChatGPT, cette relation s'est grippée. A l'époque, le directeur général et cofondateur d'OpenAI, Sam Altman, a été limogé par le conseil d'administra-

tion de la fondation qui contrôlait la société à but lucratif dont Microsoft était actionnaire. Bien qu'il ait été rapidement réintégré, l'épisode a sonné comme un avertissement sur la dépendance de Microsoft envers son partenaire.

## Renforcement de la concurrence

De plus, plusieurs autorités de concurrence ont à l'époque scruté ce partenariat, faisant peser une pression supplémentaire sur les discussions engagées par OpenAI pour tenter de normaliser sa gouvernance. La start-up et Microsoft ont chacun tenté d'acquiescer plus d'indépendance. En mars 2024, la firme de Redmond a recruté M. Suleyman, spécialiste d'IA. Dans Copilot ou dans son assistant d'aide au code informatique GitHub Copilot, Microsoft a ensuite intégré

des modèles alternatifs à ceux d'OpenAI. Et sur sa filiale cloud, elle a commencé à distribuer ceux d'Anthropic, xAI ou Mistral AI.

OpenAI a, de son côté, fait appel à d'autres fournisseurs cloud, comme Oracle. Plus récemment, afin de contrer Anthropic, dont les modèles sont accessibles sur toutes les plateformes cloud, elle a elle aussi commencé à proposer les siens sur la filiale d'Amazon, AWS.

Cette démarche, contestée par Microsoft, a généré des tensions avec OpenAI, jusqu'à ce que les deux parties annoncent, fin avril, une nouvelle phase de leur partenariat. Open AI a le droit de recourir aux capacités d'autres plateformes cloud et d'y faire distribuer ses modèles. Microsoft garde le droit de les utiliser dans ses outils jusqu'en 2032 et cesse de verser à

OpenAI 20 % des ventes de ses modèles sur le cloud comme il le faisait jusqu'ici, tout en continuant à percevoir 20 % des revenus de la start-up jusqu'en 2030.

La stratégie de Microsoft est aussi guidée par le renforcement de la concurrence, Elon Musk, avec xAI, et Mark Zuckerberg, avec Meta, ayant aussi décidé de se lancer dans la fabrication de modèles. Le groupe, qui a vu son cours de Bourse chuter de 9,5 % depuis janvier, a vanté, mardi, le fait que certains de ses modèles étaient « moins chers » que ceux de ses concurrents. Le coût devient de plus en plus un enjeu : Microsoft a récemment annulé des abonnements internes aux outils d'IA d'Anthropic, afin de les remplacer par les outils maison. ■

ALEXANDRE PIQUARD

# Inégalités : « Un plan pour changer de système »

Le World Inequality Lab, codirigé par Thomas Piketty et Lucas Chancel, a publié, jeudi, un rapport ambitieux

Ils proposent une utopie et ils l'assument. Sans ambages, ils la présentent comme une réponse à la vague national-populiste et climatosceptique montant en puissance des deux côtés de l'Atlantique. « Depuis quelque temps, nous voyons les technoréactionnaires de la Silicon Valley rêver d'un monde où ils installeraient une colonie sur Mars tandis que vivrait sur Terre une population ultra-pauvrisée, car l'intelligence artificielle aurait détruit beaucoup d'emplois : ce n'est pas un futur très réjouissant », avance l'économiste Lucas Chancel, codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales (World Inequality Lab, WIL), un institut de recherche rattaché à l'École d'économie de Paris. « Le projet technonationaliste fait œuvre d'une énergie qui manque au camp internationaliste et égalitaire : dans la bataille culturelle à l'œuvre, il nous faut proposer un avenir souhaitable et désirable », renchérit Thomas Piketty, également codirecteur du WIL.

Proposer un avenir désirable, dresser un plan pour réduire les inégalités dans les limites planétaires : telle est l'ambition du rapport sur la justice mondiale (« Global Justice Report ») publié jeudi 4 juin par le WIL. Rédigé grâce à la contribution de 45 chercheurs, il s'appuie sur l'importante base de données sur les inégalités du laboratoire, et aspire à accompagner d'autres initiatives, telle que celle menée par le Brésil,

dans le cadre du G20, pour mieux taxer les milliardaires.

Depuis 2018, le WIL publie régulièrement des rapports auscultant les écarts de richesses dans le monde. Cette fois-ci, il propose une feuille de route concrète, intégrant la dimension climatique. « C'est un plan pour changer de système en partant de celui existant, pour éviter de foncer vers l'abîme », souligne Lucas Chancel. Dès la première page, la promesse est forte : il est possible de bâtir un monde où l'égalité socio-économique entre le plus grand nombre d'habitants et la limitation du réchauffement climatique, condition indispensable pour que notre planète reste vivable, seraient compatibles et atteintes.

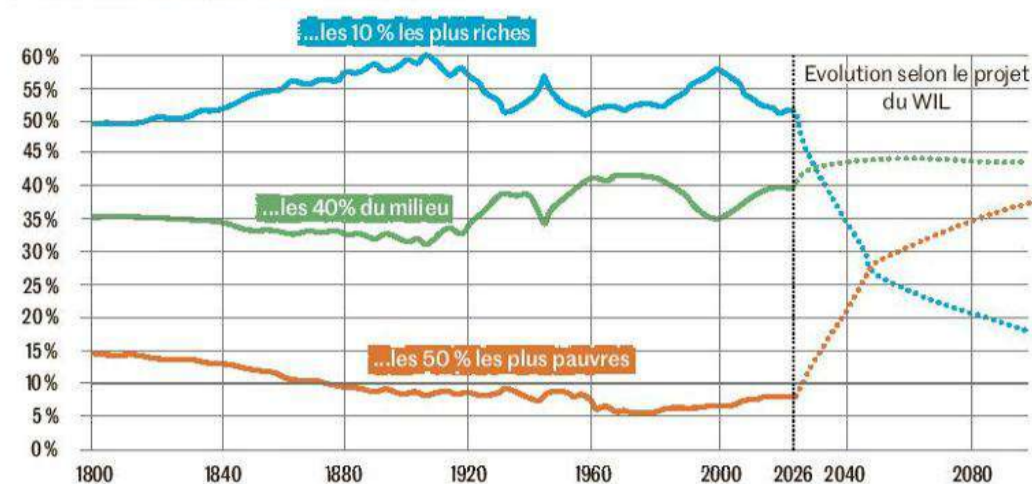
## Sobriété ciblée

Dans le scénario ainsi esquissé, le revenu national mensuel moyen par personne convergerait vers 5 000 euros d'ici à 2100 dans chaque pays – il varie aujourd'hui entre 290 euros en Afrique subsaharienne et 4 590 euros en Amérique du Nord. La part du patrimoine global détenue par la moitié la plus pauvre de la population mondiale passerait de 2 % à 30 %, tandis que celle de la classe des milliardaires reculerait de 6 % à 0,05 %. Le réchauffement climatique, lui, serait limité à 1,8 °C d'ici à 2100, au lieu de plus de 4 °C dans le scénario où rien ne changerait.

« Y parvenir suppose trois conditions », détaille Thomas Piketty. La première est une décarbona-

## Des revenus mondiaux inégalement répartis entre les ménages

Part des revenus après impôts captés par...



Source : Global Justice Project  
Infographie Le Monde

WIL : Laboratoire sur les inégalités mondiales

tion rapide des systèmes énergétiques, avec une baisse massive des énergies fossiles et des investissements colossaux dans les renouvelables à l'échelle mondiale. La deuxième est un basculement vers la sobriété, se traduisant notamment par des recompositions sectorielles majeures dans nos économies : une baisse des secteurs matériels tels que la production de biens manufacturiers et les transports, et le déploiement des services immatériels, comme l'éducation et la santé. Il ne s'agit pas de décroissance, mais bien d'une sobriété ciblée sur des secteurs-clés, selon le rapport. « La

troisième condition est un grand changement des habitudes alimentaires, avec une baisse de la consommation de viande : c'est sur cette base que l'on peut envisager un plan de reforestation pour revenir à un niveau de couverture forestière comparable à celui de 1900 », ajoute Thomas Piketty.

La réduction drastique des inégalités de revenus et de patrimoine, tant entre les pays qu'en leur sein, nécessiterait un coup de frein de la croissance dans les pays riches, notamment permis par une réduction significative du temps de travail. « La compression des inégalités mondiales n'est pas seulement compatible avec une décarbonation profonde ; elle en est une condition nécessaire pour une prospérité partagée sur une planète finie », justifient les économistes.

La marche paraît haute, et les contempteurs du rapport ne manqueront pas de la qualifier d'« inaccessible ». Les auteurs rappellent toutefois qu'atteindre de telles cibles a déjà été possible dans le passé. Ainsi, l'écart entre les 0,1 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est tombé de 150 à 11 durant le XX<sup>e</sup> siècle en Europe du Nord. « L'utopie que nous proposons est dans la lignée de celles du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui sont devenues réalité », insiste Lucas Chancel. A l'époque, on travaillait trois mille heures par an et par travailleur dans les pays riches : beaucoup peinaient à imaginer

que l'on n'y travaillerait plus que mille cinq cents heures par an cent ans plus tard, et pourtant, cela s'est produit. Nous proposons de poursuivre cette tendance jusqu'à mille heures. »

La compression des inégalités et les investissements nécessaires à la décarbonation seraient accompagnés par la création d'un fonds pour la justice mondiale. Celui-ci serait financé dans un premier temps par un impôt planétaire sur le patrimoine dont le taux atteindrait 20 % annuels pour les milliardaires, et par un impôt sur le revenu, dont le taux marginal culminerait à 90 % pour les plus riches.

Les recettes seraient en grande partie réinvesties dans un grand fonds souverain mondial, chargé de les placer ; progressivement, les rendements de ces placements deviendraient la principale source de financement, supplantant les recettes fiscales dès 2100. Au cours de la période 2026-

**Un impôt planétaire sur le patrimoine pourrait être créé, dont le taux atteindrait 20 % annuels pour les milliardaires**

2060, les dépenses du fonds atteindraient en moyenne 10,3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial par an, distribuées sur une base égale par habitant – l'Afrique subsaharienne percevrait jusqu'à 8,8 % de son PIB, contre 2,5 % pour l'Europe et 2,2 % pour l'Amérique du Nord – afin de soutenir à la fois la transition énergétique et la convergence sociale entre pays, notamment en matière d'éducation et de santé. Ces transferts seraient soumis à des conditionnalités climatiques et sociales.

## Petite coalition de pays

Problème : comment convaincre tous les pays d'y participer ? Comment éviter qu'un tel impôt n'encourage un peu plus encore l'évasion fiscale ? Les auteurs admettent que les ultrariches seraient évidemment très réfractaires à se voir ainsi imposés et chercheraient à l'esquiver. À l'heure du détricotage du multilatéralisme et du protectionnisme exacerbé depuis le retour au pouvoir de Donald Trump aux États-Unis, la création d'une telle « plateforme pour la justice mondiale » paraît, en outre, à contre-courant.

Les économistes du WIL rétorquent qu'elle pourrait d'abord fonctionner avec une petite coalition de pays, qui pourraient imposer des droits de douane « correctifs » à ceux refusant d'y participer. « La demande de justice sociale émanant des pays du Sud est très forte », insiste Lucas Chancel. Avec notre plan, 89 % de la population mondiale verra son revenu monétaire doubler d'ici 2100 ; plus de 95 % en sortiront gagnants dans les pays du Sud, et entre 85 % et 95 % dans les pays du Nord. »

La constitution de cette plateforme nécessiterait, de fait, une refonte totale du système international. « L'architecture globale et le scénario que nous proposons sont imparfaits : nous les posons comme une base de travail de départ, ouverte à la discussion », conclut Thomas Piketty. Celle-ci doit débiter lors de la troisième conférence mondiale sur les inégalités, organisée à Paris par le WIL du jeudi 4 au samedi 6 juin. Y sont notamment présentés 235 articles de recherche autour de ces questions, en sus de nombreuses tables rondes, en présence d'économistes tels que Branko Milanovic ou Mariana Mazzucato. ■

MARIE CHARREL



LES RÉINVENTIONS

D'ÉLODIE BOUCHEZ

PODCAST  
Le goût de M

INSTAGRAM  
@M\_magazine

EN VENTE DÈS DEMAIN



PERTES & PROFITS | CONSOMMATION

PAR ISABELLE CHAPERON

## Une molécule scrutée par l'industrie

Un médicament peut-il influencer les ventes de soutiens-gorge, la taille des canettes de soda et la consommation de carburant dans les avions ? Peut-être. A mesure qu'ils se répandent dans les boîtes à pharmacie, les traitements anti-obésité, commercialisés notamment par les laboratoires Novo Nordisk et Eli Lilly, provoquent des changements de consommation, réels ou supposés, qui mettent en ébullition des pans entiers de l'économie.

Alors qu'un adulte américain sur huit s'est vu prescrire un analogue GLP-1, le petit nom de ces molécules révolutionnaires, les industriels de l'agroalimentaire sont aux premières loges pour observer le recul des ventes de chips, de sucreries et même d'alcool. Pepsi et Coca-Cola écoulent de plus en plus de mini-canettes. Le confiseur Hershey signale, lui, une hausse de 8 %, entre janvier et mars, des ventes de ses pastilles Icebreaker, remédés contre l'« haleine Ozempic », du nom

d'un de ces médicaments. Évidemment, les industriels tentent de se positionner sur les segments porteurs. Nestlé a annoncé, mercredi 3 juin, le rachat de la totalité du capital de l'allemand Yfood. Le suisse détenait, depuis 2023, 49 % de cette start-up qui fabrique des substituts de repas et vise à « remplacer la malbouffe ». En mars, Danone avait mis la main sur le britannique Huel, un autre acteur de la nutrition qui surfe sur les besoins des patients sous GLP-1 de compléter leur alimentation en protéines ou en fibres.

## Transformation sociétale

Désormais, c'est l'univers de la mode qui cherche à identifier les gagnants et les perdants de ce nouveau phénomène. Mercredi, en présentant ses résultats, les grands magasins Macy's déploieraient une déprime dans les rayons « grande taille ». Mardi, la hausse supérieure aux attentes des ventes de soutiens-gorge

Victoria's Secret au premier trimestre a été saluée par une envolée de plus de 40 % du cours de Bourse, alors que les investisseurs voient dans la nécessité de renouveler sa garde-robe après une perte de poids un potentiel d'activité important.

Magasins de fitness et salles de sport se frottent les mains. Jusqu'aux compagnies aériennes qui pourraient économiser des centaines de millions de dollars de carburant, selon les analystes de Jefferies, en transportant des passagers plus légers.

Il est bien possible que l'effet GLP-1 soit surpondéré par rapport à la contrainte inflationniste ou à la recherche de bien-être en général. Mais on ne peut pas exclure que les traitements anti-obésité, au-delà des enjeux de santé publique, induisent une transformation sociétale profonde, à l'image de ce que la pilule contraceptive avait pu générer dans les années 1950. Rendre l'Amérique de nouveau sexy. ■



Le représentant américain au commerce, Jamieson Greer, à bord d'Air Force One avec Donald Trump, en octobre 2025. MARK SCHIEFELBEIN/AP

## Droits de douane : Trump tente de contourner la Cour suprême

La Maison Blanche s'appuie sur la « lutte contre le travail forcé » pour imposer de nouvelles taxes sur les produits d'une soixantaine de pays

NEW YORK - correspondant

C'est une enquête dont l'issue faisait peu de doutes. L'administration Trump veut imposer une nouvelle barrière douanière de 10 % sur toutes les importations en provenance de soixante pays du monde entier, accusés de ne pas en faire assez pour lutter contre le travail forcé. L'Union européenne (UE), le Canada, le Mexique et le Royaume-Uni se verraient appliquer un taux de 10 %, quand d'autres pays, comme la Chine, le Japon et l'Inde hériteraient d'un taux de 12,5 %. Il s'agit des conclusions de l'investigation lancée par le représentant américain au commerce, Jamieson Greer, dévoilées mardi 2 juin dans la soirée.

Sous ses atours très officiels, cette « enquête » menée au nom de la lutte contre le travail forcé, une noble cause, est en réalité la dernière manœuvre de Donald Trump pour contourner une décision de la Cour suprême. La plus haute juridiction du pays a porté en février un sérieux coup à sa guerre commerciale, en annulant les droits de douane dits « réciproques », imposés à des dizaines de pays au nom d'un supposé déséquilibre commercial et de la lutte contre le trafic de fentanyl, un opioïde synthétique puissant.

Ces taxes reposaient sur l'International Emergency Economic Powers Acts, un texte des années 1970, à partir duquel le président s'est arrogé des pouvoirs fiscaux normalement dévolus au Congrès, ont estimé les juges. Le gouvernement doit désormais rembourser les droits indûment per-

çus pendant six mois, environ 166 milliards de dollars (143,1 milliards d'euros), une tâche administrative titanesque.

Donald Trump ne s'est pas laissé abattre pour autant : ses services avaient préparé un plan B en deux étapes. S'appuyant sur un autre texte des années 1970, le Trade Act, la Maison Blanche a immédiatement imposé un nouveau mur douanier de 10 % à l'ensemble des pays de la planète, au nom d'un supposé déséquilibre de la balance des paiements américaine.

La justification peut paraître douteuse et anachronique – cette loi avait été élaborée à l'époque de la fin de la parité or-dollar – et la mesure sera peut-être contestée en justice (ce qui signifiera une nouvelle salve de remboursements). Mais elle n'est de toute façon valable que cinq mois et était destinée à servir de rustine, en attendant la deuxième lame : les fameuses enquêtes du représentant américain au commerce.

### Accord asymétrique

La section 301 du même Trade Act autorise en effet l'administration à exercer des droits de douane en cas de mauvaise conduite commerciale d'un autre pays. Elle a donc ouvert deux enquêtes, l'une pour manquement à la lutte contre le travail forcé et une autre sur les surcapacités de production.

La différence entre les pays taxés à 10 % et ceux à 12,5 % s'explique ainsi : les premiers ont des lois contre le travail forcé mais ne les appliquent pas suffisamment, quand les seconds n'ont pas de législations adéquates, selon les Etats-Unis. « L'inaction de nos principaux partenaires commerciaux face à l'importation de biens issus du travail forcé est inacceptable. Cette situation engendre une dynamique où les travailleurs américains sont contraints de se battre pour leur place sur le marché mondial », a expliqué Jamieson Greer, mardi soir.

Les conclusions peuvent encore être contestées par les pays concernés, qui doivent fournir des éléments à l'appui, avec une audience prévue le 22 juin. Mais

**L'administration doit rembourser les droits indûment perçus pendant six mois, soit 166 milliards de dollars. Une tâche titanesque**

les partenaires commerciaux des Etats-Unis ont bien compris qu'il ne s'agit pas là d'une procédure classique et équilibrée. La Maison Blanche vise une entrée en vigueur cet été, pour prendre le relais des taxes qui arrivent à échéance.

Le coup est rude pour les pays qui, comme ceux de l'UE, se sont engagés dans un processus d'accord commercial avec les Etats-Unis. Bruxelles vient d'ouvrir la voie à l'entrée en vigueur d'un texte, avec un vote du Parlement attendu le 16 juin. Les conditions sont asymétriques : les Européens se verraient appliquer des taxes de 15 % pour exporter vers les Etats-Unis, et abaisseraient en retour l'ensemble de leurs barrières douanières (déjà quasi inexistantes). Les 10 % liés au Trade Act viendraient s'ajouter aux 15 %, alors que le principe de l'accord était justement de protéger le continent des soubresauts trumpiens. « L'UE considère que les droits de douane imposés sur ces bases sont injustifiés », a réagi le porte-parole de la Commission européenne, Olof Gill. Les Vingt-Sept attendent de savoir s'il s'agit encore d'une pression mise par Donald Trump, qui n'a pas caché son agacement devant la lenteur du processus de ratification de l'accord commercial, ou d'un véritable coup de Jarnac. D'autant plus que les conclusions de la deuxième enquête ne sont pas encore sorties.

Les experts du commerce international surveillent aussi l'avancée d'un autre dossier aux Etats-Unis, moins médiatique, mais tout aussi important. Deux sénateurs républicain et démocrate ont déposé en février une propo-

sition bipartisanne pour supprimer la First Sale Rule, la règle de la première vente, qui permet de calculer la taxe, non pas sur le coût final du produit importé, mais sur un prix en amont moins important. Une manière de faire baisser la facture sur les droits de douane de manière non négligeable. Si cette mesure était abolie, cela représenterait un nouveau coup dur, voire fatal, pour les exportateurs vers les Etats-Unis.

Ils peuvent cependant souffler quelque peu : le sénateur républicain qui portait le texte, Bill Cassidy, vient d'être battu dans une primaire de son parti en Louisiane par un candidat soutenu par Donald Trump et ne sera donc pas reconduit en novembre. Il faisait partie des sept républicains qui avaient voté pour l'impeachment de Donald Trump, après la tentative d'insurrection du 6 janvier 2020, au Capitole. ■

NICOLAS CHAPUIS

## Les voitures neuves moins chères en France en 2025

La tendance à la baisse est tirée par le prix moyen des voitures électriques, qui a fléchi de 4 %

C'est une étude attendue dans le secteur automobile. Elle est concoctée pour la deuxième année d'affilée par l'Institut Mobilités en transition (IMT), un groupe de réflexion indépendant, et le cabinet de conseil en stratégie C-Ways, et scrute l'évolution des prix des voitures neuves en France. Sa première édition, publiée en mai 2025, avait estimé la hausse des prix des véhicules neufs achetés dans le pays entre 2020 et 2024 à 24 %, soit 6 800 euros de plus en moyenne. Une envolée qui explique en grande partie la chute des ventes, selon les auteurs.

Cette deuxième édition montre un début de reflux. En moyenne, le prix de vente moyen d'un véhicule neuf acheté par un particulier (hors remises, aides et malus) est passé de 35 200 euros en 2024 à 34 600 euros en 2025, une baisse de 2 % toutes motorisations confondues, et de 4 % pour les modèles électriques.

Cela s'explique tout d'abord par un changement des comportements d'achat : sous l'effet du malus au poids et du malus CO<sub>2</sub> et de la restriction des avantages en nature pour les voitures de fonction non électriques, les acheteurs privilégient les voitures moins lourdes et plus économes. Les hybrides rechargeables, plus onéreuses, perdent des parts de marché. Tout cela fait baisser le prix moyen. Deuxièmement, les constructeurs pour inciter leurs clients à basculer vers l'électrique, afin d'atteindre leurs objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> et éviter de payer de lourdes amendes. Ce qui fait baisser le prix des voitures électriques.

L'écart de prix entre thermiques et électriques s'est beaucoup resserré et s'est même inversé pour les véhicules les plus puissants, selon l'IMT. Pour les citadines ou les petites voitures polyvalentes de segment B (Sander, Clio, 208, C3, Renault 5, Toyota Yaris, Seat Ibiza...), l'écart a été divisé par deux entre 2021 et 2025 pour tomber à 5 200 euros. Une électrique de ce segment se vend en moyenne 32 700 euros, contre 27 500 pour une thermique qui, en 2019, se serait vendue 20 900 euros.

Sur les véhicules de segment C (Peugeot 3008, Renault Megane...), l'écart – hors bonus – est encore plus réduit : il tombe à 2 900 euros. Sur la catégorie D,

souvent trop chère pour donner droit au bonus (il s'arrête à 47 000 euros), le différentiel de prix s'est inversé : les électriques se vendent moins cher que les thermiques, en moyenne 47 900 euros, contre 51 000 euros (avant malus). C'est sur cette catégorie que la concurrence chinoise est la plus féroce.

### Le poids des malus

En moyenne, le prix des voitures électriques a baissé de 4 % entre 2025 et 2024. L'arrivée de petites voitures (Renault 5, eC3, Inster...), qui se poursuit en 2026, la baisse du prix des batteries, de plus en plus performantes, et la stratégie tarifaire des constructeurs expliquent ce mouvement.

En 2025, l'IMT note que les aides à l'achat de voitures électriques (entre 3 700 et 5 700 euros selon les revenus) font donc plus que compenser l'écart de prix. Ces aides sont accessibles pour les véhicules qui coûtent moins de 47 000 euros, à condition qu'ils bénéficient de l'Eco-score, un label décerné par l'Agence de la transition écologique (Ademe) aux véhicules légers, fabriqués en Europe ou dans un pays qui utilise de l'électricité décarbonée. Une prime de 1 200 à 2 000 euros peut s'ajouter si la batterie a été assemblée dans l'Union européenne.

La facture des acheteurs de véhicules thermiques est par ailleurs alourdie par les malus CO<sub>2</sub> et les malus au poids (210 euros pour une Sander, 3 500 euros pour une Peugeot 3008 essence par exemple). Ce malus au poids, qui rapportait 68 millions d'euros à l'Etat en 2024, lui a rapporté 315 millions en 2025. Le rendement du malus CO<sub>2</sub> est en revanche resté stable.

« Cette baisse de prix de l'électrique a déjà un effet sur les ventes », se félicite Jean-Philippe Hermine, directeur de l'IMT. L'envolée du ticket d'entrée avait évincé les classes moyennes du marché du neuf après le Covid-19. Le déploiement du leasing social financé par l'Etat en 2024 a interrompu le mouvement. Avec la baisse des prix, les ventes sont légèrement reparties à la hausse en 2025. La récente envolée des prix à la pompe renforcent l'intérêt pour l'électrique. En mai, la part des voitures électriques dans le total des immatriculations a atteint 29,1 % (contre 15,7 % en mai 2024), précise le spécialiste des données AAA Data. ■

SOPHIE FAY

PROFITEZ D'UNE REMISE DE 20% SUR L'ACHAT DE VOTRE TICKET AVEC LE CODE LMVT26

# VIVATECH

17-20 JUIN 2026

PORTE DE VERSAILLES

WE DON'T  
PREDICT THE  
FUTURE.  
WE HOST IT.

L'événement start-up et tech n°1 en Europe. 180 000 participants, 160 000 connexions. Ne manquez pas la 10<sup>e</sup> édition de Vivatech.

RÉSERVEZ MAINTENANT SUR [VIVATECH.COM](https://www.vivatech.com)



10<sup>th</sup>  
ANNÉE  
VIVATECH

# A Hanoï, la rue Trang-Tien, épicerie du luxe

Bang & Olufsen, Longchamp, Hermès... En pleine croissance, en dépit du choc pétrolier, le Vietnam attire les marques de prestige

## REPORTAGE

HANOÏ, HO CHI MINH-VILLE (VIETNAM) - envoyée spéciale

Devant les vitrines d'Hermès, au 24 de la rue Trang-Tien, à Hanoï, Do Hanh virevolte dans sa robe mauve. La mannequin de 27 ans est habillée par la marque vietnamienne EmSpo, dont les photographes réalisent la campagne de publicité de printemps, en cette fin du mois de mars. «*Pourquoi avoir choisi cette adresse? Parce que c'est la plus récente des inaugurations de boutique de luxe dans le quartier*», explique l'une des assistantes de production, sous le couvert de l'anonymat. Quelques heures plus tôt, devant ce magasin de 600 mètres carrés, inauguré le 16 janvier, un photographe est venu immortaliser une jeune mariée au bras de son mari. «*C'est comme ça tous les jours, du soir au matin*», reconnaît My Nguyen, directrice du magasin Hermès.

La rue Trang-Tien, une artère de 400 mètres percée par les autorités françaises en 1885, du temps de l'Indochine, pour relier l'Opéra de Hanoï au lac Hoan Kiem, est l'épicentre du luxe dans la capitale du Vietnam. Un lieu qui illustre l'enrichissement du pays aux 101 millions d'habitants et la soif de consommer des Vietnamiens. Les magasins Dior et Louis Vuitton inaugurés également sur Trang-Tien, en 2020, au rez-de-chaussée de l'International Center, sont aussi fort prisés des influenceurs. Bientôt d'autres vitrines seront «instagrammables». Car, toute la rue est en chantier.

A quelques numéros d'Hermès, à côté de Longchamp ou Bang & Olufsen, Rimowa prépare un magasin gigantesque. LVMH, qui détient cette marque de valises, va aussi installer le joaillier Tiffany & Co sur l'artère, en déménageant sa boutique exploitée dans le centre commercial voisin.

En 2002, l'ancien grand magasin Maison Godard bâti en 1902 est devenu un temple du luxe où Gucci, Versace et Salvatore Ferragamo exploitent des boutiques. Et depuis, le luxe entre dans les faubourgs de Hanoï. Au rez-de-chaussée du Lotte Mall, énorme centre commercial sans âme inauguré au nord du lac de l'Ouest de Hanoï en 2023, Yves Saint Laurent, Dior et Estée Lauder vendent leurs parfums et fards.

Sur le papier, l'effervescence du commerce vietnamien est similaire à celle observée en Chine «voilà quinze ans», formule Fabrice Megarbane, directeur général de la division des produits grand public chez L'Oréal. Le développement du pays est toutefois ancien. Mais «*le Vietnam, c'est déjà vingt ans de développement économique, progressif avec des phases d'accélération et de ralentissement*», nuance Florian Craen, directeur général commercial d'Hermès.

### Un «îlot de prospérité»

Le produit intérieur brut du pays progresse de 8 % par an. Et, en dépit du choc pétrolier, le gouvernement table sur 10 % de croissance en 2026. Dès lors, les marques s'y pressent. «*Les projets sont nombreux dans le pays*», observe Christian de Rutzy, cofondateur d'Openasia, partenaire de plusieurs groupes dans le pays, dont Longchamp et Hermès. En plein essor touristique, le pays se couvre d'hôtels luxueux et de complexes commerciaux gigantesques.

A Hanoï, Accor a ouvert un établissement de 241 chambres, sous l'enseigne Fairmont, en y incluant six bars, des restaurants et une salle de bal, le 30 mars. La ville où l'architecte Renzo Piano est chargé de construire le nouvel opéra sur les bords du lac de l'Ouest attend la réfection de l'Hôtel Hilton.

Dans l'ouest de la ville, l'enseignante japonaise de grands magasins Takashimaya s'annonce dans le nou-



Ci-dessus, Do Hanh, mannequin pour la marque de vêtements locale, rue Trang-Tien, à Hanoï, le 25 mars. Anh Long, livreur de Shopee Express, à Hanoï, le même jour.

NHAN TRAN POUR «LE MONDE»

## «Le Vietnam, c'est déjà vingt ans de développement économique»

FLORIAN CRAEN  
directeur général commercial d'Hermès

veau centre commercial de West Lake; elle investira 11 millions d'euros pour ouvrir un ensemble de 10 000 mètres carrés. A Ho Chi Minh-Ville, le centre commercial dans lequel Takashimaya est présent depuis 2016 est en cours d'extension. La ville est aussi celle des boutiques Louis Vuitton et Dior exploitées près de l'hôtel de ville. Au pied du Rex Hotel, un établissement cinq étoiles, Chanel pousse les murs.

«*Le secteur du luxe reprend son expansion, après le Covid, en ciblant la clientèle vietnamienne qui auparavant faisait ses emplettes à l'étranger, lors de séjours touristiques*», note My Nguyen, directrice du magasin Hermès.

A l'évidence, les marques de luxe espèrent, aussi, capter une croissance qui fait défaut ailleurs. Car l'Asie du Sud-Est demeure un «îlot de prospérité», note Christian de Rutzy, au regard d'autres marchés. Celui du Moyen-Orient s'est littéralement figé depuis le début du conflit en Iran. Et, en Chine, où la vente de produits de luxe pèse 42 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit environ un tiers de la demande mondiale, selon Bain & Company, les Dior, Gucci et autres marques de luxe peinent depuis 2024: les ventes y ont chuté de 18 % à 20 % en 2024, et de 3 % à 5 % en 2025, selon le cabinet de conseil.

Bien que dynamique, le marché vietnamien n'atteindra «jamais celui de la Chine», rappelle Joëlle de Montgolfier, directrice associée chez Bain & Company. Car en dépit des grandes fortunes locales, dont Pham Nhat Vuong, fondateur du groupe automobile VinFast, à la tête de 23,5 milliards d'euros de patrimoine, selon Forbes, et de Nguyen Thi Phuong Thao, fondatrice de la compagnie VietJet Air, à la tête d'une fortune de 3,5 milliards d'euros, le nombre de millionnaires reste faible. Et l'émergence d'une classe moyenne ne leur profite pas encore.

Le pays ne compte que quelques métropoles, dont Hanoï et Ho Chi Minh-Ville, rappelle Florian Craen, chez Hermès. Dès lors, la marque de luxe n'y exploitera jamais autant que les 45 adresses en Chine, à Taïwan, à Macao et à Hongkong (parmi les 293 boutiques dans le monde). «*Avec deux magasins, Hermès a la bonne taille de réseau*», précise le dirigeant. «*Le luxe au Vietnam, c'est un pari sur l'avenir*», reconnaît un spécialiste du secteur, sous le couvert de l'anonymat, en faisant observer combien, au fond, ces boutiques sont peu fréquentées «faute de touristes chinois». ■

JULIETTE GARNIER

## «Plus de 50 % des foyers vietnamiens achètent en ligne»

Le-commerce a progressé de 25 % en 2025 dans le pays, générant 26 milliards d'euros de chiffre d'affaires, notamment grâce à TikTok Shop

Il est 11 heures, ce mercredi 25 mars à Hanoï. Au pied de l'International Centre, rue Trang Tien, Anh Long a garé son scooter, déplié son mini-tabouret et, sur le trottoir, déballé l'ensemble des paquets qu'il doit livrer. A l'heure de la pause méridienne, ce livreur du réseau SPX Express pianote sur son smartphone pour alerter les employés de bureau qu'ils peuvent descendre de leur immeuble pour obtenir leur paquet. Dans ce point relais sauvage, Huong, salariée d'une banque, est venue récupérer une lampe. «*Je n'achète qu'en ligne, y compris mes vêtements*», assure cette femme âgée de 26 ans, avant de remonter travailler illico.

Quelques minutes plus tard, M. Long replie son tabouret et repart vers l'un de ces mini-entrepôts exploités par SPX Express. La

filiale logistique de la plateforme singapourienne Shopee, numéro un du marché, en exploite partout dans la ville, tout comme son concurrent indonésien J & T Express. Chaque jour, au petit matin, une brigade de coursiers en gilet rouge se pressent dans ces locaux, y récupèrent la marchandise à livrer, chargent 60 à 80 colis sur leurs scooters et s'élancent dans les rues embouteillées de la ville. Une logistique du dernier kilomètre indispensable pour livrer les clients en quelques heures, à la barbe des magasins, grands ou petits.

L'envoie de ces commandes effectuées majoritairement sur un smartphone – 92 % des personnes qui achètent en ligne utilisent leur téléphone – est telle que les distributeurs les plus modernes sont hybrides. A l'instar d'Hasaki: l'enseigne de produits de beauté

fondée à Ho Chi Minh-Ville en 2016 propose 600 marques à petits prix, en ligne et dans ses 300 boutiques. Et la société, détenue majoritairement par le fonds suisse Excelsior et minoritairement par le chinois Alibaba, propose une livraison en quarante-huit heures dans le pays et... en deux heures chrono à Hanoï et à Ho Chi Minh-Ville.

### «Geekmania»

Les ventes en ligne sont en plein essor: elles ont bondi de 20 % en 2024 (par rapport à 2023), puis de 25 % en 2025, selon l'agence vietnamienne de l'économie numérique. Le-commerce représente désormais 11 % du commerce de détail. Et plus aucune marque ne peut ignorer ce circuit pour conquérir les citadins, qui représentent 40 % des 101 millions

d'habitants du pays. Sur le seul marché des produits de beauté, «*environ la moitié des ventes se réalisent désormais en ligne*», observe Ahmed Wagih, directeur général de L'Oréal au Vietnam.

Dès lors, le numéro un mondial des produits de beauté a, dans ce pays, une stratégie bien différente de celle qu'il déploya en Chine dans les années 2010. A l'époque, tous les fabricants, Coca-Cola, Danone ou encore L'Oréal, cherchaient à se faire une place dans les hypermarchés qu'Auchan, Walmart et Carrefour ouvraient à tout-va. Rien de tout cela ici. Car, dans ce pays émergent, en dépit de l'essor des hypermarchés des thaïlandais Big C (anciennement Groupe Casino) et Mega Market (ex-Metro) ou du coréen Lotte, s'ouvre déjà «*la deuxième génération du commerce, celle de l'e-com-*

merce», note Joëlle de Montgolfier, directrice associée au sein du cabinet Bain & Company.

«*Plus de 50 % des foyers vietnamiens achètent en ligne*», abonde M. Wagih, en s'étonnant «*toujours*» de la «*geekmania*» des Vietnamiens. «*70 millions d'entre eux sont sur TikTok, 85 millions sont sur Facebook!*», souligne-t-il. L'emballage pour les réseaux sociaux et la diffusion de vidéos en temps réel des plateformes Shopee, TikTok Shop et Lazada, la filiale d'Alibaba, est tel que l'e-commerce vietnamien est l'un des marchés les plus dynamiques de l'Asie du Sud-Est: il a généré 26 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025, d'après les données de l'agence nationale de l'économie numérique, qui note sa concentration dans les grandes villes du pays, et prévoit une

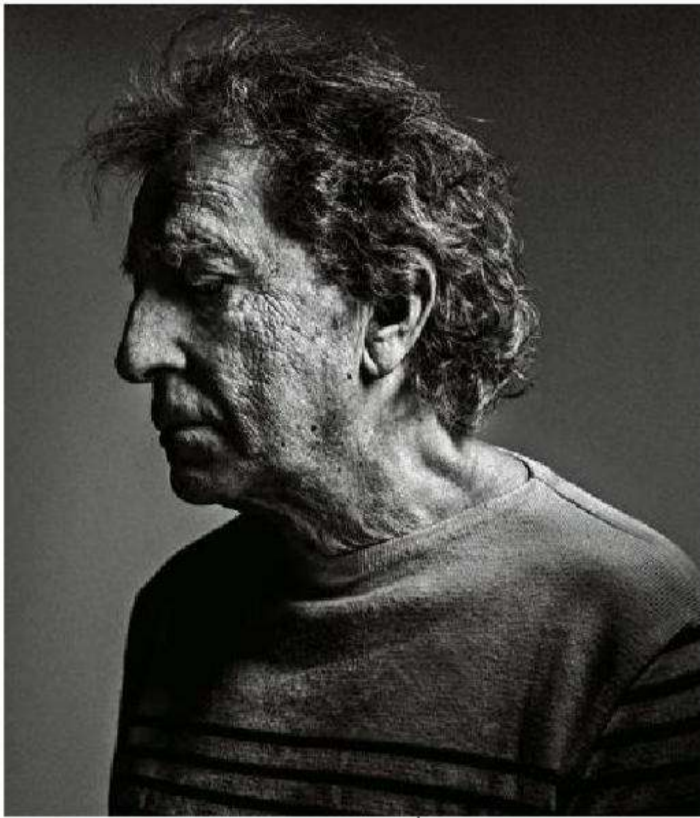
croissance annuelle de l'ordre de 20 % d'ici à 2030.

Et ce dynamisme a contribué aux 31 % de croissance de L'Oréal dans le pays en 2025, par rapport à 2024. Mais la vigueur de ce e-commerce se maintiendra-t-elle? Le secteur s'inquiète de l'impact du choc pétrolier sur l'économie, sur le pouvoir d'achat et in fine sur les ventes de produits courants. «*L'impact de la crise pétrolière est limité grâce aux mesures prises par le gouvernement [qui a annulé des taxes sur les carburants]. Mais si cela dure, les coûts logistiques et le pouvoir d'achat risquent d'être affectés*», admet M. Wagih. Selon la banque centrale du pays, les prix à la consommation ont grimpé de 5,6 % en mai, après avoir gagné 5,46 % en avril. L'inflation devrait atteindre +5,5 % en 2026. ■

JU. GA.

# Areski Belkacem

## Musicien



A Paris, en 2018. LUDOVIC CARÈME/AGENCE VU

Fin 1997, Areski et sa compagne, Brigitte Fontaine, portent en scène leur album quasi commun, *Les Palaces*, sur une mise en scène de leur ami chanteur Jacques Higelin (1940-2018). On y rit beaucoup, Areski est à la grosse caisse, Fontaine à la gestuelle, ils parodient un classique de 1935, *Tout va très bien madame la marquise*, où la châtelaine et son valet commentent l'incendie des écuries. Fontaine et Areski modernisent : un immeuble fragile vient d'exploser et, tandis qu'ils tombent du quinzième étage, ils bavardent : « *Areski, excuse-moi.* »  
— *Oui, quoi?*  
— *Pardon, mais je pense à un truc. On ne va pas mourir dans une minute?*

— *Brigitte, tu es fatiguée!*  
— *Pardon.* »  
Fausse humilité.

Léger, inventif, poétique, musicien nourri de tous les apports du monde – chanson, rock, chaabi, électronique, jazz... –, homme de théâtre, Areski Belkacem a vécu sa vie en tandem avec une chanteuse et poétesse un peu folle. La Bretonne dissidente admirait la constance de ce Kabyle insoumis et pourtant serein, qui a redéfini dans une douceur militante les contours de la chanson française.

Larezeki Belkacem, dit « Areski », est mort lundi 1<sup>er</sup> juin, à 86 ans. Il avait grandi à Versailles, où il est né le 23 janvier 1940. Ses parents, venus de Kabylie, y tiennent un café-restaurant où se produisent des chanteurs de chaabi et vedettes du judéo-arabe. Dans la France des années 1950, la musique maghrébine foisonne de soirées « nord-africaines » qui renforcent la cohésion d'une communauté de travailleurs souvent solitaires. Larezeki fouille dans les 78-tours et écoute son oncle, joueur d'oud. Il aime les fanfares, ne décolle pas de l'église voisine quand l'orgue y résonne. Chanceux, il assiste aux répétitions d'Edith Piaf à l'Olympia et de Jacques Brel au cinéma Le Cyrano de Versailles. Devenu guitariste, percussionniste, il écume bals et mariages, avec des tubes du moment. Il préfère la musique à un métier de dessinateur industriel. Mobilisé en ces temps de guerre d'Algérie, il se fait un copain de régiment, un acteur, 20 ans comme lui, Jacques Higelin. Démobilisé en 1962, il prend la route au sein de formations de jazz et de rock, tandis qu'Higelin intègre le milieu bouillonnant des cafés-théâtres parisiens.

En 1967, Higelin invite Areski à le rejoindre pour la création d'*Il n'y*

**23 JANVIER 1940** Naissance à Versailles (Yvelines)  
**1969** Spectacle « Comme à la radio » avec Brigitte Fontaine et Jacques Higelin  
**1970** Premier album solo, « Un beau matin »  
**2010** Album « Le Triomphe de l'amour »  
**1<sup>ER</sup> JUIN 2026** Mort à 86 ans

*aura plus d'arbres*, une performance imaginée avec Rufus et une comédienne-chanteuse, Brigitte Fontaine. Elle propose un texte, *L'été l'été*, Areski compose la musique, infusée aux références maghrébines. Elle en reste « baba ». C'est le début d'une histoire d'art et d'amour jamais brisée.  
En 1969, Higelin, Areski et Fontaine montent *Comme à la radio* au Vieux-Colombier à Paris. De cette pièce, ils tirent un disque du même nom, couronné par un Grand Prix de l'académie Charles-Cros en 1970. Fontaine et Areski font ensuite cavalier seul, publiant six albums communs jusqu'en 1980. Elle porte un chapeau, il est barbu, ils cultivent la nudité fragile de l'improvisation, affinent les mixtures – jazz-rock, oud, claviers... S'ensuit une décennie d'expériences théâtrales, notamment aux côtés de Peter Brook (1925-2022). Sorti au Japon en 1988 et distribué en France en 1990, l'album *French Corazon*, où figure le titre *Le Nougat*, consacre le retour en grâce de Brigitte Fontaine et de son compositeur, arrangeur, styliste, accompagnateur, choriste... Areski ne cherchait pas la lumière. Tout occupé à la coconstruction de l'œuvre de sa compagne, il produit peu sous son nom. Après un premier 45-tours deux titres (*A jamais*, *Les Emigrants*, Decca, 1968), l'artiste à la voix soyeuse publie son premier album solo en 1970, *Un beau matin* (Saravah), minimaliste et folk. Il attend près de quarante ans avant de renouveler l'expérience avec *Le Triomphe de l'amour* (2010), puis quinze ans et dernier opus, *Long courrier* (2025).

Areski avait étudié Bach, Satie ou Messiaen, suivi sur le tard l'enseignement de la Schola Cantorum, composé pour le cinéma, le théâtre. Il avait imaginé avec Zep et Benoît Mouchart les « concerts de dessins » pour le Festival d'Angoulême, création en direct d'une BD originale. La mort ne va pas altérer ses multiples amitiés, ni ce pays où, écrivait-il en 2025, « *les mots deviennent destin/Là où la brèche se fait lien* ». ■

VÉRONIQUE MORTAIGNE

## Le Monde Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : [carnet@publicite.fr](mailto:carnet@publicite.fr) (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>  
L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

■ [carnet@publicite.fr](mailto:carnet@publicite.fr)  
<https://carnet.lemonde.fr>

### AU CARNET DU «MONDE»

#### Naissance

**Iselme BALLIET DION**

est né le 20 mai 2026, à Dijon.

Il fait la joie de son frère **Edme**, de ses parents, **Emeline et Henri** et de ses grands-parents.

#### Décès

Saint-Gengoux-le-National.

Jacques Badet, son époux, Marianne, Sébastien, ses enfants et leurs conjoints, Jean-Yves, François, ses beaux-enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants Et son arrière-petite-fille, Maurice Godé, son frère, José Godé, sa belle-sœur, Jean-Paul Badet, Roger Badet, Ronald Passard, ses beaux-frères  
Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Anne-Marie BADET**, née **GODÉ**, inspectrice générale honoraire de l'Éducation nationale, chevalier dans l'ordre national du Mérite,

survenu le vendredi 29 mai 2026, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Anne-Marie repose à la chambre funéraire de Saint-Gengoux-le-National.

Les obsèques ont été célébrées ce jeudi 4 juin, à 15 heures, en l'église de Saint-Gengoux-le-National, suivies de son inhumation au cimetière.

Fleurs naturelles uniquement.

La famille remercie chaleureusement toute l'équipe médicale qui l'a entourée.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Paris.

**M<sup>me</sup> Colette Daube**, sa mère, MM. Augustin, Clément et Victor Daube, ses enfants,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

**M. Jean-Michel DAUBE**, agrégé de l'Université, professeur à l'ENSAM puis à l'INALCO et en classes préparatoires IPESUP et LPA dont il est cofondateur,

survenu le 28 mai 2026, à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans.

Une bénédiction aura lieu à 14 h 30, le vendredi 5 juin, en l'église Sainte-Rosalie, 50, boulevard Auguste-Blanqui, Paris 13<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu à 16 heures, au cimetière parisien d'Ivry, 44, avenue de Verdun, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Mame).

Maisons-Alfort.

Dominique Grosdidier, sa compagne, Brigitte Gajic et Claire Lavenu, ses sœurs, Nathalie Gajic, sa nièce, Françoise Lavenu, sa tante,

ont la tristesse de faire part du décès de

**Christian LAVENU**, organiste,

survenu le 31 mai 2026, à Créteil.

113, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94700 Maisons-Alfort.

Juan, Gabriel, Yamil, ses fils, Sa famille,

ont l'immense tristesse d'annoncer la disparition de

**Julio LE PARC**, artiste-peintre,

décédé le 30 mai 2026.

*Optimismo siempre!  
Toujours optimiste!*

[atelierleparc@gmail.com](mailto:atelierleparc@gmail.com)

(Le Monde du 2 juin).

Sabah Abouessalam-Morin, son épouse, Irène Léothaud Et Véronique Nahoum-Grappe, ses filles ainsi que leurs époux, Gilles Léothaud et Michel Grappe, Rolland, Gilles, Louna et Alice, ses petits-enfants, Ljuba, son arrière-petite-fille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Edgar MORIN**, résistant, humaniste et inlassable voyageur vers des oasis de vie et de pensée, grand-croix de la Légion d'honneur,

survenu le 29 mai 2026, à Paris, dans sa cent cinquantième année.

Un hommage national lui a été rendu le mercredi 3 juin, à 11 heures, aux Invalides, Paris 7<sup>e</sup>.

(Le Monde du 1<sup>er</sup> juin).

Paris.

Alexandra, Noa et Anna, ses filles, leurs mères, Andrée et Henriette, Monique et Christiane, ses sœurs Et toute sa famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

**Pierre NESTERENKO**,

survenu le 26 mai 2026, à Paris.

La cérémonie d'adieu aura lieu le 5 juin, à 11 heures, au cimetière Les Moussets, à Corneilles-en-Parisis (Val-d'Oise).

Françoise, Sylvie, Ariane Pauche

ont le chagrin de faire part du décès de

**Alain PAUCHE**, journaliste économique,

survenu le 31 mai 2025, à Paris.

« *Je ne suis pas tout à fait mort tant que vous penserez à moi.* » Emmanuel Berl.

Sa famille Et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

**Jacques ROBNARD**, chevalier dans l'Ordre Royal de l'Étoile Polaire (Suède), chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le 1<sup>er</sup> juin 2026, à Garches, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Une bénédiction aura lieu le jeudi 11 juin, à 14 h 30, en l'église Saint-Martin de Meudon.

Marie-Hélène en union avec Olivier (f) Fond, Isabelle Moulin et Didier Catrain, Nathalie et Nicolas Delvaux, ses filles et gendres,

Ses petits-enfants Et ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

**David RUZIÉ**,

professeur émérite des Universités, agrégé des facultés de droit, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre des Palmes académiques,

survenu le 2 juin 2026, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques ont lieu ce jeudi 4 juin, à 15 heures.

On se réunit à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille rappelle à votre souvenir son épouse

**Annie**,

décédée en 2013.

Correspondance : [druzie@orange.fr](mailto:druzie@orange.fr)

Véronique Salmon, son épouse, Aymeric et Tingting Salmon, François-Xavier Salmon, Lionel et Constance Salmon, ses enfants, Agathe, Grégoire et Pierre, ses petits-enfants Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

**Yves SALMON**,

survenu le 2 juin 2026, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 6 juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce-de-Passy, Paris 16<sup>e</sup>, suivie de l'inhumation dans l'intimité familiale, au cimetière de Fère-en-Tardenois (Aisne).

[famille.salmon1941@gmail.com](mailto:famille.salmon1941@gmail.com)

Thérèse Vigneron, née Bekelynk, son épouse, Ses enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants et leurs conjoints, Son arrière-petit-fils Et toute sa famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Michel VIGNERON**,

ancien Premier président de la cour d'appel de Bordeaux, officier de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite,

survenu le 2 juin 2026, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 5 juin, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, Paris 7<sup>e</sup>.

Paris.

**M<sup>me</sup> Micheline Hersen**, sa sœur, Christine, Pascal, Guillaume, ses nièce et neveux,

ont la tristesse de faire part du décès de

**Nicole VILOTEAU**, herpétologue, photographe-reporter, aventurière et écrivaine,

survenu le 18 mai 2026, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), à l'âge de quatre-vingts ans.

#### Anniversaires de décès

À la mémoire de

**Patrice MALTERRE**.

Son épouse, Sa fille, Son petit-fils.

Alice de Jenlis, sa compagne, Vanessa Melchior, sa fille, Mila et Gabriel Oddone, ses petits-enfants, Sylvie Chataignier, sa sœur,

rappellent que le 5 juin 2025,

**Didier MELCHIOR**,

quittait subitement les siens.

Le chagrin de ceux qui ont eu la chance de partager sa vie, reste immense.

Ségolène, Piero, Marcello, Capucine, Marjo, Agathe, Emmanuelle, Guy, Elisa, Charlotte, Martine, Prosper, Sébastien, Alexandre, Olivier, Emiliano, Stéphane, Laurence, Léonard, Marie, Huguette et Loukas ses chats. Ses amis du squash de Nice et du Jeux de Paume - Paris.

Il y a un an

**Marie MOUCHEL-BLAISOT**

nous quittait.

Il n'y a pas un jour sans qu'elle soit avec nous en pensées.

Richard, son mari, Aimé, son fils.

#### Souvenirs

Le 4 juin 2020,

**Daniel BONNECHÈRE**.

*Notre amour est vivant.*

Michèle.

Il y a quatorze ans, disparaissait

**Claude BOUKOBZA**,

psychanalyste, fondatrice de l'unité Mère-Enfant du centre hospitalier de Saint-Denis.

Sa mémoire et ses écrits restent présents.

Une pensée pour sa fille,

**Sarah**,

disparue en 2014.

Dominique Claudet, son époux, leurs fils, Joachim et Ariel.

**Christine LEROY**, 4 juin 2006.

« *Rien ne dure et pourtant rien ne passe. Rien ne passe justement parce que rien ne dure.* » Philip Roth.

#### Stage

**Envie d'écrire ?**

Participez à un atelier d'écriture pour jouer avec les mots, inventer des personnages, des histoires... Tél. : 06 60 68 54 50.

#### Appel à dons et legs

Soutenez **Jeunes Talents Association RUP**

Ses missions : faciliter l'insertion des jeunes musiciens. Son ambition : L'élitisme pour tous les publics [www.jeunes-talents.org](http://www.jeunes-talents.org) Votre don IFI à notre Fondation est déductible. Merci.



Société éditrice du « Monde » SA  
Président du directeur, directeur de la publication Louis Dreyfus  
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio  
Directrice de la rédaction Caroline Monnot  
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumann, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevalereau, Alexis Delcambre, Anne Eveno, Marie-Pierre Lanneolgue, Franck Nouchi, Cédric Pietrangola  
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann  
Directrice déléguée au développement de services abonnés Françoise Tivo  
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote  
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenko (Événements), Jérôme Gauthier, Michel Guerin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et idées)  
Direction artistique Emmanuel Laparra  
Infographie Delphine Papin  
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte  
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico  
Conseil de surveillance Aline Sylva-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

## SEUL(E) DANS ALGER

Comment  
les opposants au  
« système » luttent pour  
préserver l'esprit du Hirak

FACE À UN POUVOIR RÉPRESSIF 3|3 Six ans après la fin du grand mouvement prodémocratique qui a ébranlé l'Algérie, le harcèlement judiciaire est toujours à l'œuvre contre ceux qui continuent de promouvoir la liberté d'expression

**M**alika Abdelaziz Ziri n'oublie jamais le rendez-vous. Chaque vendredi, cette ancienne journaliste publie sur son compte Facebook une photo prise le jour même de son petit balcon, au centre d'Alger, sur lequel flotte un drapeau. La rue est vide. Mais le décompte affiché au-dessus de l'image, « 364... 365... 366... 367... », rappelle le nombre de jours qui séparent l'instant du dernier vendredi lors duquel, comme chaque semaine, des milliers d'Algériens défilaient sous sa fenêtre pour réclamer plus de liberté. Le 20 mars 2020, le Hirak, le grand mouvement prodémocratique, qui a secoué l'Algérie pendant un an, s'est éteint, victime du Covid-19. Non sans résistance.

Excédés par l'impasse dans laquelle se trouvait le régime à l'approche de l'élection présidentielle de 2019 pour désigner un successeur à Abdelaziz Bouteflika, les Algériens avaient alors inventé une expression, le « vendredire », en français, pour crier leur mécontentement. Les caïques du Front de libération nationale (FLN), le parti pivot du régime, envisageaient en effet, avec l'appui du chef d'état-major de l'armée de l'époque, Ahmed Gaïd Salah, de reconduire pour un cinquième mandat le président malade, au pouvoir depuis vingt ans déjà.

Jusqu'ici, les manifestations étaient strictement interdites depuis celle dite des « *arouchs* » (« comités de villages ») de juin 2001, une marche partie de Kabylie vers Alger pour protester contre la répression qui frappait alors la région. Cette révolte du « Printemps noir » fera 126 morts, des milliers de blessés, parfois mineurs, pour la plupart par des tirs à balles réelles. Cette fois, pourtant, des dizaines de milliers de citoyens lèvent le tabou de la peur et descendent dans la rue.

« *Yetnahaw gaâ* » (« qu'ils partent tous ») faisait partie des principaux slogans du Hirak, qui revendiquait aussi un « Etat civil, non militaire », la fin du clientélisme et de la corruption, une justice indépendante ou encore des élections libres. Après chaque défilé monstre du vendredi, les manifestants prenaient soin de tout nettoyer derrière eux, malgré un moral de plus en plus en berne. « *Avec le Corona, on a 97 % de chances de s'en sortir. Avec vous, on n'en a aucune* », proclamait une pancarte, désignant par ce simple « vous » un pouvoir immuable, dominé par l'appareil militaire et sécuritaire, depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962 et bien déterminé à perdurer.

Ni les purges entreprises au sein de la nomenclature sous la pression du Hirak ni le nouveau visage de l'Etat incarné par Abdelmadjid Tebboune, ancien ministre d'Abdelaziz Bouteflika élu président au premier tour, le 12 décembre 2019, en dépit d'une abstention record, n'ont, en ef-

fet, changé la donne, bien au contraire.

Pour beaucoup de protestataires, ce n'était d'ailleurs pas une prémonition, mais une certitude : pour le régime, le Covid-19, cette calamité mondiale, serait une aubaine pour étouffer un mouvement d'autant plus difficile à maîtriser qu'il restait pacifique, sans meneur, organisation ni structure identifiée à arrêter, contraindre ou corrompre. Les défilés devenus impossibles, restaient les réseaux sociaux. Mais, là non plus, la répression, déjà à l'œuvre en juin 2019 avec les arrestations pour port d'emblèmes amazighs – une opération de division qui a fait long feu –, n'épargne personne.

Les publications critiques sur Facebook se transforment en cible numéro un du pouvoir. Les rues s'étaient vidées ; il fallait vider aussi le monde numérique de ceux qui persistaient. Dès avril 2020, une réforme du code pénal, l'article 196 bis, réprimant la diffusion de « *fausses nouvelles* », est introduite. Un premier verrou qui sera suivi d'autres. Le smartphone devient la principale source de « *preuves* » pour les services de sécurité. Publications, partages, commentaires – parfois de simples interactions numériques – entraînent poursuites et incarcérations. Le harcèlement judiciaire des internautes rebelles est constant.

## « ABSURDITÉ JURIDIQUE »

Le 4 mars, à Annaba, le journaliste Mustapha Bendjama a été condamné à un an de prison ferme pour publications sur les réseaux sociaux jugées attentatoires à l'« *intérêt national* » – des articles révélant la mort d'un vieil homme, tué par des tirs de police à Sidi Amar, dans le nord-est de l'Algérie. Des faits pourtant avérés, le policier impliqué ayant été condamné.

Lors du procès du journaliste, qualifié par le Comité pour la justice d'« *absurdité juridique* », on lui accorde trois minutes pour assurer sa défense. Il est interrompu à deux reprises. Le procès-verbal mêle ses propos aux interprétations des enquêteurs. Le juge ne requiert cependant pas de mandat de dépôt : en dépit de sa condamnation, il reste libre. Mais à peine un mois plus tard, en avril, il est de nouveau convoqué par la brigade de cybercriminalité, toujours à propos de ses publications sur Facebook.

En six ans, pas moins d'une dizaine de procédures judiciaires ont été ouvertes contre le journaliste. Les amendes s'accumulent. En octobre 2023, poursuivi conjointement avec le chercheur algéro-canadien Raouf Farrah, il est notamment condamné à deux ans de prison ferme, une peine ramenée en appel à vingt mois de prison dont huit ferme, pour « *financement étranger et publication de documents classifiés* ». On lui reproche surtout d'avoir aidé à l'exfiltration d'Amira Bouraoui, activiste franco-algérienne, dont la fuite en Tunisie, puis l'arrivée en

France, provoquera une nouvelle crise diplomatique entre Alger et Paris. Figure bien connue du Hirak, elle sera condamnée par contumace à dix ans de prison ferme pour « *usurpation d'identité et sortie clandestine du territoire* ».

Comme Amira Bouraoui, Mustapha Bendjama est aussi assujéti à une interdiction de sortie du territoire national. Selon la loi, la durée est de trois mois, renouvelable une seule fois. Pas pour lui. A plusieurs reprises, le journaliste est allé au poste-frontière avec la Tunisie pour exercer son droit constitutionnel de sortir du pays ; à chaque fois, on le lui refuse, sans justification. Selon l'ONG Human Rights Watch, qui s'est penchée en 2025 sur 23 dossiers, cette mesure, destinée à « *faire taire la dissidence* », vise toutes les voix critiques envers le gouvernement, militants de la société civile, opposants, journalistes ou syndicalistes. Les entrées et sorties du territoire sont étroitement contrôlées.

Les mailles du filet se resserrent sans cesse sur les contestataires. Derama Kemari, plus connue sous le nom d'« *Abla* », était devenue l'une des icônes du mouvement. Originaire de Touggourt, à 660 kilomètres au sud-est d'Alger, cette employée de banque n'avait pas attendu le Hirak pour s'engager en faveur des chômeurs du Sud ou pour aider les réfugiés subsahariens. Mais ses pancartes aux slogans mordants dénonçant les injustices, et surtout la persistance de ses critiques, après l'arrêt des manifestations, irritent au plus haut point les autorités. En juin 2021, elle est condamnée à un an de prison ferme pour « *atteinte à l'unité nationale* » et outrage. Elle se rend alors sur la tombe de son père, où elle lui explique qu'elle part en prison non pour un crime, mais pour ses idées : « *Je n'ai pas volé, je n'ai pas trahi, je n'ai rien fait qui puisse te faire honte* ». Filmée, la scène devient virale. Pour beaucoup d'Algériens, la militante « *Abla* » se transforme en figure de résistance morale.

Car, là encore, la machine judiciaire ne lâche pas prise. En septembre 2024, deux ans à peine après qu'elle a recouvré la li-

**« ABLA » SE REND SUR LA TOMBE DE SON PÈRE, OÙ ELLE LUI EXPLIQUE QU'ELLE PART EN PRISON NON POUR UN CRIME, MAIS POUR SES IDÉES. FILMÉE, LA SCÈNE DEVIENT VIRALE**



berté, un juge d'instruction la place sous contrôle judiciaire pour « *apologie du terrorisme* » et « *incitation à la haine* ». Après deux semaines, le contrôle judiciaire est annulé : elle est condamnée à trois ans ferme en première instance, une peine ramenée en appel à deux ans ferme et un an de sursis, en février 2025, notamment pour « *création d'un compte électronique destiné à propager la haine et la discrimination* ».

## « APOLOGIE DU TERRORISME »

Militants des droits humains, journalistes, intellectuels, écrivains, personne n'échappe à la vague de répression. Au moment même où l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, condamné à cinq ans de détention pour des propos tenus dans une revue française d'extrême droite, est libéré à la faveur d'une grâce présidentielle, le 11 novembre 2025, Mohamed Tadjadit, 31 ans, surnommé « *le poète du Hirak* » parce qu'il déclamaient des vers dans les cortèges de protestation ou sur Facebook, est condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « *apologie du terrorisme* ». Une peine ramenée en appel à trois ans, ce qui n'a pas empêché le tribunal de première instance de Dar El Beïda (cour d'Alger) de le convoquer une nouvelle fois, le 30 avril, avec dix autres coaccusés.

Reporté au 4 juin, ce nouveau procès est en fait une requalification des charges pour une affaire jugée en mars 2022, pour laquelle il avait déjà été condamné à seize mois de prison. La justice a décidé de modifier rétroactivement la qualification juridique des faits. Ses publications et discussions privées en ligne sont reconsidérées au prisme de l'article 77 du code pénal algérien, qui punit de la réclusion perpétuelle tout crime « *dont le but a été soit de détruire ou de changer le régime, soit d'inciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de l'Etat ou s'armer les uns contre les autres, soit à porter atteinte à l'intégrité du territoire national* ».

À l'extérieur de l'Algérie, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et des organisations de défense des droits humains hurlent d'indi-

## LE CONTEXTE

En 1940, Otto et Elise Hampel, résidant à Berlin, distribuaient furtivement des cartes postales dans les boîtes aux lettres. « *Que sommes-nous devenus ? Un troupeau de moutons !* », écrivaient-ils au dos. Arrivé au pouvoir depuis sept ans, Hitler avait déjà dépecé les institutions démocratiques, supprimé les libertés civiles, réprimé toute opposition. Pendant deux ans, jusqu'à son arrestation en 1942, le couple berlinois, condamné à mort et exécuté, a écrit 285 cartes, une tâche dérisoire, pour contester le régime impitoyable auquel ils faisaient face. Leur histoire inspira à l'écrivain allemand Hans Fallada *Seul dans Berlin*, un récit paru en 1947 à partir des archives de la Gestapo, et considéré par Primo Levi comme l'« *un des plus beaux livres sur la résistance allemande antinazie* ». Cette résistance, si ténue soit-elle, reste d'actualité dans les autocraties, quelle que soit leur nature, qui ne souffrent aucune contestation. Comment vit-on dans son propre pays avec le sentiment d'être seul(e) au milieu des siens ?



Devant le siège de campagne du président sortant et candidat à la présidence, Abdelmadjid Tebboune, à Alger, le 5 septembre 2024. AFP

gnation : la procédure de requalification viole l'article 368 du code de procédure pénale algérien et plus encore le principe universel du *non bis in idem* (littéralement, « pas deux fois pour la même chose », en latin), qui interdit strictement de juger ou de punir une personne deux fois pour les mêmes faits. Les ONG, qui dénoncent une aberration juridique, appellent les autorités algériennes à annuler le procès. En pure perte, jusqu'ici. Mohamed Tadjadit et ses coaccusés ont décidé de refuser de participer aux audiences.

La poésie déclamée en darija, l'arabe algérien, du trentenaire a conquis ses compatriotes en même temps qu'elle le désigne comme une cible aux yeux des autorités, qui s'acharnent. Son parcours est pourtant identique à celui de tant de jeunes Algériens. Comme d'autres, il a tenté la *harga* (« brûler les frontières », expression qui désigne les traversées clandestines) et l'immigration. En 2016, il est en Turquie, où il travaille en usine pendant dix-neuf mois, avant de reprendre la mer vers l'Europe. Il se retrouve bloqué pendant trois mois à bord d'un bateau, jusqu'à ce que l'Organisation internationale pour les migrations organise son rapatriement. Il traduit toujours en vers sa révolte contre le « système » qui pousse les jeunes générations à fuir le pays et à se risquer dans des embarcations de fortune.

Bien d'autres ont pris le chemin de l'exil, non pour des raisons économiques, mais pour échapper aux tribunaux, alors que les lois n'ont cessé de se durcir. En juin 2021, une ordonnance modifiant l'article 87 bis du code pénal a élargi la définition du terrorisme à toute action visant à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels. Autrement dit : par les manifestations ou les appels publics à changer de régime.

Le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK, créé en 2001) et le Rachad (formation islamiste fondée à Londres en 2007 et se présentant comme libérale) sont classés organisations terroristes, et tout soupçon d'appartenance ou de sympathie à leur rencontre – un

simple « J'aime » sur une publication – même en prison. Le journaliste français Christophe Gleizes en fait l'amère expérience. Arrêté en mai 2024, alors qu'il réalise un reportage sur un club de foot kabyle, il est condamné en juin 2025, après treize mois de contrôle judiciaire, à sept ans d'emprisonnement par le tribunal de Tizi Ouzou. La justice lui reproche de s'être entretenu, des années plus tôt, avec un responsable sportif local, par ailleurs l'un des responsables du MAK.

Au printemps 2023, d'autres lois limitent drastiquement les activités syndicales et le droit de grève. A l'automne de la même année, les binationaux se voient interdits d'entrée dans le capital d'un groupe de médias. En 2025, ces mêmes binationaux sont ciblés par une loi rendant possible leur déchéance de nationalité pour « atteinte à la sécurité ou à l'unité de l'Etat » ou « allégeance à une puissance étrangère ». En mars 2026, enfin, le Parlement algérien a adopté une révision constitutionnelle, en théorie soumise à référendum, visant à renforcer les pouvoirs du président.

**L'ULTIME CONTRE-POUVOIR THÉORIQUE**  
Le texte exclut du Conseil supérieur de la magistrature les parlementaires, le représentant des droits humains, le syndicat des magistrats. L'introduction du procureur général près la Cour suprême, soumis par nature à l'exécutif, renforce l'emprise de la présidence. Surtout, la réforme porte un coup de grâce à l'institution en rétrogradant ses prérogatives à une simple « consultation », non contraignante, pour les nominations. Qualifiée de simple « ajustement technique » pour contourner l'obligation d'un référendum populaire, cette révision fait sauter le dernier verrou décisionnel du Conseil. L'ultime contre-pouvoir théorique du corps judiciaire a vécu. Même l'Autorité nationale indépendante des élections, née dans la foulée du Hirak pour supposément enlever l'organisation des scrutins au ministère de l'intérieur, est vidée de sa substance.

Alger s'est modernisée, cafés et boutiques aux couleurs gaies ont définitivement tourné le dos aux années terribles

de la guerre civile d'une extrême violence qui a opposé, entre 1992 et 2002, l'armée et les maquis islamistes (entre 100 000 et 200 000 morts). Chacun rasait alors les murs et n'osait plus sortir à la tombée du jour.

Aujourd'hui, le bord de mer a été aménagé. Des barreaux aux fenêtres, installés par les habitants, notamment journalistes ou intellectuels, pour se protéger des attentats, ont été enlevés. Mais, en parallèle, a surgi la surveillance urbaine, qui s'appuie de plus en plus sur des infrastructures numériques et des technologies – caméras intelligentes, centres de données, outils de reconnaissance faciale ou vocale – fournies par la Russie et la Chine. Un dispositif officiellement présenté comme un levier de sécurité ; un outil de contrôle supplémentaire, surtout, utilisé contre les voix qui s'opposent au « système » algérien.

La société civile, elle, perd, les unes après les autres, les dernières organisations indépendantes. Après le Hirak, aucune structure autonome n'en réchappe. Commencée en 2021, la dissolution de l'organisation Rassemblement Actions Jeunesse, plus connue sous son acronyme de RAJ, qualifiée « de premier plan » en matière de défense des droits humains par Amnesty International, devient effective en mai 2022. L'année suivante, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, fondée en 1985,

est elle aussi dissoute, sur requête du ministère de l'intérieur.

Tenue à l'écart de l'ensemble de la procédure, commencée le 4 mai 2022, l'ONG a appris huit mois plus tard sa disparition forcée... par les réseaux sociaux, le tribunal d'Alger ne lui ayant jamais communiqué sa décision. Puis, c'est au tour de la Radio M et du site *Maghreb émergent* de subir les foudres des autorités. Leur fondateur, Ihsane El Kadi, arrêté et condamné à cinq ans, puis sept ans de prison, sera libéré, après avoir purgé la moitié de sa peine, par une grâce présidentielle, sous la pression internationale. Aussitôt, fidèle à lui-même, il reprend son travail à *Maghreb émergent*, tout en sachant que sa liberté reste surveillée.

Le 16 mars, des scellés de cire rouge sont également placés sur la porte de l'association SOS Disparus, la seule qui recensait les victimes des disparitions forcées de la « décennie noire », la guerre civile. Menée par un imposant dispositif policier, cette nouvelle fermeture s'est appuyée sur un arrêté de la wilaya (préfecture) d'Alger dénonçant une « occupation sans titre » légale. Installée depuis plus de vingt ans au 21 de la rue Mostafa-Ben-Boulaïd, au cœur de la capitale, l'association, à l'instar d'autres organisations de la société civile algérienne, n'avait jamais obtenu l'agrément officiel prévu par la loi sur les associations de 2012, une façon de museler les « indésirables ».

Le 8 avril, une manifestation des familles de disparus est brutalement dispersée. Slimane Hamitouche est arrêté et jugé le lendemain pour « refus d'obtempérer aux injonctions des agents de la force publique » et « incitation à attrouper non armé ». Le tribunal ne retient que la seconde incrimination et le condamne à six mois de prison, sans mandat de dépôt, et à 20 000 dinars (130 euros) d'amende. A 47 ans, le coordinateur national des disparus, lui-même marqué par la disparition de son oncle, père de substitution qui l'a élevé, est un habitué des commissariats et des arrestations arbitraires. Il n'a jamais renoncé à mener un combat, certes inégal, contre le silence des autorités dans ce dossier.

Avec la présidente de l'association,

Nassera Dutour, le pouvoir innove. Cette figure connue, également présidente de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées, s'est vue interdite d'entrée dans son pays. Le 30 juillet 2025, elle est refoulée à l'aéroport d'Alger, et remise, après un interrogatoire de plusieurs heures, dans un avion pour Paris. Ses passeports sont confisqués, puis restitués à bord du vol retour, accompagnés d'un procès-verbal non signé et ne mentionnant aucun motif. L'article 49 de la Constitution algérienne garantit pourtant à tout citoyen algérien le droit d'entrer sur le territoire national. Le recours de Nassera Dutour a été rejeté.

Le pouvoir ne tolère aucune contestation, quel que soit le sujet, au point de faire apparaître les années Bouteflika, pourtant si étouffantes, comme un îlot de... liberté. Docteur en économie et spécialiste en ingénierie financière, Djelloul Slama était un intervenant régulier sur les chaînes de télévision publiques et privées. Dans ces espaces où la tendance consiste plutôt à aller dans le sens du pouvoir, il se cantonnait à l'analyse macroéconomique, sans posture partisane ni militante.

**PAYSAGE MÉDIATIQUE TÉTANISÉ**

Le 18 janvier, lorsque la chaîne El-Hayat TV diffuse une émission consacrée au projet d'exploitation des gisements de fer de Gara Djebilet, dans le sud-ouest du pays, Djelloul Slama évoque, de manière très technique, un problème de rentabilité. Avec la rigueur d'un comptable, il pointe les défis qui pèsent sur ce chantier : des coûts logistiques pharaoniques, liés au transport du minerai de fer par voie ferrée sur des centaines de kilomètres à travers le désert. Exporter le minerai brut de Gara Djebilet constitue, selon lui, une impasse économique, en raison de sa décade sur le marché mondial et du coût exorbitant du transport. A la place, il prône un investissement massif en aval, dans la transformation industrielle locale – valorisation et sidérurgie en Algérie –, afin de multiplier par cinq la valeur marchande du produit fini avant toute commercialisation.

Six jours après cette intervention, des internautes s'interrogent sur la « disparition » de l'économiste. Dans un paysage médiatique largement tétanisé et aligné sur la communication officielle, l'une des rares voix à s'interroger ouvertement fut ainsi celle d'Ihsane El Kadi, qui a courageusement repris son métier de journaliste. Le 31 janvier, il disait « espérer que Djelloul Slama ne connaisse pas [son] sort au bout de six jours de garde à vue ». « Il faut du temps pour trouver un ou plusieurs chefs d'inculpation qui échappent aux articles de la Constitution garantissant les libertés », écrivait-il. L'enjeu est toujours la libre parole sur les affaires publiques. »

Las, le 5 février, Djelloul Slama est placé sous mandat de dépôt. Les chefs d'accusation ne sont toujours pas connus. Mais une garde à vue de douze jours est généralement utilisée dans des affaires ouvertes, notamment, pour terrorisme ou « atteinte à la sûreté de l'Etat ». Bravache, le site *Maghreb émergent* évoquait, au même moment, les 1420 mandats de dépôt prononcés par des juges à l'encontre, exclusivement, des détenus politiques ou d'opinion, tous liés au Hirak, selon le décompte d'un collectif. Il rapportait également, à l'issue d'une réunion de la Fédération internationale pour les droits humains consacrée à la répression en Algérie, « le climat de peur et de persécution qui va au-delà des milieux militants ».

En publiant chaque semaine la photo de son balcon, Malika Abdelaziz Ziri, suivie par une petite communauté de fidèles, tente, elle aussi, de perpétuer, comme tant d'autres, l'aspiration à la liberté des défilés du Hirak, moins pour défier le pouvoir que pour rappeler l'occasion manquée de changement. ■

AHMED REKBI

FIN

**DES SCELLÉS DE CIRE SONT PLACÉS SUR LA PORTE DE L'ASSOCIATION SOS DISPARUS, LA SEULE QUI RECENSAIT LES VICTIMES DES DISPARITIONS FORCÉES DE LA « DÉCENNIE NOIRE »**



Extraction de la tapisserie avant sa mise en caisse, à Bayeux (Calvados), le 18 septembre 2025.

PIERRE TAILLEFER/MINISTÈRE DE LA CULTURE

# Prêt de la tapisserie de Bayeux : un rapport lève les inquiétudes

Une nouvelle étude livre un avis favorable au déplacement, en juillet vers le Royaume-Uni, de la fragile broderie médiévale, longue de 70 mètres

## PATRIMOINE

Deux fois seulement en plus de mille ans, la tapisserie de Bayeux, broderie millénaire du XI<sup>e</sup> siècle relatant sur 70 mètres de long les exploits de Guillaume le Conquérant (vers 1027-1087), a quitté son écrin normand. La première fois en 1803, sous Napoléon (1769-1821), pour galvaniser les troupes avant d'envahir l'Angleterre. La seconde, sous l'occupation nazie. Autant dire que l'annonce en 2025 par Emmanuel Macron de son prêt au British Museum, à Londres, de septembre 2026 à juin 2027, a fait l'effet d'une bombe. Car cette broderie extralarge est hautement fragile. Un diagnostic, réalisé en 2021 par un groupement de restauratrices, est vertigineux : 24 000 taches, 16 445 plis, près de 10 000 altérations et une trentaine de déchirures. Elle craque imperceptiblement de partout.

Pour de nombreux spécialistes, faire voyager cette œuvre classée au registre « Mémoire » de l'Unesco en tant qu'« œuvre vulnérable » et « source documentaire unique au monde » est une pure folie. Une pétition contre ce prêt, lancée à l'été 2025 par *La Tribune de l'Art*, a recouvert plus de 78 000 signatures.

Le débat appartiendrait-il désormais au passé ? Un nouveau rapport, dont les grandes lignes ont été dévoilées mercredi 3 juin au ministère de la culture, se garde de se prononcer sur « l'opportunité ou les modalités politiques du prêt ». Mais ce volet technique ultraprécis dissipe une

bonne partie des inquiétudes. « Je suis extrêmement sereine », répète avec force Delphine Christophe, directrice générale des patrimoines et de l'architecture, rappelant que « rien n'a été laissé au hasard » malgré un calendrier serré – l'appel d'offres pour cette étude complémentaire a été lancé en août 2025.

Sereine, Lucie Delhomme, responsable musée chez le transporteur d'œuvres d'art Hizkia, l'est également. « J'étais inquiète avant de mener les tests, reconnaît la Normande. Mais beaucoup de gens, avec beaucoup de compétences et beaucoup d'expérience, travaillent sur ce projet. »

A commencer par la restauratrice Thalia Bajon Bouzid, qui connaît cette broderie dans ses moindres replis. Dans deux rapports collectifs publiés en 2021 et 2022 sur sa restauration et son éventuel déplacement longue distance, cette spécialiste et ses confrères avaient exprimé de vives réserves. « Je suis rassurée aujourd'hui », nuance-t-elle, rappelant que l'opération a été bornée avec rigueur. « Mais, ajoutez-elle, on reste vigilants et inquiets. »

**Les capteurs ont parlé : l'enveloppe climatique reste stable et le cocon amortisseur absorbe les chocs**

Un transport n'est jamais sans risque, le principal danger résidant dans les vibrations. Décortiquées au millimètre près, celles-ci ont été résorbées à 96 % – soit l'équivalent des chocs ressentis par une sculpture sur son socle dans un musée.

Pour relever ce défi réputé impossible, Hizkia a fait appel à Kerstin Kracht, spécialiste mondiale de la réduction des vibrations. L'universitaire a déjà permis le voyage vers le Musée d'Orsay, à Paris, de chefs-d'œuvre jugés intransportables, comme *l'Évolution* (1911) de Mondrian, chef-d'œuvre ésothérique conservé à La Haye (Pays-Bas), en 2021, ou, en 2023, les Van Gogh d'Amsterdam. « Un objet d'art reçoit des vibrations rien qu'avec le piétinement des visiteurs au musée », rappelle-t-elle.

### Colis en lévitation

Pour cette scientifique, la sécurité n'est pas affaire de croyance ou d'émotion, mais de chiffres et de calculs. Kerstin Kracht s'est rendue pour la première fois à Bayeux (Calvados) fin octobre 2025. Le mois précédent, la tapisserie avait été extraite de son écrin, enroulée sur un paravent, lequel avait été logé dans une coque en aluminium avant sa mise en réserve dans un lieu gardé secret. Un conditionnement haute couture qui permet de caler la broderie sans aplatir ses reliefs, plis, creux et poches.

Après des mois de calculs et de tests, une structure ad hoc a été conçue pour transporter l'œuvre : une première caisse climatique, construite spécialement à cet ef-

**Une répétition générale avec le fac-similé sera organisée quelques jours avant le jour J**

fet, est suspendue dans une cage extérieure métallique par un système de 12 amortisseurs spéciaux en acier. Le colis de 1,6 tonne est littéralement en lévitation, un dispositif de double caisse visant à transformer les chocs violents de la route en un balancement extrêmement doux. « La caisse intérieure vole. Elle est suspendue comme un bébé dans un berceau », vulgarise Kerstin Kracht.

Les équipes ont testé sept itinéraires, en prenant en compte tous les scénarios possibles : des routes de campagne avec de fortes bosses et des virages serrés, des rues en ville avec des circulations denses, et l'autoroute. Sur la route, le défi est démultiplié, d'autant que le réseau routier britannique génère des vibrations bien plus violentes et constantes que les routes françaises.

Trois tests en conditions réelles ont été menés, le premier à vide en Allemagne, avant deux répétitions générales grandeur nature avec une réplique de la célèbre broderie reproduisant exactement son poids et sa taille. Le premier transport à blanc, un aller-retour Bayeux-Londres, en camion Mercedes, s'est fait dans le plus grand secret en février. Mais le convoi n'est pas allé jusqu'au

British Museum. La deuxième répétition générale s'est tenue le 15 avril, cette fois devant les médias. Les experts, répartis entre le camion et une voiture suiveuse, ont alors cartographié chaque nid-de-poule ou trou dans la chaussée entre Bayeux et le British Museum.

Les capteurs ont parlé : l'enveloppe climatique (20 °C, 50 % d'humidité) reste stable et le cocon amortisseur absorbe les chocs. Pas de grain de sable ? « Honnêtement je ne vois pas, on est préparé », assure Lucie Delhomme de la société Hizkia.

### Sécuriser la manutention

Si le transport est sécurisé, les spécialistes s'accordent sur le vrai point critique : la manutention. L'étude de 2022 signalait la chute et les manipulations dans les couloirs et monte-charge comme des risques majeurs. Pour éliminer au maximum l'erreur humaine, Thalia Bajon Bouzid a banni toute forme d'improvisation : la mise en camion puis l'extraction de la tapisserie ont été réglées comme du papier à musique. En septembre 2025, la mise en réserve de la tapisserie, glissée sur des rails puis pliée en accordéon, avait nécessité le concours de 90 personnes. « Il faut se déplacer exactement au bon moment en suivant le rythme. Chacun à son poste, chacun sa responsabilité », explique Thalia Bajon Bouzid.

Au point de départ, reconnaît la restauratrice, les équipes du British Museum pensaient que les Français « en faisaient trop ». Deux jours d'entraînement intensif fin mai à Londres les ont

définitivement converties à cette rigueur millimétrée. Une nouvelle répétition générale avec le fac-similé sera organisée en juillet, quelques jours avant le jour J. A l'arrivée, huit binômes de restauratrices françaises et britanniques ausculteront l'œuvre pendant trois semaines avant qu'elle ne rejoigne une table à plat, conçue sur mesure selon les recommandations des restauratrices françaises.

L'opération, entièrement financée par les Britanniques, conserve toutefois sa part de mystère : le montant de l'assurance qu'on imagine faramineux et l'itinéraire exact restent secrets. Petite piste toutefois : le rapport de 2022 retenait l'acheminement le moins nocif par voie terrestre combinant camion et Shuttle (ferroutage).

Malgré le coût de la mise en œuvre, lui aussi classé confidentiel et probablement pharaonique, une chose est sûre : à 28 ou 38 euros le ticket d'entrée, le British Museum s'apprête à toucher le jackpot. Quand on sait que la tapisserie attirait 400 000 visiteurs à Bayeux, le musée londonien peut tabler, au bas mot, sur une dizaine de millions d'euros de recettes. Ce qui amène une question politique. L'échange franco-britannique est-il équitable ? Le British Museum enverra au musée de Caen une partie du trésor de Sutton Hoo, un témoignage du règne des Saxons considéré comme l'une des plus grandes découvertes archéologiques du Royaume-Uni. Plusieurs dizaines de pièces suffiront-elles à mobiliser les foules, malgré le caractère inédit de leur déplacement ?

« Il y a des choses très visuelles et les expositions archéologiques, quand elles sont bien montées, sont passionnantes », veut croire Delphine Christophe, optimiste. Est-ce pour étoffer la corbeille ? De nouveaux prêts du British Museum se sont récemment ajoutés pour deux expositions à Rouen, qui accueilleront des pièces d'échiquier de Lewis, datant du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une trentaine de dessins de la Renaissance. ■

ROXANA AZIMI

# Une première rétrospective pour Céline Sciamma

Du 3 au 16 juin, le MK2 Bibliothèque, à Paris, donne à voir la totalité des films de la cinéaste

Céline Sciamma ne manque jamais de questionnements sur le cinéma. Que ce soit sur les possibilités de celui-ci en tant que langage ou sur sa propre pratique d'un art sensible, poétique et féministe. Aussi la question que pose le Centre Pompidou à chacun des cinéastes invités à présenter leur œuvre – «*Où en êtes-vous ?*» – tombait à pic pour une réalisatrice qui a déserté les salles ou presque depuis *Petite maman* (2021).

Quand on la rencontre, avant cette rétrospective attendue au MK2 Bibliothèque à Paris du 3 au 16 juin, Céline Sciamma concède «*une petite forme d'exil de la fiction*». «*Les choses pour moi ont basculé assez brutalement avec Portrait de la jeune fille en feu [prix du scénario au Festival de Cannes en 2019], précise-t-elle, que ce soit en termes de notoriété publique ou de place au sein de l'industrie. J'ai questionné l'idée que cette croissance soit une*

*bonne nouvelle. Et j'ai choisi d'arrêter pour réajuster les choses dans un contexte politique global qui fait se poser la question de la fonction sociale de chacun.*»

«*Ces temps-ci, les caméras les plus importantes sont en Iran, en Ukraine, en Palestine, au Liban, au Soudan, à Minneapolis*», écrit-elle dans sa présentation de la rétrospective. S'interrogeant (*Que peut l'imagination dans un tel moment ?*), Céline Sciamma s'est donc détournée d'une industrie prise dans le feu des violences sexistes et sexuelles pour s'investir à la marge. Elle a fait cours dans une vingtaine d'écoles de cinéma afin de «*donner confiance à cette génération et l'écouter*». Elle en est sortie avec une mélancolie et un espoir : «*C'est la génération la plus politisée de l'histoire du cinéma, celle qui questionne le plus sa participation active à la reproduction de schémas de domination.*»

Céline Sciamma a aussi poursuivi sa navigation en ligne au

cœur d'une cinéphilie alternative, avec un prisme féminin et lesbien. «*Ces films qui n'étaient pas disponibles auparavant ont réactivé mon amour pour voir le cinéma*», explique-t-elle, avec cette volonté d'inscrire ce matrimoine dans une mémoire durable et partagée. Elle a, enfin, continué à filmer, seule, avec l'idée de regoûter à une forme de légèreté.

## «Communauté d'idées»

Le court-métrage *This Is How a Child Becomes a Poet*, présenté au Festival de Venise en 2023 et projeté depuis dans des lieux alternatifs, annonçait une rupture vers un cinéma fabriqué en totale autonomie. Céline Sciamma y rendait hommage à la poétesse italienne Patrizia Cavalli (1947-2022), à travers des images de son dernier appartement, allant jusqu'à se mettre elle-même en scène. *Tutti Frutti*, sorte de journal de ces dernières années réalisé pour la rétrospective, devrait

**La réalisatrice s'est permis un geste rare : retoucher deux de ses films, «Tomboy» et «Bande de filles»**

confirmer et prolonger ce geste. La réalisatrice a imaginé cet espace offert comme un reflet de ces expériences et de ses réflexions actuelles. Parmi les temps forts, on retrouvera une masterclass, un échange avec la comédienne Adèle Haenel et une conférence sur une histoire transféministe du cinéma. Mais aussi un récital de chansons et de poésie, une soirée autour de DJ sets, un hommage à la cinéaste expérimentale féministe Barbara Hammer (1939-2019), un ensem-

ble de films passionnants de pionnières des années 1960 : l'Irannienne Forough Farrokhzad, l'Italienne Cecilia Mangini, la Cubaine Sara Gomez...

Pour Céline Sciamma, il s'agit ainsi d'harmoniser passé, présent et futur autour d'une «*communauté d'idées*» : la nécessité d'inventer des formes pour s'exprimer, le désir de rendre compte avec poésie de l'expérience des femmes, l'ouverture de possibles dans l'intelligence et dans la joie...

A ce titre, la réalisatrice s'est permis un geste rare : retoucher deux de ses films, *Tomboy* (2011) et *Bande de filles* (2014), pour en proposer des montages allégés, qui cherchent à moins troquer «*l'empathie du spectateur contre le trauma du personnage*».

Le premier, portrait d'une adolescente qui profite d'un démenagement pour se faire passer pour un garçon, s'est délesté de courts instants de violence (une giflette), d'humiliation ou de réassi-

gnation (la réplique finale). Le second, rebaptisé *Girlhood*, qui suit une bande d'adolescentes noires de banlieue confrontées à la domination masculine, perd vingt-cinq minutes, dont la scène d'ouverture opératique sur fond de football américain. «*Je n'ai gardé que les gestes d'amour, c'est beau aussi*»

«*Vivante*», Sciamma revendique son envie d'«*expérimenter*». Elle se reconnaît des affinités avec la dissidence du cinéma associatif La Clef, à Paris, qu'elle a soutenu, ou celle de Jean-Luc Godard. La visite de son atelier, reconstitué à Milan (Italie), l'a touchée. Peut-être tient-elle dans cette soif d'un «*cinéma moins autoritaire, plus souple, moins content de lui*» un début de réponse pour la suite. ■

BORIS BASTIDE

«*Céline Sciamma. Action poétique*», au MK2 Bibliothèque, à Paris, du 3 au 16 juin

## Les souvenirs drôles et acides de Maria Pourchet

Dans un documentaire nourri d'archives, la romancière se rappelle comment, lycéenne dans les Vosges, elle voyait alors le monde

Donner à voir en même temps la victoire des Bleus au Mondial de football, la révolution Internet et les téléphones portables ; les affaires Lewinsky et DSK ; les évolutions sociales et la cohabitation Chirac-Jospin ; la fin du millénaire et l'entrée dans la vie d'adulte d'une lycéenne dans les Vosges...

Cela semble compliqué. Excepté pour Maria Pourchet. Incarnation de la génération Y – prononcé *Why*, «*pourquoi*» en anglais, l'adolescente de 1998, qui va passer le bac et fêter ses 18 ans, coautrice et narratrice de ce formidable documentaire, c'est elle. Devenue écrivaine – *Tressaillir* (Stock, 2025), *Western* (Stock, 2023), *Feu* (Fayard, 2021) –, son style percutant fait ici des miracles.

Son goût pour les formules définitives secoue dès l'introduction. «*Dans une ambiance quasi Front populaire, la France peut enfin rêver unité nationale. (...) Ça sent bon la fin d'un monde.*» Sur la bande-son, on entend Gaëtan Roussel, chanteur du groupe Louise Attaque : «*Et je voudrais que tu te rappelles...*» A l'image, en plus d'archives rares de cinémathèques et de l'INA, l'utilisation de films personnels instaure une complicité entre le spectateur et l'écrivaine. «*Pourquoi le bac ? Le chômage est à 11 % et les vieux disent que pour nous c'est foutu.*» Déjà.

### Football et politique

Programmé quatre jours après la victoire du PSG contre Arsenal en finale de la Ligue des champions, le documentaire n'est pas pour autant une rétrospective anniversaire. Le Mondial de football 1998 sert de conducteur et de révélateur. Les images de la parade d'ouverture sont soudain percutees par... la une de *L'Equipe* titrée «*Le retour des nuls*». Histoire de ne pas oublier que l'entraîneur Aimé Jacquet a été la cible d'une odieuse campagne, portée par le journal sportif ; et qu'il n'était pas le seul à être défaitiste. «*[La stratégie d'Aimé Jacquet] a fait perdre la Coupe d'Europe à la France. Je suis pessimiste*», renchérit ainsi un Daniel Cohn-Bendit encore roux. Maria Pourchet n'épargne

personne, ce qui ne doit pas lui attirer que des amis.

«*Le seul à en rêver, c'est Jacques Chirac*», dit-elle. Dense et réjouissante, la politique s'imisce par touches successives, de la dissolution de l'Assemblée à Lionel Jospin (1937-2026), «*un héros de ma jeunesse*», à un gouvernement de cohabitation joyeux, «*avec huit femmes et même des communistes*». Là encore, sans oublier que le candidat du Front national sera au second tour de la présidentielle quatre ans plus tard. Le scénario oscille entre souvenirs personnels – épreuves du bac, fête de la Saint-Jean, *La Honte*, d'Annie Ernaux (Gallimard, 1997) – et sujets d'actualité, comme les 35 heures, «*une idée à la con disent ceux qui ne vont pas à l'usine*».

Son talent pour décocher le détail qui tue est réjouissant. Au cinéma, alors que le film *Titanic*, de James Cameron, atteint 17 millions de spectateurs, Maria Pourchet dégaîne le commentaire d'un journaliste sur l'actrice «*Kate Winslet [l'héroïne], qui n'a rien d'un mannequin*». Certes, divulguer trop d'extraits gâcherait le plaisir. Juste deux encore. D'abord Bruno Retailleau, alors vice-président du conseil régional des Pays de la Loire (Mouvement pour la France), qui détaille sur un plateau télévisé son plan de lutte contre les free-parties, ces concerts organisés sans autorisation : «*On regroupe nos forces, on les encercle et après, on les tape... On les tape, façon de dire : on les verbalise, on prend les murs de son.*»

Ensuite le maire socialiste de Paris, Bertrand Delanoë, qui fait son coming out, simplement, quand, à l'opposé du spectre politique, la députée Christine Boutin multiplie les discours antipacs, antimariage homosexuel. Christine Boutin «*qui a épousé son cousin germain*», rappelle Maria Pourchet, de sa voix douce. Avant d'ajouter, avec un indéfinissable sens de la formule : «*Je crois que c'était mieux après.*» ■

CATHERINE PACARY

1998, l'été de nos 18 ans, de Maria Pourchet, Nathalie Amsellem et Serge Turquier (Fr., 2026, 90 min). Disponible en replay sur France.tv.

**DANIEL BRUSH**  
L'ART DE LA LIGNE ET DE LA LUMIÈRE

**LE COLE**  
des Arts Joailliers

Avec le soutien de Van Cleef & Arpels

**Exposition**  
8 juin – 4 oct. 2026

Entrée gratuite, sur réservation  
16 bis boulevard Montmartre  
75009 Paris

Photo: Benjamin Chelly

# A Séoul, les débuts du Centre Pompidou Hanwha

Le lieu, imaginé par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, renforce l'offre muséale de la capitale sud-coréenne

SÉOUL

En pleine floraison muséale sur fond d'intense promotion à l'international d'artistes sud-coréens, Séoul s'enrichit d'un nouveau lieu, né d'une coopération entre le Centre Pompidou et la Fondation Hanwha pour la culture. L'espace ceinturé d'une élégante façade blanche et aménagé sur l'île de Yeouido, cœur financier et politique de la Corée du Sud, ouvre jeudi 4 juin avec pour ambition de s'imposer comme un « centre de la culture et de la création artistique en Asie », annonce le président de la fondation, Lee Sungsoo. Un établissement destiné notamment à « présenter l'art coréen au monde » et à « aider les extraordinaires artistes coréens ».

Né dans les années 1950 pour produire de la dynamite et des bombes, le conglomerat Hanwha est aujourd'hui un géant mondial de la défense, proposant des lasers de lutte antiroute, des navires de guerre, mais aussi des blindés. Il travaille depuis 2021 avec les entreprises israéliennes de défense Elbit Systems et Elta Systems. Une manifestation de militants palestiniens a été organisée le 19 mai, le jour de la présentation du Centre Pompidou à la presse.

Une centaine d'artistes ont signé dans *Libération* une tribune contre la collaboration entre l'établissement parisien et le conglomerat. Les signataires, dont Lili Reynaud-Dewar, lauréate du prix Marcel-Duchamp 2021, Ariella Aïsha Azoulay, universitaire juive d'origine algéro-palestinienne, et Ali Cherri, artiste et cinéaste franco-libanais, accusent Hanwha d'être « impliqué dans l'industrie d'armement liée au génocide palestinien » et considèrent le projet comme de l'« artwashing ».

## « Minimalisme exigeant »

Imaginé par l'architecte français Jean-Michel Wilmotte, le Centre Pompidou Hanwha est le fruit de la rénovation de l'annexe de la Tour 63 (aussi appelée DLI 63 Building), siège du conglomerat Hanwha, haute de 249 mètres et dont les teintes cuivrées s'imposent dans le paysage de la capitale sud-coréenne depuis son inauguration, en 1985. Contrastant avec

la verticalité de la tour, il se décline autour du concept de « boîte à lumière » : son rétroéclairage, d'un « minimalisme exigeant » selon les mots de Laurent Le Bon, directeur du Centre Pompidou, doit contribuer à ce qu'il devienne un phare culturel visible du fleuve Han tout proche.

L'établissement compte quatre étages, qui abritent deux salles d'exposition et un restaurant. Un jardin de sculptures offre un espace de répit au cœur de l'intense brouhaha urbain. Le lieu est l'aboutissement d'un accord conclu en 2023. La fondation cherchait pour son projet un partenaire doté d'un fonds reconnu. Le Centre Pompidou, « symbole de Paris », selon M. Lee, s'est vite imposé.

Le nouvel espace est inauguré en cette année des 140 ans des relations diplomatiques franco-sud-coréennes et des 20 ans de la Fondation Hanwha, alors que le

## Rétroéclairé, le bâtiment se veut un phare culturel visible du fleuve Han tout proche

site parisien du Centre Pompidou est en rénovation jusqu'en 2030. Il fait partie du programme « Constellation » d'externalisation de ses collections. Le lieu s'ajoute aux antennes de Malaga (Espagne) et de Shanghai (Chine), en attendant Bruxelles à l'automne. « Qui dit constellation dit étoile, et c'est une des plus belles étoiles qui va commencer à briller », se réjouit M. Le Bon. La fondation Hanwha prévoit d'organiser jusqu'en 2027 huit expositions, sur les femmes peintres de l'abstraction, Vassily Kan-

dinsky (1866-1944) ou sur l'art numérique, à partir des collections du Centre Pompidou.

## Exposition inaugurale cubiste

Le lieu proposera aussi des accrochages d'artistes coréens contemporains ou reflétant les tendances de l'art mondial, et des programmes éducatifs. Il complète une politique de la fondation de promotion des créateurs de la péninsule, déjà matérialisée par la mise en place en 2023 de la résidence Yoongmin pour jeunes artistes, et l'ouverture, en 2024, de l'espace ZeroOne à New York. La fondation y présente des jeunes artistes coréens comme Beak Jungki, Yoo Jiyoung et Kim Jihee.

L'exposition inaugurale du Centre Pompidou Hanwha est intitulée « Les Cubistes : pionniers de la vision moderne ». Aérée, chronologique et pédagogique, elle propose 90 œuvres de 40 artistes, dont Picasso (1881-1973),

Georges Braque (1882-1963) et Juan Gris (1887-1927). « Le Centre Pompidou a une extraordinaire collection cubiste, constituée sur les lieux mêmes du développement de ce mouvement », rappelle Christian Briand, conservateur en chef de l'établissement parisien. Plusieurs œuvres sont présentées pour la première fois en Asie, tel un rideau de scène de 1924 peint par Picasso pour le ballet *Mercury* des Soirées de Paris du Comte de Beaumont.

Avec son nouveau lieu et malgré un prix des billets fixé à 28000 wons (15,70 euros), soit trois à dix fois plus cher que la moyenne à Séoul, la fondation d'un groupe connu pour ses ventes d'armes fait une entrée remarquée sur la scène muséale de Séoul, très mobilisée pour la reconnaissance des artistes locaux. Son Musée national d'arts moderne et contemporain (MMCA) consacre jusqu'en août une rétros-

## Il fait partie du programme « Constellation » d'externalisation des collections du musée parisien

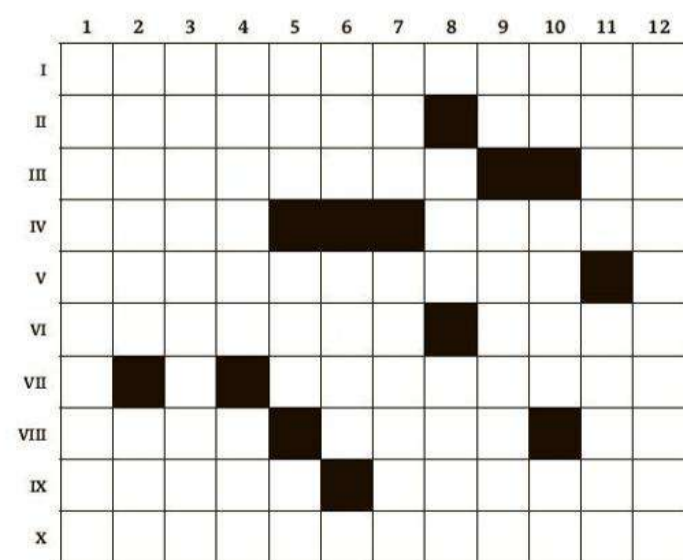
pective à l'artiste anglais Damien Hirst avant d'offrir ses espaces à Suh Do-ho et ses installations géantes. Une section spéciale, intitulée « Corée Focus : carte des rêves vers l'avant-garde moderne », complète l'accrochage. Elle examine à travers 21 œuvres de 11 artistes coréens – Kim Whanki, Yoo Youngkuk ou encore Ham Daejung – la manière dont le cubisme et les langages de l'avant-garde ont « été réinventés à travers les réalités et la sensibilité coréennes. Paris était une destination emblématique pour les artistes coréens du début du XX<sup>e</sup> siècle, un lieu de projection et de nostalgie », souligne Cho Juhyun, conservatrice de la Fondation Hanwha.

Le Musée d'art Leeum a programmé à l'automne la plus grande rétrospective jamais organisée consacrée à l'artiste multimedia Koo Jeong A et à « son univers singulier, qui explore les flux invisibles d'énergie à travers des éléments comme l'odeur et le magnétisme ». Celui de l'entreprise Amorepacific propose un panorama de l'art contemporain international avec des œuvres de David Hockney, de Rose Wylie, ou encore de Lee Ufan.

La ville a aussi inauguré en 2025 son musée d'art de la photographie, le PhotoSeMA, et attend l'ouverture en 2027, du Centre culturel Songhyeon destiné à présenter les 23000 œuvres offertes à l'Etat par Lee Kun-hee (1942-2020), ancien dirigeant de Samsung. Cette vitalité, nourrie par l'activisme de galeries comme Kukje, Hyundai ou encore Jo-hyun, a convaincu la foire internationale d'art Frieze de se tenir, en septembre, et pour la cinquième année d'affilée, à Séoul, toujours en partenariat avec la foire locale Kiasf. ■

PHILIPPE MESMER

## MOTS CROISÉS

GRILLE N° 26 - 128  
PAR PHILIPPE DUPUISRetrouvez l'ensemble de nos grilles sur  
jeux.lemonde.fr

### SOLUTION DE LA GRILLE N° 26 - 127

**HORIZONTALEMENT** I. Impertinents. II. Nouméa. Enoué. III. Sue. Triode. IV. TV. Orion. MLF. V. Réeront. Mélo. VI. UMP. Usages. VII. Céans. Oc. Le. VIII. TNT. Singeait. IX. Itération. Et. X. Féru. Enserre.  
**VERTICALEMENT** 1. Instructif. 2. Mouvement. 3. Pue. Epater. 4. Em. Or. Ru. 5. Retroussa. 6. Tarins. Ite. 7. Iota. Nin. 8. Néon. Gogos. 9. End. Mécène. 10. Noèmes. 11. Tu. Li. Lier. 12. Serfouette.

GRILLE DÉJÀ PARUE LE 22/07/2015

## HORIZONTALEMENT

- I. Remontrance adressée au roi hier, aujourd'hui humble prière.
- II. Conduit vers la cuisine. Grave chez les dames. III. Rend la vie austère. Piégé. IV. Des étoiles dans nos plats et nos verres. Craquer bruyamment.
- V. Ne fait pas dans la dentelle. VI. Pas facile de lui rentrer dedans. Enfant de la capitale. VII. Très agités.
- VIII. Frontière entre le Vexin français et l'anglais. La Thaïlande d'hier. Enca-drent tous. IX. Engrais azotés. Donne du mordant. X. Pour être sûr d'avoir de bonnes places.

## VERTICALEMENT

1. Homme de lettres. 2. Evite de se lever et de salir la couche. Point de rencontre. 3. Se battent aux poings et aux points. 4. Maison close, en principe. Zone d'échanges. 5. Homme de paille. Parti de VGE. Le strontium.
6. Cours asiatique. Cries en forêt.
7. Démonstratif. Dit tout le mal qu'il pensait. 8. Implacable. Crie aussi en forêt. 9. Possessif. Appréciai à sa juste valeur. 10. Personnel. En Ardèche, sur le Rhône. Lettres de Quito.
11. Dégagée. Peuple d'Indonésie.
12. Apportasses de quoi vivre.

## SUDOKU N°26-128


3	6	8	9	7	4	5	2	1
1	7	5	6	2	0	4	3	9
9	2	4	5	1	3	6	8	7
7	8	2	3	4	1	9	5	6
4	3	6	7	5	9	8	1	2
5	9	1	8	6	2	3	7	4
6	1	7	4	8	5	2	9	3
2	5	9	1	3	6	7	4	8
8	4	3	2	9	7	1	6	5

### Difficile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)

**LES DERNIÈRES INNOVATIONS**

Un hors-série « Le Monde »  
100 pages, 13,50 euros  
Chez votre marchand de journaux et sur [Lemonde.fr/boutique](http://Lemonde.fr/boutique)

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction : 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 7171 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 7171. Par courrier électronique : [abonjournalpapier@lemonde.fr](mailto:abonjournalpapier@lemonde.fr). Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €.

Courrier des lecteurs  
Par courrier électronique : [courrier-des-lecteurs@lemonde.fr](mailto:courrier-des-lecteurs@lemonde.fr)

Internet : site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) ; Emploi : [www.talents.fr/](http://www.talents.fr/)

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40  
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037

M  
publité

Directrice générale  
Élisabeth Ciadella

ACPM  
PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue  
Pierre-Mendès-France  
75013 PARIS  
Tél : 01-57-28-39-00  
Fax : 01-57-28-39-26



L'imprimerie, 79, rue de Roissy,  
93290 Tremblay-en-France  
Midi-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.

Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Eutrophisation : Ptot = 0,0083 kg/tonne de papier

# Marie Durrieu « La guerre actuelle entre l'Iran et les Etats-Unis résulte de décennies d'humiliations réciproques »

ENTRETIEN

**M**arie Durrieu est l'auteurice de *Du conflit israélo-palestinien au nucléaire iranien. L'humiliation, la variable oubliée des négociations* (L'Harmattan, 2021). Doctorante à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire et enseignante en relations internationales à Sciences Po, elle doit soutenir en septembre sa thèse, intitulée « Une étude empirique de l'humiliation : ses manifestations, modus operandi et usages stratégiques ».

« Une nation entière [les Etats-Unis] est humiliée par les dirigeants iraniens », a déclaré le chancelier allemand, Friedrich Merz, le 27 avril, faisant vivement réagir le président américain, Donald Trump. L'humiliation est-elle un paramètre central des relations Iran - Etats-Unis ?

Oui. La prise d'otages à l'ambassade américaine de Téhéran, en 1979, puis la tentative de sauvetage ratée, en 1980, ont blessé durablement l'orgueil des Etats-Unis. Le fait que, depuis des années, la première puissance mondiale cherche sans succès à faire plier l'Iran accentue cette humiliation. A l'inverse, la contribution américaine au renversement du premier ministre Mohammad Mossadegh en 1953 a été une humiliation fondatrice pour l'Iran, qui voyait sa souveraineté piétinée. Depuis 1979 et la naissance de la République islamique, les Etats-Unis ont multiplié les attaques, vécues comme des affronts par le régime : sanctions économiques, assassinat du général Ghassem Soleimani

La chercheuse décrypte le rôle central que joue le rabaissement d'un adversaire dans les relations internationales

en 2020, puis du Guide suprême Ali Khamenei en 2026... Le 7 avril, Donald Trump a même menacé l'Iran de détruire une « civilisation entière ». La guerre actuelle entre les deux pays, qui a débuté le 28 février, est – en partie – la résultante de ces décennies d'humiliations réciproques. Celles-ci compliquent aujourd'hui la sortie de crise, car les deux pays tiennent à garder la face...

Pourquoi vous êtes-vous intéressée à l'humiliation ? Qu'apporte cette grille de lecture à l'analyse des relations internationales ?

En science politique et dans les études internationales, les émotions, que l'on oppose habituellement à la rationalité, ont souvent été écartées. Le politiste Philippe Braud, dans *L'Emotion en politique* (Presses de Sciences Po, 1996), soutenait pourtant qu'il est difficile d'imaginer des interactions sociales sans dimension émotionnelle, et précisait que « l'univers politique ne saurait échapper à la puissance de ces phénomènes ». En outre, l'humiliation n'est pas une émotion parmi d'autres : elle inonde le lexique de la presse depuis les années 2000. Le politiste Bertrand Badie l'a mise à l'agenda des relations internationales, avec son ouvrage *Le Temps des humiliés* (Odile Jacob, 2014, rééd. 2019). Si les rapports de force, qu'ils soient militaires ou économiques, sont fondamentaux, je montre dans

mes travaux que les équilibres stratégiques ne sauraient s'y limiter et que l'humiliation joue aussi un rôle majeur.

L'humiliation est-elle utilisée volontairement ? S'agit-il de rappeler un rapport de force ?

Oui, en partie. L'humiliation peut être exploitée pour dominer symboliquement ses interlocuteurs. Elle permet parfois aussi d'obtenir des gains tactiques dans les négociations, en déstabilisant l'adversaire. Le président russe, Vladimir Poutine, semble utiliser l'humiliation comme une technique ordinaire de négociation : en arrivant en retard à ses rendez-vous diplomatiques, en ne respec-

tant pas les protocoles ou encore en mettant ses homologues dans des situations de faiblesse – en 2007, lors d'entretiens à Sotchi, il avait effrayé Angela Merkel en faisant entrer son labrador dans la pièce, alors que l'ex-chancelière allemande a une peur bleue des chiens. Dans un registre moins anecdotique, l'attaque verbale, d'une violence inouïe, de Donald Trump et du vice-président américain, J. D. Vance, à l'encontre du président ukrainien, Volodymyr Zelensky, dans le bureau Ovale, en février 2025, visait, en partie, à rabaisser les prétentions de l'Ukraine en vue d'une négociation.

L'humiliation est souvent instrumentalisée sur le plan intérieur. Si le président américain ne cesse d'humilier ses interlocuteurs, y compris ses alliés, c'est aussi pour satisfaire son électeurat. La base électorale de Donald Trump, le mouvement MAGA (Make America Great Again), est très sensible à la grandeur des Etats-Unis, qu'une posture écrasante vient conforter.

L'humiliation est-elle le propre du fort sur le faible, du dominant sur le dominé ?

En partie seulement. Bertrand Badie envisageait essentiellement une humiliation du Nord vers le Sud : le Nord dominateur humilierait un Sud mal intégré et stigmatisé. Et il est vrai que la puissance donne plus de moyens, qu'ils soient économiques ou militaires, pour

humilier. Pour autant, l'humiliation n'est pas une relation à sens unique : l'humilié et l'humiliant sont interchangeables. C'est ce que je montre dans mes travaux, en m'appuyant notamment sur le cas Etats-Unis - Iran. D'autant plus que les grandes puissances ont des prétentions importantes, faciles à battre en brèche.

D'après de nombreux commentateurs, nous assistons à la disparition progressive de l'ordre international fondé sur le multilatéralisme et le droit international. Dans ce contexte, l'humiliation est-elle amenée à jouer un rôle croissant dans les relations entre Etats ?

Oui. L'ordre international bâti après la seconde guerre mondiale canalisait, sans la faire disparaître, l'humiliation. Beaucoup de nations et de peuples ont placé de grands espoirs dans l'action de la communauté internationale. Cette dernière a souvent déçu et, à mesure qu'elle s'effrite, elle déçoit encore plus ; l'humiliation ressentie n'en est que plus forte.

L'humiliation est-elle une arme dangereuse, voire contre-productive ? On se souvient du traité de Versailles (1919) comme d'une humiliation suprême pour l'Allemagne, que certains ont tenue pour responsable de la seconde guerre mondiale...

Elle permet parfois d'atteindre des objectifs à court terme, notamment de politique intérieure, mais, à plus long terme, ses effets sont difficilement maîtrisables et profondément dangereux. L'humiliation d'un peuple est souvent récupérée et instrumentalisée. Le Hamas s'en sert et parle de « résistance », l'Iran présente les Etats-Unis comme le « grand Satan ». C'est un puissant levier de mobilisation... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ARIANE FERRAND



SI LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN NE CESSE D'HUMILIER SES INTERLOCUTEURS, Y COMPRIS SES ALLIÉS, C'EST AUSSI POUR SATISFAIRE SON ÉLECTORAT

## Sophie Bessis Face à l'offensive israélienne dans le sud du Liban, les Européens sont d'une incommensurable lâcheté

L'historienne s'insurge contre la passivité de l'Union européenne face aux actions militaires que mène l'Etat hébreu en Palestine et au pays du Cèdre. Elle assimile ce silence à une faillite à la fois politique et morale

**J**usqu'à quand laissera-t-on sans broncher un pays se faire détruire maison par maison, village par village, route par route, champ par champ ? Jusqu'à quand laissera-t-on sans broncher une armée ivre de guerre envahir un Etat indépendant, membre des Nations unies, et ses dirigeants clamer que toute une partie de ce pays est une « zone de combat » où ils peuvent bombarder à leur aise et lancer leurs missiles sur tout ce qui bouge ? Jusqu'à quand ce massacre sera-t-il accompagné du silence assourdissant de ce qu'on appelle encore la « communauté internationale » ? La plupart des monarchies arabes sunnites, obnubilées par l'Iran, voient avec une certaine satisfaction Israël faire le « sale boulot » à leur place. Sur le reste de la planète règne surtout l'indifférence, ou l'attention portée par les nations voisines à d'autres tragédies qui les requièrent.

Mais où sont les Occidentaux, qui, depuis plus d'un siècle, contribuent à dessiner la carte du Moyen-Orient ? Surtout, où est l'Europe ? L'adresse minimaliste, formulée dimanche 31 mai sur le réseau social X, du président Emmanuel Macron estimant que « rien ne justifie l'escalade majeure en cours au Sud Liban » ne suffit pas à cacher le silence dans lequel se mure l'Union européenne (UE). Que les Etats-Unis

de Donald Trump laissent faire leur allié n'est pas étonnant, encore que le président américain continue de se tirer des balles dans le pied en soutenant jusqu'à l'absurde un Benjamin Netanyahu dont la folie meurtrière ne connaît plus aucune limite. Mais les Européens ? Après avoir consenti – par leur complicité ou, au mieux, leur passivité – à la destruction de Gaza, après avoir renoncé à toute sanction sérieuse contre le gouvernement israélien et ses ministres au discours génocidaire, au mépris de leurs propres lois, ils se



QUE LES ÉTATS-UNIS DE DONALD TRUMP LAISSENT FAIRE LEUR ALLIÉ N'EST PAS ÉTONNANT, MAIS LES EUROPÉENS ?

taient aujourd'hui, sans avoir même la décence d'une déclaration qui dénoncerait le scandale de cette invasion.

Après tout, dit-on mezza voce, il s'agit d'une campagne contre le Hezbollah, qui continue de menacer les villes du nord d'Israël. Il n'est pas question ici de dédouaner le Parti de Dieu, qui porte une lourde responsabilité dans la reprise de la guerre et a offert aux jusqu'au-boutistes israéliens le prétexte dont ils rêvaient pour repartir à l'assaut du pays du Cèdre. Il s'agit de ne plus se mentir, ni de mentir aux autres : il n'y a plus

aucune commune mesure entre les dégâts causés par les missiles et les roquettes de la milice chiite et le monstrueux arsenal déployé au Liban par l'une des armées les plus puissantes du monde.

Ambitions impérialistes

Il convient donc de tirer aujourd'hui quelques conclusions de l'incommensurable lâcheté européenne ou, pire peut-être, de l'assentiment de la majorité des membres de l'UE à la conquête de la Cisjordanie, d'une partie de la Syrie et de tout le sud du Liban par un Etat israélien qui assume désormais publiquement ses ambitions impérialistes régionales. L'Europe ne cesse de parler au monde des « valeurs » dont elle serait dépositaire. Comme depuis trop longtemps, elle les viole après les avoir énoncées quand les victimes de crimes de guerre ne sont pas ceux qu'elle considère comme les siens.

Un Palestinien ou un Libanais ne vaut pas un Ukrainien. Non qu'il faille se taire sur l'injustifiable guerre que mène la Russie de Vladimir Poutine contre un pays qu'elle voudrait voir redevenir une de ses provinces, mais on aurait pu attendre des Européens une unité de langage, une équivalence d'indignation devant les tragédies contemporaines ayant pour ambition déclarée d'effacer l'existence de peuples entiers. Se rend-elle compte, cette Europe

qui couvre de son silence le fracas des bombes israéliennes, qu'elle a perdu, ce faisant, toute possibilité de s'adresser au reste du monde ?

En se gargarisant de ces fameuses valeurs sans les défendre concrètement, sans interdire à un Etat devenu fou mais faisant officiellement partie de sa famille de les piétiner, elle ne comprend pas qu'elle ne s'adresse désormais qu'à elle-même et que plus personne dans le monde ne l'écoute. A force de creuser sa tombe morale en rétablissant, comme aux pires époques de son histoire, une hiérarchie entre les humains dignes de compassion et ceux qui ne le sont pas, l'Europe cesse d'exister aux yeux des autres et accélère son décentrement. Il est à craindre qu'elle ne se relève pas de cette faillite. En attendant, comme les Palestiniens, les Libanais meurent, eux aussi, sous le déluge de feu d'un Etat israélien qui ne s'arrêtera pas, si personne ne l'arrête. ■

Sophie Bessis est l'auteurice, entre autres, de « La Civilisation judéo-chrétienne. Anatomie d'une imposture » (Les Liens qui libèrent, 2025) et de « Je vous écris d'une autre rive. Lettre à Hannah Arendt » (Elyzad, 2021)

# Sofia Ventura En Italie, le discours prorusse est relayé par des voies plus acceptées qu'en France

Le cas Xenia Fedorova, qui suscite en France une vive controverse, est particulièrement intéressant vu d'Italie, où la propagande russe sur l'agression contre l'Ukraine circule avec une étonnante facilité dans l'espace médiatique et culturel. Mais les formes de cette pénétration diffèrent sensiblement. Le discours favorable au Kremlin est en Italie beaucoup plus diffus et hétérogène. Il ne passe pas seulement par des propagandistes identifiables, mais aussi par des éditorialistes, des journalistes, des universitaires et d'anciens diplomates. Nous assistons à une pénétration capillaire, dans laquelle des figures perçues comme faisant autorité trouvent un large espace. Leurs positions s'accompagnent presque toujours de formules de prudence. On reconnaît que la Russie a agressé l'Ukraine ; on admet que le peuple ukrainien souffre.

Mais l'on avance ensuite des arguments qui délégitiment l'Ukraine et atténuent la responsabilité russe. Dans les versions les plus respectables, les accusations de « nazisme » sont évitées. On insiste plutôt sur l'idée que la Russie serait impossible à vaincre ; on met en doute la qualité démocratique de l'Ukraine ; on souligne la corruption ; on invoque l'absence d'élections.

Dans les deux pays, la diffusion de ces discours est politiquement transversale. Si l'on s'en tient toutefois au système médiatique, le cas Xenia Fedorova indique, en France, une pénétration surtout visible dans l'écosystème Vivendi-Bolloré. En Italie, cette pénétration est plus dispersée : plus forte dans certaines chaînes

privées, mais présente aussi dans l'audiovisuel public ; évidente dans des titres liés à des positions extrêmes ou antisystème, mais audible également dans de grands journaux généralistes.

Cette propagande ne provoque pas en Italie une indignation comparable. Peu de personnalités publiques ou responsables politiques dénoncent clairement un discours aussi indulgent envers Moscou. L'exception la plus importante demeure le président de la République, Sergio Mattarella, ainsi que quelques représentants du centre et de la gauche réformiste. En France, au contraire, la propa-

gande de l'écosystème Bolloré suscite une réaction plus forte : enquêtes journalistiques, prises de position politiques, interventions au sommet de l'État. En Italie, rien de comparable n'existe dans la presse mainstream, même si quelques médias plus petits s'obstinent à dénoncer cet état de fait. Par ailleurs, en Italie, l'Agcom n'a jamais joué, sur ce terrain, un rôle aussi visible et incisif que son homologue française, l'Arcom.

## Le masque de la post-vérité

Une partie de l'explication tient à la dimension corporatiste du contexte culturel italien. Certains des acteurs qui diffusent des interprétations peu favorables à l'Ukraine appartiennent à un univers journalistique, académique et culturel où l'esprit de corps l'emporte trop souvent sur l'exigence critique. S'y ajoutent une déontologie professionnelle faible et une véritable obsession de l'audience ; le discours prorusse devient une matière télévisuelle : il n'est pas interrogé au regard de sa vérité, mais utilisé pour produire du spectacle. Moscou a, qui plus est, cultivé pendant des années son influence dans les milieux universitaires, journalistiques, culturels et parfois institutionnels. Il en est résulté un écosystème vulnérable. L'Italie n'a pas besoin d'une Xenia Fedorova, parce que le discours prorusse est relayé par des voies

plus diffuses et socialement plus acceptées. Dans les deux pays sont en revanche invoqués la liberté d'expression et le pluralisme. L'argument est puissant, mais il est souvent utilisé de manière trompeuse. Dans le cas Fedorova, comme dans certains cas italiens, on s'attarde rarement sur les fréquentations russes, sur les réseaux construits dans le temps. Ces discours sont rarement soumis à une vérification, encore moins à la contradiction, comme dans de nombreux festivals culturels italiens, où un véritable désordre informationnel a été mis en scène devant des publics conquis.

Et lorsque la contradiction existe, elle ne sert pas à clarifier les faits, mais à produire de l'affrontement et du spectacle. Par conséquent, toutes les opinions finissent par être considérées comme également légitimes, même lorsqu'elles ne reposent sur aucune base factuelle. La liberté d'expression devient alors le masque de la post-vérité.

Nous sommes donc face à la rencontre entre le « sharp power » [pouvoir de subversion] russe et les fragilités internes de nos démocraties. En France, ces stratégies ont trouvé dans le système Bolloré un canal visible. En Italie, elles agissent de manière moins concentrée, mais plus pernicieuse, en envahissant des espaces réputés légitimes et en passant par des personnalités acceptées

dans le mainstream politico-culturel. Ces personnalités viennent parfois de la gauche, parfois d'une droite illibérale, dont certaines figures sont pourtant bien accueillies dans des cercles de gauche paradoxalement plus hostiles aux libéraux qu'à cette droite.

Les conséquences politiques sont considérables. En France, l'élection présidentielle de 2027 concernera toute l'Europe : il serait dévastateur que le pays soit dirigé par un président de la République et une majorité complaisants envers la Russie et hostiles au renforcement de l'intégration européenne, notamment en matière de défense.

En Italie, même avec un gouvernement officiellement pro-ukrainien, pèsent la Ligue du Nord de Matteo Salvini dans la majorité et une opinion publique conditionnée par des années de propagande médiatique, susceptible d'influencer aussi les partis d'opposition, du Parti démocrate au Mouvement 5 étoiles, ce dernier étant, avec la Ligue, l'une des forces politiques italiennes les plus indulgentes envers Moscou. La menace prend, donc, des formes différentes selon les pays, mais la logique demeure la même : affaiblir le soutien à l'Ukraine, miner la confiance dans l'Europe, rendre les démocraties incapables de se défendre. ■

Sofia Ventura est professeure de science politique et de communication politique à l'université de Bologne



**LORSQUE LA CONTRADICTION EXISTE, ELLE NE SERT PAS À CLARIFIER LES FAITS, MAIS À PRODUIRE DE L'AFFRONTMENT ET DU SPECTACLE**

# Vincent Brengarth Interpellations après les heurts en marge du sacre du PSG : peu de compréhension, beaucoup de punitions

L'avocat s'inquiète, dans le cadre des arrestations consécutives à la victoire du Paris Saint-Germain en finale de la Ligue des champions, de la multiplication des comparutions immédiates. Cette procédure porte, selon lui, une « atteinte substantielle aux droits de la défense »

Le déroulement des festivités autour de la victoire du PSG en Ligue des champions, le 30 mai, a suscité une attente assez malsaine sur l'intensité des heurts à venir. Les dispositifs de maintien de l'ordre, les risques d'émeutes ou encore les vitrines potentiellement brisées occupaient déjà une place centrale dans les commentaires. Prophétie quasi autoréalisatrice, ces heurts n'ont pas manqué de survenir, engloutissant médiatiquement une partie substantielle de la dimension positive de l'événement. Il est désormais rare que de telles victoires ne s'accompagnent pas de violences, aussi parce que nous ne questionnons plus suffisamment leurs causes, privilégiant une mécanique répressive galvanisée par la course présidentielle qui se prépare.

Selon les chiffres communiqués par le premier ministre, Sébastien Lecornu, le 2 juin, concernant les personnes interpellées, on compte 98 % d'hommes, « un tiers » de mineurs, « 85 % de Français » et des récidivistes « minoritaires ». Face à ces statistiques qui battent en brèche l'idée répandue selon laquelle ces faits seraient principalement commis par des récidivistes, la mécanique froide de la comparution immédiate s'abat. Peu de compréhension, beaucoup de punitions, en trois

sième vitesse. Dans un contexte de forte exposition médiatique, la rapidité de la réponse pénale devient elle-même un message politique. Il faut montrer que l'État agit, que la sanction suit immédiatement la transgression, que l'ordre est rétabli. Mais la justice n'est pas seulement un instrument de démonstration de l'autorité publique.

Décriée depuis des années par les praticiens du droit pénal, la comparution immédiate permet au ministère public de saisir le tribunal correctionnel pour des affaires flagrantes ou en état d'être jugées dès lors que les charges retenues apparaissent suffisantes. Le prévenu peut alors être jugé le jour même. Cette procédure porte une atteinte substantielle aux droits de la défense.

La consultation effective du dossier qu'elle permet – l'avocat pouvant le consulter « sur-le-champ » – compense rarement l'impossibilité d'en mener une analyse approfondie, compte tenu de l'urgence dans laquelle la défense est préparée. Cette exigence devrait pourtant être d'autant plus forte ici, compte tenu du nombre d'interpellations et des conditions, souvent hâtives, dans lesquelles les preuves sont réunies : auteurs parfois masqués, exploitations vidéo incomplètes faute de temps, témoignages de policiers altérés

par l'agitation du moment et le manque de visibilité... Dans les situations de violences collectives, l'attribution des responsabilités individuelles est précisément l'exercice le plus délicat. Plus le contexte est confus, plus le temps de l'enquête et de la contradiction devrait être protégé.

Demander un renvoi expose par ailleurs la personne poursuivie à un placement en détention provisoire. Il faut donc choisir, et vite, en gardant à l'esprit que la juridiction peut être tentée de justifier rétrospectivement la détention provisoire déjà subie par le prononcé d'une peine d'emprisonnement ferme, au détriment, par exemple, d'une éventuelle relaxe



**TOUS NE SONT PAS RÉCIDIVISTES, TOUS N'ONT PAS UN CASIER JUDICIAIRE. CETTE RÉALITÉ MÉRITE D'ÊTRE RELEVÉE**

ou de sanctions alternatives. Il faut alors accepter le risque de se confronter à une justice qui expédie les affaires parce qu'elle traite les hommes comme des flux de dossiers. Une justice qui se complait parfois dans ce manque de temps, prétexte opportun pour ne pas prêter davantage l'oreille.

## Le sécuritaire balaie tout

De plus, la pression politique vient considérablement peser sur le débat judiciaire. Le trouble invoqué à l'ordre public favorise une logique d'exemplarité qui efface les spécificités de ceux qui sont confrontés à la justice. Il existe un antagonisme profond entre, d'une part, la considération de politique pénale générale inhérente à la nécessité d'apporter une réponse aux violences et à la manière dont elles sont perçues par l'opinion et, d'autre part, la nécessité de juger des individus en tenant compte de leur situation personnelle.

Cette nécessaire individualisation devrait d'autant plus s'imposer au regard de ce que nous disent les premières statistiques. Tous ne sont pas récidivistes, tous n'ont pas un casier judiciaire. Cette réalité mérite d'être relevée. Elle rappelle que les violences collectives ne sont pas réductibles à une délinquance habituelle ou à des trajectoires cri-

minelles installées. Les personnes sont jugées dans l'urgence, mais les conséquences, elles, demeurent. Cette procédure favorise l'incarcération pour de courtes peines. Il faut ensuite se relever de la désocialisation qu'elle engendre et des mentions inscrites au casier judiciaire, pour des jeunes souvent déjà fragilisés par le déclassement social.

Comprendre pourquoi certaines personnes expriment leur joie par la violence. Comprendre également ce que ces scènes disent de notre rapport à l'espace public, à l'autorité et au sentiment d'appartenance collective. Les violences qui accompagnent régulièrement les grands événements sportifs ne relèvent pas d'une seule cause. Elles mêlent dynamiques de groupe, recherche de visibilité, opportunisme délinquant et, parfois, sentiment de relégation. Refuser d'explorer ces facteurs, c'est se condamner à voir les mêmes scènes se reproduire. Ne pas faire preuve d'angélisme face à ces violences, pas plus que de plaquer une solution sécuritaire, cautère sur une jambe de bois.

Ces discours sont de plus en plus difficiles à porter tant le sécuritaire balaie tout et tant l'amorce de la campagne présidentielle de 2027 étouffe déjà la nuance. Le président du Rassemblement na-

tional, Jordan Bardella, n'a pas manqué de soutenir : « On a eu un aperçu samedi soir dans les rues de Paris de la "nouvelle France" de Jean-Luc Mélenchon. La France du tous contre tous, de l'insurrection et peut-être demain de la guerre civile. » [Le président du parti Les Républicains] Bruno Retailleau, lui, a dénoncé des « comportements barbares ».

Ces discours ne sont pas simplement sécuritaires. Ils participent d'une lecture politique et identitaire des événements qui tend à substituer à l'analyse des faits une opposition entre camps irréconciliables. Le cadre de la comparution immédiate, parce qu'il saisit à chaud le contexte politique des faits, n'est pas une enceinte suffisamment protégée contre de telles saillies. La force de la justice réside précisément dans sa capacité à maintenir une distance avec les passions du moment afin que les individus continuent d'être jugés pour ce qu'ils ont fait, et non pour ce qu'ils sont supposés représenter. ■

Vincent Brengarth est avocat au barreau de Paris, associé au sein du Cabinet Bourdon & Associés

# La guerre contre l'Iran a consolidé la République islamique

## ANALYSE

La guerre Iran-Irak (1980-1988) a constitué l'un des principaux facteurs de consolidation de la jeune République islamique d'Iran. Dans les années qui ont suivi la révolution de 1979, le conflit a permis au régime de renforcer sa cohésion interne, de marginaliser puis d'éliminer ses opposants, de mobiliser de larges pans de la société autour d'un projet national et révolutionnaire, et de réduire au silence les voix dissidentes sous le couvert de l'urgence de guerre. Cette lecture peut aujourd'hui être appliquée à la dernière vague de guerre menée par Israël et les Etats-Unis contre l'Iran depuis le 28 février, avant qu'un cessez-le-feu précaire ne soit instauré, le 8 avril. Alors que beaucoup, à l'instar du président américain, Donald Trump, espéraient que ce conflit fragiliserait la République islamique, voire provoquerait sa chute, il a au contraire contribué à ressouder le noyau dur du régime autour de ses structures sécuritaires et militaires, notamment les gardiens de la révolution.

La nomination de Mojtaba Khamenei, 55 ans, à la tête de la République islamique quelques jours après la mort de son père, l'ancien Guide suprême Ali Khamenei, tué le 28 février lors des bombardements américano-israéliens, s'est faite rapidement et sans contestation visible. En temps normal, le processus de succession aurait probablement donné lieu à de longues négociations et à des rivalités entre différentes factions. Mais dans

un contexte marqué par la guerre, par une profonde crise de légitimité intérieure, à la suite du massacre de populations civiles, en janvier, et par le risque de fragmentation des élites, le pouvoir a privilégié la cohésion et la stabilité plutôt qu'une ouverture politique.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs autres noms circulaient pour succéder à Ali Khamenei, et la possibilité qu'un conseil collégial remplace la fonction de Guide suprême était même évoquée. Mais la guerre a brutalement réduit l'espace de débat et les marges de manœuvre pour toute forme de transformation politique. Le choix de Mojtaba Khamenei s'inscrit avant tout dans une logique de consolidation du noyau dur du régime.

Parallèlement, la guerre a provoqué une prise de conscience stratégique du pouvoir iranien autour du détroit d'Ormuz. Après les frappes américano-israéliennes et la fermeture de facto par Téhéran du passage au lendemain du déclenchement de la guerre, les autorités iraniennes ont compris que leur contrôle sur ce couloir maritime offrait un levier de pression considérable. Avant le conflit, plus de 20 % du commerce mondial de pétrole, de gaz et d'engrais transitait par Ormuz. En démontrant qu'il pouvait perturber durablement cet axe vital avec des moyens relativement limités (drones, mines et contrôle naval), le régime iranien a retrouvé une forme de confiance stratégique malgré les sanctions et son isolement sur la scène occidentale.

En dépit de leur supériorité militaire, les Etats-Unis ne sont pas encore parvenus à

contraindre Téhéran à rouvrir totalement le détroit. Les négociations visant à instaurer un cessez-le-feu durable, à rétablir la circulation dans le détroit d'Ormuz et à régler la question des 440 kilos d'uranium enrichi à 60 %, demeurent dans l'impasse. Téhéran, qui estime être en position de force, ne semble pas disposé à faire des compromis substantiels.

### Nouvelle réalité

La fermeture du détroit d'Ormuz replace également l'Iran au centre du jeu diplomatique régional, alors même que Téhéran n'a épargné aucun pays du Golfe abritant des bases américaines lors de ses frappes. Désormais, la géographie reprend le dessus : malgré les tensions, plusieurs monarchies du Golfe dépendantes du détroit pour l'exportation de leurs hydrocarbures semblent contraintes de s'accommoder de la puissance iranienne et de négocier avec elle.

Les discussions entre Oman et l'Iran illustrent cette nouvelle réalité. A en croire les avertissements répétés de la Maison Blanche et du Trésor américain à Mascate, Washington redoute manifestement une forme de coopération entre Oman et l'Iran autour d'un système de « droit de passage » ou de « péage » dans le détroit. Selon l'agence Bloomberg, le Qatar, de son côté, s'oppose à des taxes permanentes sur le transit à Ormuz, mais considère qu'un « péage » temporaire pourrait être négocié afin de rétablir un trafic maritime normal. La société iranienne, épuisée économiquement et moralement après un massa-

cre et une guerre, ne semble plus, pour l'instant, en mesure de se révolter. Presque chaque jour, les Iraniens apprennent l'exécution de prisonniers politiques. Selon Mai Sato, rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations unies sur l'Iran, ces exécutions, utilisées pour « semer la peur dans la société et réprimer les manifestations », ont fortement augmenté depuis le début de la guerre. Au moins 38 prisonniers liés à des accusations comme « collaboration avec l'ennemi » ont été exécutés depuis le 28 février, tandis que les arrestations pour « espionnage » et les expropriations se multiplient.

Le régime tire également parti de la situation pour mettre en scène des démonstrations de force et d'adhésion populaire : depuis le début du conflit, des foules se rassemblent chaque soir sur les grandes places des villes iraniennes pour afficher leur soutien aux forces armées et à la guerre contre Israël et les Etats-Unis. Pour Téhéran, ces rassemblements alimentent le récit d'un regain d'unité nationale et d'une légitimité retrouvée.

A court terme, la guerre semble donc avoir renforcé la République islamique plutôt que l'avoir affaiblie. A plus long terme, la menace la plus sérieuse pour le pouvoir pourrait être économique. Sans levée des sanctions dans le cadre d'un accord avec Washington, l'inflation galopante, l'effondrement du pouvoir d'achat, le chômage massif et l'épuisement social risquent de fragiliser le régime iranien davantage que les frappes militaires étrangères. ■

GHAZAL GOLSHIRI (SERVICE INTERNATIONAL)

LA SOCIÉTÉ, ÉPUISEE ÉCONOMIQUEMENT ET MORALEMENT APRÈS UN MASSACRE ET UNE GUERRE, NE SEMBLE PLUS EN MESURE DE SE RÉVOLTER



## CHRONIQUE | PAR BÉATRICE MADELINE

# L'activité économique française s'avère bien meilleure que prévu

Les indicateurs conjoncturels ont ceci de commun avec la peinture que, pour en saisir toute la portée, mieux vaut faire quelques pas de recul. La révision des comptes nationaux des années 2023 à 2025, publiée vendredi 29 mai par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), jette une lumière nouvelle sur le tableau, a priori plutôt sombre, de la trajectoire de l'économie française depuis 2022. A l'issue de ces révisions, l'activité économique en 2023 et en 2024 s'avère avoir été bien meilleure que ce que l'on pensait.

Pour 2023, la révision est loin d'être anodine : d'un petit 0,9 % lors de la première estimation en mars 2024, la croissance a gagné un point et passe à 1,6 % (et même à 1,9 % après correction des jours ouvrés, selon les calculs de l'Institut économique Rexecode). En 2024, elle passe de 1,1 %, selon la première estimation, à 1,5 % (mais à 1,4 % en tenant compte des jours ouvrés). Il y a deux explications à cette amélioration inespérée : les entreprises ont investi bien plus que ce que disaient les premiers indicateurs, et l'industrie manufacturière a accéléré sa part dans le produit intérieur brut (PIB), repassant la barre des 10 %. Cette dynamique pouvait d'ailleurs se percevoir sur le terrain, à travers la bonne santé de nombre d'entreprises – ce qui n'exclut pas que des secteurs comme le commerce soient en difficulté – et l'exubérance des marchés financiers.

Une bonne nouvelle pouvant en cacher une autre, cette activité économique plus soutenue que prévu

conduit également à reconsidérer d'un œil plus favorable l'évolution de la productivité. Alors que les premières mesures pouvaient laisser penser qu'elle avait chuté de 5,5 points depuis la crise sanitaire du Covid-19, le recul a été ramené à 4,3 points. La France, qui était donc le mauvais élève de l'Europe, recolle au peloton, puisqu'il semblerait que nos principaux voisins aient vu leurs pertes de productivité s'accroître sur la période récente.

### Le vent a tourné

Ce n'est pas la première fois que les statisticiens nationaux revoient leurs chiffres à la hausse. Depuis une vingtaine d'années, c'est même plutôt la norme. Selon Anthony Morlet-Lavidalie, économiste chez Rexecode, l'écart moyen entre la première estimation (habituellement réalisée en mars de l'année suivante) et les indicateurs révisés, qui intègrent davantage de données, s'élève à 0,34 point de pourcentage entre 2005 et 2024.

En novembre 2024, l'économiste Elliot Aurissegues indiquait déjà, dans une note de l'Observatoire

français des conjonctures économiques, que « l'économie française [allait] mieux qu'on ne le pensait », et que « les révisions très importantes à la baisse n'ont été observées que lors de la phase de récession associée à la crise financière ». Une observation rare, qui amène à scruter avec plus d'attention encore la révision à la baisse opérée par l'Insee sur la croissance du premier trimestre 2026, dégradée entre fin avril (0,0 %) et fin mai (-0,1 %). Est-ce le signal que le vent a tourné ? Après des années de « résilience », l'un des mots favoris de Bercy après le Covid-19, les entreprises et les consommateurs semblent désormais avoir épuisé leurs capacités de rebond.

Tout cela pose une question majeure. Comment expliquer la dérive des finances publiques, alors que l'économie ne se portait pas si mal que cela en 2023 et en 2024 ? Les recettes fiscales n'ont pas du tout suivi la trajectoire du PIB sur cette période, et le déficit public s'est creusé, atteignant 5,5 % du PIB en 2023 (au lieu des 4,9 % prévus), et même 5,8 % en 2024. Les gouvernements successifs ont régulièrement invoqué la faiblesse de la croissance et la crise inflationniste pour justifier une politique de soutien aux ménages modestes et l'absence de mesures d'économies structurelles.

Quoi qu'il en soit, compte tenu de la menace de récession et du coût de la guerre en Iran, les marges de manœuvre semblent bien avoir disparu aujourd'hui. Pour le premier ministre Sébastien Lecornu, la tâche de ramener le déficit budgétaire à 5 % du PIB en 2026 reste ardue. ■

COMMENT EXPLIQUER LA DÉRIVE DES FINANCES PUBLIQUES, ALORS QUE L'ÉCONOMIE NE SE PORTAIT PAS SI MAL QUE CELA EN 2023 ET EN 2024 ?

# VIOLENCES SEXUELLES: EN FINIR AVEC « L'IDÉALISME PUNITIF »



## LA VIOLENCE EN SPECTACLE. FÉMINISME, ÉTAT PUNITIF ET FIGURE DE LA VICTIME

d'Elsa Deck Marsault, La Fabrique, 160 p., 14 €

### LIVRE

Vingt ans pour chacun ! », proclamait, en novembre 2024, une banderole rédigée par des collectifs féministes et déployée devant le tribunal d'Avignon lors du procès des viols de Mazan, qui a fait de Gisèle Pelicot une figure de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette inscription est le témoin d'un large ralliement du féminisme à l'idée que l'enfermement constitue une punition juste, utile et légitime. Mais peut-on vraiment, « en tant que militantes d'un mouvement progressiste, penser que condamner des gens à vingt ans de réclusion criminelle dans les conditions actuelles constitue une avancée sociale enviable et satisfaisante » ?

C'est la passionnante question qu'explore Elsa Deck Marsault dans son nouvel ouvrage, *La violence en spectacle. Féminisme, Etat punitif et figure de la victime* (La Fabrique, 160 pages, 14 euros). La militante et essayiste y retrace la généalogie, depuis les années 1960, des liens entre théorie féministe et recours à la justice pénale. Si le féminisme dit « radical » a d'abord fait la part belle aux positions anti-autoritaires et anticarcérales, d'autres courants moins favorables à ces idées ne tardent pas, au début des années 1970, à se faire jour, au point que c'est finalement le « féminisme carcéral » qui sort victorieux de cette décennie de débats théoriques.

Le recours à la justice pénale et l'arrestation systématique des auteurs de violences sexuelles

font dès lors figure d'idéal à poursuivre, qualifié par l'auteur d'« idéalisme punitif », imposant au passage une définition monolithique et partielle des victimes, pensées comme blanches et bourgeoises, vulnérables et, surtout, obnubilées par l'idée qu'on ne répond au crime que par la sanction et le repli sécuritaire.

### Pur prisme judiciaire

Dans la dernière partie de l'ouvrage, Elsa Deck Marsault oppose à ce modèle décrit comme largement imparfait l'alternative d'une « justice transformatrice ». Déjà au cœur de son ouvrage précédent (*Faire justice*, La Fabrique, 2023), cet autre projet est présenté comme la possibilité d'une articulation entre protection des individus et antipunitivisme. Il s'agit, explique-t-elle, de s'extraire d'un pur prisme judiciaire et de faire de la réparation une question collective, fondée sur la solidarité, et une attention concentrée sur l'envie de répondre aux besoins des victimes plutôt que sur l'obsession de punir les agresseurs.

Le changement de perspective que propose cet essai érudit, parfois technique, mais riche d'exemples, et plus que nécessaire dans les questions qu'il soulève, appelle à renoncer au contestable idéal de la sécurité absolue. Par ce choix, l'auteur appelle à se détourner des dérives sécuritaires et à penser la préservation de soi comme une entreprise commune, basée sur l'empathie plutôt que sur la prudence individuelle. ■

ANNE-TOSCANE VIUDES

Chaque jeudi, le meilleur de la presse étrangère

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX



Courrier international



INTERNATIONAL | CHRONIQUE

PAR ALAIN FRACHON

# Les démocraties libérales à l'épreuve

Certains des plus solides démocraties libérales seraient devenues «ingouvernables». L'expression va bien au-delà des revendications économiques et sociales le plus souvent avancées: pouvoir d'achat, sécurité, immigration. Elle pointe une série de pathologies allant de l'instabilité politique à l'inaptitude aux réformes profondes, sur fond d'intranquillité sociale et de radicalisation des opinions. Un mélange d'individualisme exacerbé et d'insatisfaction collective, qu'exploitent à plaisir les protestataires de la droite de la droite et de la gauche de la gauche.

En Allemagne, en France, au Royaume-Uni, les grands partis de gouvernement sont en perte de vitesse. Longtemps dominé par l'alternance entre centre droit et centre gauche, le paysage politique se fracture. «Les partis centraux s'affaiblissent, la droite extrême grimpe, la gauche radicale progresse», résume la professeure de science politique américaine Nancy Fraser, dans un entretien au Monde fin mai. Les sondages révèlent la perte de confiance des citoyens dans les institutions de la démocratie représentative.

Gauche divisée, droite de gouvernement éclatée, majorité parlementaire introuvable, chef de l'Etat isolé: à un an de l'élection présidentielle, le profil politique de la France est celui que décrit Nancy Fraser. En Allemagne, le chancelier Friedrich Merz «fête» sa première année à la tête du gouvernement fédéral avec une cote d'impopularité record. Son alliance politique – le centre droit, la CDU, associé au SPD, le centre gauche – est minée par les désaccords, tandis que progresse l'ultradroite de l'AfD. Un bastion de maturité politique en Europe est-il en train de céder?

Depuis 1945, la palme de la stabilité revenait au Royaume-Uni. Elle prenait la forme d'une tranquille alternance au pouvoir entre les travaillistes du Labour et les conservateurs du parti tory, avec, en variable d'ajustement, les libéraux ou les lib-dém. Ce chapitre de l'histoire du pays a pris fin: depuis dix ans, six premiers ministres... A la tête d'une majorité d'ampleur historique à la Chambre des communes et conduisant prudemment une politique de centre-gauche, le travailliste Keir Starmer est laminé dans les sondages. Il affronte une tentative de destitution venant de son propre camp. Ses adversaires conservateurs, les tories, sont submergés, eux, par la vague montante du Reform UK, le parti de Nigel Farage, bateleur en chef du Brexit lors du référendum de 2016. Au Pays de Galles, en Ecosse et en Irlande du Nord, les formations indépendantistes devancent les deux grands partis de gouvernement. Assisté-t-on à la mort du bipartisme à la britannique?

Les Etats-Unis de Donald Trump sont un laboratoire: que se passe-t-il quand, sous la houlette d'un bonimenteur hors norme, le national-populisme arrive au pouvoir? Avant même sa guerre contre l'Iran, le républicain flirtait avec un taux d'impopularité rattrapant celui de son prédécesseur démocrate, Joe Biden.

**LES RÉSEAUX SOCIAUX DONNENT DROIT DE CITÉ COMME JAMAIS À LA DÉSINFORMATION**

## LE MOMENT DE BIENVEILLANCE DONT BÉNÉFICIENT NOS DIRIGEANTS POLITIQUES NE DÉPASSE PAS SIX MOIS

L'inflation est moins maîtrisée que jamais. Il avait promis de lutter contre l'immigration illégale. Il a stabilisé la situation à la frontière avec le Mexique, mais une majorité d'Américains condamne l'action de la police de l'immigration. Il a mené campagne en stigmatisant un «wokisme» démocrate méprisant les mythes fondateurs du pays; il lui substitue un culte de la personnalité où se mêlent népotisme, corruption et appropriation de l'Etat à des fins de vengeance politique et d'enrichissement familial.

MAGA (Make America Great Again), le mouvement trumpiste, s'est emparé du Parti républicain et embarque le pays sur le chemin de l'illibéralisme. En face, le Parti démocrate est tiraillé entre une aile gauche radicale et les tenants d'un centrisme qui fut celui de Bill Clinton et de Barack Obama. Chez les élus comme chez les électeurs, la bataille politique oppose non pas deux programmes de gouvernement, mais deux visions de l'Amérique, incompatibles l'une avec l'autre.

### Nouvelles contraintes

Que se passe-t-il? Est-ce la faute des titulaires? La faute du système ou des électeurs? Dans le *Financial Times*, (16-17 mai), l'historien Anthony Seldon s'interroge sur l'exercice de la fonction suprême dans les démocraties libérales d'aujourd'hui: «le job serait devenu impossible». A de rares exceptions près dans le monde occidental, le moment de bienveillance relative dont bénéficient nos dirigeants après leur élection ne dépasse pas six mois. Ils doivent gérer l'héritage d'une série de chocs extérieurs ininterrompus depuis l'avènement du siècle: crise économique et financière; pandémie et guerre en Europe.

L'action publique est corsetée de nouvelles et lourdes contraintes: poids de la dette publique; nécessités de la lutte contre le réchauffement climatique; retour de la guerre aux portes de l'Europe; impitoyable concurrence de la Chine; vieillissement accéléré des populations européennes; réduction des marges de financement de l'Etat social. Le paysage médiatique a tué le temps de la réflexion critique. Le politique est soumis à la pression de l'information vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les réseaux sociaux donnent droit de cité comme jamais à la désinformation et imposent à la nanoseconde un jugement binaire: bien ou mal, bon ou mauvais – tant pis pour la nuance.

Fragile, critique d'elle-même, la démocratie libérale s'accommode mal de l'impatience de l'époque. Dans sa singularité, dans la grisaille même de sa quête quotidienne de compromis, elle est pourtant le régime le mieux adapté à des sociétés aussi complexes et travaillées d'aspirations contradictoires que sont les nôtres. ■

**Post-scriptum** Relire ou lire d'urgence à ce sujet *Les Désillusions de la démocratie* (Gallimard, 2024), de la sociologue Domini-que Schnapper.

## L'INACCEPTABLE POLITIQUE DE L'UE SUR LES EXPULSIONS DE SANS-PAPIERS

### ÉDITORIAL III

S'il fallait une preuve que la question de l'immigration est au cœur des recompositions en cours du paysage politique européen, l'alliance formée par la droite et l'extrême droite au Parlement européen pour engager un durcissement sans précédent de la politique des Vingt-Sept en la matière la fournit. Voté le 9 mars par les eurodéputés, le règlement visant à accélérer les retours de migrants en situation irrégulière a fait l'objet, lundi 1<sup>er</sup> juin, d'un accord entre les Etats, le Parlement européen et la Commission européenne. Le texte issu de ce compromis doit encore faire l'objet d'une validation formelle. Il complète le «pacte sur la migration et l'asile» qui, lui, doit entrer en vi-

gueur le 12 juin, et introduit plus de solidarité entre les Etats membres.

Certes, le principe de libre circulation dans l'espace Schengen et la nécessité de contrôler les frontières extérieures de l'Union européenne (UE) supposent une meilleure coopération entre Etats. Mais le nouveau règlement sur les expulsions revient à construire celle-ci par le bas, par l'affichage de mesures non seulement inacceptables au regard des principes des droits humains, mais à l'efficacité douteuse.

Le texte, censé permettre d'améliorer le taux d'exécution des décisions d'éloignement – 28 % en moyenne –, multiplie les moyens de pression. Il autorise la saisie des documents d'identité des étrangers en situation irrégulière refusant de quitter le territoire et l'allongement jusqu'à deux ans de la durée de rétention. Le règlement crée aussi un «ordre européen de retour», formulaire commun destiné à faciliter la reconnaissance mutuelle des décisions d'expulsion. Surtout, il permet la création, hors de l'UE, de «plateformes de retour» où pourraient être renvoyés les étrangers refusés par leur pays d'origine.

Pareilles orientations résultent de la droitisation du Parlement européen aux élections de 2024. Elles consacrent l'inquiétant ralliement des conservateurs à l'extrême droite déjà constaté en matière environnementale. Et reflètent aussi le cynisme du Rassemblement national qui, depuis le vote du nouveau règlement, est passé de la

dénonciation de l'«Europe passoire» à l'hommage à une UE bouclier.

L'inclusion des «plateformes de retour» dans le règlement – sur laquelle Emmanuel Macron s'est dit «sceptique» – doit être dénoncée avec vigueur. Elle revient à confier, contre rémunération, à des Etats pauvres et peu respectueux des droits humains comme le Rwanda, l'Ouganda ou l'Ouzbékistan, la tâche de reprendre les sans-papiers inexpulsables dans leur pays.

Cette «externalisation», considérée comme dissuasive par certains Etats, constitue à la fois une démission de l'Union européenne au regard des principes humanitaires qui la fondent, et l'affichage démagogique d'une vaine «solution». En attestent aussi bien l'abandon par le Royaume-Uni de l'inefficace, illégal et coûteux projet de renvoi des illégaux en Rwanda, l'échec du «plan Albanie» de Giorgia Meloni en Italie, mais aussi la faible efficacité des accords comparables de renvoi passés par Donald Trump avec des pays d'Amérique latine et d'Afrique.

Si l'Europe a besoin d'une politique d'immigration harmonisée, elle a aussi besoin de discours de vérité et de mesures réalistes. Pour faire admettre aux opinions que l'effectivité des expulsions dépend moins de mesures juridiques ou d'effets d'annonce que d'un patient travail diplomatique et politique de coopération avec les pays d'origine, dans un monde où les immigrés sont devenus des moyens de pression et des monnaies d'échange. ■

LITTÉRAIRE

**Le Monde** **Nouvel Obs** **Télérama**

KAOUTHER ADIMI MATHILDE BEAUSSAULT **DOMINIQUE BLANC** DANIEL BOURRION  
 JULIETTE BROCAL CAMILLE BROUTIN ROLAND BUTI **CHARLOTTE CASIRAGHI**  
 AGATHE CHARNET **CÉCILE COULON** NADIA DAAM PAULINE DELABROY-ALLARD  
 BAPTISTE DELENGAIGNE JEAN-CHRISTOPHE DEVENY **BENJAMIN DIERSTEIN**  
 FLORENCE DUPRÉ LA TOUR **JÉRÔME FERRARI** **ALAIN FINKIELKRAUT**  
 SAMUEL GALLET **PAUL GASNIER** FRANÇOISE GILLARD **JUDITH GODRÈCHE**  
**THÉO GROSJEAN** EMMANUEL GUIBERT **PHILIPPE JAENADA**

6-7 JUIN

**ENTRÉE GRATUITE**

# MOTS

FESTIVAL

# POUR MOTS

LA VILLETTE

**PARRAINÉ PAR RIAD SATTOUF**

RAMSÈS KEFI HÉLÈNE LAURAIN NATACHA LEVET VICTOR MALZAC  
 CHOWRA MAKAREMI BERNARD MINIER **ANNA MOUGLALIS** SAWAKO NATORI  
 SAMIRA NEGROUCHE JULES NIANG SARAH OROKIETA **OVIDIE DANIEL PENNAC**  
 SÉPHORA PONDY VICTORIA QUESNEL ÉRIC REINHARDT DIANE RICHARD  
 MANAL SALAMÉ **RYŌKO SEKIGUCHI** ABDELLAH TAÏA **CHANTAL THOMAS**  
 GABRIELLE DE TOURNEMIRE **ÉMILIE TRONCHE** LAURA VAZQUEZ  
 ADÉLIE VERNHES **ÉRIC VUILLARD** VANESSA WAGNER REBEKA WARRIOR

RENCONTRES SUR RÉSERVATION MOT-POUR-MOTS.FR

**CHANEL**

**Spotify**

## Jon Fosse Aux confins de l'invisible

«Blancheur» nous offre le monologue intérieur d'un homme égaré dans un univers immaculé, avant de prendre la forme d'une obsédante méditation sur la mort

FLORENCE NOIVILLE

**L**e blanc sied à Jon Fosse. Dans ses romans comme dans son théâtre, c'est une couleur qui revient sans cesse pour suggérer le silence, l'effacement du monde sensible et une forme de présence spirituelle difficile à nommer. Qu'il renvoie à la lumière nordique, à la page de l'auteur ou au vide, le blanc, en effet, n'est jamais synonyme de pure absence chez le grand écrivain norvégien, comme en témoigne *Blancheur*, son dernier livre en date, dont la traduction paraît aujourd'hui en français.

Ce texte date de 2023. Fosse l'a composé quelques mois avant de recevoir le prix Nobel de littérature. Un peu plus tôt, il avait mis un point final à sa monumentale *Septologie*, une somme en sept parties où, dans une prose hypnotique et quasi dépourvue de ponctuation, il explorait la conscience d'un peintre confronté à son double et à ses doutes.

Le ressassement est typique de la prose de Fosse, telles les variations incessantes qui font imperceptiblement progresser le texte

On comprend qu'après une telle entreprise – plus de 1000 pages désormais disponibles en poche chez Bourgois – l'auteur ait éprouvé le besoin de «bondir à l'autre bout de lui-même» – expression qu'il avait employée à Oslo, lors de la première Conférence Jon Fosse, en 2025. De ce bond est né un texte court, 70 pages, qui emprunte autant au conte qu'à la parabole et semble concentrer, sous une forme cristalline, quelques-unes des grandes interrogations de son œuvre.

La trame narrative tient à peu de chose. Un homme prend sa voiture pour échapper à l'ennui. Il roule au hasard. A chaque embranchement, il tourne une fois à droite, une fois à gauche. «Pourquoi telle chose doit-elle mener à telle autre?», se demande-t-il. A force d'errer, il s'engage dans une forêt de plus en plus dense. Sa voiture s'enlise. Il descend. Et, à pied, achève de se perdre.

Jon Fosse ne donne pas de nom à son personnage. Nous suivons son monologue intérieur, hésitant, inquiet, porté par une langue d'une simplicité presque nue. Une langue blanchie de tout ornement, comme si les mots les plus ordinaires étaient seuls capables d'approcher l'essentiel. L'homme se répète qu'il va chercher de l'aide. Mais la nuit tombe. La neige aussi. Plus il avance, moins il comprend ce qu'il fait là. «Chercher de l'aide dans la forêt, dans la forêt obscure, quelle idée (...). De la bêtise pure et simple. Comment ai-je pu me comporter ainsi?»



Photographie extraite de la série «Pulsations cardiaques», de Juuso Westerlund. En Finlande, en 2013. JUUSO WESTERLUND

Le ressassement est typique de la prose fossienne, de même que les variations incessantes qui font imperceptiblement progresser le texte. Fosse a souvent expliqué que ces répétitions fonctionnaient comme en musique: des pulsations, une rythmique intérieure destinée moins à raconter qu'à faire éprouver. Une fois ce mouvement installé, quelque chose se produit. Le récit s'entrouvre. Et sur le «noir compact» de la nuit surgit une «silhouette blanche», «phosphorescente», qui semble avancer vers le narrateur.

L'homme s'interroge. Est-ce une hallucination? «Et s'il essayait de toucher cette forme lumineuse pour voir si elle est réelle?» Non, répond une autre voix en lui. «On ne peut pas toucher une blancheur pareille. On risquerait de la salir.» Bientôt, la vision disparaît (ou cesse d'être visible). Mais d'autres prennent le relais. Un couple dans lequel le narrateur reconnaît sa mère et son père. Et puis un homme en costume noir, sans visage, qui l'entraîne vers un «néant» où

la forme blanche réapparaît et scintille de nouveau, «de toute sa blancheur».

Dès lors, le livre cesse d'être le récit d'un homme perdu dans la forêt. Il devient une méditation ouverte sur la mort et l'indicible. Lorsque nous l'avions interviewé, à Vienne, en 2024, Jon Fosse, converti au catholicisme, nous avait expliqué combien il demeurerait marqué par le mouvement quaker, dont il fut proche un temps. Il évoquait notamment ces moments où les fidèles s'assoient en silence pour tenter de se concentrer sur leur «lumière intérieure», cette étincelle de «divin que chacun porte en soi».

Difficile de ne pas y penser en lisant *Blancheur*. Pourtant, comme toujours chez Fosse, toute interprétation définitive se dérobe. Son récit cherche-t-il à nous faire éprouver le mystère de l'existence? Décrit-il une expérience mystique? Ou le cauchemar d'un homme vieillissant s'enfonçant dans la nuit de sa propre conscience? Selon les jours – *Blancheur* est de ces livres qui continuent à obséder le lec-

teur pendant longtemps –, on penche vers l'une ou l'autre de ces hypothèses. C'est précisément là l'une des beautés du texte: toutes demeurent possibles et coexistent sans jamais s'annuler.

Dans maintes cultures asiatiques, le blanc est la couleur du deuil. Chez Fosse, il est celle du seuil. De cet instant de bascule où le monde tangible se retire pour laisser apparaître autre chose. Quoi exactement, le livre ne nous le dit pas. Il nous abandonne dans une obscure clarté, suspendus entre disparition et révélation. C'est cette suspension qui fait sa grâce. ■

**BLANCHEUR** (Kvitteik), de Jon Fosse, traduit du néo-norvégien par Terje Sinding, éd. Christian Bourgois, 80 p., 14 €, numérique 11 €. *Signalons, du même auteur, la parution en poche d'Un nouveau nom. Septologie VI-VIII, traduit par Jean-Baptiste Coursaud, Bourgois, «Satellites», 320 p., 12 €.*

### 2

**DOSSIER**  
► **GEORGE SAND**  
Plusieurs livres paraissent à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la mort de l'écrivaine



### 3

**BOUALEM SANSAL**  
► «La Légende», récit de son année d'incarcération en Algérie



### 4/5

**LITTÉRATURE**  
► Sigolène Vinson, Marc Biancarelli, Edward Stachura, Eminé Sadk

### 6/7

**DOSSIER**  
► Lectures croisées d'«Occidents. Enquête sur nos ennemis», de Frédéric Martel

### 8

**CHRONIQUES**  
► **LE FEUILLETON**  
Tiphaine Samoyault a lu «Les Nuits expérimentales. Un carnet de cinéma», de Christian Thorel



### 9

**ESSAIS**  
► **LES 90 ANS DU FRONT POPULAIRE**  
«La Bourse ou la vie», de Ludvine Bantigny

### 10

**RENCONTRE**  
► David McNeil, «libéré du complexe du chanteur»



CATHERINE HEUJE/GALLIMARD/OPALE

# Morte il y a 150 ans, l'écrivaine fait l'objet de plusieurs parutions remarquables

## Les facettes scintillantes de George Sand

JEAN-LOUIS JEANNELLE

La notion proustienne de « mémoire involontaire » nous associons le plus souvent la scène où le narrateur d'*A la recherche du temps perdu*, goûtant une madeleine trempée dans un thé, retrouve le souvenir de son enfance à Combray (Calvados). Toutefois, d'autres expériences jalonnent le texte, et peut-être la plus significative concerne-t-elle *François le Champi* (1848), roman champêtre de George Sand que sa mère lui avait lu, enfant, et que le narrateur âgé redécouvre au moment où il se décide enfin à écrire son grand œuvre.

Ni Hugo, Balzac ou Flaubert, capitaux pourtant chez Proust, mais Sand (1804-1876). Nous mesurons mal la célébrité que celle-ci connut en son temps, à titre de romancière prolifique (on ne manqua d'ailleurs pas de lui reprocher une plume trop facile, là où la fécondité de Balzac était, jugeait-on et juge-t-on encore, une manifestation de sa créativité), mais aussi de journaliste, engagée dans son siècle comme très peu de femmes à l'époque.

Il est vrai que l'arrière-plan œdipien de *François le Champi*, histoire d'amour entre une meunière et le jeune homme autrefois découvert près d'une fontaine qu'elle avait éduqué comme une mère, explique la fascination de Proust pour ce roman, pièce d'une trilogie pastorale également formée de *La Mare au diable* (1846) et de *La Petite Fadette* (1848), que complètera *Les Maîtres sonneurs*, en 1853.

Cet amour pur que sous-tend un fantasme incestueux n'est pourtant plus ce qui retient notre attention. Dans la magnifique biographie qu'elle livre de George Sand – après celle qu'elle a consacrée à Flora Tristan (Gallimard, 2022) –, Brigitte Krulic révèle qu'au-delà de la fascination de l'écrivaine pour la « vie primitive » des campagnes, nous savourons sans en avoir toujours conscience ou vouloir l'admettre tout un imaginaire romanesque que nous cache, aujourd'hui encore, l'idée que le genre obéit à une quête incessante de réalisme.

Balzac ou Sand : la seconde incarne un pôle idéaliste qui remonte aux romans de chevalerie, aux bergeries ou au roman sentimental. L'objet visé n'y est pas la représentation la plus exacte du monde, mais l'établissement de degrés de perfection et l'apprentissage de valeurs morales fortement incarnées. Car l'idéalisme de Sand n'est nullement abstrait : il mobilise toute une palette des sentiments dont la romancière fait la matière même de ses œuvres. Balzac résuma leurs divergences en ces termes : « Vous cherchez l'homme tel qu'il devrait être ; moi, je le prends tel qu'il est », ajoutant : « Croyez-moi, nous avons raison tous deux », ainsi que Sand le rapporte dans son chef-d'œuvre autobiographique, *Histoire de ma vie* (1854-1855 ; réédité chez Calmann-Lévy, avec une préface de Damien Zanone, 1496 pages, 37 euros, numérique 16 euros).



Portrait non daté de George Sand, à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne). ATELIER DE PAUL NADAR/MINISTÈRE DE LA CULTURE-MÉDIATHÈQUE DU PATRIMOINE ET DE LA PHOTOGRAPHIE, DIST. RMN GRAND PALAIS

Dans sa biographie, Brigitte Krulic reconstitue les différentes étapes du combat de Sand pour la liberté et l'égalité

Étonnante cohérence de cette œuvre : à l'idéalisme romanesque répond, en matière sociale, la croyance en une perfectibilité de l'être humain, que Sand partageait avec Pierre Leroux (1797-1871), cet apôtre d'un socialisme foncièrement républicain (garant donc des libertés), qui professait une foi « humanitaire » confiante en l'expansion illimitée du progrès. A son engagement politique, George Sand fixait, aussi surprenant cela puisse-t-il nous paraître, de claires limites concernant les droits politiques pour les femmes. Pour elle, la transformation du sort des femmes passait par celle, radicale, de la société, et la revendication de droits politiques importait moins que celle de droits civiques, communs aux deux sexes.

Brigitte Krulic reconstitue les différentes étapes de son combat pour la liberté et l'égalité. Et démêle notamment les circonstances qui lui firent condamner la Commune : ce coup de force d'une minorité agissante contrevenait, à ses yeux, au sacro-saint principe du suffrage universel – le sentiment du peuple pouvait bien, selon elle, s'égarer, comme lors de l'élection, peu après l'insurrection populaire de février 1848, d'une assemblée hostile à la gauche socialiste, il n'en restait pas moins la source de toute légitimité et le seul rempart contre la violence politique.

Nous sont ici offertes de nouvelles facettes de George Sand, trop souvent reconduite à sa double origine, entre un père descendant des rois de Pologne et une mère appartenant au petit peuple de Paris. Ou encore à ses tapageuses amours

avec Musset, l'avocat Michel de Bourges, ou deux des plus célèbres musiciens de son temps, Liszt (leur liaison resta chaste) et Chopin (avec lequel elle vécut près d'une décennie). Plus intéressant est le fait que Sand fut, en 1839, la première, et seule, femme élue au comité de la Société des gens de lettres, fondée à l'initiative de Balzac. Et que sa productivité – autour de trois romans par an, de très nombreux articles, des pièces, et l'imposante *Histoire de ma vie* – s'expliquait par une hygiène de travail aussi exigeante que celle d'un Flaubert (tous deux en discutèrent abondamment par courrier). Reste que sa créativité visait la « Vie », là où l'auteur de *Madame Bovary*, lui, fixait l'« Art » pour but.

La vie... C'est là ce que l'œuvre sandienne offre avec le plus de générosité, précisément parce que, à ses yeux, la générosité en était le principe même. ■

### « Dans la politique jusqu'au cou »

« JE NE ME SENS PAS CAPABLE d'écrire sur des questions politiques. (...) C'est trop savant pour moi et trop ennuyeux par-dessus le marché », écrivait-elle à 27 ans. Elle s'intéresse malgré tout à la révolution de 1830, et aux idées socialistes de son temps, avant de proclamer plus tard : « Je suis dans la politique jusqu'au cou. » George Sand n'est pas seulement journaliste, romancière, dramaturge. Elle a signé, on le sait moins, quantité de textes d'intervention et de réflexion qui traitent notamment de la place des femmes, de l'émancipation du peuple, de l'avenir de l'égalité et de la fraternité.

L'excellent recueil de ses *Écrits politiques*, rassemblés et soigneusement édités par Philippe

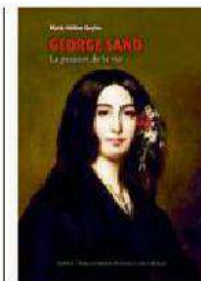
Roger, permet de découvrir la richesse et la diversité de cette face plus ou moins oubliée de l'œuvre. Si la marque du temps y est évidemment sensible, une vraie proximité se révèle vite entre les préoccupations politiques de George Sand et celles de notre époque. A commencer par cette distinction majeure : la politique peut s'entendre comme tactique, gestion aléatoire du pouvoir « au jour le jour », ou bien comme construction d'horizons lointains, idéaux, fondés sur des principes. L'écrivaine sait que ces deux faces sont à la fois complémentaires et opposées, et que là réside la grandeur et les difficultés du politique.

Plus en détail, on voit George Sand prendre fait et cause pour

Fanchette, une innocente abandonnée par ceux qui avaient le devoir de la protéger. Elle rend public un scandale caché, dénonce dans les « petites villes » des « antres de corruption » où « l'intimidation assure l'impunité au vice et au crime ». Elle se bat surtout, en mots et en actes, pour la liberté des femmes, l'égalité de tous et la fraternité des peuples. Sans oublier la préservation de la nature, dont témoigne l'étonnant texte sur la forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne) qui clôt ce recueil finalement très actuel. ■

ROGER-POL DROIT

ÉCRITS POLITIQUES, de George Sand, édition de Philippe Roger, Folio, « Classique », 544 p., 8,60 €.

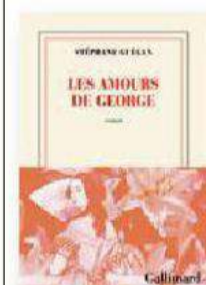


### De miraculeuses archives

Il pouvait paraître difficile, cent cinquante ans après sa mort, de trouver du nouveau à dire sur George Sand, qui, de son vivant, faisait déjà les frais des gazettes de France et d'Europe et n'a jamais cessé depuis. C'était compter sans les archives, démontre Marie-Hélène Baylac dans ce volume de l'excellente collection « Bibliothèque des illustres », éditée par Perrin et la Bibliothèque nationale de France, institution capable de bien des miracles, dont celui qui se joue dans ces pages : la multiplication, grâce aux archives qui y sont reproduites, des figures de George Sand, plus nombreuses que celles que la postérité a conservées, plus vivantes aussi, et plus complexes, plus troubles, plus séduisantes encore, donc. Or l'historienne excelle à « faire tourner le kaléidoscope », ce qui rend délectables l'immersion dans le monde de Sand, et sa résurrection. ■

FLORENT GEORGESCO

► *George Sand. La passion de la vie*, de Marie-Hélène Baylac, Perrin/Bibliothèque nationale de France, « Bibliothèque des illustres », 256 p., 25 €.



### Une foule sentimentale

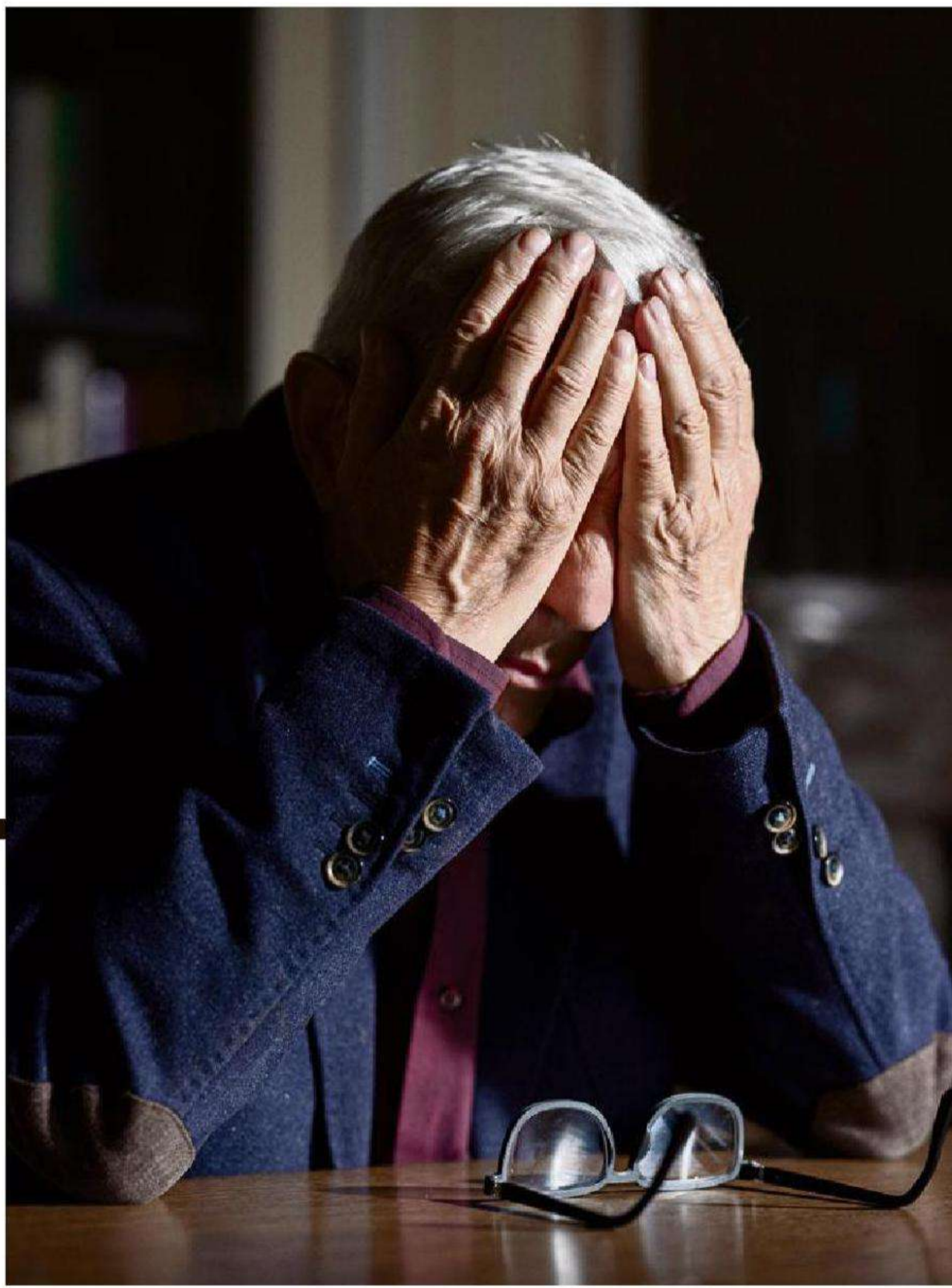
Musset, Chopin, Mérimée... on connaît les noms des amants les plus célèbres de George Sand. A la lecture des *Amours de George*, de Stéphane Guégan, on a presque le tournis tant les hommes et femmes ayant joué un rôle dans sa vie amoureuse sont nombreux. Écrit avec une grande vivacité, en une succession de chapitres relativement brefs qui permet au livre d'avancer tambour battant, le roman de l'historien et critique d'art tient la chronique sentimentale de l'écrivaine de Nohant (Indre). A la manière de « cette pipelette géniale de Delphine de Girardin », qui réjouissait le Tout-Paris, il semble affirmer que « chaque nouvelle relation de Sand est un nouveau roman. L'histoire de ses affections est tout entière dans le catalogue de ses œuvres ». Parfois elliptique, faute d'archives, ou par choix esthétique, l'enchaînement des amours de George Sand laisse les lois du cœur d'Aurore Dupin aussi mystérieuses que littérairement vivifiantes. ■

FLORENCE BOUCHY

► *Les Amours de George*, de Stéphane Guégan, Gallimard, 174 p., 19 €, numérique 14 €.

# L'année noire de Boualem Sansal

Dans le très attendu «*La Légende*», au cœur de vives polémiques depuis l'annonce de sa parution, l'écrivain raconte son année d'incarcération en Algérie. Un livre engagé, parfois saisissant, mais souvent confus



Boualem Sansal, dans les locaux de Gallimard, à Paris, le 24 novembre 2025, quelques jours après sa sortie de prison. LUDOVIC CARÈME POUR « LE MONDE »

RAPHAËLE LEYRIS

Il faudrait pouvoir lire *La Légende* en oubliant le bruit qui entoure le livre de Boualem Sansal, « écrit en quarante jours », comme l'assure l'auteur, qui y raconte son arrestation, le 16 novembre 2024 à Alger, sa détention d'une année pour apologie du terrorisme, espionnage et atteinte à la sûreté de l'Etat, et son retour en France après une grâce obtenue par l'Allemagne. Il faudrait pouvoir ignorer que toute approche critique de ce texte risque d'être rabattue sur une appartenance supposée au « camp du Bien », ainsi que le Franco-Algérien appelle cette gauche dont une partie a refusé d'entendre ce qu'il avait à dire sur son pays d'origine et sur l'islamisme, et qui a parfois pris trop de gants pour condamner sa détention inique – voire s'est lavé les mains de son sort, sous prétexte que les propos qui lui ont valu la prison, concernant les frontières de l'Algérie, avaient été tenus dans un média d'extrême droite, *Frontières*.

En face, lui reconnaître la moindre qualité sera considéré comme une légitimation des provocations dont a le goût cet homme de 76 ans, éreinté par une année de prison et un traitement contre le cancer, adepte depuis toujours des déclarations à l'emporte-pièce, et qui les multiplie depuis son retour.

Il faudrait encore pouvoir oublier le rôle du manuscrit dans le limogeage d'Olivier Nora, le patron de Grasset. En mars, le groupe Hachette, dont Grasset est une maison, annonçait qu'il était rejoint par Boualem Sansal, publié chez Gallimard depuis son premier roman, *Le Serment des barbares*, en 1999. Un mois plus tard, Olivier Nora était licencié, et Vincent Bolloré, propriétaire du groupe Vivendi, auquel appartient Hachette, affirmait, dans une tribune au *Journal du dimanche* (dont il est également propriétaire), que l'éditeur était opposé à une sortie du livre au début de juin, préférant le programmer pour l'automne.

Le départ de très nombreux auteurs de la maison, consécutif à ce congé donné à Olivier Nora, a renforcé le statut de « prise de guerre » de Boualem Sansal, et la place de l'écrivain dans la « bataille

culturelle » qui fait rage sur la scène politique. Bataille dont la réception de *La Légende*, d'emblée tiré à un peu plus de 100 000 exemplaires et paru mardi 2 juin, s'annonce comme un épisode particulièrement outré et fatigant.

Le mot « fatigue » est au reste un de ceux qui reviennent le plus tout au long de ce livre, dont certaines pages ressemblent à des divagations saisies entre veille et sommeil, dans un souci de clarté et de cohérence qui ne saute pas toujours aux yeux. Prenez le mot qui lui donne son titre. « *La Légende* » serait le surnom dont, à la prison de Koléa, ses codétenus auraient très vite affublé Boualem Sansal, auréolé de gloire par sa célébrité et son destin d'opposant. Au fil du texte, le mot se met à désigner l'image publique de son personnage, placé sur un piédestal pendant son incarcération, cet homme « résistant au pouvoir, [qui] battait le tambour de guerre partout sur terre » – tandis que la personne privée de Boualem Sansal « vacillait en pleurs » dans sa cellule après avoir été privée pendant un mois des parloirs avec sa femme.

Puis « *La Légende* », si l'on a bien compris, s'étend à une sorte d'aspiration universelle à la liberté, mais aussi à bien d'autres choses de plus en plus nébuleuses : « *La Légende n'est pas, n'est jamais, directement lisible et compréhensible. Il faut tenir une foi spéciale, surhumaine,*

*pour l'entendre. Je crois l'avoir dit et je témoigne qu'elle est de la nature du Graal, la force forte de toutes forces comme nous l'enseigne la mythique Table d'Emeraude d'Hermès Trismégiste et les contes héroïques de la Table ronde.* »

Il serait pourtant faux de prétendre que le texte ne contient pas des passages sai-

**Le mot « fatigue » revient souvent dans l'ouvrage, dont certaines pages ressemblent à des divagations saisies entre veille et sommeil, dans un souci de clarté et de cohérence qui ne saute pas toujours aux yeux**

ssissants. On songe à la description de l'entrée en prison qui n'est « pas qu'un événement déchirant. C'est une dégradation sévère, rapide. (...) Les premières heures sont étranges. On se tient debout, les bras ballants. On attend. Mais quoi. Quelque chose. Un choc, une panique, un effondrement. Rien ne vient. Le corps résiste par inertie. L'esprit, lui, commence à calculer, à interroger... mais quoi. La consistance du vide, la mémoire supposée des lieux. Combien de pas pour traverser

la cellule (un pas et demi). Combien de battements. Combien de silences. Combien d'années, de stigmates, de vie perdue. Combien de combiens ».

Il y a aussi les portraits d'autres prisonniers, le récit de la manière dont Boualem Sansal a joué les écrivains publics pour élaborer avec certains un poème collectif, ses expériences de mort imminente... Les plus belles lignes sont celles qu'il consacre à son épouse, Naziha, à laquelle il laisse la plume pour deux pages bouleversantes sur « l'envers du récit ».

Les lecteurs familiers des prises de position publiques de Boualem Sansal ne seront guère surpris par ses réflexions sur la liberté d'expression, ni par ses déclarations d'amour enflammées à « la France des trois L » (littérature, liberté, Lumières), par ses déclarations de guerre à l'Algérie du président Tebboune (dit « *Teb le Maudit* ») ou par ses sombres prédictions sur l'avenir des démocraties.

Ils seront, en revanche, peut-être frappés par la brutalité que cet homme réputé doux met à régler ses comptes avec les éditions Gallimard. Il leur reproche de l'avoir mis à la porte, « sous huitaine », d'un logement prêté à son retour d'Algérie, alors qu'il était démuné de tout. Ce,

## EXTRAIT

« Durant le vol, alors que mes oreilles se remplissaient du vrombissement soyeux du jet, une vérité s'est tout à coup imposée à moi, criante, violente, douloureuse (...). Elle me disait que je n'avais pas été gracié, je n'avais pas été libéré, je n'avais pas été remis aux autorités allemandes, j'avais été expulsé comme un malpropre, comme un otage dont on n'a plus besoin. Comme un papy impotent qu'on abandonne sur le trottoir, que des humanitaires alertés viendront tantôt ramasser et porter au refuge. Mon malheur n'est donc pas fini. Il me suivra jusqu'à mon dernier jour. On me refuse mes deux patries, l'Algérie et la France, et on me jette dans une troisième comme on jette ses ordures chez le voisin. Monsieur Steinmeier [le président de la République fédérale d'Allemagne] ignorait – l'ignore-t-il encore ? – que le mot humanité a un autre sens chez Monsieur Tebboune. Il nous a tous abusés. La France et l'Allemagne croient m'avoir libéré mais la victoire appartient en totalité à Monsieur Tebboune. »

LA LÉGENDE, PAGES 186-187

après avoir adopté avec le pays qui l'avait condamné une stratégie diplomatique plutôt que la tactique offensive prônée par son comité de soutien : l'écrivain assure qu'il aurait préféré purger ses cinq ans de peine tête haute plutôt que d'être gracié après une année. La restitution de son calvaire carcéral laisse cependant douter qu'il aurait survécu à pareille épreuve.

*La Légende* est un livre qui ressemble à son auteur. Il porte la trace de ses emportements, de son courage, de ses contradictions, de sa solitude bien antérieure à son incarcération, aussi. Il affiche les stigmates de l'urgence dans laquelle il a été écrit et édité. D'aucuns jugeront peut-être mesquin, s'agissant d'un livre qui se place sous l'égide d'Alfred Dreyfus, d'Alexandre Soljenitsyne et d'Alexei Navalny, de constater, par exemple, l'impossibilité chronologique d'une anecdote : dans des pages pleines d'admiration pour Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur entre 2024 et 2025, il est rapporté que la rumeur a couru en prison que celui-ci comptait capturer Abdelmadjid Tebboune comme Donald Trump avait fait arrêter le président du Venezuela Nicolas Maduro – événement advenu en janvier 2026, deux mois après l'élargissement de Sansal.

Il sera sans doute considéré comme indélicat de relever des erreurs de citation (« *Il n'y a pas de honte à préférer le bonheur* », d'Albert Camus, devient « *Il n'est pas honteux d'être heureux* »), de monnaie (les dinars algériens sont transformés, étrangement, en pesos)... Ou encore l'orthographe à deux reprises fautive du nom de Christophe Gleizes (« Gleiz »), journaliste français emprisonné depuis juin 2025 en Algérie. Une désinvolture d'autant plus surprenante que le livre entend « porter l'espoir de tous les prisonniers politiques qui crouissent dans les prisons algériennes » et se faire leur héraut. C'est, du reste, avec une forme de sagesse que les ultimes lignes de *La Légende* en appellent au silence. « *Il faut laisser décanter le temps et l'épreuve avant d'écrire d'autres chapitres* », écrit Boualem Sansal pour conclure ce « livre de combat ». ■

LA LÉGENDE, de Boualem Sansal, Grasset, 252 p., 22 €, numérique 13 €.

# L'écrivaine livre avec « La Requine » un récit apaisé dans lequel elle évoque pour la première fois directement la tuerie de « Charlie Hebdo », dont elle est rescapée

## Sigolène Vinson, le choix du vivant

FLORENCE BOUCHY

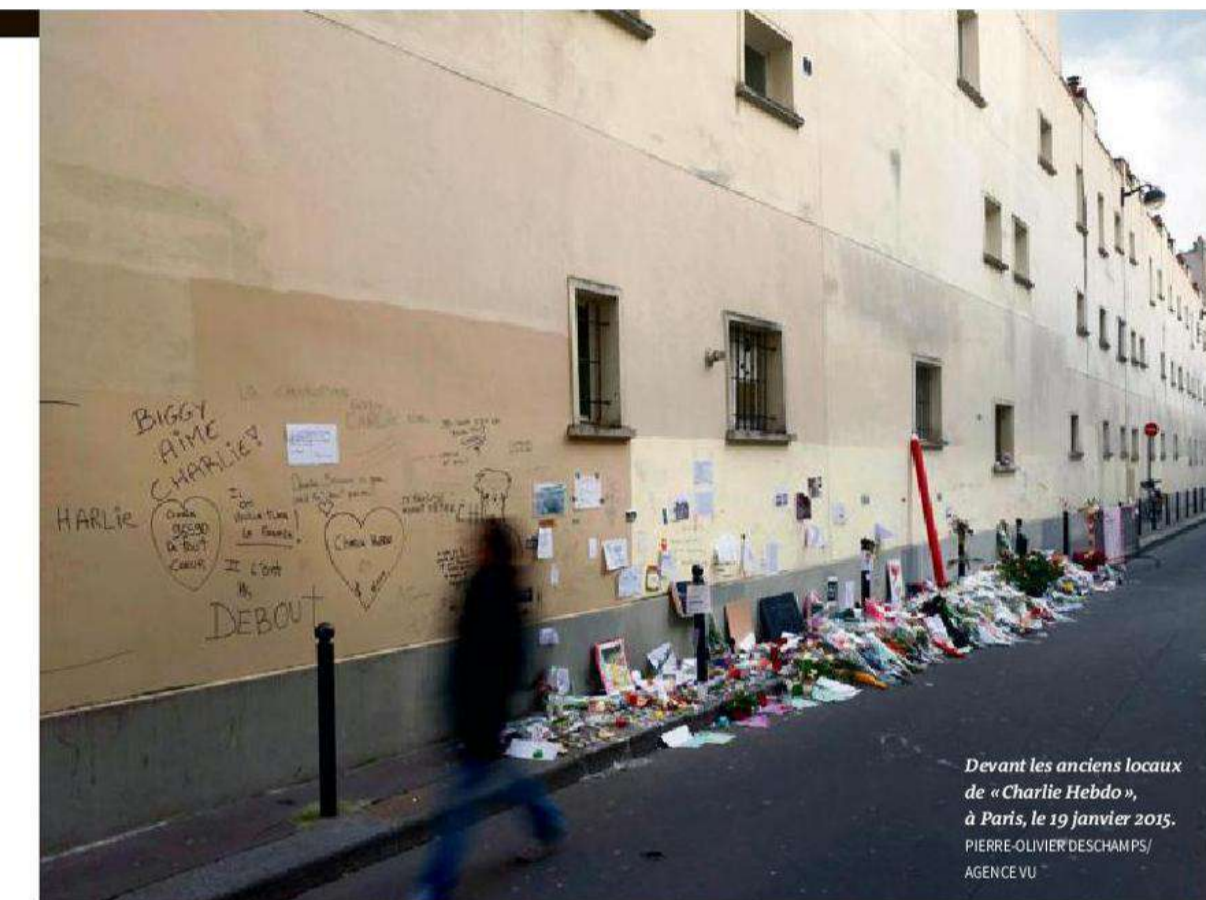
Après l'attentat de *Charlie Hebdo*, dont elle est rescapée, Sigolène Vinson a publié plusieurs romans. Face à la violence innombrable du réel, lui fallait s'en remettre à la fiction. Fuite, détournement ou affirmation de sa confiance maintenue dans les vertus de la création artistique, son écriture, délicate et souvent ludique, s'est vite inscrite dans la veine écopoétique.

L'étang de Berre, cette « lagune méditerranéenne à l'équilibre précaire, deuxième plus grande mer fermée d'Europe et premier pôle pétrochimique de France », au bord duquel elle s'est installée quelques mois après la tuerie du 7 janvier 2015, est devenu pour elle un lieu de célébration du vivant. Dans *La Palourde* comme dans *Le Butor étoilé* (*Le Tripode*, 2023 et 2025), on suivait le chemin qu'empruntait la narratrice pour oser affirmer sa joie de vivre quand tout, autour d'elle, disait la disparition des espèces et l'effondrement écologique.

*La Requine*, son nouveau texte, n'est pas si différent de ses deux précédents ouvrages. La narratrice y explore toujours les rives de l'étang de Berre, rame sur son paddle en se sentant « seule au monde », observe les coquillages et les oiseaux. Parce que « c'est ici que ma joie demeure », écrit-elle, dans le vol de minuscules oiseaux

L'autrice raconte la vie qu'elle mène, ses rencontres, les oiseaux qu'elle voit, et les dents de requin fossilisées qu'elle trouve dans le rocher sur lequel elle aime rêvasser

dont la livrée illumine la grève, le ciel et mes heures ». Mais, peut-être parce qu'il a été écrit après les trois procès liés au massacre de *Charlie Hebdo* – le troisième étant celui de Peter Cherif, reconnu coupable, notamment, d'avoir participé au recrutement de son ami Chérif Kouachi en vue de



Devant les anciens locaux de « Charlie Hebdo », à Paris, le 19 janvier 2015.  
PIERRE-OLIVIER DESCHAMPS/AGENCE VU

commettre l'attentat –, Sigolène Vinson y renonce à la fiction pour nous livrer un récit. Celui de la vie qu'elle mène à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), des rencontres qu'elle y fait, des oiseaux qu'elle voit, et des dents de requin fossilisées qu'elle trouve dans le rocher sur lequel elle aime s'asseoir pour rêvasser.

Des dents qui évoquent *La Canine de George* (*L'Observatoire*, 2021), roman qu'elle avait construit autour d'une obsession pour la denture du guitariste des Beatles. Car les dents, écrivait-elle, « disent qui nous sommes quand plus rien d'autre ne peut le dire ». Sans doute s'y était-elle attachée, ajoute-t-elle dans *La Requine*, « en raison des éclats nacrés » qu'elle avait aperçus « sur le sol, au matin du 7 janvier 2015, paillottes au milieu du sang, émail déraciné, arraché des bouches ». Et dont lui avait fallu parler de manière détournée. C'est toute la nouveauté de ce récit, et ce qui le rend impressionnant de justesse : Sigolène Vinson y évoque, de façon très simple, ce qu'elle a vécu. Elle relate sous forme de

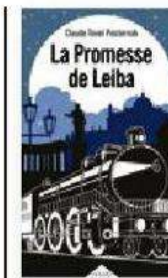
scènes différents moments de l'attentat, qui lui ont paru durer « un siècle » alors qu'ils se sont produits en une « minute quarante-neuf secondes ».

Qu'on ne s'attende pas pour autant à lire le récit d'une tuerie. Ces souvenirs surgissent par bribes, par associations d'idées, quand Sigolène Vinson aperçoit un oiseau ou découvre une dent fossilisée. Au même titre que ses souvenirs d'enfance à Djibouti et que sa rencontre avec un petit squalo de 40 ou 50 centimètres mort asphyxié dans un « trou de mer », qu'elle avait voulu ramener à la vie. Ce jour-là, face à la déception de l'enfant dont les efforts étaient restés vains, son père lui avait dit que l'animal avait sans doute « besoin de temps ». « Parfois, il faut réapprendre à vivre, comprend Sigolène Vinson. Et ça prend du temps. »

C'est ce passage du temps qui émeut particulièrement à la lecture des livres que Sigolène Vinson a publiés depuis l'attentat. La façon dont l'effroi et le chagrin ne peuvent disparaître, mais dont la mémoire des morts, plus

que celle de leur mort, est toujours vivace. Puisque le pire est arrivé, il n'est plus à craindre. Et la mort ne retire rien à ce qui a été vécu. « Ceux qui ne sont plus ont été vivants, sait l'écrivaine. Alors, ils restent de mon ordre. » Prolongeant et précisant le sentiment qu'elle éprouvait dans ses fictions, celui d'être reliée à toutes les ramifications du vivant, faune, flore, insectes et humains, Sigolène Vinson continue à écrire depuis cette minute quarante-neuf dont elle dépile en elle chaque seconde, pour se sentir en vie. « On n'étudie bien la vie que si on étudie ce qui est mort », lui apprend un ami écologue. Loin d'être un déni, le choix de vivre que met en mots Sigolène Vinson est le plus bel héritage que lui ont légué ses amis. ■

LA REQUINE, de Sigolène Vinson, *Le Tripode*, 176 p., 19 €. Signalons, de la même autrice, la parution en poche du *Butor étoilé*, *Le Tripode*, « Météores », 176 p., 9 €.



### Conte du Yiddishland

Il aura suffi d'une seule rencontre pour les lier à jamais. Un soir d'hiver, lors d'une tempête de neige, dans une colonie juive de l'Empire russe, le petit Leiba fait la connaissance de Chana. Ils ont 7 ans et viennent de milieux très différents. Lui, fils ultrabrillant d'un paysan analphabète et laïque, et elle, fille d'un riche boucher pieux d'Odessa, tombent éperdument amoureux. Au point qu'ils vont passer leur vie entière à se chercher. Pour son premier roman, Claude Tovel Posternak propose un récit ample en forme de conte, qui explore l'empreinte des premiers émois sur le reste de nos existences. Mais c'est surtout une fresque ambitieuse qui suit, à travers ses protagonistes, le destin tragique des juifs de Russie, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1940. Des premiers pogroms jusqu'à la seconde guerre mondiale, en passant par la chute du tsarisme, le récit retrace adroitement le choix qui s'offre à eux : prendre part aux bouleversements politiques majeurs, s'assimiler, ou s'exiler quand la haine à leur rencontre les met en danger de mort. Malgré un lyrisme parfois trop appuyé et une description du Yiddishland très démonstrative, ce roman offre de belles surprises ; notamment l'identité du révolutionnaire Leiba, qui, révélée à la toute fin, éclaire de façon spectaculaire ces trajectoires bousculées par l'histoire. Avec, comme ultime ancrage, le doux souvenir de l'enfance pour conjurer la violence du monde. ■ ARIANE SINGER

La Promesse de Leiba, de Claude Tovel Posternak, Robert Laffont, « Pavillons », 214 p., 20 €, numérique 14 €.



### Rêverie insurrectionnelle

Né en 1956 dans le sud-ouest du Tchad, et vivant en Suisse depuis les années 1980, Nénonon Noël Ndjékéry a été bercé dans son enfance par les contes circulants dans la communauté ngambaye. La sagesse, la construction en récits enchâssés, le dosage d'humour et de gravité, ainsi que le rythme de la fable traditionnelle façonent son œuvre romanesque. Ce qu'attestent *Au petit bonheur la brousse*, *Il n'y a pas d'arc-en-ciel au paradis* (Hélice Hélas, 2019 et 2022), et maintenant *La Fabrique du merveilleux*.

Là encore, Ndjékéry se sert de la force philosophique du conte pour pointer les dérives autoritaires du pouvoir et la fragilité de nos démocraties, tout en traçant de nouveaux possibles. Il part comme toujours du Tchad – et précisément, dans ce roman, de la principauté de Lara, près de Moundou, où il est né – pour offrir une réflexion dépassant les époques et les frontières.

Ici, le monarque Laoula et la reine Poudoudou, qui font régner la terreur dans le royaume, sont renversés par nos rêves. Fabriqués dans la forêt primaire par les arbres et les animaux unis autour d'une divinité, les rêves venus de « Lony », le monde qui nous habite, ont pris vie dans « Lokissy », le monde que nous habitons. Deux personnages très attachants, Guiliguili et Tipipi, réussissent à en faire usage contre le tyran. Et après ? Qu'advient-il de nos rêves une fois réalisés ? Une réflexion lumineuse sur la politique et le désir de progrès. ■

GLADYS MARIVAT  
La Fabrique du merveilleux, de Nénonon Noël Ndjékéry, Hélice Hélas, 140 p., 18 €, numérique 8,50 €.

## Guerres insulaires

Dans « Roman national », Marc Biancarelli développe une réflexion sur la constitution des nations

PHILIPPE-JEAN CATINCHI

Qu'il s'agisse de la Corse ou d'ailleurs, pour constituer un « *rumanzu naziunali* », il faut une geste qui traverse les siècles, impose une identité, une langue qui fasse récit. Et, avant tout, un héros – ou une héroïne. Dans son *Roman national*, Marc Biancarelli rassemble ces éléments en Corse, au mitan du XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'Arcinivala, un territoire perdu, « enserré dans une étroite vallée dont la plupart des accès consistaient en des passes escarpées et perchées sur des éminences vertigineuses où deux hommes n'auraient pu avancer côte à côte ».

Ici, le nom est plus qu'un indice. Ombre mutine du jeune paysan qu'elle suit avec espièglerie, Catalina porte un prénom

qui dit son appartenance insulaire, quand son complice, Fioravante, tient son nom d'un paladin imaginaire dont la mémoire confuse est arrivée jusque-là. Les registres paroissiaux ouvrent cette fable qu'on imagine exemplaire mais qui se révèle bientôt d'une terrible noirceur.

En butte aux incursions sarrasines (lesquelles offrent au jeune Fioravante son premier fait d'armes), puis embrigadée dans la lutte contre les Génois, la petite communauté de l'Arcinivala voit partir ses enfants pour soutenir l'impétueux condottiere Sampiero d'Ornano (1498-1567), revenu sur l'île relancer la rébellion contre l'occupant exécré. Dès lors, tout ce qui fait le lien entre les villageois est mis à mal. Ce sentiment profond d'appartenance, cette conscience instinctive, « perpétuation indubitable qui les li[e] – de manière ininterrompue – aux siècles et à leur terre », c'est leur langue qui en porte témoignage. Et, pour peu qu'on vienne à les menacer, à désirer les soumettre, « alors ils se rappell[ent], le

sang qui les uni[t], la communion des gestes, les rites et les croyances, la semblance des visages, la terre qui les [a] nourris et la langue qu'ils [ont] chantée ».

### L'essence de la communauté

Mais, soudain, un autre style de verbe prend le pas et bouleverse l'ordre des choses. Car le héros qui a su momentanément rassembler le groupe ne fait pas usage du même langage et les joutes qui confrontent les tenants de chaque camp sont marquées par l'oubli de ce qui fait l'essence de la communauté. Dans ce vacarme guerrier, la belle et indépendante Catalina, victime d'une agression ignoble, aspire à la vengeance. Mais sa cause, que partagent les siens, peut-elle être leur priorité quand les aspirations collectives supplantent les idées de justice et de liberté ?

Avec ce récit des commencements, Marc Biancarelli propose une ample méditation sur la manière dont se forment les nations, au gré de vagues successives

de violence dont les sources demeurent parfois mystérieuses. « Pourquoi les hommes vont-ils en guerre ? Ils y vont parfois pour d'obscures raisons et des causes privées qu'ils sont seuls à connaître. Et il n'est jamais de camp où soit tout le bien, ni d'un autre où soit tout le mal. Seul existe un théâtre de mort, un lieu où se régente – dans une atroce sauvagerie – tous les fléaux d'une indigente humanité. »

Empruntant aux chroniques du temps, jouant d'un lyrisme aussi puissant que pittoresque, émaillant son récit de mots corsés qui attestent une vitalité ancienne, Marc Biancarelli explore les origines d'une histoire insulaire dont il ne prétend pas livrer une version officielle, ni même une vision synthétique. ■

ROMAN NATIONAL, de Marc Biancarelli, Actes Sud, 192 p., 20 €, numérique 15 €. Signalons aussi, du même auteur, la parution en poche de *Contes cruels et merveilleux*, *Babel*, 168 p., 8,70 €.

Edward Stachura, mort en 1979, fait le récit d'une errance folle en Amérique et en Pologne

## Faire corps avec le monde

LOURI CHRÉTIENNE DE PENANROS

Observer la Voie lactée, la nuit, il arrive qu'on s'interroge : « Y a-t-il là-bas une deuxième planète Terre ? » Et, sur cette planète, s'est un jour demandé un poète polonais nommé Edward Stachura, y a-t-il un « deuxième garçon assis devant le feu et qui pense à moi en ce moment, comme moi je pense à lui en ce moment ? » Un double qui suivrait ses gestes et sa pensée ? Dans un univers aux dimensions indéfinies, une possibilité est une quasi-certitude, insinue le poète dans *La Marche du scorpion*. Dès lors, percevoir le doux bruissement « à peine audible de l'appel d'un frère lacté » se révèle une question d'écoute attentive et de silence intérieur. Mais, sitôt cette perspective explorée, surgit une autre question, existentielle : qui est le reflet de qui, dans cette affaire ? Qui est le frère terrestre et qui, le frère lacté ? Ainsi, le Moi vacille, les contours de la réalité tremblent.

C'est cette vision vertigineuse du monde, dont on ne sait si elle est complètement folle ou d'une extrême lucidité, que développe Edward Stachura dans *La Marche du scorpion* (1977), recueil de douze textes écrits lors d'un voyage aux États-Unis et au Mexique. Méconnu du pays qui

l'a vu naître et qu'il a quitté à 11 ans, la France, Edward Stachura (1937-1979) est un poète maudit légendaire en Pologne.

Quarante-sept ans après son suicide paraît enfin en France *La Marche du scorpion*, son premier ouvrage majeur. Le titre de la version originale est intraduisible en français. Il tient en un mot : *Sie*, pronom réfléchi indéfini ayant à la fois valeur de singulier et de pluriel. Dans une note, les traducteurs expliquent s'être rabattus sur le titre d'un des récits pour nommer l'œuvre. Utilisé dans le corps du texte en lieu et place du pronom *ja* (« je »), *sie* a été traduit par « on », une approximation qui semblait exprimer au mieux la dimension impersonnelle et englobante que Stachura confère au sujet.

A la sentence cartésienne « je pense, donc je suis », Edward Stachura oppose son propre adage : « Je suis mort. Il s'est mis fin. (...) Il y a on. On est état. » Le « je » se résume ainsi à un objet de la mémoire, du passé, sans effectivité. Seul le « on » est réel, il appartient à l'éternel présent : « ça » pense et « ça » éprouve, continuellement.

### Confinement mental

Tout au long de *La Marche du scorpion*, c'est ce « on » qui erre sans but, à travers les États-Unis, le Mexique et la Pologne, mais également dans les contrées du rêve et de la pensée. Contrées où il se perd en discutant avec lui-même, en cherchant la vérité totale par la description précise de tous les



Portrait du photographe dans la plaine de Nullarbor, dans le sud de l'Australie. DAVID MAURICE SMITH/OCULI/AGENCE VU

phénomènes, perpétuellement redéfinie et affinée. Heureusement, cette tendance au confinement mental est contrebalancée par des rencontres fortuites. Il semble que seul le dialogue avec autrui permette au voyageur de s'extirper de son esprit.

Le narrateur (multiple, qui comprend Stachura lui-même, mais aussi tous ses personnages fantômes) revient néanmoins irrémédiablement à ses spéculations, et on l'imagine aisément s'effaçant face à son interlocuteur, circospect. Avant de reprendre la discussion, Stachura commente dans sa tête : « Nos pensées sont devenues bavardes, mon cher frère lacté. »

En même temps qu'il s'enfonce en lui-même, l'étonnant narrateur semble se détacher de lui-même. Le monde lui apparaît comme un objet manipulable dont il serait le curieux observateur externe. Il adopte le point de vue du Soleil pour décrire le réel, la Terre et ce qui la compose, autant d'objets qu'il envisage par

exploration spatiale, en leur faisant effectuer une rotation ou en zoomant sur certaines aspérités. Une idée toute simple hante Stachura : la compréhension ne lui paraît pouvoir résulter que de l'observation de toutes les faces et de toutes les strates du monde, lesquelles constituent ce qu'il appelle le « Spectre Réel ». Dans *La Marche du scorpion*, Stachura essaye de l'appréhender avec le plus d'empathie possible et une singulière délicatesse qui tend vers la dissolution de soi. Il ambitionne de saisir le monde en faisant corps avec lui.

Il serait tentant de voir dans le narrateur impersonnel de Stachura un être rongé par l'abstraction, triste et désespéré, mais ce serait ignorer que la prison mentale dans laquelle il débute est aussi un lieu d'intense créativité. C'est précisément cet esprit mathématique ou géométrique qui confère au texte son étrange poésie. Sa sublime folie est communicative. A tous les hypothétiques frères lactés, on a envie de dire : « lisez ! », *La Marche du scorpion* vous est adressée. ■

LA MARCHÉ DU SCORPION (Sie), d'Edward Stachura, traduit du polonais et présenté par Liliana Orłowska et Laurent Pinon, Arfuyen, 256 p., 18,50 €.

### EXTRAIT

« On a compris. On comprend. On a cherché trop loin cette boule de cristal, qui détient les réponses aux deux, trois questions. A une question. A toutes les questions. (...) On la cherchait dans les étendues infinies. Loin. Beaucoup trop loin. A une distance de trop. Tout un intervalle de trop. Tout le cosmos. On errait. Après elle, tel un chevalier errant on errait dans l'éther. Elle était ailleurs. Non pas là-bas. Beaucoup plus près. Encore plus près. Au plus près. Elle était ici. Il n'était pas nécessaire de la chercher. Elle est ici. C'est chaque tête à soi. Petite pauvre tête à soi. Non plus pauvre. Non plus petite. Non plus à soi. Non plus tête. La tête s'est ouverte. La tête écarta bien grand ses hémisphères et s'expulsa d'elle-même, évacua tout ce dont elle avait été perpétuellement remplie saoulée empoisonnée... »

LA MARCHÉ DU SCORPION, PAGE 241

## Voyage au Deliorman

Avec « Caravane pour corbeaux », Eminé Sadk invite à une traversée mordante de la Bulgarie

GLADYS MARIVAT

Avant d'avoir goûté à l'ecstasy et fait une performance retransmise à la télévision, avant d'avoir croisé la route d'une Tsigane amoureuse, d'un pianiste turc et d'un lecteur de Kafka sorti de prison, Nikolai Todorov était connu de tous comme Le Professeur. Ce n'est pas un compliment. Surnommé Nikolaïtcho par les habitants de son village – la vieille *lelia* (« tante ») Tinka, le Cordonnier, ou encore la Shérif tenacière du casino –, le protagoniste de *Caravane pour corbeaux* est, aux yeux de tous, un loseur. A 46 ans, il endort ses élèves pendant ses cours de géographie, n'a ni femme ni enfant, parle avec les chiens et porte des habits froissés. Pire, le jour où

le Directeur organise une fête en son honneur, au rythme du *khoro* (danse traditionnelle) et des chants de soldats, Todorov boit, prononce un discours ravageur sur la mentalité de ses compatriotes, puis vomit tripes et boyaux.

« Depuis des siècles, nous tenant par la main, nous frappons du pied de plus en plus profondément dans le même marigot. Tout tourne en rond. Traditions, camaraderie, unité, modèles trompeurs, semi-vérités sur notre semi-existence ! », hurle – ou croit hurler – Todorov. Ainsi s'ouvre le premier roman d'Eminé Sadk, grand succès en Bulgarie.

Son ironie, ainsi que ses descriptions à la fois piquantes et tendres de l'apparence et des petites manies des personnages séduisent d'emblée. Tout comme l'énergie de sa prose, qui trace en quelques traits le portrait sensible et révolté d'une Bulgarie en plein bouleversement – un pays frappé par la désertion des campagnes et l'anonymat de sa capitale, Sofia, où s'entrechoquent les mémoires

de la période ottomane, des « éveilleurs » – cette intelligentsia qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, permit la construction d'une idée nationale avant la dislocation des grands empires – et, enfin, du communisme. Ostracisé de son village à la suite du scandale causé par son discours, Todorov entreprend un voyage intime et géographique à travers son pays.

### Migration forcée

« Pars de cette ville ! Trouve la paix. Rencontre des gens nouveaux. Tombe amoureux. Vis ! », recommande la Shérif au Professeur. Ce dernier prend la direction du Loudogorié, une région du nord-est de la Bulgarie. Les Turcs qui la peuplent depuis des siècles, aux côtés des Tsiganes, la nomment Deliorman, « bois sauvages ». C'est de là que partit la « grande excursion », qui désigne, de manière assez cynique, la migration forcée de Turcs bulgares vers la frontière turque, orchestrée par le gouvernement communiste de la République populaire de Bulgarie, en 1989.

Dans un hameau du Deliorman, Todorov est accueilli par une famille d'éleveurs de chèvres et de moutons : Moustafa, grand-mère Fikrié et grand-père Muhittin. « Voyager parmi les villages abandonnés, c'est comme découvrir de nouveaux continents. Un monde inconnu et oublié peut y être trouvé », dit un ouvrage ethnographique fictif cité par l'écrivaine. Mila, figure miroir de Todorov, en fait l'expérience en quittant Sofia afin de chercher une vérité dans les lieux et les objets abandonnés. Sur sa route, se trouvent le Professeur et cette caravane de personnages marginaux qui le suit. Ensemble, ils forment les petits mondes de la Bulgarie contemporaine qu'Eminé Sadk sonde avec force et empathie. ■

CARAVANE POUR CORBEAUX (Kephah a apahu), d'Eminé Sadk, traduit du bulgare par Marie Vrinat, Agullo, 288 p., 20,90 €, numérique 13 €.



### Lu Xun, lumière noire

« Métant mêlé d'écrire, j'ai été puni de mon impudence / Rebelle aux modes, j'ai offensé la mentalité de mon époque / Les calomnies accumulées peuvent bien avoir raison de ma carcasse / Tout inutile qu'elle soit, ma voix n'en survivra pas moins dans ces pages. » Dans ce poème de 1933, l'écrivain chinois Lu Xun (1881-1936) prend lucidement rendez-vous avec l'avenir. Même s'il sait que le monde qu'il défend s'abîme irrémédiablement. « Maintenant je ne pourrais plus écrire des choses comme cela », confie-t-il à un jeune disciple en 1929. Un aveu teinté de regret, qui dit la place singulière que tient dans son œuvre *La Mauvaise Herbe*, bref corpus d'une noirceur quasi nihiliste. D'inspiration onirique, c'est un recueil de 23 poèmes en prose, nourris aux sources de l'enfance et de l'inconscient. Composés à Pékin en 1924 et 1925, et publiés dans la revue *Yu si*, ils sont complétés par deux textes qui commentent la faillite de son rêve : « Parmi les traces de sang pâli », écrit au lendemain du massacre à Pékin de manifestants désarmés – massacre qui eut lieu le 18 mars 1926 et que Lu Xun tient pour « le jour le plus sombre de l'histoire de la République de Chine » –, et « L'Eveil », dernier texte rédigé sous les bombardements avant de fuir la ville. Champion sans illusion d'un mouvement anticolonialiste dont *Le Journal d'un fou* (1918) est tenu pour le texte fondateur, Lu Xun était, selon l'auteur japonais Kenzaburō Oé (1935-2023), « le plus grand écrivain asiatique du XX<sup>e</sup> siècle ». ■ PHILIPPE-JEAN CATINCHI

► *La Mauvaise Herbe* (Yecao), de Lu Xun, introduction et traduction du chinois par Pierre Ryckmans, Les Belles Lettres, « Domaine étranger », 144 p., 13,90 €, numérique 11 €.



### Course contre la mort

L'écrivain germano-autrichien Daniel Kehlmann n'avait que 24 ans lorsqu'il publia, en 1999, le deuxième de ses romans, quelques années avant que ses *Arpenteurs du monde* (Actes Sud, 2007) ne lui apportent un succès mondial. Pourtant, tous les ingrédients qui caractérisent son écriture étaient déjà réunis dans ce *Temps selon David Mahler*, qui se révèle bien plus accompli qu'un simple texte de jeunesse. On y trouve son goût pour le mélange du fantastique et de la science, et pour les personnages de savants souvent dérangés, grotesques ou obsessionnels, à la santé psychique submergée par les combinaisons, les systèmes et les calculs de plus en plus complexes. On trouve aussi les héros caractéristiques de son œuvre à venir, à la frontière du génie et du raga, comme le protagoniste du roman, le physicien obèse David Mahler, persuadé qu'il a découvert le moyen de réfuter le deuxième principe de la thermodynamique, l'entropie, qui voue toute matière à un irréversible désordre. Atteint lui-même de faiblesse cardiaque, Mahler use ses forces à persuader ses collègues que le temps n'existe pas, que la mort n'est pas forcément au bout du chemin, comme pour mieux se persuader que la sienne est évitable. Dans ce parcours voué à l'échec, il s'estime poursuivi par des forces mystérieuses envoyées par la nature pour défendre le secret des choses qu'il croit avoir percé. Dans ce court récit maîtrisé, Kehlmann donne déjà la mesure de son exceptionnel talent. ■ NICOLAS WEILL

► *Le Temps selon David Mahler* (Mahlers Zeit), de Daniel Kehlmann, traduit de l'allemand par Juliette Affholder-Bonné, Actes Sud, 168 p., 17 €, numérique 13 €.

# Regards croisés sur « Occidents », de Frédéric Martel

**Le journaliste publie un livre phénomène sur la bataille internationale des idées. Nous avons demandé à trois actuels ou anciens correspondants du « Monde », en Chine, en Russie et en Amérique latine, d'évaluer cette enquête mondiale**

**Q**u'est-ce que l'Occident ?, demandait le philosophe Philippe Nemo dans un livre paru aux PUF en 2004. A cette question, qui a déjà reçu d'innombrables réponses, l'écrivain et journaliste Frédéric Martel a voulu se confronter à son tour, mais en négatif, ou « en creux ». Plutôt que de s'en remettre aux thuriféraires de l'Occident, qui prétendent le défendre en célébrant ses spécificités historiques, culturelles ou politiques, il a choisi de s'en remettre à ceux qui le maudissent, dénoncent ses failles et ses hypocrisies, appellent de leurs vœux son déclin. « En écoutant ceux qui ne pensent pas comme nous, je crois que nous pouvons aussi découvrir qui nous sommes », écrit-il dans l'introduction d'*Occidents*. Enquête sur nos ennemis. A partir des critiques de nos détracteurs, notre identité apparaît et nous saisissons mieux ce que « valent » nos valeurs. Au fond, j'aimerais ici inverser la perspective : expliquer « l'Occident » par la haine qu'il suscite. »

A cette fin, l'auteur bâtit un vaste récit (plus de 600 pages) qui relève moins de la somme savante que du reportage intellectuel et de l'enquête subjective. Au fil d'une enquête qui a duré huit ans, aidé par un réseau de 20 « researchers », il a réalisé une multitude d'entretiens dans des dizaines de pays. Objectif : cartographier une internationale « anti-occidentale » qui rassemble des figures venues aussi bien de l'extrême droite que de l'extrême gauche.

Dès l'ouverture du livre, Frédéric Martel raconte ses rendez-vous avec l'Américain Steve Bannon. Agitateur réactionnaire et ancien conseiller de Donald Trump, celui-ci a largement ouvert son

carnet d'adresses au journaliste, lui permettant de nouer des liens avec des proches du Brésilien Jair Bolsonaro, du Hongrois Viktor Orban ou encore du « fasciste radioactif » Alexandre Douguine, idéologue de l'impérialisme russe. La rencontre avec ce dernier est l'un des moments-clés du livre.

Lequel nous emmène par ailleurs de Moscou à Alger, de Ramallah à La Havane, et de Beyrouth à Brasilia, pour faire retentir la voix d'idéologues raillant la faiblesse d'un Occident que ses valeurs démocratiques et ses mœurs libérales condamneraient à la décadence. Empruntant son titre à un poème de Rimbaud, *Occidents* dessine ainsi une identité plurielle, de plus en plus vulnérable, voire introuvable, à laquelle seuls ses multiples détracteurs (propagandistes chinois, prêcheurs du Hezbollah ou doctrinaires chavistes) donneraient une consistance solide. Nous avons demandé à plusieurs correspondants du « Monde » (actuels ou anciens) de lire cet ouvrage hors norme, déjà en cours de traduction dans plusieurs pays. ■

JEAN BIRNBAUM

**■ OCCIDENTS. ENQUÊTE SUR NOS ENNEMIS, de Frédéric Martel, Plon, 624 p., 26 €, numérique 9 €.**

**HAROLD THIBAUT**  
correspondant à Pékin

**E**n Chine, Frédéric Martel commence par un long portrait d'une des victimes du régime de Pékin, l'activiste embastillé à Hongkong Joshua Wong, qu'il a rencontré lors du mouvement Occupy, en 2014. Comme l'auteur l'explique lui-même, le jeune militant était déjà en couverture du magazine *Time* à cette époque, de sorte que l'on apprend peu de ce nouveau portrait, si ce n'est qu'il le connaît personnellement. Il l'appelle même « mon ami, mon frère » et lui dédie le livre.

Il explore ensuite en détail l'éventail de la pensée des thuriféraires du système politique chinois contre la domination occidentale. Au cours d'une dizaine

de voyages (en Chine, à Hongkong et à Taïwan), il a accumulé des interviews avec une quarantaine d'intellectuels chinois, de responsables du Parti communiste chinois (PCC) et « plus de deux cents activistes et experts ».

Le sentiment anti-occidental est en effet un des ferments du régime chinois. Pékin lit tout au prisme d'une sorte d'exercice de politique comparée destiné à prouver que son système politique est supérieur à celui des démocraties occidentales, ou pas moins légitime. Cette pensée doit justifier l'ascension de la Chine au tout premier rang, sur un constat d'échec des Etats-Unis : ceux-ci auraient eu leur chance, sans réussir, et devraient donc céder la place. L'une des obsessions charriées par ce discours est que l'Occident et son système ne sauraient prétendre à aucune supériorité morale.

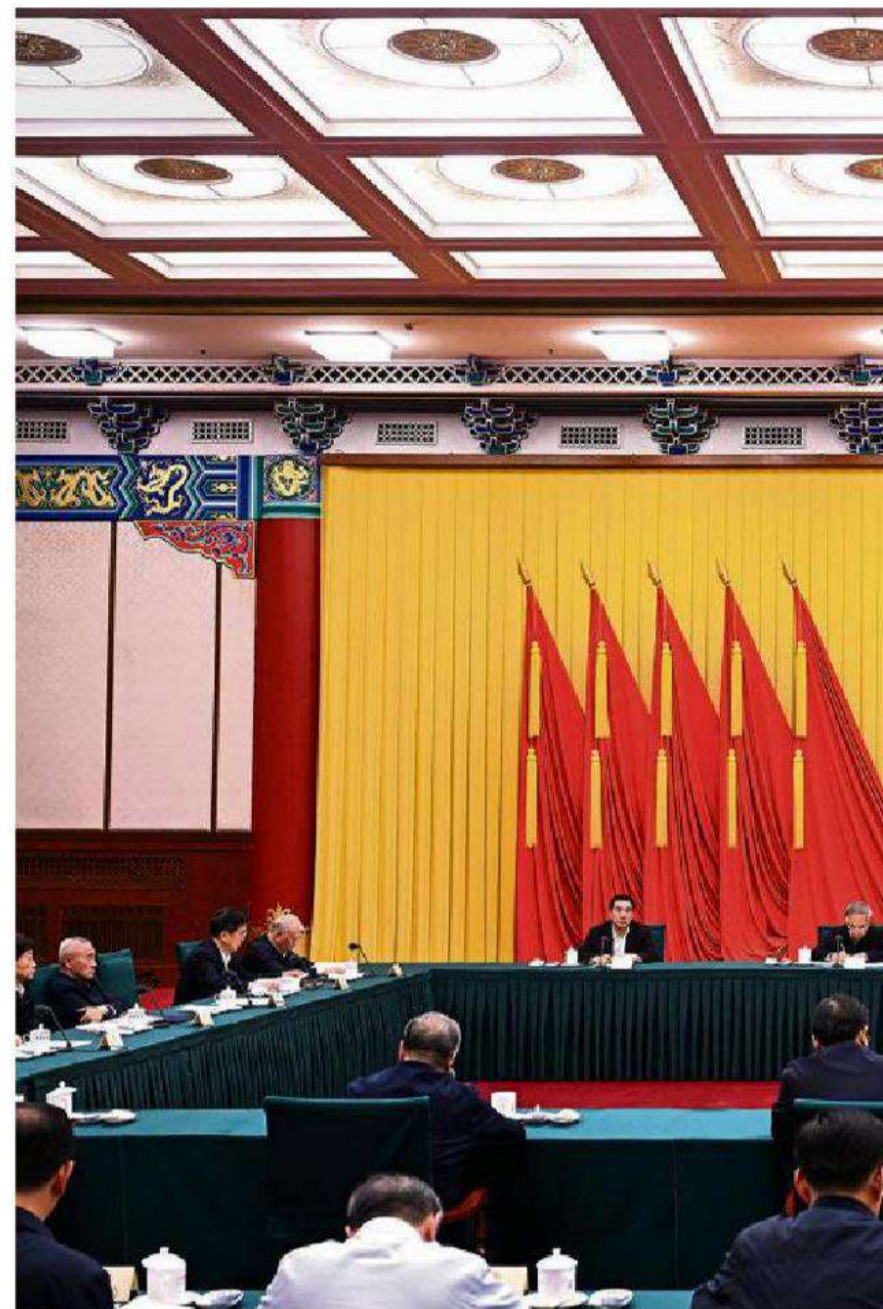
Frédéric Martel se lance dans un tour d'horizon de ces intellectuels chargés de légitimer la nouvelle

puissance chinoise. Il dresse en particulier un portrait richement nourri de Wang Huning, l'actuel chef de l'idéologie et de la propagande du PCC et l'un des sept membres de son comité permanent. Wang s'était fait remarquer, dès le début des années 1990, par la publication d'un livre à l'issue d'un séjour aux Etats-Unis. Il y décrivait une Amérique rongée par les inégalités sociales. Les actuels dirigeants chinois sont convaincus que ces maux – capitalisme à outrance, violences urbaines – condamnent fatalement les Etats-Unis au déclin, tandis que la Chine peut continuer à se développer si elle reste unie autour du Parti communiste. Wang Huning est souvent présenté comme l'un des artisans du slogan phare du premier mandat de Xi Jinping, le « rêve chinois ».

Wang Huning, comme le pouvoir chinois en général, est obsédé par la perestroïka menée par Gorbatchev et la menace d'un effondrement similaire de son pro-



Peintures murales représentant Hugo Chavez et Che Guevara, à La Havane. MOUYIARIS/ROBERT HARDING/ANDIA



## Le sentiment anti-occidental, ferment du régime chinois

« Occidents » propose un tour d'horizon des idéologues chargés de légitimer la nouvelle puissance de Pékin face aux Etats-Unis

pre pouvoir en cas d'ouverture politique. Pékin a longuement analysé cette période et en tire comme conclusion qu'il ne faut en aucun cas lâcher la bride à la société, au risque de laisser filer l'emprise du PCC – vu comme seul garant du grand renouveau chinois. Cette perception justifie, selon Pékin, le resserrement qui a cours depuis l'arrivée de Xi Jinping au pouvoir, en 2012.

### Discours autoritariste

Outre le portrait de Wang Huning, Frédéric Martel consacre de nombreuses pages aux penseurs ultra-nationalistes. En bons propagandistes, ceux-ci passent leurs journées à trouver les fondements théoriques et historiques qui permettent d'ancrer le régime dans le temps long, tels que le confucianisme. L'auteur côtoie ainsi Wang Shaoguang, l'un des penseurs de la « nouvelle gauche » chinoise, qui voit dans le PCC un système plus efficace de représentation du peuple que la démocra-

tie électorale et cherche à élaborer un modèle « sur la base du système chinois, qui se voudra universel ».

De fait, en Chine, cette détestation du système occidental ne sert souvent qu'à justifier l'absence de démocratie. Mais il aurait été intéressant d'explorer aussi les racines qui ancrent ce discours dans le réel : par exemple, le passé colonialiste des guerres de l'opium et des traités inégaux, ou le présent des alliances militaires américaines dans la région. Il faut par ailleurs entendre les arguments sur la capacité du régime à faire des réalisations concrètes (trains à grande vitesse, développement urbain...) pour comprendre comment ce discours autoritariste convainc une partie de l'opinion.

Frédéric Martel s'attarde aussi sur le cas de Zhang Weiwei, un professeur à l'université Fudan, à Shanghai, très connu en Chine pour trouver systématiquement des arguments en faveur du système chinois. Il lui donne ainsi beaucoup d'importance, alors

que ce professeur en service commandé se trouve régulièrement raillé par les internautes chinois, qui moquent la souplesse avec laquelle il épouse systématiquement les vues du régime. Preuve que la société chinoise est en nuances.

En effet, beaucoup de ses citoyens ne sont ni le militant des droits Joshua Wong ni la voix de Pékin Zhang Weiwei. Ni épris d'une démocratie qu'ils savent pour eux inaccessible et à laquelle ils trouvent des failles (dont témoigne à leurs yeux l'avènement de Donald Trump) ni consumés d'une profonde haine de l'Occident. Ils sont nombreux à désirer plus de liberté, sans toujours rêver du système occidental dont ils voient aussi les travers. En résumé, Frédéric Martel a travaillé son sujet, rencontré beaucoup d'intellectuels ; mais, par son angle, il se trouve amené à accorder sans doute une place exagérée aux éléments les plus véhéments. ■



A Pékin, le 24 avril 2026, Wang Huning, au centre, préside une assemblée, lors du 14<sup>e</sup> Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois. XINHUA/ABACA

## Une mise en scène affectée des propagandistes russes

En consacrant une centaine de pages à Alexandre Douguine, dont il reconnaît l'influence limitée, l'auteur se heurte à un paradoxe

BENJAMIN QUÉNELLE

Vladimir Poutine est entré au Kremlin sans idéologie. Mais il a réussi à faire croire à ses partisans qu'il était le sauveur de la tradition et des valeurs chrétiennes, l'homme de la guerre de civilisation face au déclin moral, au « fascisme libéral » et à cet « Occident collectif » tant honni.

Dans le long chapitre qu'il consacre à la Russie, Frédéric Martel revient sur ce discours hostile à l'Occident. Il aboutit à un constat certes juste, mais qui ne brille pas par son originalité : l'attitude de Poutine se résumerait à « une agrégation de détestations » et de rancœurs enfouies. C'est, comme on le sait, ce président pétri de haine qui, le 21 février 2022, trois jours avant d'envahir l'Ukraine, est apparu tard le soir à la télévision, se lançant dans un monologue plein d'aigreur accumulée et de froide colère, fermant les portes de la négociation et justifiant l'envoi de ses chars vers Kiev.

De fait, les idéologues à son service sont pléthore. L'auteur analyse bien les idées « paléo-conservatrices, que dis-je ?, fascistes » qu'ils défendent. Il aurait même pu insister davantage : ces idiots utiles sont non seulement « des esprits malades », comme il le dit, mais aussi et avant tout des acteurs au service des politiques du Kremlin, celles qui mettent de l'ordre en Russie et du désordre dans le reste du monde. Des acteurs qui, du reste, n'ont jamais vraiment formé la pensée du président Poutine, plus accaparé par la protection de ses intérêts que par les idées.

Afin de comprendre les dessous de la vision du président russe, cet « habile manipulateur » pour qui les idées ne compteraient pas dans un « monde opaque », Frédéric Martel donne aussi la parole à

ses relais en Europe, notamment Boris Kalnoky, un journaliste hongrois acquis à la cause de l'ancien premier ministre Viktor Orban, ultra-conservateur et pro-Poutine. Mais il centre l'essentiel de son analyse sur un personnage : Alexandre Douguine, l'idéologue russe d'extrême droite dont les appels à l'éradication de l'Ukraine sont largement documentés. Comme il l'avait fait dans « Soft Power », son émission sur France Culture, le 23 novembre 2025, dont Douguine était le principal invité, le journaliste commence son chapitre consacré à la Russie en mettant en scène ce personnage, intrigante « figure dostoïevskienne » avec sa barbe en bouc, « superbe et excessive, attribut constitutif du « Grand Intellectuel russe » ».

Sur plus de 100 pages, l'auteur dissèque les théories de Douguine, « au confluent de trois traditions » : le corpus marxiste-léniniste, le corpus religieux orthodoxe et le corpus philosophique

nales-socialistes, c'est-à-dire fascistes, d'Alexandre Douguine n'ont jamais vraiment compté, et pas davantage celles de Kirill [le patriarche de l'Eglise orthodoxe russe, affilié au Kremlin] ou des autres idéologues de Poutine qui, tous, devraient finir leurs jours en prison – en compagnie du dictateur russe. » Tout un paradoxe : pourquoi, alors, consacrer tant de pages à Douguine ?

En réalité, les figures comme Alexandre Douguine sont autant des « policy makers » (« décideurs politiques ») que des « policy thinkers » (« penseurs politiques »), des idéologues transformés en influenceurs. Leurs actions concrètes, menées au nom d'un prétendu « Etat-civilisation », ont contribué à faire basculer la vie des Russes dans la répression. Ainsi, à la télévision, Alexandre Douguine et ses disciples participent à des talk-shows qui entretiennent l'illusion d'un débat public alors qu'ils se contentent de diffuser les messages officiels – et l'apathie générale.

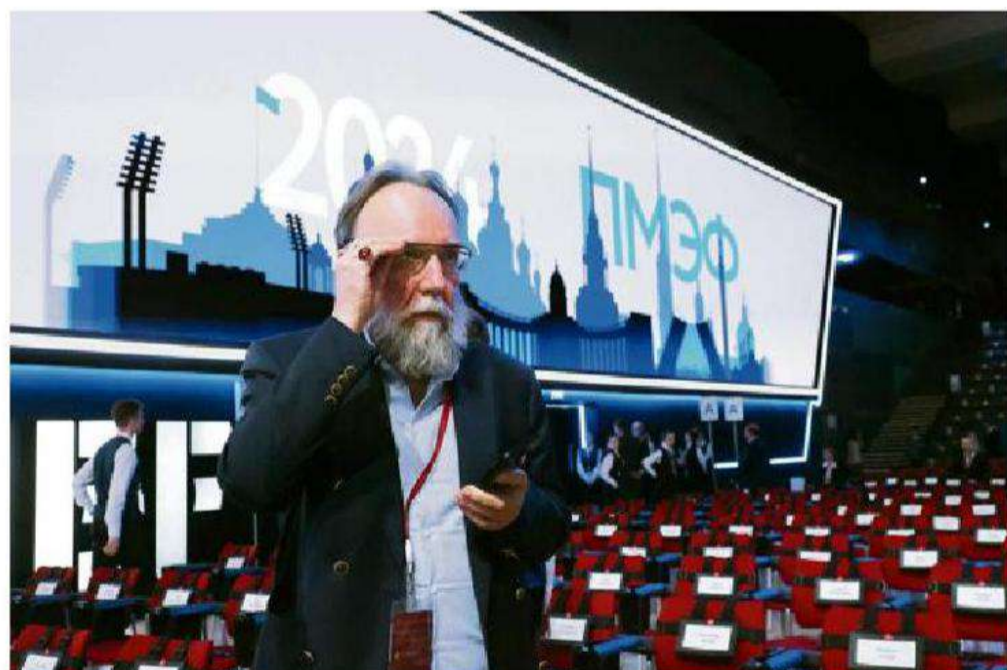
**Le constat est certes juste, mais il ne brille pas par son originalité : l'attitude de Poutine se résumerait à une « agrégation de détestations »**

Autre exemple parmi ces relais de propagande : Vladimir Medinski, ancien ministre de la culture de Vladimir Poutine, l'un des auteurs des manuels scolaires russes, est un homme de main et d'idées tout à la fois. Il a contribué à faire croire à

occidental. Cette « culture philosophique faite de bric et de broc » serait à la base du poutinisme, pratique du pouvoir sans idéologie réelle mais avec un grand sens pragmatique. Le supposé « philosophe de Poutine » est effectivement l'un des propagateurs de la stratégie d'influence et de désinformation du Kremlin.

Cependant, il n'est pas certain que ce soit la meilleure entrée pour analyser la politique russe : dans les faits, Douguine est davantage utilisé par le Kremlin qu'il n'est une source d'inspiration. Poutine n'en parle jamais. Frédéric Martel finit d'ailleurs par le reconnaître : « Les idées natio-

une génération de jeunes Russes que la guerre en Ukraine est le prolongement naturel de la « Grande Guerre patriotique » (nom donné à la seconde guerre mondiale) contre le nazisme et pour la paix. Fidèle disciple du Kremlin, Vladimir Medinski ne cesse d'ailleurs de répéter : « Celui qui contrôle l'histoire contrôle l'avenir. » Cette manipulation de l'histoire et des faits en permanence inversés, trop vite effleurée par Frédéric Martel, est pourtant l'un des moteurs de la révolution conservatrice que le Kremlin, boîte noire sans idées mais avec des projets clairs, rêve d'étendre en Europe. ■



Alexandre Douguine, lors du Forum économique international de Saint-Petersbourg, en Russie, le 7 juin 2024. CONTRIBUTOR/GETTY IMAGES

## A propos de l'Amérique latine, la naïveté européenne dans le viseur

Frédéric Martel concentre étonnamment ses analyses des situations cubaine et vénézuélienne sur les intellectuels européens

ANNE VIGNA  
correspondante à Mexico

Frédéric Martel consacre deux chapitres à l'Amérique latine. Il évoque des figures qui auraient forgé une idéologie « antidémocratique et antilibérale » sur ce continent, en particulier à Caracas et à La Havane. Ses rencontres avec des dissidents cubains permettent d'appréhender la féroce répression qui a toujours cours. Il rappelle par exemple le courage du mathématicien Antonio Rodiles, « emprisonné plus de cinquante fois depuis 2015 ». De même, il rencontre des artistes dont les happenings provocateurs leur ont valu la prison : le graffeur El Sexto et le groupe de rappeurs de Patria y Vida, dont les noms sont des détournements de formules castristes.

En Espagne, Frédéric Martel a rencontré des opposants au castroïsme et au chavisme, ainsi que, à Paris, des intellectuels qui ont, à un moment ou un autre, soutenu les révolutions sur le continent : Régis Debray ou encore Ignacio Ramonet, ancien directeur du *Monde diplomatique*. Au fil des pages, il raille la naïveté dont ont fait preuve, à l'égard du régime castriste, des personnalités comme Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir ou Danielle Mitterrand. De même que, pour leur soutien au chavisme, le politologue argentin Ernesto Laclau et son épouse, la philosophe Chantal Mouffe. Selon l'auteur, cette naïveté aurait persisté dans les mouvements contre la globalisation au début du siècle et aussi dans la gauche européenne actuelle (Podemos en Espagne, La France insoumise en France).

Etonnamment, son analyse se concentre beaucoup sur l'Europe, quand la méfiance des Latins envers les valeurs occidentales a plu-

tôt à voir avec le grand voisin du Nord. L'essayiste passe sous silence ou minimise les 70 interventions directes et indirectes des Américains pour faire et défaire les présidents de ce continent.

Ces omissions sont patentes dans le récit qu'il fait de l'itinéraire d'Ernesto « Che » Guevara, l'un des leaders de la révolution cubaine (1959). L'auteur retrace son voyage à moto sur le continent, où le jeune Argentin de 24 ans « découvre la misère, les salariés exploités ». Au Guatemala, un an plus tard, « tout change. Il a basculé, prévient Martel, il se met à prendre en grippe les élections et vomira toujours la démocratie parce qu'elle est bourgeoise, impérialiste et occidentale ». Pour expliquer ce bouleversement idéologique, l'auteur décrit un Che qui « assiste impuissant à la faillite de la gauche, incapable de survivre aux pressions militaires de Washington ».

Frédéric Martel décrit l'opération de la CIA en 1954, qui a renversé le

président guatémaltèque Jacobo Arbenz, démocratiquement élu et devenu, avec sa réforme agraire, gênant pour l'expansion des entreprises américaines. Mais pas un mot n'est dit sur le bilan de ce coup d'Etat : 5000 militants exécutés, 9000 personnes emprisonnées, puis une guerre civile, à partir de 1960, qui a fait au moins 200000 morts, dont une majorité d'indigènes.

**Impasse**

C'est pourtant cette violence déployée par Washington qui est à l'origine de la radicalisation du jeune Ernesto Guevara, et de son orientation vers la lutte armée, comme pour toute une génération. De façon générale, la responsabilité américaine dans les guerres civiles des années 1970 et 1980 en Amérique centrale, et le double discours de Washington disant soutenir la démocratie tout en armant les pires milices, telles les Contras au Nicaragua, ont marqué au fer rouge les popula-

tions latines. Pourquoi Martel fait-il l'impasse sur ce contexte ?

De même, à rebours des travaux universitaires, l'auteur minimise l'effet du blocus américain mis en place contre Cuba en 1962. Il ne s'attarde guère sur les 242 sanctions prises par Donald Trump (2017-2021), qui ont dupliqué l'effet de l'embargo pendant l'épidémie de Covid-19. Pour Martel, l'économie cubaine s'était déjà effondrée avec le bloc soviétique en 1990, « l'embargo n'en est donc pas la cause principale ». La fin de l'URSS a bien plongé Cuba dans sa première crise économique (la « période spéciale »), mais Martel ne précise pas que la vie à Cuba s'était tout de même améliorée lors de l'ouverture promue en 2015 par les anciens présidents Barack Obama et Raul Castro, avant que Donald Trump n'inflige un coup mortel à son économie.

Le même résumé tendancieux est fait de la crise vénézuélienne. A lire l'auteur, Hugo Chavez et sa

révolution bolivarienne en porteraient l'unique responsabilité. « Le Venezuela, qui était l'un des plus riches d'Amérique latine, est devenu, grâce au génie de Chavez et Maduro, l'un des plus pauvres », écrit Martel, sans évoquer l'inégalité sociale abyssale qui porte Hugo Chavez au pouvoir démocratiquement, en 1998 et à deux autres reprises. Selon lui, « la faillite du chavisme était inscrite dans ses gènes ». Les Vénézuéliens n'auraient « pas perçu sa haine contre les Etats-Unis et l'Occident, pas mesuré son incomptence économique crasse ni l'ampleur de la gabegie qu'il a orchestrée dans le secteur pétrolier ».

Là encore, il aurait été plus honnête de reconnaître que cette gabegie, bien réelle, fait cependant suite à un coup d'Etat contre Chavez, en 2002, soutenu par la CIA et la droite vénézuélienne, suivi d'un sabotage de l'industrie pétrolière pendant un an, ainsi que du renforcement des sanctions américaines. ■



LE FEUILLETON

TIPHAINE SAMOYAUULT

## Pays supplémentaire



TOM HAUGOMAT

LORSQUE JE VOIS des films des années 1970, de Fassbinder, de Carlos Saura, de Robert Kramer ou d'Alain Tanner, il m'arrive de penser que le cinéma a été créé précisément pour montrer cette jeunesse d'alors, en lutte ou simplement en mouvement. Cette impression, peut-être insignifiante et sans fondement, tient me semble-t-il à deux choses : la première est que le rythme de l'action est homogène à celui de la vie, à ses puissances d'accélération et de retard. Le champ et le hors-champ sont des cadres où l'on peut encore modéliser l'expérience, ce que le virtuel ne parvient pas à fournir – il abolit précisément cette frontière

entre champ et hors-champ. A cette solidarité de l'art et de la vie s'ajoute – c'est la deuxième chose – une relation nouvelle au temps et à la mémoire qui n'est déjà plus la nôtre. Le « carnet de cinéma » de Christian Thorel raconte l'histoire d'une vie précisément prise dans les plis du cinéma, jusqu'à se confondre avec lui.

Avec sa femme, Martine, Christian Thorel a dirigé pendant près de cinquante ans la librairie Ombres blanches à Toulouse. Ensemble ils n'ont cessé de l'agrandir, d'en faire un lieu de pensée et de combat, avant de la céder en 2018. En 2015, pour son 40<sup>e</sup> anniversaire, il a fait paraître *Dans les ombres blanches* (Seuil), où il retrace

l'histoire de son indépendance, aussi essentielle que son attachement au lieu.

Ce n'est pas lui qui a nommé la librairie mais Jean-Paul Archie (1942-2022), lorsqu'il l'a créée en 1975, en hommage à Robert Flaherty et à son film, coréalisé avec W. S. Van Dyke, *White Shadows in the South Seas* (*Ombres blanches*, en français, 1928). Ce nom a fonctionné comme signe à une époque où Thorel avait encore le projet de faire du cinéma. Il possédait

De son enfance à Castres, Christian Thorel retient deux sources de « spiritualité », le temple protestant et le cinéma Le Lido

une caméra super-8 Beaulieu avec laquelle il a filmé des milliers d'images et de séquences qu'il s'est employé un jour à monter. Puis il les a abandonnées pour les livres, en englobant désormais la littérature dans son grand film fantôme. Son texte semble en partie écrit pour retrouver la trace de ce film perdu.

De son enfance à Castres (Tarn), Christian Thorel retient deux sources de « spi-

ritualité », le temple protestant et le cinéma Le Lido, où il se rend avec sa mère le dimanche après-midi, à la séance de 14 heures (le père est au rugby). Il poursuit son apprentissage des images animées sur le téléviseur « inclus dans un meuble verni et protégé par deux portes ». Son avenir ressemble alors à ce pays alternatif, ou « supplémentaire », comme l'appelait Serge Daney, dans lequel l'histoire ne cesse de faire irruption. L'appel des livres vient plus tard, sans que disparaisse l'amour du cinéma.

*Les Nuits expérimentales* donne forme à ce lien double : les livres et les films y sont imbriqués, les acteurs circulent avec les auteurs, les réalisatrices avec les directeurs de la photo. On dirait un carrousel plein de diapositives présentées dans un ordre aléatoire, une lanterne magique projetant sur les murs des images en forme de phrase ou bien des mots lumineux ou limpides, un grand panorama, une galerie de portraits, une danse de morts. Les souvenirs ne sont pas chronologiques et les évocations ne ressemblent en rien à des fiches. *D'Est*, de Chantal Akerman (1993), revu récemment, entre le premier dans la ronde ; de là, on passe à Jonas Mekas et à la sortie de son livre *Je n'avais nulle part où aller*, en 2004 (P.O.L.), puis aux réflexions de Susan Sontag sur la maladie. Pasolini conduit à Raymond Devos, à Eugène Green et à Bresson. Beckett rencontre Keaton à New York pour le tournage de *Film*, en 1964 ; on se retrouve alors dans les locaux des Editions de Minuit, où Thorel a lutté avec son directeur, Jérôme Lindon, pour le prix unique du livre. Le cinéaste Eisenstein appelle le poète Khlebnikov et une réflexion sur l'adaptation permet de redire une admiration ancienne et jamais émoussée pour Marguerite Duras qui passe avec évidence de la page au cinéma, brisant la domination du scénario. « *La puissance de Duras, unique, sera d'avoir osé cette fusion des expressions jusque dans le langage quotidien, des journaux, de la télévision.* » Kafka, lui, avait en partie rejeté la prédominance du visuel : « *Ce n'est pas le regard qui saisit les images, ce sont elles qui saisissent le regard. Elles submergent la conscience. Les films sont des volets de fer* » (*Conversations avec Kafka*, de Gustav Janouch, éd. Maurice Nadeau, 1977). Les cinéastes aimés par l'auteur, presque tous et toutes du XX<sup>e</sup> siècle, n'ont cessé de lever ce volet – ou ce rideau – de fer.

Le jeune qui découvrait Paris et le cinéma d'avant-garde à peu près en même temps, dans les années 1970, pratique un art de la dérive (au sens de Debord), de la déambulation (au sens de Rivette) dont il maintient l'allant dans ce livre tardif. Le rythme est tantôt celui d'*Un homme qui dort*, scénarisé par Perec (1974), où la marche se fait retrait et où la littérature domine ; tantôt celui des courses d'Antoine Doinel dans la ville, frénétiques mais guère plus dirigées. Maintenant que l'image cinéma n'est plus qu'une parmi d'autres, ce sont ces allures qui ont changé, et pas simplement parce que le personnage a vieilli. Un monde « sans le cinéma », c'est peut-être un monde dans lequel il y a plus de guerres que de « films de guerre », un monde dans lequel la vie n'est plus à nous. ■



FIGURES LIBRES

ROGER-POL DROIT

## Au moins 16 nuances de bonheur

BONNE NOUVELLE : nous sommes heureux. Tous. Vous, comme n'importe qui. Seule difficulté : nous n'en savons rien ! Ou presque. Nous courons en vain après des chimères, au lieu de regarder la vraie réalité, les mille nuances de joie où nous sommes immergés. Il suffirait donc de changer de regard pour changer de monde. Nous découvririons, si nous y prêtions attention, que le paradis est où nous sommes et que l'enfer est un songe. Tel est le point de départ du nouveau livre de l'essayiste et romancier Marc Welinski, auteur notamment de *Pourquoi il est impossible de rater sa vie* (First, 2024).

Face à ce genre d'énoncés, la médiane est bonne conseillère. La

psychologie positive et ses dérivés, le développement personnel et ses fantasmagories ont fait suffisamment de dégâts, ces dernières décennies, pour qu'on

aborde ces propos avec de fortes réserves. D'autant plus que l'auteur semble encore aggraver son cas en sous-titrant ce livre *Les étonnantes révélations de la science du bonheur*. Par le chien, comme dirait Socrate, la « science du bonheur »... en voilà, une nouveauté étonnante ! Sous les enzymes, la félicité ? Au bout de l'imagerie neuronale, l'équanimité ? Mieux vaut ouvrir les livres, donner leur chance aux textes, ne

jamais se contenter de la première impression. Ce n'est pas toujours la bonne, contrairement à ce que soutenait Talleyrand. En effet, en entrant dans cette libre méditation, tout change. Rien de dogmatique ni de pesant. Au contraire. La prétendue « science du bonheur » se révèle un plaisant carrefour où s'entrecroisent « philosophie, psychologie et poésie ». Sur un ton de conversation et de libres propos, mêlant souvenirs personnels et références multiples, Marc Welinski entraîne ses lecteurs, mine de rien, dans une subtile et utile métamorphose.

## Voyage subjectif

Elle ne nous rendra certainement pas heureux à coup sûr, en permanence, intégralement. Mais elle peut modifier suffisamment notre attitude et notre attention pour que ce livre, plutôt léger, au premier abord, se révèle en fin de compte plus important qu'il n'en a l'air. Son armature principale est empruntée à un article scientifique de Tim Lomas et Tyler J. VanderWeele, publié en 2023 dans le *Journal of Humanistic Psychology*. Cette étude répertorie 16 types de bonheur

humains et s'efforce de les classer. Reprenant cette typologie, Marc Welinski se contente, si l'on ose dire, de l'expliquer et de l'illustrer.

Il le fait toutefois avec tant de liberté, de simplicité et de bonheur d'écriture qu'on oublie vite le formalisme et les limites de ce classement. L'essentiel tient dans le voyage subjectif proposé, que jalonnent des pensées philosophiques et des tableaux, des chansons ou des archives sonores. En effet, en marge du texte imprimé, une série de QR codes donnent accès à des compléments qui prolongent la réflexion... avec bonheur – chaque fois différemment.

Car la principale leçon de ce parcours, c'est bien que « le » bonheur n'existe pas. Ni chose, ni état stable, ni lieu fixe. Plutôt une nuance entre les choses, une lumière momentanée, un espace intermittent. C'est pourquoi, tout à la fin du livre, il ne s'agit plus de demander « qu'est-ce qui peut me rendre heureux ? » pour l'atteindre demain, ou s'enrager de son inexistence, mais simplement « de quoi suis-je heureux en ce moment ? ». Cette modeste attention change beaucoup de choses. ■

ROGER-POL DROIT

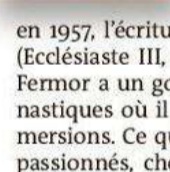
LES YEUX DANS LES POCHE  
FRANÇOIS ANGLIER

ANTONIN ARTAUD (1896-1948) aura peu voyagé. Deux fois, mais pour deux allers sans retour. Une fois au Mexique (1936), une fois en Irlande (1937). Cette dernière pour être fourré d'office, neuf ans durant (1937-1946) et dès sa descente du bateau, dans une camisole de force et recevoir des chocs électriques, histoire de lui apprendre l'art et la manière de se tenir en société. Entre fin 1935 et novembre 1936, grâce à l'aide conjointe de Jean Paulhan, Louis Massignon et Jean Marx, grand ordonnateur de la vie culturelle française hors de France, Antonin Artaud s'est donc rendu au Mexique, apparemment pour y donner des conférences, à l'Alliance française et à l'université de Mexico, où publier des articles dans la presse locale – en réalité, pour s'y offrir en sacrifice. Pour y plonger dans le feu comme on rompt le pain, avec l'ethnie des Tarahumaras, dite aussi des « Ramururi », peuple indien de la sierra, hors du monde (« ce monde où l'on ne parle tant de progrès que



parce que sans doute on désespère de progresser»), adonné au marathon à fleur de gouffre et au culte du peyotl, plante mescalinienne hallucinogène à la racine hermaphrodite. De ce séjour initiatique, de cette expérience calcinante et revivifiante, Artaud a tiré des « messages révolutionnaires » dont Christophe Guías a relevé l'essentiel : visions d'une nature hantée et chamboulée qui n'est qu'un énorme chiffre indéchiffrable, danses rituelles incantatoires où l'apôtre du « théâtre de la cruauté » voit s'accomplir sa prophétie dramaturgique, « rite noir » de Tutuguri – colossale déconspiration cosmique des forces naturelles accumulées –, fin du réel conçu comme un grand bassin de retenue, et qui lâche enfin. Une lecture pour temps caniculaire.

A L'ÉPOQUE où Artaud fomentait ses sorties hors d'Europe, le jeune Patrick Leigh Fermor (1915-2011), saqué et recalé professionnel des nobles collèges anglais, trace sa route au cœur de l'Europe, direction Istanbul. Il aura 20 ans au mont Athos en février 1935. Une énergie routarde qu'il exploite à sa manière en devenant commando d'élite pendant la seconde guerre mondiale, semant le désordre, deux ans durant, en Crète sous occupation nazie. Après-guerre, façon David Niven (1910-1983), il pose son Sten et prend la plume, scénarisant pour Hollywood et devenant un maître du *travel writing*. On



doit à ce repos du guerrier, en 1957, l'écriture d'*Un temps pour se taire* (Éclésiaste III, 1, 7). En bon huysmansion, Fermor a un goût vif pour les univers monastiques où il pratique de délectables immersions. Ce qui nous vaut trois moments passionnés, chez les bénédictins de Saint-Wandrille (Seine-Maritime), de Solesmes (Sarthe) et les cisterciens de la Trappe (Orne). Des premiers, avant d'accéder au suc puissant de leur vie réglée, il déplore la langueur pâlotte et le calme somnolent (surtout quand on le compare à la pétulance joviale des popes orthodoxes), les seconds lui offre une sérénité érudite ; à la Trappe l'attend le noir total d'une complète ascèse. Trois formes de vivre, l'âme au poing.



SI VOUS AVEZ UN GOÛT certain pour les paradis artificiels, le Mercure vous a concocté un filet garni qui sort des ordinaires défilés d'extases ou autres événements de révélations. Vous trouverez là, classés par densité, de la matière solide à l'évanescence des fumées, entre pavot et gaz hilarant, tous les « altérateurs de conscience farfelus », des « pas de côté » hallucinogènes « où la mort côtoie le rire ». ■

► *La Race des hommes perdus*, d'Antonin Artaud, textes choisis et préfacés par Christophe Guías, Payot, « Petite bibliothèque », 117 p., 7,90 €.

► *Un temps pour se taire* (A Time to Keep Silence), de Patrick Leigh Fermor, traduit de l'anglais (Royaume-Uni) et annoté par Guillaume Villeneuve, Payot, « Petite bibliothèque », 141 p., 8 €.

► *Le Goût des paradis artificiels*, textes choisis et présentés par Sandrine Fillipetti, Mercure de France, « Le petit Mercure », 120 p., 10 €.

## Deux livres novateurs paraissent à l'occasion des 90 ans du Front populaire De grandes espérances



Léon Blum, entouré de journalistes sur les marches de l'Élysée, le 5 juin 1936. KEYSTONE-FRANCE/GAMMA-RAPHO

ANDRÉ LOEZ

**Q**u'est-il permis d'espérer ? Voilà une interrogation qui pourrait accompagner chaque élection ou chaque alternance, mais qui ne s'est sans doute jamais posée avec autant d'acuité que fin mai 1936, lorsque Léon Blum s'appête à diriger le gouvernement tout juste sorti des urnes.

Cette question, l'historienne Ludivine Bantigny la formule au détour d'un chapitre de *La Bourse ou la vie*, le brillant ouvrage qu'elle consacre au Front populaire, le rassemblement des radicaux, des socialistes et des communistes pour « le pain, la paix, la liberté ». Elle saisit par là les tensions qui caractérisent cette expérience politique hors du commun. Qu'est-il permis d'espérer, en effet, dans un pays frappé par la crise économique, la violence politique, et bientôt cerné par des dictatures fascistes ? L'heure est-elle à la survie pragmatique ou aux gran-

des conquêtes sociales ? Entre « la crainte de tout compromettre et l'espérance de tout changer », le livre montre sur quelle ligne de crête doivent se tenir les dirigeants de la gauche au pouvoir.

Pour cela, il reprend la trame bien connue qui va des premiers rassemblements antifascistes de 1934 à la coalition électorale formalisée en 1935, puis du vote de grandes lois favorables aux travailleurs sous la pression de grèves massives, en juin 1936, à la lente agonie gouvernementale face à la défiance du Sénat et des milieux financiers tout au long de l'année 1937. Il ne s'agit toutefois pas d'une simple synthèse des connaissances établies, publiée à des fins commémoratives, au moment où nous célébrons le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Blum au pouvoir, le 4 juin 1936.

La narration est nourrie d'un important travail d'archives, qui ajoute, presque à chaque page, des notations inédites à un récit dont on pense déjà tout connaître. Comme dans un précédent livre sur mai-juin 1968 (*De grands soirs en petits matins*, Seuil, 2018), ce sont les archives départementales qui sont largement mises à contribution, et qui livrent les renouvellements les plus

frappants, quelquefois soulignés par des passages en italique d'une écriture plus libre et personnelle. Délibérations municipales, rapports de sous-préfets ou courriers patronaux permettent ainsi de lire le Front populaire au ras du sol. Il s'y révèle très différent des clichés les plus répandus, et figés par le temps. Les accordéonistes à casquette et les poings levés des meetings laissent place aux déconvenues et aux conflits ordinaires qui freinent les avancées sociales.

### « Une police du repos »

Une illustration frappante en est donnée par la loi sur les congés payés, adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés le 12 juin 1936. Elle permet, bien sûr, à des foules de vacanciers de découvrir la mer, la montagne, et surtout la dignité d'un temps soustrait à l'obligation du labeur. Mais son application est, dans le détail, souvent loin des images de cyclistes souriants que la postérité valorise. Pour commencer, la loi ne s'applique pas à une foule de métiers considérés comme saisonniers : hôtellerie, mais aussi docks et bâtiment. Comme il faut justifier d'un an d'activité pour jouir de quinze jours de vacances, des employeurs

la contournent par des licenciements ciblés, suivis de nouvelles embauches.

Surtout, le texte dispose que tout travail est interdit sur le temps du congé rémunéré. Aussitôt, les dénonciations et les poursuites pleuvent contre les travailleurs qui, pour améliorer l'ordinaire, ont consacré quelques jours ou quelques heures à un chantier ou à une ferme. En Indre-et-Loire, à l'automne 1936, un journalier a œuvré en échange d'un simple dîner : l'inspection du travail suggère d'engager des poursuites contre lui. Ainsi, montre Ludivine Bantigny, « une police du repos naît dans les marges du progrès », un constat que l'on peut étendre à une autre grande loi sociale de la période, celle qui limite le travail à 40 heures hebdomadaires, mais qui ne s'applique pas aux domestiques ni aux ouvriers agricoles, et que bien des patrons défient éhontément.

Tel est, au fond, le grand thème du livre : mesurer, face aux élans et aux espoirs populaires, l'inertie profonde des structures sociales ainsi que la défiance des possédants. Car, si tous les espoirs ne sont pas permis au Front populaire, ce n'est pas simple affaire de conjoncture économique et internationale, imposant à ses dirigeants la prudence ou même certains renoncements, comme la non-intervention dans la guerre d'Espagne.

L'autrice relève deux grands facteurs brisant les espérances émancipatrices au cours de la période. Le premier est identifié de longue date, et souligné avec force dans l'ouvrage : l'hostilité absolue de l'extrême droite et des milieux patronaux, s'exprimant dans d'affolants déchaînements médiatiques, complotistes et racistes. Le second, plus profond, tient aux structures mêmes de l'Etat et de la société française du premier XX<sup>e</sup> siècle, que le volontarisme le plus extrême ne saurait, en une saison, transformer : institutions conservatrices, inégalités coloniales, lenteurs administratives et domination patriarcale en sont d'évidentes illustrations.

Entre adversaires décidés et pesanteurs séculaires, qu'était-il possible au Front populaire ? Pouvait-il concilier « promesses et contraintes, au sein d'un système inchangé » ? Des interrogations dont ce travail restitue l'intensité passée, et qu'il rend profondément actuelles. ■

## Un mouvement mondial d'alliance des gauches

L'HEURE DU DÉSENCLAVEMENT hors des limites de la stricte histoire française a sonné pour le Front populaire. Il embrasse désormais le tournant historiographique que constitue l'histoire connectée : la relecture des faits au prisme du croisement des histoires nationales. Rassemblant les contributions de plusieurs dizaines d'historiens, dirigé par Jean Vigreux et Serge Wolikow, l'imposant ouvrage collectif *Les Fronts populaires, une perspective mondiale* détaille des expériences méconnues, qui apportent un éclairage nouveau sur notre propre histoire.

En effet, les historiens réinscrivent cet épisode dans un mouvement général d'alliance des gauches réformistes et des partis communistes face au « champ magnétique » que représentent, au début des

années 1930, les régimes fascistes. Le septième congrès de l'Internationale communiste, en 1935, s'est révélé déterminant : c'est alors qu'est remplacée la ligne « classe contre classe » par celle du front populaire antifasciste.

Naturellement, celui-ci a connu l'une de ses plus franches expressions en France, avec l'arrivée au pouvoir de Léon Blum en 1936. Mais cet éclat ne doit pas faire perdre de vue les autres, notamment le Frente Popular espagnol (1936-1939), dont la dimension connectée est une évidence, sur laquelle insistent les auteurs. Il suffit de penser à l'aide internationale qu'il a reçue dans sa résistance aux forces franquistes.

Par exemple, les Brigades internationales, constituées dès 1936, voient se regrouper entre 32 000 et 40 000 volontaires venus défendre « la cause de toute l'humanité éprise de progrès ». Ces der-

niers étaient originaires de nombreux pays, et pas seulement d'Europe, mais, entre autres, du Mexique, des Etats-Unis, de Chine ou d'Australie.

Là se trouve d'ailleurs un des apports principaux du livre, qui rappelle que des fronts populaires ont existé hors d'Europe, de la Chine au Chili, en passant par certains pays du Maghreb. Comme Jean Vigreux et Serge Wolikow le suggèrent dans l'épilogue, cet ouvrage novateur permet aussi, surtout peut-être, d'ouvrir un champ de recherche foisonnant. Il reste beaucoup à explorer. ■

LOURI CHRÉTIENNE DE PENANROS

LES FRONTS POPULAIRES. UNE PERSPECTIVE MONDIALE 1934-1938 sous la direction de Jean Vigreux et Serge Wolikow, Libertalia, 800 p., 14 €.

LA BOURSE OU LA VIE. LE FRONT POPULAIRE, HISTOIRE POUR AUJOURD'HUI, de Ludivine Bantigny, La Découverte, 368 p., 23 €, numérique 17 €.

### Trésors de cartes

Bien que son nom apparaisse en couverture, *Mappa frontiera* n'est pas l'œuvre de Robert Louis Stevenson (1850-1894), mais d'un collectif de chercheurs et d'artistes réuni sous son étendard. Une citation de l'écrivain écossais orne d'ailleurs la quatrième de couverture, comme celles des précédents livres du groupe, de *Mappa insulae* à *Mappa mundi* (Parenthèses, 2019 et 2025) : « On me dit que certains ne s'intéressent pas aux cartes ; j'ai peine à le croire... » Impossible de ne pas être de son avis en lisant cette brillante démonstration des vertus de l'art cartographique. Foisonnant de cartes (certes), de documents, de textes – Homère, Kafka, Woolf, Magris... –, le livre parvient à faire de la frontière, thème rebattu, un objet neuf, que, à force de variations, les auteurs nous amènent à aborder comme inconnu. Une définition de l'aventure intellectuelle que leur lointain parrain n'aurait sans doute pas reniée. ■ FLORENT



GEORGESCO  
► *Mappa frontiera*, du collectif Stevenson, Parenthèses, 192 p., 24 €.

### Des marges féministes

Dix ans après la parution du premier tome de leur enquête *Le sujet du féminisme est-il blanc ?*, les chercheuses canadiennes Naïma Hamrouni et Chantal Maillé rassemblent à nouveau 22 autrices autochtones, racisées et « alliées » pour examiner les tensions persistantes entre le féminisme majoritaire et les féminismes marginalisés. A la lumière des récits, des analyses et des expériences présentées ici se dévoilent la persistance des violences coloniales et de l'islamophobie aussi bien que les limites de la sororité. Dans un contexte québécois bien différent de celui de l'époque du premier volet – marqué, comme ailleurs, par la « vigueur des offensives anti-féministes » –, les autrices font ainsi « remonter les marges vers le centre » pour corriger l'effacement des femmes minorisées et imaginer

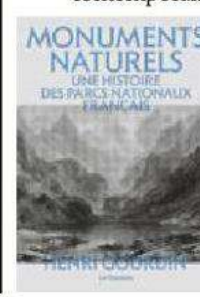
un féminisme véritablement pluriel. ■ SOPHIE BENARD



► *Le sujet du féminisme est-il blanc? Tome 2. Luites et savoirs actuels*, sous la direction de Naïma Hamrouni et de Chantal Maillé, Remue-ménage, 312 p., 20 €.

### La place des parcs

Le premier parc national au monde, Yellowstone, a été créé aux Etats-Unis en 1872. La loi qui a permis d'en créer en France date de 1960. Le pays en compte onze aujourd'hui, bientôt douze – une entité réunissant des zones humides est prévue. Comment expliquer ce retard dans l'avènement d'un des outils les plus puissants de préservation des milieux naturels et de la biodiversité ? Les Français sont-ils plus indifférents à la beauté du monde que les Américains ? Non, répond Henri Gourdin avec beaucoup de force dans le livre qu'il consacre à cette histoire. C'est presque le contraire, tant ont été passionnées et incensantes les batailles qui ont accompagné cette lente émergence depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le tableau que l'essayiste en trace se révèle un chapitre important de notre histoire contemporaine. Il était temps



qu'on s'en aperçoive. ■ FL. GO  
► *Monuments naturels. Une histoire des parcs nationaux français*, d'Henri Gourdin, préface de Marie-Odile Guth, Le Pommier, 276 p., 24 €, numérique 16 €.

David McNeil

# « Libéré du complexe du chanteur »

Auteur-compositeur, entre autres pour Montand et Souchon, le fils du peintre Chagall publie un livre de souvenirs autour de ses voitures de cœur

FABRICE GABRIEL

Rendez-vous avait été pris pour une conversation téléphonique, mais quand on appelle David McNeil à l'heure dite, il se trouve être... en voiture, sous le tunnel de Fourvière, ce qui ne manque pas de cocasserie si l'on considère que nous avons prévu de parler de son nouveau livre, *Quelques mots à propos de quelques voitures rouges*. Dans ce délicieux petit guide de voyage, intime et vagabond, divers véhicules – de la petite auto convoitée dans l'enfance au camion de pompiers venu, bien des années plus tard, éteindre un incendie provoqué par l'ivresse – servent en effet de fil directeur pour coudre le tissu bigarré du texte.

David McNeil est en route vers le Sud, il n'est pas si facile à attraper, lui qui partage aujourd'hui son temps entre Paris, où il vient d'enregistrer un nouveau disque (*Le Blues de l'homme blanc*), Londres, où vit une partie de sa famille, et la principauté de Monaco, qu'il évoque dans des pages plaisantes de son récit, lui qui se rappelle avoir été fou amoureux, enfant, de Grace Kelly. La voiture qu'il est en train de conduire quand on lui téléphone n'est pas dans le livre, cependant : il a fini par vendre, à regret, l'Aston Martin Cinzano Red des années 1950 qui a longtemps fait son bonheur... « Je vais avoir

« On n'ose plus se dire nostalgique, mais je crois qu'au fond tout le monde regrette une époque, son cheval de bois... »

80 ans le 22 juin prochain, explique-t-il en riant, une fois que nous pouvons reprendre la conversation. Je suis devenu un peu trop vieux pour une telle voiture... »

David McNeil n'est pas vieux : quand on lit ses *Quelques mots à propos de quelques voitures rouges*, on est frappé au contraire par l'esprit d'enfance qui parcourt les anecdotes le composant, dont certaines étaient déjà évoquées, sous un angle différent, dans des livres précédents, comme *28 boulevard des Capucines* et *Quatre mots, trois dessins et quelques chansons* (Gallimard, 2012 et 2013) ou *Quelques pas*

dans les pas d'un ange (Gallimard, 2003, réédité au format illustré en 2023), l'ouvrage plus spécifiquement consacré à son père, le peintre Marc Chagall (1887-1985). Le point commun entre ces livres, que signale l'usage répété dans les titres de l'adjectif « quelques », indice de modestie et d'élégance presque désinvolte, bien dans la manière de l'auteur, c'est peut-être leur apparence de discontinu. S'il choisit bien une ligne directrice, un thème principal, une couleur dominante, l'écrivain-mémorialiste n'en passe pas moins d'un souvenir à l'autre, sans ordre spécialement identifiable, avec pourtant un sens de la composition d'ensemble à partir de séquences ou de chapitres dispersés. Est-ce là une esthétique qui a à voir avec l'écriture des chansons, la composition d'un album ?

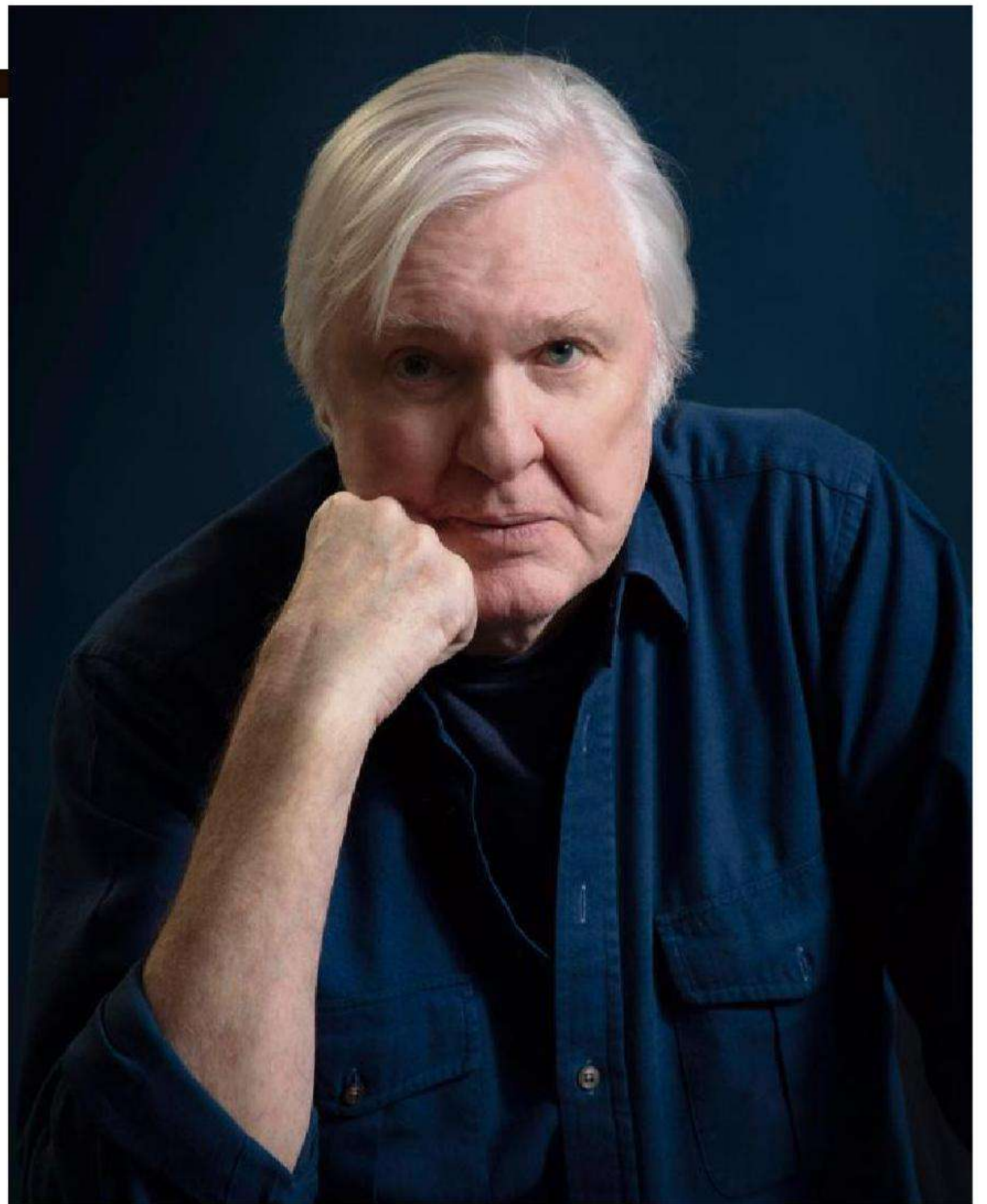
L'auteur de *J'veux du cuir* (1985) pour Alain Souchon ou de *Mélissa* (1984) pour Julien Clerc tient à distinguer clairement les choses : « J'ai eu du mal, autrefois, à me mettre à l'écriture d'un livre, parce qu'écrire une chanson, c'est le contraire d'un livre : il faut couper, couper, couper... En travaillant à mon premier roman, *Lettres à Mademoiselle Blumenfeld* [Gallimard, 1991], j'ai pu me défaire de cette pratique des ciseaux par une espèce d'astuce, parce que c'était un roman épistolaire : le fait de n'être pas tenu à des chapitres m'a libéré du complexe du chanteur, en quelque sorte, et j'ai appris à jouer avec la longueur, la durée. Et si faire des chansons est difficile, écrire de petits livres pas très sérieux, comme celui-ci, est devenu un pur bonheur. » David McNeil est bien en ce sens un écrivain, pas seulement un chanteur qui n'en finirait plus de raconter les hauts faits de son passé, assumant dans un demi-sourire d'apparaître parfois comme une sorte de dandy un peu blasé, voire légèrement réactionnaire, quand il évoque par exemple ses souvenirs de Mai 68 à la Coupole ou l'austérité des mises en scène du théâtre public – sans oublier, heureusement, de se moquer de lui-même.

Si la technique d'écriture est différente, il y a une manière de malice très personnelle que l'on retrouve à l'identique dans les compositions de son nouveau disque et de son livre de souvenirs, en même temps que des caractéristiques bien connues de son univers : un goût des références artistiques ou littéraires, et l'imprégnation générale du

quelques détours par la Belgique, Londres ou New York, où l'auteur a vécu également... *Quelques mots à partir de quelques voitures rouges* est le recueil d'un bourlingueur fidèle à Cendrars, riche d'amis nombreux et parfois célèbres, qui a choisi pour relier les anecdotes d'une vie le fil directeur des automobiles. C'est, au sens propre, un fil rouge, qui nous fait passer de la « vilaine petite auto en fer-blanc » de l'enfance à l'Aston Martin Cinzano Red adorée dans l'âge adulte, puis au camion de pompiers des drames inévitables, tous ces véhicules trouvant

un écho dans les illustrations qui constellent joliment le texte, réalisées par une classe d'écouliers anglais. L'ensemble compose un merveilleux livre de voyage à travers la mémoire, insoucieux de l'ordre et de la vitesse, d'une nostalgie jamais pesante, attaché seulement au plaisir de raconter : au bonheur de partager quelques images vivantes du passé. ■ FA. GA.

QUELQUES MOTS À PROPOS DE QUELQUES VOITURES ROUGES, de David McNeil, Gallimard, 216 p., 25 €, numérique 14 €.



David McNeil, à Paris, le 2 avril. FRANCESCA MANTOVANI/GALLIMARD/OPALE.PHOTO

## Parcours

**1946** David McNeil naît dans le Bronx, à New York.

**1949** Ses parents, Marc Chagall et Virginia McNeil, rentrent en France. Ils se séparent en 1952.

**1972** Premier album sous le label Saravah de Pierre Barouh.

**1984** Yves Montand chante David McNeil (Philips).

**1991** Premier livre, *Lettres à Mademoiselle Blumenfeld* (Gallimard).

**2003** *Quelques pas dans les pas d'un ange* (Gallimard).

« La nostalgie est un mot qui est difficile à employer, précise-t-il. On n'ose plus se dire nostalgique, parce que ça fait un peu cliché, mais je crois qu'au fond tout le monde regrette une époque, son cheval de bois, une vieille valise... Simone Signoret avait fait un beau livre dans les années 1970 qui s'appelait *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était* [Seuil, 1976], ce qui voulait tout dire : même la nostalgie, on ne peut plus la pratiquer ! Cela dit, je continue d'aimer Paris, où je passe toujours du temps, même si je n'ose pas retourner dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, aux abords des Buttes-Chaumont, tout cela a dû tellement changer... En face de chez nous, c'étaient vraiment des mesures du XIX<sup>e</sup> siècle, tout a dû être rasé. Et puis j'aimais beaucoup marcher dans Paris la nuit, maintenant cela m'est plus difficile. »

Du coup, la déambulation à travers la ville et les souvenirs est plutôt motorisée, et l'on se demande forcément comment cette idée de « quelques voitures rouges » est venue à David McNeil. « Je voulais raconter les quelques souvenirs que je n'avais pas encore racontés dans les autres livres, explique-t-il, et je me demandais comment les relier entre eux. Je cherchais ce qu'on appelle un fil rouge, et il se trouve, tout à fait par hasard, que je lisais un truc sur les 24 Heures du Mans, dans un magazine, qui m'en a donné l'idée. Il y avait une phrase d'Enzo Ferrari qui disait : "Donnez à un enfant un morceau de papier, des crayons de couleur, et demandez-lui de dessiner une voiture, il dessinera sûrement une voiture rouge." » La phrase a lancé le livre, elle en est même devenue l'exergue, annonçant aussi la vingtaine d'illustrations qui le ponctuent délicatement : des dessins de véhicules rouges variés, réalisés par des écouliers anglais. « Je précise, insiste encore l'auteur, que je me suis vraiment efforcé de mettre des voitures que je connaissais et que j'avais connues : je n'ai peut-être triché que pour une, qui était plutôt... rose. »

Si donc le rouge domine, on notera que les couleurs en général irriguent volontiers la prose de l'auteur, héritage peut-être de l'univers paternel, signe en tout cas d'une sorte de sensibilité synesthésique qui fait aussi le charme de David McNeil... « J'ai fait une chanson intitulée *Couleurs*, rappelle-t-il quand on lui en fait la remarque, qui a été interprétée par

## EXTRAIT

« Adrien, le fils d'Aimé Maeght, sent que je m'ennuie et propose à papa de m'emmener à Monaco assister au Grand Prix de formule 1. Mon père ne sait ni ce qu'est un Grand Prix, ni encore moins ce qu'est la formule 1, mais "Vava" dit d'accord, sans doute pour savourer le fait d'être seule aux Collines, unique égide à protéger son célèbre mari. Nous voilà donc partis dans l'Austin-Healey du jeune homme, roulant à tombeau ouvert vers la Principauté, prenant la tangente qui mène au cap d'Ail (...). Comme Adrien, j'aime depuis toujours les automobiles. Maintenant que tout le monde en a une ou plusieurs, aimer les voitures c'est bien sûr démodé, on est censé préférer les vélos, les chevaux, aujourd'hui les trottinettes. Mais j'aime les Studebaker dessinées par Raymond Loewy, l'Alsacien de Detroit, les capots des Lancia, les ailes profilées des Hispano-Suiza (...). »

QUELQUES MOTS À PARTIR DE QUELQUES VOITURES ROUGES, PAGES 52-53

Montand : j'essaie d'y raconter l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle simplement à partir de la puissance d'évocation des couleurs, livre rouge, drapeau blanc, chemises brunes... » Cette manière de jouer d'une combinatoire, ludique mais signifiante, entre les mots, les sons, les images se retrouve à l'évidence dans *Quelques mots à propos de quelques voitures rouges*, où les saveurs d'une langue toujours inventive ne servent pas seulement à consigner les anecdotes du passé : elles en ravivent les teintes et la musique pour leur donner une vie pleinement présente, un plaisir sans regret, le bonheur à partager d'une vraie voix d'écrivain. ■

## Le fil rouge

DAVID MCNEIL aime les mots et les couleurs, lui le parolier virtuose et fils du peintre Marc Chagall (1887-1985), qui leur consacra naguère une belle chanson interprétée par Yves Montand (*Couleurs*, sur l'album *Yves Montand chante David McNeil*, en 1984). Le voici donc qui nous offre un petit livre rouge, plein de souvenirs et de charme, lequel nous transporte du Paris des années 1950, où l'on croise par exemple René de Obaldia dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, jusqu'au Monaco d'aujourd'hui, avec ses tours et ses hors-bords, après